Guillaume du Tillot, un valet minstre et secrétaire d'état

Charles Nisard

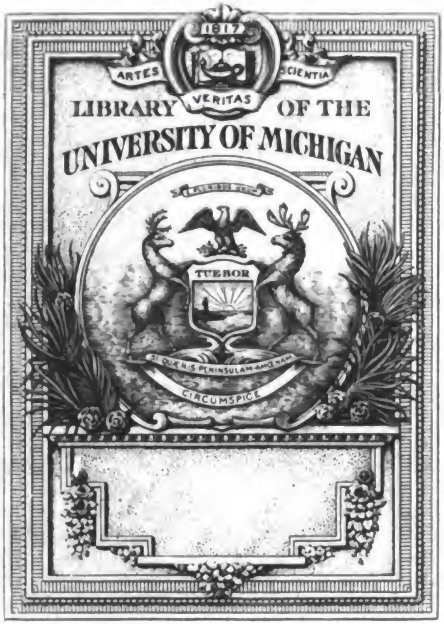

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

Digitized by Google

DG
975
.P25
N7

DG
975
.P25
N7

UN
VALET MINISTRE
ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Digitized by Google

Digitized by Google

GUILLAUME DU TILLOT

UN VALET MINISTRE

ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE FRANCE EN ITALIE

DE 1749 A 1771

PAR

CHARLES NISARD

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

1887

Tous droits réservés.

Digitized by Google

DG
975
.T55
N7

Digitized by Google

Gen Lib
Mich.
U. of M. Law Library
12-20-1932

AVERTISSEMENT

La seconde moitié de ce volume a déjà été publiée, il y a quelques années, sous forme d'articles, dans la *Revue de France*. Elle ne comprenait que le récit de la catastrophe qui a mis fin à la carrière ministérielle de du Tillot dans le duché de Parme. On y a ajouté ici une histoire abrégée de sa courte administration, qui forme la première moitié.

Les principales sources où l'on a puisé et qui jusqu'ici n'avaient point encore été explorées, sont :

1° *Relation exacte de tout ce qui vient de se passer à Parme, avec des réflexions et une*

Digitized by Google

critique impartiale sur cet événement, par un noble Vénitien, 1772. Manuscrit appartenant à MM. les comtes de Sanvitale, à Parme.

2° *Archives d'État de Parme.*

3° *Archives des affaires étrangères de France, à Paris,* notamment les volumes 30 et 36, concernant les affaires de Parme pendant cette période.

4° *Bibliothèque de la ville de Parme.*

5° *Notes sur l'administration de du Tillot,* communiquées par M. Cipelli, professeur de droit commercial à l'Université de Parme, partie en italien, partie en français.

6° *La Correspondance du comte de Flavigny, ministre du roi de France à Parme* (de septembre 1772 à février 1793), dont la minute est aux Archives d'État de Parme.

7° *Manuscrits laissés par Moreau de Saint-Merry, administrateur des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, sous la République française* (de 1802 à 1806), communiqués en partie par son petit-fils, le comte Dall'Asta, majordome du dernier duc de Parme, et

Digitized by Google

pour l'autre partie consultés à la Bibliothèque de cette ville.

8° *Relation du marquis de Chauvelin pendant son séjour à Parme, du* 19 *octobre* 1769 *jusqu'au* 28 *du même mois*, dont la copie est aux Archives d'État de Parme, et l'original à Paris, aux Archives des affaires étrangères.

Digitized by Google

Digitized by Google

GUILLAUME DU TILLOT

UN VALET MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

Guillaume du Tillot, oublié par l'histoire. — Sa naissance. — Garçon puis valet de chambre de don Philippe à Madrid. — Accompagne son maître à Parme. — État barbare de ce pays. — Du Tillot secrétaire, intendant général de l'Infante, puis intendant général des finances. — Ses réformes économiques. — Inaugure la liberté industrielle et commerciale. — Forte impulsion qu'il donne à l'agriculture. — Abolition des immunités et privilèges ecclésiastiques. — Nombreux édits à ce sujet. — Défense de tester en faveur de son âme. — Commencements des démêlés avec la cour de Rome à l'occasion de ces édits.

L'histoire a quelquefois des oublis si peu justifiés et si persévérants qu'on les croirait prémédités; c'est quand par exemple ils pèsent sur des hommes qui ont fait les plus nobles efforts pour s'imposer à elle et ne pas s'en laisser ou-

Digitized by Google

blier. Du Tillot en est un exemple. Depuis Botta jusqu'à M. Cantù, tous les Italiens qui ont écrit l'histoire de leur pays, l'ont à peine nommé, ou ont glissé sur lui avec une légèreté qui n'est pas fort éloignée de l'injustice. Car, dans les bornes assez restreintes où du Tillot a exercé ses facultés, il a relativement touché à plus de choses, conçu et réalisé plus de projets, employé plus d'industrie pour l'application des idées nouvelles qui fermentaient dans les esprits au XVIIIe siècle, que pas un des ministres ou des princes de la Péninsule sur lesquels les écrivains nationaux se sont le plus étendus. Un patriotisme étroit serait-il la cause de ce silence? Du Tillot était étranger et Français; il avait longtemps gouverné l'État de Parme avec un éclat qui lui faisait pardonner son despotisme, d'ailleurs très nécessaire et toujours très bénin: le bruit de son nom remplit un moment toute l'Italie et même toute l'Europe. Un tel personnage méritait bien qu'on lui fît au moins les honneurs d'un épisode proportionné à la durée et à l'importance de son action dans le monde. Au lieu de cela, on s'est borné à le saluer en passant, et par cette politesse douteuse on a cru être quitte. J'ose n'être pas de cet avis. Ministre de deux princes, dont le second fut toute sa vie

Digitized by Google

un enfant timide, dissimulé, faible et versatile, et le premier ami des plaisirs, fastueux et prodigue, il leur laissa à tous deux peu de chose à faire, et cependant tira leurs sujets de la torpeur intellectuelle et de la rudesse de mœurs où les avaient entretenus les Farnèse; il les disciplina, les civilisa et les enrichit. Enfin il sut intéresser à sa personne et à son gouvernement les trois monarchies les plus puissantes du continent, et elles s'y intéressèrent avec autant de force et de persévérance que si la paix du monde eût dépendu de son maintien dans le ministère et à la tête d'un État qui ne comptait pas même un million d'habitants.

S'il fallait raconter dans tous ses détails l'histoire de l'administration politique et économique de du Tillot, pendant près de vingt-deux ans qu'il y prit part, il y faudrait un gros volume. Mais cette partie de l'histoire de du Tillot ne peut avoir d'intérêt, et elle en a beaucoup, que pour les pays qu'il a gouvernés, pour cette patrie adoptive à laquelle il n'a pas fait moins d'honneur qu'à sa patrie naturelle, en un mot pour les Parmesans. C'est donc à ceux-ci à l'écrire. Pour nous, Français, du Tillot est surtout un compatriote transplanté dans une terre étrangère, et que l'ingratitude à la fois odieuse et imbécile

Digitized by Google

dont il a été payé de ses services nous rend aussi intéressant que sa gloire même. Je m'en tiendrai donc ici à faire un résumé des actes de l'administration à laquelle il doit sa légitime célébrité. Je n'y oublierai rien d'essentiel; — j'y ajouterai même quelques anecdotes qui égaieront la matière, — où le caractère de du Tillot paraîtra plus en relief, et où l'on connaîtra mieux l'homme, parce qu'on l'y approchera de plus près. Cette manière d'écrire l'histoire est fort dans le goût du jour. Ce ne serait pas le mien peut-être; mais il est de telles circonstances où il faut, comme on dit, hurler avec les loups, pour n'en pas être dévoré. Le reste ou la plus grande partie de ce livre sera uniquement consacré au récit dramatique des événements qui ont signalé la disgrâce et la chute de du Tillot. L'histoire jusqu'à lui offre peu d'exemples de souverains qui, voulant se débarrasser de leur ministre, et n'en ayant ni le pouvoir ni le courage, sont réduits à conspirer contre lui, à soudoyer contre lui des spadassins, à ameuter contre lui la multitude, et à s'arranger de manière à jouir, le cas échéant, du spectacle de son assassinat. Tels sont cependant les excès auxquels se portèrent contre du Tillot l'infant don Ferdinand et la princesse Amélie, sa

Digitized by Google

femme ; l'un du caractère le plus doux et le plus pacifique, l'autre agitée par les convulsions intermittentes de l'hystérie, dont elle faisait ressentir le contre-coup à son mari.

Guillaume-Léon du Tillot[1] naquit le 22 mai 1711[2], à Bayonne. Il était fils de Nicolas Dutillot, garçon de garde-robe de Philippe V, roi d'Espagne, et de Louise Pascal. L'acte de naissance qu'on lit dans les registres de l'église Notre-Dame de Bayonne (GG, 55, pag. 63) ne porte pas la signature du père. Il était retenu sans doute par son service, à Madrid, où Philippe V n'était installé que depuis six mois, et où Mme Dutillot, trop avancée dans sa grossesse et voulant d'ailleurs que l'enfant qu'elle portait naquît en France, n'avait pas suivi son mari. Elle le rejoignit bientôt après avec son fils. On ignore si Guillaume du Tillot demeura en Espagne jusqu'en 1743, époque à laquelle il avait trente et un ans, et où don Philippe, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, partait pour son expédition d'Italie. Il est sûr du moins qu'il fut

1. Je continuerai à écrire ainsi ce nom, comme il l'écrit lui-même dans toutes ses lettres. La véritable orthographe est *Dutillot*.

2. C'est par erreur que la *Biographie générale* dit le 31 mai, et que je l'ai dit moi-même d'après elle dans mon édition de la *Correspondance de Caylus*, t. I, p. 201, note 1.

Digitized by Google

élevé en Espagne, qu'il y reçut une certaine instruction, et y apprit même assez de latin pour traduire en cette langue un livre espagnol qu'il dédia à don Philippe en 1759[1]. Mais je crois volontiers qu'il se fit un peu aider dans cette besogne. « Je ne sais rien, écrivait-il un jour au P. Paciaudi, bibliothécaire du duc de Parme; j'ai beaucoup lu dans ma jeunesse, toujours mal lu, et je ne lis plus depuis longtemps que les paperasses insipides qui enveloppent un homme *sedentem in telonio*[2]. » Pour un ministre des finances, le mot est bien trouvé[3].

Quoi qu'il en soit, du Tillot était bien fils de

1. *Doze capitolos de verdades y catolicas politicas... per don Guglh. du Tillot* (sic). *En Brescia*, 1759, in-4°.

2. Lettre du 2 décembre 1759.

3. Si même il en faut croire un de ces nombreux pamphlets en vers dont il fut l'objet, dans le temps que ses ennemis travaillaient à le renverser, il aurait fait des vers. Mais, au dire de Sénèque qui est censé ici l'apostropher, c'étaient de très méchants vers, *versacci*.

« Puant animal, monstre aux longues oreilles, qui écrivis en faveur de tes partisans certains mauvais vers, pour paraître savant, le peuple te parle ainsi :

« La populace que tu appelles abjecte et lâche, pour qui tu n'es qu'un mouton cornu, te chassera hors de la bergerie, et enverra ton âme chez Pluton.

« La horde française qui prétend glorifier les sons rauques de ta lyre, ne saurait te soustraire à la juste colère du peuple parmesan. » (Biblioth. de Parme. *Raccolta di varie rimate ed oratorie composizioni*, etc. *Anno* 1771. Petit in-4° manuscrit, t. II.

Digitized by Google

valet, et destiné à être valet, en survivance de son père, l'usage étant, dans la domesticité des cours à tous ses degrés, que les fils suivissent la condition de leurs pères. Mais le jeune Guillaume ne paraît pas avoir attendu jusque-là, car il fut attaché à la personne de don Philippe, second fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, d'abord comme garçon de la chambre de ce prince, puis comme valet de chambre. C'est ce qui résulte du début des *Remontrances et observations d'un citoyen de Parme* (IIe supplément)[1], très hostiles sans doute à du Tillot, mais où le fait que j'indique est infiniment plus vraisemblable que les contes qu'on a débités ailleurs[2] sur les commencements de ce ministre des deux infants de Parme. Ainsi, on a dit qu'il avait travaillé dans les bureaux d'un ministère à Versailles : ce qui était assez difficile pendant qu'il faisait son office de valet à la cour de Madrid. On a dit encore, sans en fournir la preuve, qu'il avait été donné pour secrétaire à don Philippe par Ferdinand VI, fils aîné et successeur de Philippe V. La vérité est que don Philippe lui-même, frappé, surtout lors de sa campagne en

1. C'est un mémoire avec deux suppléments de 41 pages in-folio. Il a pour auteur un certain comte Toccoli, et se trouve aux archives des affaires étrangères de France. *Parme.*

2. Entre autres dans la *Biographie générale.*

Digitized by Google

Italie, de l'aptitude et de l'intelligence pour les affaires de son valet, l'éleva aux fonctions de secrétaire particulier. Du Tillot monta ensuite et successivement à la place de secrétaire du cabinet de l'infante, à celle d'intendant général de la maison ducale, pour arriver, en 1754, à celle d'intendant général ou de ministre des finances.

Lorsque don Philippe, accompagné de son secrétaire, prit possession du duché de Parme en 1749, il y trouva un peuple que d'anciens désordres et les malheurs récents de la dernière guerre avaient amené à prendre en dégoût le travail et l'industrie, à abandonner l'un et l'autre, à vivre en fainéant et en désespéré, et par conséquent à commettre une foule d'actes criminels. Les crimes, en effet, s'étaient tellement accrus et en nombre et en gravité que, parmi les besoins les plus pressants auxquels don Philippe eut à pourvoir, dès qu'il fut le maître, fut la répression des vols et des assassinats. A cet effet, il publia deux édits connus sous le nom de *Lois Philippines*[1], l'un sur le vol, qui est du 31 juillet 1749, l'autre sur l'homicide, qui est du 20 août de la même année. Les pénalités y sont stipulées avec

1. Ils portent la signature de l'auditeur Gio-Battista-Seratti, et non Francisco, comme l'a cru feu M. Cipelli. J'ai vu la pièce originale.

Digitized by Google

luxe, et n'ont rien d'ailleurs qui ne soit conforme à l'usage alors en vigueur dans presque tous les pays de l'Europe. Beccaria en eût frémi, mais, en 1749, il n'avait que onze ans, et songeait plutôt aux divertissements de son âge qu'à écrire un traité des *Délits et des peines.*

Les lois Philippines, dont je ne puis me dispenser de donner au moins une esquisse, sont précédées de quelques considérations préliminaires où, après avoir exposé l'insuffisance des lois anciennes contre la fréquence, la multiplicité des crimes et l'audace des malfaiteurs, on allègue la nécessité urgente d'y apporter des remèdes nouveaux et plus efficaces. Étaient punis du dernier supplice par le gibet le vol dans un lieu sacré et d'objets sacrés, de quelque peu de valeurs qu'ils fussent; le vol sur la voie publique d'une valeur de cinq écus, sans aucune offense à la personne volée; et dans ce dernier cas, la même peine quand encore le vol n'eût pas été consommé; le vol de bestiaux pour une valeur de cent écus; le vol domestique pour une valeur de vingt écus; le vol sans aucune qualification pour une valeur de quatre cents écus. Les peines moindres telles que les galères à vie ou à temps, la prison et l'exil sont réservés pour les vols d'une valeur au-dessous de celles

Digitized by Google

qu'on vient d'indiquer. Les peines accessoires telles que la marque, le carcan, l'estrapade et la fustigation en public ou en particulier sont prescrites avec une libéralité presque fastueuse pour tous délits, même les plus légers. Quelquefois le dernier supplice est l'écartellement. La loi ajoute que le gibet, l'estrapade et la fustigation ne sont applicables qu'aux gens du peuple; mais que les nobles, au lieu du gibet, subiront la peine de la décapitation, et pour les autres peines celles qu'il plaira au juge d'appliquer[1].

On peut prévoir de cette législation contre le vol ce que doit être la législation contre l'homicide. Elle ne peut guère toutefois aller au delà de la peine de mort, mais elle y est barbare avec des raffinements de cérémonie. Ainsi elle attache l'assassin à la queue d'un cheval pour le conduire à la potence; elle le mutile de la main droite, et si l'assassin a fait souffrir sa victime, elle le condamne à être mis en quartiers et roué vif. Il n'y avait là sans doute rien de nouveau, mais la science de l'exécuteur des hautes œuvres était là pour y suppléer. La brutalité des mœurs et la dureté des sentiments à cette époque permettaient donc aux princes de concevoir, de dé-

1. Cipelli.

Digitized by Google

créter et d'appliquer, aux peuples d'approuver de si énormes supplices. Aujourd'hui que nous sommes à l'apogée de la civilisation, et confits dans toutes les délicatesses du cœur et de l'esprit, nous avons des moralistes, bonnes âmes triées sur le volet, qui déclarent que les voleurs sont des maniaques, les assassins, des inconscients, les peines, des attentats à la dignité humaine, l'atténuation des crimes, une loi supérieure à leur évidence, enfin le remords, le seul des supplices auxquels il soit permis de livrer les criminels.

Don Philippe n'en était pas là et ne rêvait même rien de pareil; et quoique dans l'application de ses lois il mît quelque modération, il ne laissa pas de recueillir des fruits de sa sévérité, et de rendre le pays habitable et sûr à tout ce qui n'y était ni voleur, ni assassin.

C'est alors que du Tillot fut élevé en 1754 au rang d'intendant des finances. Dans cette situation, il vit d'abord l'insuffisance et la détresse des revenus de l'État; il vit que la cause en était moins dans l'établissement vicieux et le mauvais emploi des impôts que, et surtout, dans l'épuisement de leurs sources naturelles, c'est-à-dire la richesse des particuliers alors tombée au plus bas degré. Revêtu d'une charge où il avait

Digitized by Google

pour objet nécessaire d'augmenter ces revenus afin de subvenir aux dépenses d'une administration nouvelle, et de mettre la nouvelle cour dans un état de splendeur qu'on disait convenir à un infant d'Espagne, du Tillot dirigea toutes ses pensées vers ce double but et se mit à l'œuvre aussitôt[1].

Son premier soin, en entrant en charge, avait été de loger son maître. Don Philippe, en effet, depuis son établissement à Parme, n'était pas logé. Il habitait un corps de bâtiments de formes diverses, vieux, en mauvais état, meublés à l'avenant, et tout à fait indignes d'un hôte royal qui n'eût pas même aimé le luxe. Mais don Philippe en avait le goût, et il trouva dans du Tillot un homme qui lui en procura le plaisir, en faisant de cet amas incohérent de maisons un simulacre de palais. Il eut l'idée originale d'y faire une espèce de façade, et de mettre de niveau les appartements intérieurs qui n'étaient pas de plain-pied. Il les rendit ainsi plus accessibles et plus commodes, les décora et les meubla, car ils étaient à peine meublés ou l'étaient mal. Cette circonstance semble peu vraisemblable; mais voici comment on l'explique[2]. En 1734,

1. Cipelli.
2. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

quand l'infant, don Carlos, frère aîné de don Philippe, et son prédécesseur sur le trône des duchés, alla conquérir le royaume de Naples dont il prit possession en 1736, il avait entièrement dépouillé le palais des ducs du riche mobilier des Farnèse, et, ce qu'il y a de pis, emporté avec lui quantité de pièces des archives de l'État, la bibliothèque, une collection précieuse de tableaux, et un musée remarquable d'antiquités. Si même il faut en croire Muratori[1], il enleva jusqu'aux clous. On peut donc dire qu'il ne laissa que les murs.

Du Tillot organisa en même temps les services de son ministère. L'entreprise était d'autant plus difficile que, pour s'y diriger, il manquait de précédents, ou n'en avait que de détestables. Cela fait, il eut à réparer les désordres assez graves que don Ricce, son prédécesseur, avait laissé s'introduire dans la gestion des finances, et il se trouva bientôt en mesure de dresser un budget où les recettes dépassaient les dépenses dans une proportion assez considérable. Le prince en fut ravi. Non seulement ses revenus, probablement contre son attente, avaient augmenté, mais ce

1. *Fino i chiodi de' palazzi.* Annali, 1734, 1736.

Digitized by Google

phénomène s'était produit sans que la cour du prince en eût été moins brillante et ses plaisirs plus ménagés.

En 1759, du Tillot fut nommé secrétaire d'État, et à ce titre il réunit sur sa tête les différents départements qui jusqu'alors avaient été séparés. A partir de ce jour jusqu'à la mort de don Philippe, en 1765, c'est-à-dire dans l'espace d'environ six ans, il donna des preuves nombreuses de son esprit créateur et réformateur, dans toutes les affaires qui relevaient du gouvernement intérieur des duchés. Le tableau en est intéressant.

Les arts industriels attirèrent tout d'abord l'attention de du Tillot. L'état en était misérable. Ils consistaient dans la production de quelques objets insuffisants pour la vie commune. Le commerce et l'agriculture étaient à l'avenant. De 1751 à 1759, on avait demandé aux négociants de Parme, de Plaisance, et aux communautés ou conseils communaux, des statistiques propres à faire connaître les besoins dans ces différentes parties. On leur avait même envoyé des états dressés pour chaque demande particulière. Les renseignements obtenus par ce moyen, en dévoilant toute l'étendue du mal, pouvaient ou décourager du Tillot, ou l'enhar-

Digitized by Google

dir; il n'en fut que plus résolu. Par son impulsion et grâce aux secours en argent que l'État fournit aux intéressés, on vit se fonder successivement des fabriques de plumes, de gants, de papier, de chapeaux de paille tressée, de savon, de poterie, de faïence, de cristaux du genre de ceux de Bohême, de bas de soie, de draps dont une seule occupa bientôt quatre mille ouvriers à Plaisance, des filatures de soie à la piémontaise, d'autres fabriques de toiles, d'indiennes ou toiles peintes, industrie nouvelle alors et de conquête récente en Europe. On raconte que du Tillot étant un jour allé, en compagnie de la marquise Malaspina, visiter cette dernière fabrique, le chef des ouvriers les fit peindre instantanément l'un et l'autre en caricature sur une pièce d'indienne[1] : improvisation humoristique que les visiteurs eurent le bon goût de ne pas prendre en mauvaise part.

Pour monter ces fabriques et d'autres encore, du Tillot avait fait venir de France et de Suisse des ouvriers habiles et des artistes que Treilhard, son secrétaire, très entendu en économie civile, y avait recrutés. On dérogea en cette circonstance aux statuts des corporations qui

1. M. Cipelli dit avoir vu cette peinture chez Monseigneur Bissi de Plaisance, dans les *Memorie patrie* de ce prélat.

Digitized by Google

excluaient les étrangers. On concéda gratuitement des bâtiments pour y établir des fabriques; on prêta des capitaux sans intérêts ou avec de faibles intérêts; on donna des pensions aux artistes avec obligation de former des élèves; on créa des prix périodiques payés en argent; on supprima d'anciens privilèges de la chambre des comptes sur les métiers et les trafics; enfin, le gouvernement lui-même intervint à ses propres frais dans l'exploitation de quelques industries nouvelles d'établissement difficile et coûteux.

Toutes ces mesures portèrent une atteinte profonde aux corporations et à leurs privilèges; plusieurs en moururent; les autres se maintinrent, mais, comme on dit, ne battant plus que d'une aile, et travaillées d'ailleurs par les divisions intérieures. Parmi ces dernières était la corporation des cordonniers. Une grande querelle s'était élevée depuis longtemps entre les deux branches de cette intéressante famille, les cordonniers et les savetiers, ceux-là prétendant avoir le droit de faire des gros souliers à l'usage des paysans et du menu peuple, ceux-ci alléguant que ce droit n'appartenait qu'à eux en vertu de conventions passées entre les cordonniers et les savetiers en 1651, conventions confirmées par le gouvernement d'alors. En outre,

Digitized by Google

les cordonniers s'étaient ingérés de raccommoder les vieilles chaussures, usurpation intolérable du privilège exclusif des savetiers, confirmé par un arrêt du conseil suprême, intervenu entre les parties sur cette question. On se faisait de part et d'autre une guerre acharnée, non seulement devant les juges compétents, mais encore dans les rues où l'on s'injuriait et où l'on en venait aux mains, ni plus ni moins que des héros d'Homère.

Du Tillot résolut de mettre un terme à ces querelles. En 1759, il demanda au président du conseil suprême une consultation sur cet objet et une autre à une commission spéciale. Le président se prononça en faveur des cordonniers; la commission fut d'un avis contraire, et cet avis fut celui qu'adopta le ministre. Il fit décréter que les confectionneurs, si l'on me permet ce néologisme, et les simples « réparateurs de la chaussure humaine » exerceraient les deux métiers ensemble, indistinctement et en pleine liberté, dérogeant en cela de part et d'autre à toute loi, tout règlement, statut, sentence et convention qui y seraient contraires[1].

C'est ainsi et à propos d'une affaire qui aurait

1. Archives d'État de Parme, 1759. *Fascio di document risguardanti la causa tra i Calzolai e Ciabattini di Piacenza.*

Digitized by Google

pu fournir matière à une cause grasse et se plaider un mardi gras, que du Tillot inaugura la liberté industrielle et commerciale dans les États de Parme, n'exceptant de cette règle que les nouveaux établissements dont l'assiette et le développement avaient besoin d'une protection particulière et qu'une concurrence trop hâtive eût fait avorter dès leur début.

« Tels furent les moyens employés pour faire renaître dans les duchés et prospérer les arts industriels. Avec eux on était parvenu à secouer l'immobilité persistante et la torpeur dans tous es métiers; on avait par des expériences éclairé l'opinion au sujet des dommages résultant des obstacles et des règlements des corporations; on avait démontré et détruit les préjugés contre les arts industriels, et travaillé à les ennoblir; on avait ouvert des champs nouveaux à l'industrie, agrandi et fertilisé les anciens; on avait introduit de nouveaux procédés de fabrication; on avait éveillé l'esprit d'entreprise; on avait acclimaté des connaissances étrangères et utiles, formé des élèves, excité l'émulation parmi les ouvriers du pays, inspiré plus de goût aux consommateurs; on avait encore brisé ou diminué les habitudes taquines et sauvages du municipalisme par le contact avec lui de quantité d'ou-

Digitized by Google

vriers étrangers et véritablement distingués. Tout cela avait donné de la force, de la vigueur au peuple, et le refit, pour ainsi dire, dans ses muscles et dans ses os. Il est vrai que quelques faits particuliers ne répondirent pas aux intentions du ministre; mais à quel homme d'État fut-il jamais donné d'être toujours heureux dans la voie des réformes, de n'y rencontrer jamais ni opposition ni mécompte? Il n'a manqué à du Tillot que de durer plus longtemps. Que n'eût-il pas alors obtenu, non seulement lui présent, mais si ses successeurs avaient su ou voulu respecter et continuer l'œuvre qu'il avait commencée? [1] »

C'est dans le même esprit libéral que des mesures furent prises pour favoriser le commerce en général, en gros comme en détail. Instruit par les discussions que soulevait alors de toutes parts l'étude de la science économique, du Tillot commença par proposer à don Philippe de supprimer graduellement les entraves mises à certain commerce spécial, à des époques et dans des lieux déterminés, et d'arriver ainsi tout doucement au bienfait de la liberté commerciale.

Il institua d'abord des marchés et des foires

1. Manuscrit Cipelli.

Digitized by Google

si nécessaires dans un temps où les communications étaient difficiles, supprimant à cet effet quelques-uns des obstacles qui les avaient entravées jusque-là. Ainsi furent abolis les droits d'entrée sur les bestiaux venant de Plaisance, sur la volaille et les œufs importés de l'intérieur à Parme, et qui payaient comme s'ils l'eussent été des pays d'au delà des frontières. D'autres denrées comestibles furent l'objet des mêmes dispositions, lesquelles eurent pour effet l'abondance et le bon marché. L'autorisation *tacite* fut accordée aux juifs de faire tel métier ou tel trafic qu'ils voudraient; une liberté entière fut donnée aux étrangers qui étaient au service du prince d'acquérir des biens immeubles; le droit d'aubaine fut aboli par suite d'une convention passée avec la France, en vertu de laquelle convention les sujets des deux États furent admis à succéder, et aussi à acquérir par donation entre vifs [1].

Citons encore, mais en passant, les efforts persévérants de du Tillot pour améliorer les voies de communications, efforts rendus presque stériles par la paresse et l'engourdissement d'une génération accoutumée à l'oisiveté, et qui

1. Manuscrit Cipelli.

Digitized by Google

avait contracté l'horreur de la fatigue et du travail; les institutions créées pour garantir la fidélité des contrats; l'impulsion donnée à l'agriculture, nonobstant l'inertie des fermiers, des domestiques, des paysans, le mauvais vouloir des intendants, la répugnance des possesseurs de terres à soigner leurs cultures, l'attachement à la routine, la défiance dans les nouvelles méthodes, la résignation à souffrir des disettes et à s'en consoler, en les mettant sur le compte des intempéries des saisons; l'introduction de la culture de la pomme de terre, malgré l'ignorance et l'apathie des propriétaires; les tentatives pour donner quelque instruction aux gens de la campagne; enfin l'interdiction de la mendicité principalement aux agents de police, aux gardes de l'administration, avec injonction aux consuls et députés de chaque commune de dénoncer comme un délit ce genre de mendicité. J'omets beaucoup d'autres mesures de ce genre qui témoignent à la fois du génie administratif et de l'activité prodigieuse de du Tillot; il faut se borner.

Les effets de toutes ces entreprises généreuses n'étaient pas douteux, si elles eussent pu durer. Mais commencées pour la plupart avec plus ou moins de précipitation, et poursuivies au

Digitized by Google

prix d'énormes fatigues, si ce n'est même avec violence, elles périrent presque toutes en même temps que le gouvernement de du Tillot, celles surtout qui avaient eu pour objet la renaissance des arts industriels, dont la destruction fut complète. « Il ne reste donc plus à l'histoire, dit M. Cipelli, que l'obligation de les rappeler, et d'en admirer la pensée et la sagesse ainsi que le courage de l'homme supérieur qui avait voulu en faire profiter l'État ». C'est ce que j'ai essayé de faire dans cette revue à vol d'oiseau, n'y ayant omis qu'un point, l'histoire des affaires ecclésiastiques dans les duchés, à laquelle j'ai hâte d'arriver.

La cour de Parme souffrait avec impatience l'autorité que la cour de Rome revendiquait dans les États de l'infant. Ces prétentions donnaient lieu à une infinité de tracasseries que don Philippe voulut enfin réprimer. Il était dans les idées du siècle qui portaient les princes et les peuples à se rébeller contre tout acte où ils croyaient reconnaître l'ingérence de la papauté dans leurs affaires, et il ressentait à faire comme les autres le zèle d'un néophyte. Il va de soi que du Tillot, nourri des mêmes idées, et de plus fortement encouragé par les philosophes, les encyclopédistes, et M. de Choiseul lui-même, était l'ins-

Digitized by Google

tigateur et le propagateur du mouvement. Dans la passion qu'il y fit paraître alors est la source de cette haine profonde dont il fut l'objet, non seulement de la part de tout ce qui appartenait à l'église ou qui en vivait, mais encore de toutes les personnes dont les sentiments religieux étaient froissés. Tous, l'heure venue, se trouveront d'accord pour perdre l'audacieux novateur dans l'esprit du fils et successeur de don Philippe, et n'y réussiront que trop bien.

Du Tillot négocia d'abord avec la cour de Rome; mais las de n'en rien obtenir par ce moyen vulgaire, il prit le taureau par les cornes, et lança presque coup sur coup une série d'édits sur la matière, dont la gravité jointe à la prétention clairement manifestée par don Philippe, de faire un concordat avec la cour de Rome, détruisit tout espoir de revenir jamais en arrière.

Le premier de ces édits soumettait à l'impôt les biens de mainmorte, comprenant toutes les terres acquises par le clergé depuis 1588. Un autre fixait l'âge et les conditions auxquels on serait admis à entrer en religion; un autre mettait des limites aux legs faits aux couvents, comme aussi aux exemptions dont jouissaient les prêtres, les moines et les simples clercs. On déclarait en outre que les bénéfices et les biens

Digitized by Google

ecclésiastiques ne pourraient être donnés qu'aux personnes de la profession, et que les actes des notaires apostoliques non immatriculés dans l'État, seraient nuls et non avenus. Les ecclésiastiques ne payaient aucuns droits de mutations. Ces droits étaient tout à la charge des vendeurs; un édit les fit entrer dans le droit commun. Un autre réunit au domaine de l'infant tout un territoire désigné sous le nom de *Mezzano del Vescovo*, dont la souveraineté était contestée à ce prince par les évêques, au nom de la cour de Rome. Ce territoire était le repaire de tous les brigands et contrebandiers des environs qui y jouissaient du privilège de l'immunité. Sa possession légitime avait été l'objet de négociations fort anciennes, mais elles n'avaient jamais pu aboutir. L'inquisition y était en vigueur; son pouvoir y fut réprimé et borné. La population des *Corti di Monchio*, fief de l'évêque de Parme, étant du même genre que celle de Mezzano, don Philippe la traita de même et se l'appropria.

Parmi les abus ecclésiastiques qui florissaient alors, il en est un fort singulier qu'il serait dommage de passer sous silence : celui de tester en faveur de son âme. Écoutons là-dessus du Tillot :

Digitized by Google

« L'avidité d'acquérir des ecclésiastiques se produit sous les formes les plus variées et les plus singulières. C'est ainsi qu'ils avaient introduit l'abus de constituer son âme héritière de ses biens, au détriment quelquefois de parents légitimes. Cet usage subsistait depuis très longtemps. L'édit par lequel feu l'infant[1] défendait de léguer ou donner aucuns biens-fonds aux églises ou aux gens de mainmorte, semblait devoir extirper cet abus, puisque ces biens, légués aux âmes, passant aux ecclésiastiques, étaient compris dans la défense portée par l'édit. Mais le clergé avait imaginé d'avance un expédient pour s'assurer ces biens, qui était de les faire vendre pour en employer le prix à faire dire des messes pour le repos de l'âme héritière. Par ce moyen, disent-ils, les biens-fonds ne passent pas aux mains des corps ecclésiastiques, mais le prix en passe simplement en détail comme un juste salaire, dans celles des particuliers qui disent les messes : ce prix, selon eux, n'était pas contraire à l'édit[2]. »

L'affaire avait donc été portée devant une junte de juridiction, tribunal institué par don

1. Du Tillot écrivait ceci deux ans après la mort de don Philippe.

2. Archives de Parme. Correspondance de du Tillot avec

Digitized by Google

Philippe pour juger toutes les causes qui avaient rapport à la régale. Cette junte décida gravement et comme si elle eût eu à trancher la question la plus compliquée et la plus épineuse, « que les âmes des morts ne pouvant posséder, ne pouvaient être constituées héritières, que n'ayant pas une vie civile dans la société, elles n'ont aucuns droits civils, que d'ailleurs les biens qu'on leur lègue n'étant employés qu'à faire dire des prières, passent tous aux mains des ecclésiastiques, que par conséquent constituer son âme héritière, c'est, sous un nom supposé, établir le clergé son héritier : ce qui est contraire à l'édit. »

Par cette décision très logique et rendue dans les termes les plus compétents, bien que les considérants aient un peu l'air d'une plaisanterie, « plus de quatre cents procès, ajoute du Tillot, qui étaient pendants à ce tribunal sur cette matière, se trouvaient terminés[1] ».

d'Argental, au t. III du recueil de Moreau de Saint-Merry, p. 117. Lettre à d'Argental, du 11 juillet 1767.

1. D'Argental, répondant à du Tillot, le même mois, mais sans indication du quantième, dit finement : « que jamais les prêtres n'auraient pu dire la quantité de messes nécessaires pour acquitter les legs », et, dans un langage qui n'appartient qu'à lui, il ajoute : « Joignez à cela combien il est singulier de parler encore d'âmes héritières dans un siècle aussi éclairé que *devrait l'être* (sic) le nôtre. »

Digitized by Google

Par tous ces actes, mais principalement par ceux qui ont pour objet les ecclésiastiques de l'État de Parme et leurs privilèges, on peut voir que le fils d'un valet de la garde-robe du petit-fils de Louis XIV, échappé par bonheur, sinon par hasard, à l'humble condition de son père, n'était ni un homme d'État, ni un réformateur à demi; on a dû remarquer également qu'il faisait alors, à lui seul et presque incognito, une très grande partie de la besogne qu'ont faite depuis nos assemblées révolutionnaires avec plus d'éclat, et de plus en fauchant les têtes qui ne voulaient pas plier. Ces assemblées se sont-elles jamais douté qu'elles eussent un pareil ancêtre?

Digitized by Google

CHAPITRE II

Inoculation du prince Ferdinand, fils de don Philippe. — Négociations à ce sujet avec Tronchin. — Opposition de ses malades à son départ de Genève. — Son arrivée à Parme. — Précautions prises pour assurer le succès de l'opération. — Perruquiers mis en état de suspicion et surveillés. — Succès de l'opération. — Médaille d'or votée à Tronchin par les Anciens de Parme et dont le sujet est tiré d'un mémoire de La Condamine. — La tête de Tronchin y sera-t-elle avec ou sans perruque? — Du Tillot fait décider qu'il sera coiffé à l'antique. — Députation des Anciens à du Tillot. — Allocution; réponse de Tronchin. — Rivalité de Plaisance et de Parme, à propos de la médaille à lui décernée.

A la fin de l'année 1764 et au commencement de 1765, c'est-à-dire à une époque où les sévices exercés contre les ecclésiastiques du Parmesan étaient sinon épuisés, du moins très ralentis, l'infant fit inoculer son fils Ferdinand, et maria bientôt après sa fille aînée Isabelle avec l'archiduc Joseph, plus tard l'empereur Joseph II, puis la cadette Louise avec le prince

Digitized by Google

des Asturies plus tard Charles IV. On parla beaucoup alors de la magnificence avec laquelle les noces furent célébrées, c'est justement qu'on en fit l'honneur à du Tillot. Mais cet honneur serait en soi peu de chose, si le ministre ne l'eût singulièrement rehaussé par un acte où il se montra plus homme politique que courtisan. Il obtint de son maître que ces deux mariages ne coûteraient rien aux habitants des duchés, c'est-à-dire que le prince leur ferait remise du don gratuit communément attendu ou requis des souverains dans un cas de ce genre. Cette coutume n'avait point été négligée par les Farnèse et elle se pratiquait encore couramment dans beaucoup d'autres pays.

Le mariage des filles de don Philippe fut le moment choisi par ce prince pour donner une marque publique à du Tillot, de la satisfaction qu'il avait de ses services. Il aimait beaucoup son ministre et l'estimait encore davantage. Depuis quinze ans qu'il le voyait à l'œuvre, sans gêner d'ailleurs la liberté de ses mouvements, il n'avait pas manqué de reconnaître en lui, avec un dévouement éprouvé pour sa personne, une capacité de premier ordre et un désintéressement rare dans un serviteur si peu surveillé.

Digitized by Google

Tous les honneurs politiques dont il pouvait disposer, il les lui avait départis ; mais alors, voulant lui en conférer un nouveau qui lui fût plus étroitement personnel, et qui demeurât avec lui toute sa vie, il lui offrit en 1764, et « lui ordonna d'accepter », le titre de marquis de Felino et San Michele di Fiore, avec une gratification de 400 000 livres de Parme. Du Tillot accepta le titre, après s'être fait répéter l'ordre, et refusa l'argent. Ce fut la seule fois qu'il désobéit à son souverain, et don Philippe ne s'en offensa point.

C'est ici le lieu de raconter un épisode où la qualité et la gravité des personnages qui y jouent un rôle, sont égayées par des scènes dont quelques-unes peuvent être sans exagération qualifiées de burlesques, et auxquelles les lecteurs pourront se divertir tout en s'y instruisant. Cet épisode, pour n'avoir pas fourni à du Tillot une occasion de plus de faire ressortir ses grandes aptitudes au gouvernement de l'État, prouve au moins quelles étaient et son affection pour la famille du prince à qui il devait sa fortune, et sa prévoyance des accidents qui pouvaient en atteindre les membres aussi bien que les simples particuliers. En 1764, il donna le conseil à don Philippe de faire inoculer le prince Fer-

Digitized by Google

dinand, son fils, alors âgé de treize ans, et de s'adresser pour cette opération au célèbre Tronchin, de Genève, qui déployait un grand zèle pour propager ce moyen prophylactique de la petite vérole.

Don Philippe avait de commun avec à peu près tous les princes, et principalement avec ceux de sa race, cette insouciance ou plutôt cette défiance des nouveautés dont ils n'étaient pas les inventeurs, et qu'ils n'adoptaient presque jamais que lorsqu'il était trop tard.

Effrayé des victimes que la petite vérole avait déjà faites dans la famille des Bourbons, et parmi lesquelles était sa propre femme, Louise-Élisabeth, fille de Louis XV, morte de cette maladie à Versailles, il suivit sans hésiter le conseil de du Tillot. Il chargea en même temps le comte d'Argental, son ministre à la cour de France, de négocier cette affaire avec Tronchin, lui recommandant à cet égard le secret le plus absolu. Pourquoi le secret? Est-ce que don Philippe, tout en reconnaissant la sagesse et l'opportunité du conseil de du Tillot, avait honte, comme on l'a dit plus haut, de céder trop ostensiblement à ce qu'il considérait encore comme un engouement du public, et non comme une nécessité? Ou bien craignait-il un refus de la part

Digitized by Google

de Tronchin? Le bruit courait, en effet, qu'une ligue s'était formée parmi ses malades, desquels les dames étaient les plus nombreux et les plus décidés, pour empêcher le docteur de partir, si par hasard il était appelé ailleurs, ou qu'il eût seulement la fantaisie de voyager. Mais Tronchin avait accepté la proposition du prince, seulement il n'avait pas si bien pris ses mesures que ses argus aux cent yeux ne les eussent découvertes.

D'Argental le donne même à entendre. Après avoir assuré don Philippe[1] que le secret avait été aussi bien gardé à Paris et à Versailles qu'à Parme, il ajoute « qu'il avait cependant passé par Genève, » et il explique comment : « L'intérêt, dit-il, donne la curiosité; les malades de Tronchin ont épié ses projets, et les voyant tournés du côté de l'Italie, ils n'ont pu se persuader que ce fût pour voir des monuments; il leur fut aisé de deviner qu'il avait été mandé par Votre Altesse Royale. » Tronchin avait donc pour le moins donné à croire qu'il allait en Italie; mais peu à peu il en dit davantage; car, remarque d'Argental[2], « dès que le mot de

1. Lettre du 29 septembre 1764. Archives de Parme, pièces relatives à l'inoculation du prince Ferdinand.
2. Lettre du 15 octobre 1764.

Digitized by Google

Parme avait été prononcé, il ne pouvait plus y avoir de secret. C'est ordinairement dans la vanité que l'indiscrétion prend sa source. Les gens célèbres en sont moins exempts que les autres, et il est naturel que M. Tronchin en ait tiré de la confiance de Votre Altesse Royale, et de l'objet important de cette confiance. » C'est cela même. Le besoin de remplir les devoirs de sa profession n'avait donc pas seul déterminé Tronchin à répondre à l'appel de l'infante, la gloriole y avait quelque part, et il en eût sans doute moins senti la douceur, s'il n'en eût pas, avant de partir, laissé voir la cause à ceux qui devaient la détester le plus, c'est-à-dire ses malades. Ils n'avaient désormais qu'à se bien porter.

Tronchin arriva à Parme vers le milieu d'octobre 1764. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur la réception qu'on lui fit, si ce n'est qu'il fut logé au palais Pallavicini et qu'il eut une sentinelle d'honneur à sa porte. Dès le lendemain de son arrivée, il entra en fonctions, et après un régime préparatoire de quelques jours qu'il prescrivit au jeune prince, il lui inocula le virus variolique. Dès ce moment, une émotion extraordinaire régna dans Parme et gagna toutes les classes. Les Parmesans aimaient leurs souve-

Digitized by Google

rains, mais on ne saurait dire si, dans cette circonstance, leur affection était plus forte que leur curiosité. Ils voulaient savoir jour par jour et presque heure par heure comment allaient les choses au palais Pallavicini où le jeune prince avait été installé, et cette soif de nouvelles pouvait avoir des inconvénients. On établit donc une consigne sévère tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du palais[1]; on fit savoir « à tous ces messieurs de la Faculté et aux personnes des offices qu'ils n'apportassent en ville aucunes nouvelles[2] », et ordre fut donné » que M. Tronchin serait le maître despotique de tout arrangement, puisque la santé du jeune prince était entre ses mains[3]. »

On se défiait surtout des perruquiers, car alors, comme encore à présent, personne, à Parme, ne sachant s'accommoder ni se raser soi-même, le

1. En bonne police, et c'est ainsi que les choses devaient se passer en France, l'inoculation du prince aurait dû être pratiquée à la campagne. En 1763, le 8 juin, le Parlement de Paris, après avoir consulté la Faculté de médecine et celle de théologie sur la question de savoir s'il était permis, en se faisant inoculer, de se procurer une maladie qu'on pourrait ne pas avoir, avait, en attendant la réponse, fait défense de se soumettre à l'inoculation ailleurs qu'à la campagne, et de se communiquer dans le monde moins de six semaines après la guérison. (Mém. de Barbier, août 1763.)

2. Lettre de du Tillot à M. Jacobi, du 23 octobre 1864.

3. Du même au même, 26 octobre.

Digitized by Google

perruquier était aussi nécessaire à l'existence d'un particulier que le manger et le boire. Or ces chevaliers de la savonnette et du rasoir remplissaient dans ce temps-là les fonctions qui appartiennent aujourd'hui au journalisme, et étaient aussi indiscrets et menteurs que lui. « Priez M. de Bergonzi (gouverneur du prince Ferdinand), écrivait le ministre du Tillot à Jacobi[1], de faire ordonner qu'il n'y ait que deux perruquiers qui aillent à l'hôtel Pallavicini, au plus trois. Quand vous aurez cet ordre, choisissez-les, faites consigner tous les autres, et annoncez à ceux à qui il sera permis de venir, qu'ils seront punis, s'ils s'avisent de prononcer le nom du prince dans le palais ou en ville : j'ai des gens qui me rendront compte de leur conduite et de leurs discours... Il (M. de Bergonzi) connaîtra, et vous connaissez vous-même combien dans les jours critiques (ceux de l'éruption des boutons varioliques) il sera nécessaire de réfréner les perruquiers, les diseurs de nouvelles, etc. » Il faut croire que le ministre et M. Jacobi, son délégué, se faisaient la barbe et se coiffaient eux-mêmes, sans quoi les artistes à qui ils auraient dû confier ce soin et contre

1. 25 et 26 octobre.

Digitized by Google

lesquels ils proféraient de pareilles menaces, eussent pu être tentés d'en tirer vengeance en leur entamant au moins l'épiderme d'un faux coup de rasoir.

Mais, enfin, l'opération réussit à merveille. Dès la fin d'octobre le prince entrait en convalescence. La consigne fut levée, les perruquiers purent jaser à leur aise. L'enthousiasme pour Tronchin fut grand à la Cour comme à la ville. Don Philippe le nomma son premier médecin, et la communauté de Parme, dite aussi l'Ancianat ou Conseil des Anciens, lui vota, le 2 novembre, une médaille en or en même temps qu'un brevet de citoyen patricien de Parme, avec tous les droits et privilèges attachés à cette qualité.

Je donne ce brevet en appendice[1]. C'est une pièce fort curieuse, écrite dans un latin de chancellerie qui n'est pas précisément celui des Bembo, des Poggio et autres secrétaires illustres de papes, mais qui, à quelques incorrections et un barbarisme près (*præminentiis*), est assez coulant. La louange n'y est pas ménagée. N'y aurait-il que celle-ci : « Que le mérite de Tronchin surpasse la gloire de ceux qui se sont

1. Appendice I.

Digitized by Google

rendus célèbres non seulement dans les temps modernes, mais encore dans l'antiquité, » ce serait déjà fort honnête. Plus délicate et plus vraie est cette autre : « que Tronchin se retirant dans son ancienne patrie, ne semblera pas aux Parmesans avoir quitté tout entier la nouvelle. » On y remarque enfin cette formule : *Motu nostro proprio et ex certa Scientia*, formule des bulles des papes, et par conséquent du pouvoir souverain le moins contestable. D'autres princes en usèrent et sans doute aussi don Philippe lui-même; mais il n'avait garde de faire attention à l'usurpation du Conseil des Anciens, d'abord parce que ce prince était doux et tolérant, ensuite parce qu'il ne voulait pas les quereller pour des mots, étant plus jaloux de diminuer leur autorité, comme il le fit en effet, que d'épiloguer sur leurs protocoles.

La médaille votée à Tronchin, comme on vient de le dire, devait être en or, et porter d'un côté l'effigie du docteur, et de l'autre un sujet allégorique relatif aux services que l'inoculation était appelée à rendre à l'humanité. Le choix de ce sujet était difficile, car, l'allégorie étant le propre des monuments de ce genre, il ne pouvait être question d'y reproduire dans sa simplicité prosaïque le fait même dont on voulait

Digitized by Google

perpétuer la mémoire. Mais il y a des médecins partout, principalement dans les conseils municipaux et dans les assemblées politiques; il s'en trouva un sans doute dans le Conseil des Anciens, qui avait lu les Mémoires de La Condamine sur l'inoculation, et que le passage qui suit[1] avait frappé :

« Vous êtes obligé de passer un fleuve profond et rapide avec un risque évident de vous noyer, si vous le passez à la nage. On vous offre un bateau; vous ne pouvez vous dispenser de passer à l'autre bord; on ne vous laisse que le choix du moyen. La petite vérole est inévitable au commun des hommes; le nombre des privilégiés fait à peine une exception. Nous pouvons donc nous considérer comme forcés de traverser le fleuve. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un est emporté par le courant; de ceux qui le passent en bateau, il n'en périt pas un sur mille. Hésitez-vous encore sur le choix? »

Conformément à cette très belle similitude, *bellissima similitudine*, dirent les Anciens, on pourrait donc graver d'un côté de la médaille un fleuve rapide que plusieurs nageurs s'effor-

1. Deuxième Mémoire, p. 33, 1758.

Digitized by Google

ceraient de traverser ; on y ajouterait un homme qui, resté sur le bord montrerait à un autre une barque dans laquelle celui-ci passerait le fleuve et gagnerait en sûreté la rive opposée. On écrirait, au-dessous de cette allégorie, ces mots tirés d'Ovide : *Tutissimus ibis*.

Ce sujet adopté, un Français nommé Boudard, sculpteur de l'Infant, fut chargé de le modeler en cire. On agita parmi les Anciens la question de savoir comment la tête de Tronchin qui devait occuper l'un des revers, serait *accommodée*. Il est peu probable que, parmi ces Messieurs, il y eut alors un perruquier ; mais on décida, comme un personnage de cette profession, s'il eût été du Conseil, n'eût pas hésité à le proposer, que le docteur serait représenté en perruque. « Je ne sais, observait modestement du Tillot [1], s'il ne vaudrait pas mieux de donner à la médaille un goût antique. M. Tronchin a du goût ; il a vu beaucoup de médailles. Dites à Boudard d'en parler avec lui ; il donnera sans doute quelque bonne idée. » Le scrupule de du Tillot était fondé ; Tronchin le justifia en optant pour la coiffure à l'antique, et Boudard se conforma au vœu de Tronchin.

1. Lettre du 6 nov. 1764.

Digitized by Google

Cette médaille ne fut jamais exécutée[1]. Le modèle seul en est conservé aux Archives municipales de Parme où je l'ai vu. Il est en cire rougeâtre et à dix centimètres environ de diamètre. Le dessin en est médiocre, principalement dans le sujet allégorique, où tout est d'une maigreur extrême ; mais la tête a du caractère, et un air romain. J'ai vainement interrogé, sur le fait de l'inexécution de la médaille, les pièces nombreuses et la correspondance auxquelles a donné lieu, avant et après, l'inoculation du prince Ferdinand, je n'ai trouvé de réponse nulle part. Il y eut sans doute interdiction. Il est possible en effet que l'Infant don Philippe n'ait pas été d'avis que ses sujets récompensassent Tronchin avec plus d'éclat qu'il ne l'avait fait lui-même, et qu'il ait défendu de suivre jusqu'au bout le projet des Anciens. La jalousie est péché coutumier des princes, et les particuliers qu'ils ont élevés même très haut l'encourent, dès que l'opinion publique les élève encore plus haut.

Mais au point où nous en sommes, on ne prévoyait pas ce résultat, et en attendant que la médaille fût faite, les Anciens arrêtèrent que le

1. A moins qu'il n'y en ait eu une seule, celle donnée à Tronchin. Mais le contraire m'a été assuré à Parme.

Digitized by Google

double vote dont Tronchin avait été l'objet lui serait officiellement annoncé par le chancelier de la Communauté en personne. Du Tillot en informa Tronchin, l'engageant toutefois à paraître l'ignorer, au moins jusqu'à ce que la Communauté elle-même le prévienne par écrit de sa démarche[1]. On régla le cérémonial à suivre en cette rencontre; on convint que le chancelier irait le 5 porter à Tronchin la lettre de la Communauté, que l'officier de garde laisserait entrer ce personnage et le *donzello*[2] qui l'accompagnerait; que, comme il était peut-être d'usage en pareil cas, de donner quelque chose au chancelier et au *donzello*, le ministre ferait envoyer l'argent nécessaire pour leur être remis à l'écart, qu'enfin si le docteur demandait s'il était dû par lui quelque gratification, on lui répondrait tout uniment que non. Mais les précautions de du Tillot à cet égard devinrent inutiles, la Communauté ayant défendu à son *donzello* (il n'est pas parlé du chancelier) de rien recevoir, et s'étant elle-même chargée de le dédommager de la perte de la gratification que le docteur aurait pu lui donner. Un employé supérieur de la Secrétairerie d'État, du nom de

1. Lettre du 3 nov. 1764.
2. Huissier ou valet.

Digitized by Google

Trelhard et Français, trouva ce trait si beau que dans un mouvement d'enthousiasme comique, à force d'être solennel, il s'écriait : « Je suis bien charmé de ce trait honnête de la part des Parmesans. On pense donc aussi à Parme[1] ! » C'était le jargon du temps.

Au jour dit, c'est-à-dire le 5 novembre, la députation des Anciens fut introduite chez Tronchin. Celui-ci fit un remerciement verbal. Mais cela ne suffisait pas, il fallait en outre qu'il remerciât par écrit. Trelhard pensa que « s'il écrivait en français, il devait mettre *Messieurs* en vedette, et finir par *Respect et Reconnaissance;* s'il écrivait en latin, par quelque chose d'équivalent[2]. » Tronchin préféra le latin ; mais sur l'observation de du Tillot qui trouvait sans doute que les formules de politesse si chères aux Italiens et si redondantes, étaient trop sèches et trop brèves en latin, le docteur donna son allocution en français. Toutefois, il paraissait bien résolu à être bref, même en cette langue. Un premier brouillon écrit de sa main ne compte pas plus de huit lignes ; il le communiqua à du Tillot qui l'en avait prié et qui se récria sur son laconisme. Il en écrivit alors un

1. Lettre du 5 nov. 1764.
2. Lettre du 5 novembre 1764.

Digitized by Google

second quatre fois aussi long : c'est celui dont la lettre elle-même est la reproduction exacte. J'en régalerai le lecteur.

« Messieurs, vous avez voulu voir jusqu'où pouvait aller la reconnaissance, et vous m'avez choisi pour faire cet essai. Vous avez accumulé sur moi vos bontés auxquelles je ne pouvais prétendre que par l'attachement inviolable et par le profond respect que j'ai pour S. A. R. l'Infant don Philippe, votre gracieux souverain. Ce que j'ai fait pour S. A. R. le prince Ferdinand ne méritait, Messieurs, que votre approbation ; j'en étais récompensé par le succès, tout comme si j'avais eu le bonheur d'être votre compatriote ; jugez de ma satisfaction par la vôtre. Mais je n'avais pas mérité les marques de distinction dont vous voulez m'honorer *généreusement*[1]. Les lettres de bourgeoisie que vous daignez m'accorder me flattent plus que tout le reste. J'imagine, Messieurs, que *dès ce moment j'ai l'honneur d'être* votre compatriote ; j'en avais le sentiment dans le cœur. L'inscription et la médaille seront un encouragement pour tous ceux qui, comme moi, aimeront votre patrie.

1. Ce mot et tous ceux qui suivent en italiques, sont des additions ou des corrections de Tronchin au texte, portées à la marge.

Digitized by Google

Car si vous daignez, Messieurs, récompenser si magnifiquement les petites choses, *que ne peuvent attendre de vous* ceux qui en pourront de grandes? C'est ainsi que dans les beaux jours de la Grèce et de Rome, on donnait un encouragement *aux talents et à la vertu.* On commence par des couronnes civiques, on finit par des triomphes. Le respectable ministre qui fait exécuter les ordres de S. A. R. le meilleur de tous les princes, choisit ses modèles à Athènes et à Rome; *il sert ce prince auguste en suivant les mouvements de son cœur. Je m'unis à vous et à lui, en faisant des vœux pour sa conservation*[1]. Vous m'avez accordé le droit de joindre les miens aux vôtres; ceux que je ferai pour la prospérité de Parme en général, et pour celle de vos illustres personnes en particulier, dureront autant que ma vie, et je ne chercherai que les occasions de vous prouver ma reconnaissance et le respect avec lequel je suis, Messieurs, etc. »

Du Tillot « trouva cette lettre si belle qu'il se flatta que M. Tronchin ne trouverait pas mauvais qu'il en prît une copie ». Il avait ses raisons pour penser ainsi de cette lettre. Dans le premier brouillon, il n'était pas dit un mot de

1. C'est-à-dire celle du prince

Digitized by Google

lui ; il est loué et même avec un peu d'emphase dans le second. De pareils témoignages pour celui qui en était l'objet ne devaient pas être perdus ; en tout cas, comme on le voit ici, il vient un jour où cela se retrouve. Cependant du Tillot était modeste, je ne l'accuse donc pas d'avoir fait suggérer à Tronchin ces éloges ; mais il avait des amis trop dévoués pour qu'ils ne lui en eussent pas évité la peine.

La lettre de Tronchin envoyée à sa destination, il n'en fut pas quitte pour cela. Il fut prévenu « de la nécessité de faire une visite à la communauté pour la remercier en personne ; qu'on l'avertirait du jour où s'assemblerait les Anciens ; qu'il serait bon, en attendant, qu'il préparât, si cela ne le gênait pas, son petit compliment en latin ou en français, à sa convenance, mais qu'il était prié par M. du Tillot d'avoir la complaisance de le lui communiquer un jour ou deux avant sa visite »[1].

En bon Suisse qu'il était, c'est-à-dire en républicain peu ferré sur le formalisme des pays monarchiques, Tronchin faisait toujours craindre (et la première rédaction de sa lettre justifiait cette crainte) qu'il ne pêchât à cet égard

1. Trelhard à Jacobi, 5 nov. 1764.

Digitized by Google

ou par commission ou par omission. Ce qu'il allait dire ou ce qu'il écrivait devait donc être soumis préalablement au visa du ministre, et il avait d'autant moins à s'en offenser, que la même manière de procéder était observée par les ambassadeurs et tous autres personnages considérables accrédités auprès des gouvernements étrangers. Ajoutons qu'il fallait donner connaissance de son allocution au comte Bernieri, président des Anciens, afin que le comte préparât sa réponse. Tronchin acquiesça sans difficulté à cette nouvelle demande. Du reste, son compliment, qui était en français, fut très court; il n'avait que quatre lignes. La réponse du comte Bernieri n'en eut pas davantage. « Le comte Bernieri, dit du Tillot, répondra également en français par autant de mots.[1] » C'est là le fin du fin du formalisme. Mais après la lettre de Tronchin, il n'était plus besoin de longs discours, et en résumé, il n'était question pour lui que de rendre aux Anciens la visite qu'il en avait reçue dans la personne de leur chancelier. On ne pouvait pas lui remettre encore son brevet que les Anciens faisaient écrire par quelque calligraphe, et, comme dit du Tillot, « peintur-

1. Lettre du 6 novembre.

Digitized by Google

lurer ». On ne le lui envoya dans une boîte en or qu'à Genève, et probablement vers les premiers jours de décembre. Le jour de l'audience fixé, Tronchin monta en voiture et se rendit à l'Hôtel de Ville. Je n'ai pas trouvé le détail écrit de la réception, mais on s'imagine aisément ce qu'elle dut être. Ce fut, après l'échange entre le comte Bernieri et le docteur du compliment convenu d'avance, force révérences, force congratulations, en un mot toutes les politesses que nous nous prodiguons, quand, ainsi que le remarque La Bruyère, nous sommes attentifs à ce que, par nos paroles et par nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes.

Pendant que Tronchin était ainsi honoré et fêté à Parme, les Plaisantins qui, dès le temps de Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme et de Plaisance assassiné dans cette ville en 1547, ne vivaient pas en parfaite harmonie de sentiments avec les Parmesans, crurent qu'il serait convenable sinon nécessaire de faire comme eux en cette circonstance, et de donner à Tronchin des témoignages particuliers de leur haute estime et de leur reconnaissance. Mais, il faut bien l'avouer, ils mirent un retard peu galant à se déclarer. Le 8 novembre, seulement, c'est-à-dire le lendemain du jour où

Digitized by Google

la Communauté de Parme s'était entièrement acquittée envers Tronchin, le Prieur et les Anciens de la Communauté de Plaisance écrivirent à du Tillot, d'abord pour témoigner leur joie de l'heureuse issue de l'inoculation du prince, ensuite pour prier le ministre de vouloir bien faire part à l'Infant des honneurs qu'ils se proposaient de rendre au premier médecin de S. A. R., au sauveur de son fils. Ils demandaient la permission de décerner à Tronchin un diplôme de patricien de Plaisance, de lui ériger à perpétuité un monument dans la salle publique de la Communauté, et enfin de lui offrir aussi une médaille en or gravée en relief. Ils en indiquaient en même temps le sujet. Je traduis leurs paroles de l'italien.

« Entre les exploits opérés par Hercule, celui par lequel il se signala particulièrement est sa victoire sur le lion de Némée. Cette victoire qui a été décrite par les mythologues, l'allégresse que les bergers montrèrent à cette occasion, se voyant à la fois délivrés du monstre qui dévorait leurs troupeaux, et assurés désormais de les mener paître en sûreté, tout cela nous a semblé offrir un sujet propre à être représenté sur une médaille. On y verrait Hercule avec sa massue et le lion abattu à ses

Digitized by Google

pieds; une femme couronnant le dieu de lauriers, et un berger transporté de joie avec un instrument de musique à la main. » Il va sans dire que le lion abattu est la petite vérole, Hercule, M. Tronchin, la femme qui couronne Hercule, la ville de Plaisance, le berger, l'Infant, le troupeau, les Plaisantins. Au-dessous on lirait ces mots : *Securus cum grege pastor.* »

Mais en s'engageant dans cette affaire au lendemain du jour où elle venait d'être terminée à Parme avec tant d'éclat, les Plaisantins agissaient un peu comme ces gens qui se font poissonniers la veille de Pâques, et pensent vendre leur marée quand chacun n'achète que du jambon. Ces honneurs qu'ils offraient à Tronchin n'auraient pu avoir de prix que si cette offre eût coïncidé avec celle des Parmesans; arrivant à cette heure, c'était du réchauffé, et le réchauffé « ne valut jamais rien ». En tout cas, il est fort probable que l'allégorie surannée et presque ridicule de la médaille n'eût point été accueillie, et peut-être qu'on l'eût renvoyée aux rhétoriciens du collège Alberoni, à Plaisance, pour qu'ils en inventassent une meilleure. Tout indique donc, bien qu'aucune des pièces examinées par moi ne fassent mention du fait, que la proposition des Plaisantins fut repoussée.

Digitized by Google

Tronchin d'ailleurs en avait assez de toutes ces façons, et des cérémonies et des salamalecs, et de son séjour à Parme. Il disait que le prince s'allait porter comme le Pont-Neuf, qu'il n'avait plus besoin de lui, que, quant à lui Tronchin, il était attendu à Genève par ses travaux académiques et par ses malades, qu'enfin il craignait les chemins[1]. Il avait donc résolu de partir le 12 novembre. A la cour, où sauf l'Infant et du Tillot, on n'était peut-être pas aussi assuré que tout péril pour le prince eût disparu, où d'ailleurs on avait eu vent de certaines protestations d'un parti anti-inoculateur guettant le départ de Tronchin pour se déclarer, on cherchait à le retenir. « Je voudrais, écrit du Tillot à Jacobi, que vous ou quelqu'un d'assez adroit lui dise, en parlant de cela sans affectation, que les chemins ne seront pas praticables de huit jours, à cause des torrents, des débordements, que, ou le temps restera ainsi, et alors les neiges, avec ce vent chaud, auront fondu, ou qu'il se mettra au beau, et de toute façon rendra le voyage plus commode. Voir enfin si par ses propres réflexions, entendant tout le monde parler, il (se) déterminera de (*sic*) suspendre son voyage de huit jours[2]. »

1. Du Tillot à Jacobi, 7 novembre 1764.
2. *Idem.*

Digitized by Google

J'ignore quel fut la suite de cette négociation; mais que Tronchin ait retardé ou non son départ, à peine eût-il les talons tournés que les anti-inoculateurs parmi lesquels se trouvaient des médecins et des chirurgiens attachés au palais, répandirent le bruit d'une rechute probable du prince, et que l'un d'eux, le docteur Ponticelli, donna « une belle consultation là-dessus ». Du Tillot indigné en rendit compte à l'Infant. « S. A. R., dit-il en son mauvais français, en fut choquée; elle trouva que tout était d'une malice, d'une fausseté, d'une ignorance stupide; qu'il y avait dans tout cela du manège et de la coquinerie, que quand même il serait vrai qu'il pût y avoir récidive[1], il serait impossible que ce fût dans un instant; qu'il semblait que c'était tenter de prouver l'inutilité de l'opération, et qu'il fallait que j'ouvrisse beaucoup les yeux sur tout cela[2]. »

L'Infant avait raison. Il ordonna à son ministre d'avertir le docteur Camuti, attaché à sa maison, qu'il eût à s'éloigner pour un temps, en punition de sa complicité avec les anti-inoculateurs, et d'écrire au docteur Ponticelli une lettre « tapée », pour lui apprendre à ne pas

1. Il veut dire rechute.
2. Du Tillot à Jacobi, 22 nov.

Digitized by Google

donner des consultations qu'on ne lui demandait pas[1]. Alors tout le monde se tut, et l'Infant eut la gloire, après avoir bravé les préjugés contre l'inoculation, de croire fermement à l'efficacité radicale de celle de son fils, en dépit des prophètes de malheur qui pronostiquaient le contraire. Quant au prince, il se portait, en effet, comme le Pont-Neuf et il eut toujours depuis lors une santé robuste.

4. Du Tillot à Jacobi, 23 nov.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Mort de don Philippe. — Du Tillot n'accepte pas la régence que ce prince lui avait donnée en mourant. — Il demande aux rois de France et d'Espagne, qui s'y refusent, de le relever de ses fonctions. — Importantes économies qu'il réalise à l'avénement de don Ferdinand. — Refuse à cette occasion un honoraire considérable et en fait don à l'hôpital de Parme. — Protestations en forme de monitoire du pape Clément XIII contre les actes attentatoires à son autorité dans les duchés. — Brutale expulsion des Jésuites de Parme et de Plaisance en réponse à ce monitoire. — Inquiétudes de du Tillot sur ce que pensera le duc de Choiseul de son procédé d'expulsion. — Il s'impatiente du retard qu'on met à Madrid pour l'approuver. — Il se loue beaucoup des mesures prises par le Parlement de Paris, qui justifiait les siennes. — Lance un mémoire contre le pape. — Emploie des procédés violents contre ceux qu'il soupçonne d'être opposés à sa conduite envers les jésuites. — Trouve un puissant appui dans le marquis Tanucci, ministre du roi de Naples. — Se montre très flatté de l'approbation de Voltaire. — Fait signifier son mémoire ou manifeste au pape Clément XIII, qui n'en tient aucun compte. — Pasquinades à Rome contre les cardinaux, conseillers du Pape. — Cinquante-cinq thèses publiées à Bologne par un frère mineur observantin sur les États de l'Église. — Du Tillot assuré par d'Argental de la complète approbation de M. de Choiseul. — Clément XIII, sommé de

Digitized by Google

céder par les cours d'Espagne et de France, résiste avec courage et, vaincu par le chagrin, meurt d'apoplexie.

Environ neuf mois après l'inoculation du prince Ferdinand, don Philippe mourait le 18 juillet 1765, à Alexandrie, de la terrible maladie dont il avait préservé son fils. L'annonce de cet événement jeta un certain trouble dans les esprits. Plus d'un crut, et ne s'en cacha point, que les affaires allaient changer de face; mais ceux-là seuls le croyaient, qui le désiraient, ayant perdu quelque chose aux réformes de du Tillot, et pensant se récupérer dans un changement de règne. On disait encore que don Philippe, en mourant, avait nommé régent du Tillot. Voilà qui renversait bien des espérances, car le fait était vrai. Elles se relevèrent, lorsqu'on apprit que du Tillot avait non seulement refusé la régence, mais écrit au roi d'Espagne pour lui représenter que, d'après une loi faite par ce monarque lui-même[1], lorsqu'il était souverain des duchés, le prince Ferdinand était majeur, puisqu'il avait atteint l'âge de quatorze

1. Charles III, qui, n'étant encore que don Carles, régna effectivement sur les duchés avant d'être roi des Deux-Siciles, et qui partit de là pour aller prendre possession de la couronne d'Espagne, laissée vacante par le roi Ferdinand, son frère aîné du premier lit, mort sans enfant.

Digitized by Google

ans. Du Tillot fit plus. Pressentant combien les fonctions dont il était revêtu deviendraient difficiles par la suite (en quoi il n'était que trop bon prophète), il suppliait le roi d'Espagne de qui il les tenait, immédiatement, de l'en décharger. Le roi s'en garda bien; il lui enjoignit au contraire de garder sa place, et il lui en donna comme une nouvelle investiture, « en lui confirmant toute l'autorité qu'il avait eue du temps du feu infant[1] ». Ce ne fut pas le seul témoignage qu'il reçut de la confiance extraordinaire qu'il inspirait et de la résolution où l'on était de le maintenir au pouvoir sans en diminuer l'étendue; le roi Louis XV lui fit le même honneur que le roi d'Espagne. Celui-ci presque en même temps conféra au nouveau duc de Parme la dignité d'infant, que du Tillot avait sollicitée pour lui et que le prince n'eût pas eu le droit de prendre sans cela. De son côté, Marie-Thérèse, dès que don Ferdinand lui eut notifié la mort de son père, écrivit à l'infant la lettre qui suit :

Mon frère et cousin, il n'est que votre juste douleur sur la perte d'un père aussi respectable qu'adorable par ses vertus que l'était celui qui vient d'être enlevé à

1. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

V. A., qui puisse être comparée au chagrin avec lequel j'ai appris le trop funeste événement qui renouvelle une plaie qui n'a jamais été guérie, et ne la (*sic*) sera jamais. Ne doutez donc pas que je partage bien vivement tous les sentiments qui doivent vous accabler dans cet affreux moment. Soyez persuadé aussi qu'ainsi que j'accepte bien volontiers la qualité de mère tendre que vous me rendez la justice de m'attribuer, j'en remplirois les devoirs dans toutes les occasions avec la plus grande satisfaction. Oserois-je vous donner d'abord un conseil? Tenez-vous-en fermement aux gens que feu votre grand et cher père a employés, surtout à ce fidèle Tillot, homme incomparable, et à ces deux hommes qu'il a mis auprès de vous[1]. Vous ne sauriez jamais trouver rien au-dessus, et peu qui les égalisent. Pardonnez-moi ce conseil qui part d'un cœur bien tendre et rempli de votre bonheur. Conservez-moi tous les sentiments que vous me promettez; je les mérite par le tendre attachement que j'ai pour vous. A tant, je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère et cousin, dans sa sainte et digne garde.

De V. A. bien affectionnée sœur et cousine,

MARIE-THÉRÈZE[2].

Don Philippe avait laissé des dettes; les revenus de son successeur se trouvèrent en outre fort diminués par la perte du grand Prieuré de Castille dont feu l'infant était titulaire. On n'était pas même sûr que les cours de France et

1. Condillac précepteur, et de Kéralio, sous-précepteur.
2. Archives d'État de Parme, *Lettres des princes*.

Digitized by Google

d'Espagne continueraient au fils les subsides qu'elles accordaient au père. Il fallait donc songer aux économies. Le marquis de Felino (il m'arrivera désormais plus d'une fois d'appeler du Tillot de ce nom) réforma sur-le-champ l'équipage de chasse, dressé à l'instar de celui de Louis XV, et qui entraînait des dépenses hors de proportion avec les revenus d'un prince souverain d'environ un million et demi de sujets, et encore qu'il se fût enrichi des dépouilles du clergé. Le ministre fit même détruire les cerfs et les daims, si nuisibles aux biens de la campagne ; ce qui lui valut les bénédictions des paysans. Ces deux mesures eurent pour conséquence nécessaire la diminution du nombre des chevaux dans ses écuries. Quelques pensions supprimées n'ajoutèrent pas grand'chose à ces économies ; elles attestaient du moins la bonne volonté et la résolution du réformateur ; et s'il se faisait des ennemis de ceux auxquels il ôtait leurs pensions, il se faisait des amis de tous ceux qui les avaient enviées, sans les obtenir ; et c'étaient les plus nombreux. Mais du Tillot était trop grand pour s'épargner lui-même pendant qu'il frappait les autres. D'après un très ancien usage, il était alloué une gratification considérable au ministre du prince à l'occasion du

Digitized by Google

serment de fidélité que les sujets prêtaient au nouveau souverain ; du Tillot voulut bien se conformer à l'usage, mais il envoya sans désemparer l'argent qu'il avait reçu, à l'hôpital de Parme. Le prince Ferdinand lui-même, à l'instigation de son ministre, dut payer à la patrie son don de joyeux avènement. Il supprima les jeux de hasard qui avaient dérangé plusieurs familles dans ses États, et on abandonna, par cet acte de moralité et de désintéressement, une somme considérable que ces jeux rendaient au trésor royal.

Je passe sur beaucoup de nouveaux actes de l'administration de du Tillot, presque aussitôt exécutés que conçus, et où le zèle qui le stimulait avait quelque chose de fiévreux. Je citerai cependant l'érection de théâtres d'anatomie, de chimie et de physique expérimentale, ce dernier pourvu de magnifiques instruments ; des règlements pour l'Université dressés sur le modèle de ceux des plus célèbres Universités de l'Europe ; l'institution d'un magistrat dit *réformateur des études,* à l'instar de ceux de Padoue, pour l'inspection des professeurs ; la fondation d'une bibliothèque à Parme, commencée sous don Philippe par le P. Paciaudi, achevée et ouverte au public sous le règne de son fils. J'arrive aux graves embarras qui vinrent du dehors, et où du Tillot eut

Digitized by Google

soin, pour les surmonter au moins en partie, d'être encouragé et soutenu par le ministère français, c'est-à-dire par le duc de Choiseul.

Du Tillot, je le répète, était modeste; ses lettres particulières, sa correspondance officielle, en un mot tout ce qu'il a écrit en fait foi. Ses ennemis l'ont accusé de présomption; il n'avait pas ce défaut, mais cette légitime assurance d'un homme à qui l'expérience des affaires a appris à connaître ce qu'il vaut, et qui n'est porté ni à se surfaire, ni à se diminuer. Du moment que d'autres, c'est-à-dire les rois de France et d'Espagne et leurs premiers ministres, en jugeaient de même, après des témoignages partis de si haut et avec un tel ensemble, il eût eu mauvaise grâce à les récuser. Il n'avait pas voulu du titre de régent, il en eut toute la puissance, et il le fit sentir. On lui a reproché son despotisme; il exerça en effet une autorité à peu près absolue sous un prince, don Ferdinand, qui en connaissait à peine les prérogatives et qui ne pensait pas encore à les revendiquer; mais dans un État monarchique aussi arriéré que celui de Parme, le pouvoir, pour durer et être solide, ne devait dépendre que d'un seul ministre. D'ailleurs du Tillot voyait poindre une opposition à ses desseins qui, réservée sous

Digitized by Google

don Philippe, haussait le ton, depuis la mort du prince, et l'obligeait à se fortifier, pour ainsi dire, dans sa place, de peur de surprises ou de coups de main.

Le siège principal de cette opposition était alors Plaisance, et ceux qui la fomentaient, les moines et les évêques. La cour de Rome, qui croyait n'avoir rien perdu de ses anciens droits de souveraineté sur les duchés, et qui persistait à ne donner à leurs derniers souverains que le titre d'infants, leur refusant celui de ducs de Parme, cette cour, dis-je, ne pouvait pardonner à du Tillot d'avoir, par des mesures violentes prises avec l'assentiment de l'infant don Philippe, attenté aux anciens droits de l'Église et même dépossédé de leurs biens plusieurs de ses membres. Le pape Clément XIII avait protesté contre tous ces actes; il protesta de nouveau à l'avènement de don Ferdinand et avec aussi peu de succès. C'est alors que, le 30 janvier 1768, il lança contre le gouvernement du prince un bref en forme de monitoire, qui indisposa jusqu'à la colère Versailles, Madrid et Naples, c'est-à-dire les trois cours alliées par le sang à celle de Parme[1]. « Vous y verrez, écrit

1. Ce bref ne fut publié à Rome que le 1er février suivant.

Digitized by Google

du Tillot à d'Argental [1], le peu de ménagement qu'on y a gardé envers l'Infant [2] que l'on casse et annule tous les édits émanés de sa justice depuis 1764 jusqu'à ce jour, édits que les princes catholiques avaient publiés avant lui, et que le pape lui-même a fait publier également et fait observer rigoureusement dans l'État ecclésiastique. Vous reconnaîtrez que le sens de ces lois (édits) a été falsifié malicieusement dans les citations de ces mêmes lois, contenues dans cet écrit injurieux; vous y verrez renouvelées les anciennes prétentions du Saint-Siège sur les duchés de Parme et de Plaisance [3]. »

1. Manuscrits de Moreau de Saint Merry, t. III, p. 175. Lettre du 10 février 1768.

2. C'est-à-dire tant envers don Philippe qu'envers don Ferdinand.

3. Dans ce bref ou monitoire, le pape se déclare souverain seigneur du duché de Parme et de Plaisance : *In ducatu nostro Parmensi et Placentino*; il déclare illégitimes et de nulle valeur les édits émanés de la puissance séculière et ordonne aux sujets d'y désobéir : *Edicta, decreta, ordinationes, mandata, ac alia quælibet a ministris, magistratibus, judicibus et officialibus, aliisque quibusvis personis, specifica et individua mentione dignis... nulla, irrita, invalida, injusta, damnata, reprobata, inania, temeraria.* Toutes les personnes convaincues d'avoir, à un titre quelconque, pris part à la confection et à l'exécution de ces édits, étaient déclarées avoir encouru les censures ecclésiastiques fulminées par les saints canons, les décrets des conciles généraux, les constitutions apostoliques etc., déchues de leurs privilèges, grâces, indults que les souverains pontifes avaient pu leur accorder, enfin hors d'état de recevoir

Digitized by Google

Ces prétentions étaient tout le fond du procès, sans quoi le Saint-Siège eût peut-être adhéré aux réformes ecclésiastiques de l'infant, et leur eût fait, comme aux autres princes catholiques, l'honneur de les publier dans les États de l'Église; mais le Saint-Siège n'avait pas d'anciennes prétentions à faire valoir sur ces princes qui d'ailleurs étaient les plus forts, et il était tout simple qu'il fût plus accommodant avec eux qu'avec l'Infant considéré par lui comme un usurpateur, et qui de plus était faible.

Quoi qu'il en soit, le bref du pape eut pour effet de déterminer l'Infant à réaliser tout à coup un projet depuis longtemps médité par du Tillot et lui, et auquel le duc de Choi-

l'absolution, si ce n'est à l'article de la mort, à la condition toutefois qu'elles viennent à résipiscence. Voyez le curieux écrit sur cette matière qui a pour titre : *Esame storico-legale-teologico sopra le Lettere in forma di Breve, pubblicate in Roma, il primo di febbrajo dell'anno corrente* 1768, *contro gli Editi de' Reali Sovrani di Parma, emanati intorno l'immunità e disciplina ecclesiastica*, in-4° de 192 pages, sans lieu, ni date, ni nom d'auteur. Mais cet ouvrage, ainsi qu'a bien voulu me le dire le savant et obligeant vice-bibliothécaire de la bibliothèque de Parme, M. Barbieri, a été écrit d'après le commandement de du Tillot par un prêtre de Plaisance, nommé Giuseppe Donino Cappellotti, et fut imprimé à Parme, à l'Imprimerie royale, dans la seconde moitié de l'année 1768. Du Tillot dit plus loin qu'il le fera traduire en français: j'ignore s'il a donné suite à ce projet.

Digitized by Google

seul qui venait d'exécuter le pareil en France, avait promis de prêter la main. C'était l'expulsion des Jésuites des États de l'Infant. Dans la nuit du 7 au 8 février, c'est-à-dire huit jours après la publication du bref, ils furent arrêtés à Parme, Plaisance et Borgo San Donino, puis rassemblés et parqués comme du bétail, aux portes de la ville de Parme, où on leur signifia leur expulsion « dans les formes ordinaires ». Le 8, au point du jour, ils furent conduits à la frontière d'où ils s'acheminèrent vers le Modénais. Il ne resta dans les duchés que quelques malades, et un Père de chaque maison, pour rendre les comptes et assister aux inventaires. Cependant, comme toute l'éducation de la jeunesse était entre les mains des Jésuites, du Tillot avait pris ses mesures pour « remplir, comme il dit, les collèges » restés vides de leurs anciens maîtres, afin que l'enseignement public ne souffrît pas d'interruption, et que les familles ne fussent pas dans le cas de regretter « en aucune façon » l'absence des maîtres dépossédés. Il avait engagé sous main et avec les plus grandes précautions, « pour que rien n'en transpirât au dehors », une quarantaine de professeurs libres, lesquels, aussi intéressés que lui à être discrets, ne soufflèrent mot, et se tinrent prêts à marcher comme

Digitized by Google

un seul homme au premier signal de l'envahissement. Ce signal donné, ils prirent aussitôt possession des logements et des classes, en même temps que les religieux des écoles pies, venus à petit bruit de Toscane, s'installaient au collège des Nobles, et que les lazaristes de Plaisance prenaient « la direction des exercices pieux de la jeunesse de Parme [1] ».

Quelque opinion qu'on ait, au point de vue politique, de la suppression des jésuites de Parme, il faut convenir au moins qu'elle eut quelque chose de brutal et qui rappelait à certains égards les procédés de Pombal envers les jésuites portugais. Rien toutefois dans le tempérament de du Tillot ne ressemblait à celui du vindicatif et sanguinaire marquis. Je ne suis donc pas étonné qu'il ait, ainsi qu'on le verra plus loin, été inquiet du jugement que porterait le duc de Choiseul sur sa conduite en cette occurrence. Le duc, en effet, loin d'avoir approuvé jamais les procédés de Pombal, n'en parlait qu'avec froideur et souvent même avec mépris. Mais en quoi du Tillot est digne d'éloge, c'est d'avoir, à partir du moment où il se fut résolu

1. Moreau de Saint-Thierry, t. III, p. 175. Lettre du 6 février 1768, et lettre du 10 février, même année; cette dernière portant sur la minute : *Point envoyée.*

Digitized by Google

à chasser les Jésuites, pourvu à leur remplacement immédiat dans la partie essentielle de leurs fonctions, et de n'avoir pas été aveuglé par la passion de détruire jusqu'à laisser au hasard ou à la grâce de Dieu le soin de reconstruire. » Au reste, « je voudrais bien, dit-il, pouvoir par la suite me passer entièrement des religieux, au moins pour l'instruction de la jeunesse ; mais je suis ici absolument sans ressources. Je travaille à faire éclairer notre clergé entre les mains de qui je vais faire mettre pour cet effet le catéchisme de Montpellier[1]. » Ainsi, il repoussait le clergé régulier et faisait appel au séculier.

Cependant il commençait à s'impatienter du retard que mettaient les cours de Versailles et de Madrid à répondre à ses fréquents appels. Il ne cessait de demander qu'elles approuvassent publiquement ses réformes, et qu'elles le soutinssent dans ses projets de représailles contre le Saint-Siège. Le duc de Choiseul y était pour sa part très résolu. Il pensait régner à Parme comme à Versailles ; il en tirait vanité et il avait raison. Mais le ministre des affaires étrangères du roi d'Espagne, le marquis de

1. Moreau de Saint-Thierry, t. III, p. 234. Lettre du 9 avril 1768.

Digitized by Google

Grimaldi, se faisait tirer l'oreille. Le duc de Choiseul lui écrivit « une belle et forte lettre » qui triompha de la lenteur du marquis, et le fit entrer à la fin dans un concert entre les deux couronnes, sans lequel la lutte de du Tillot contre le pape eût été stérile. « J'ai retrouvé dans cette lettre, dit du Tillot, toute la liberté et la majesté qui convenaient au roi et à la protection qu'il donne à sa maison, enfin cette noble hauteur du plus heureux et du plus fier âge de Louis XIV. La façon dont il dit que l'Infant avec un petit État et même sans État est un grand prince, est admirable, et tournée d'une façon bien flatteuse pour son Altesse Royale. Enfin, j'ai été pénétré du témoignage de satisfaction que ce ministre (dans une lettre dont il m'a honoré), que je respecte tant et à qui je suis si attaché, donne à ma conduite et pour l'affaire de Rome, et pour celle de l'expulsion des Jésuites, qui a excité encore la cour de Rome[1] contre la nôtre. »

L'Infant, selon du Tillot, fut profondément touché de la lettre du duc de Choiseul au marquis de Grimaldi, qu'il connut seulement le 2 mars 1768. Je veux bien le croire, mais je

1. Moreau de Saint-Thierry, t. III, p. 193.

Digitized by Google

crois aussi, vu l'âge et l'inexpérience du prince, que son ministre en fût encore plus touché que lui. Il le fut encore « de la chaleur que le public, en France, avait marquée pour un prince de la maison de France, de la manière dont le Parlement avait agi, de la promptitude de ce corps auguste à sévir » contre le bref de Clément XIII. Le Parlement de Paris avait trouvé bon en effet d'intervenir dans la querelle entre le pape et don Ferdinand. On ne lui avait pourtant pas demandé son avis; mais il n'avait pas apparemment assez d'occasions de remuer dans son ressort et dans le pays, même à propos d'affaires qui ne le regardaient pas toujours; il s'était ici mêlé de celles de l'étranger, qui ne le regardaient pas du tout. Il avait donc rendu, le 26 février précédent, un arrêt « qui supprimait et prohibait dans toute la France » un bref dont le duc de Parme avait été l'occasion et le principal sinon l'unique objet. « Nous nous réglerons, écrit du Tillot à d'Argental, quand il sera temps, et en nous attachant au sentiment du duc de Choiseul, sur les démarches d'un corps aussi respectable. Je vous prie de dire au duc de Choiseul que l'Infant compte qu'il ne désapprouvera pas que nous ne fassions encore rien afficher pour *fulminer* à

1. Moreau de Saint-Thierry, t. III, p. 193.

Digitized by Google

notre tour le bref, ou pour sa suppression [1]. »

La foudre qu'il se préparait à lancer contre le bref du pape était un mémoire. En attendant, comme il dit, qu'il l'*affichât*, et qu'il reçût à cet égard les instructions ou plutôt les ordres du duc de Choiseul, il prenait contre une réaction possible du peuple de Parme, et contre les projets de vengeance que couvaient sans doute les nombreux partisans des religieux proscrits, des mesures très rigoureuses. Même en admettant qu'elles fussent justifiées par la raison d'État, on ne peut s'empêcher d'y voir je ne sais quelle mauvaise inspiration de la peur; en tout cas, elles font peu d'honneur à du Tillot. « Mes premières dispositions, ajoute-t-il, après le départ des Jésuites, annoncées à l'oreille des supérieurs des autres corps religieux et aux évêques avec fermeté et de sang-froid, ont jeté la crainte et la circonspection nécessaires. Personne n'ose agir ni parler. On craint que je ne pénètre les pensées. Je n'ai pas été dans le cas de sévir contre qui que ce soit. Je n'ai puni par le bannissement que quelques gens qui avaient parlé même très bas et à l'oreille, au sujet des Jésuites. » Le

1. Moreau de Saint-Thierry, t. III, p. 193.

Digitized by Google

bannissement pour de simples confidences! Un Tibère n'eût pas fait pis, et il s'en fallait que du Tillot fût un Tibère! Mais alors, dès qu'il s'agissait des Jésuites, c'est à peine si les plus modérés se possédaient à demi. Il finit ainsi : « J'ai fait former un mémoire en réponse de ce bref[1]. Je le rendrai public, quand il sera temps et après ce que les cours de nos deux maisons réunies auront pensé et fait témoigner au pape. Toute cette affaire prendra dans notre État plus d'éclat. Je ferai traduire ce mémoire en français, et imprimer dans les deux langues. »

Tel est le plan de campagne de du Tillot. Il a déjà ruiné ou dispersé une grande partie de ses ennemis, avec l'aide de ses deux auxiliaires qui, pour ne figurer qu'à l'arrière-garde de sa petite armée, en sont en réalité le corps principal, il compte bien avoir raison du reste, et forcer le pape à éteindre ses foudres. D'ailleurs, les approbations ne lui venaient plus seulement de la France et de l'Espagne, elles lui arrivaient également du Portugal, du royaume des Deux-Siciles, et peut-être de Vienne. L'empereur Joseph II régnait depuis

1. C'est l'*Esame storico-legale-teologico* dont il est parlé p. 61, note 2.

Digitized by Google

1765. Il avait été d'abord le beau-frère de don Ferdinand, dont la sœur avait été sa première femme et la plus aimée, et ses idées fort en avance sur celles de son pays, avaient beaucoup d'affinité avec celles de du Tillot. Quant au marquis de Tanucci, premier ministre du roi des Deux-Siciles, qui, l'année précédente, avait banni les Jésuites des États de son maître, « il prenait, dit du Tillot, l'affaire du bref avec bien de la hauteur, et avec cette rage dont il est toujours dévoré contre la cour de Rome et le cardinal, instigateur de ce bref[1]. Je crois que le marquis qui m'écrit que le roi, son maître, a vu avec horreur la conduite de Rome, a écrit à Madrid pour qu'on y approuve quelques excursions sur Bénévent et le Latium. Car M. de Tanucci, versé dans l'histoire ancienne et homme érudit, aime mieux dire *Latium*. qu'État ecclésiastique[2]. »

A la suite des trois monarques de France, d'Espagne et des Deux-Siciles, on voit sans surprise Voltaire exprimer son avis sur toute cette affaire, et donner, comme un quatrième souverain, son suffrage au manifeste de Parme,

1. Le cardinal Torregiani.

2. Manuscrits de Saint-Merry, t. III, p. 193. Lettre du 5 mars 1768.

Digitized by Google

dont une copie lui avait sans doute été communiquée par son ami d'Argental. « Ce suffrage, dit du Tillot, nous doit être bien précieux[1]. » On n'en saurait douter[2].

Il restait à signifier à Clément XIII le manifeste de l'Infant. Le ministre d'Espagne à Rome eut une audience du pape, le premier mardi du mois d'avril, c'est-à-dire le 5. Le Saint-Père jeta un coup d'œil rapide sur cette pièce, et « laissa échapper des expressions qui ne lui étaient pas ordinaires. Il pleura et, selon sa coutume, adressa des complaintes à son cru-

1. Mss. de Saint-Merry, t. III, p. 269. Lettre du 28 mai 1768.

2. Voici la lettre de Voltaire à laquelle du Tillot fait allusion. Elle est écrite à d'Argental et datée du 6 mai 1768 (édit. Beuchot, t. LXV, p. 86) :

« Mon divin ange, le mémoire de votre infant m'a paru modéré et ferme. Voilà donc la seconde guerre de Parme et du Saint-Siège! Quand les Barberins firent la première, ils firent jurer aux soldats de rapporter tous les fusils quand la paix serait faite, comptant bien qu'il n'y aurait aucun homme de tué ni de fusil perdu. Les choses ne se seraient pas passées ainsi du temps de Grégoire VII ou d'Innocent IV; ils auraient dit comme Jodelet à l'infant :

Petit cadet d'infant, vous aurez cent nazardes ;
Car, me devant respect, et l'ayant mal gardé,
Le moindre châtiment, c'est d'être nazardé.

« Il faut espérer que Rezzonico (Clément XIII), qui a un nez à la vénitienne, et qui n'a pas le nez fin, recevra seul les croquignoles »

Digitized by Google

cifix. Il protesta qu'il ne consentirait jamais à une rétractation, qu'il avait donné son bref après un mûr examen, qu'il était obligé de verser son sang pour les droits de l'Eglise[1]. » Tel est le récit de du Tillot, qu'on doit croire très bien informé. Le comte de Saint-Priest ajoute : « Lorsque, poursuivant sa lecture, le vieillard fut arrivé au mot représailles, il se mit à trembler de tout son corps, une sueur froide couvrit ses joues, et il s'écria d'une voix entrecoupée : « Le vicaire de Jésus-« Christ est traité comme le dernier des hom-« mes! Il n'a sans doute ni armées ni canons; « il est facile de lui prendre tout; mais il est « hors du pouvoir des hommes de le faire agir « contre sa conscience. » Cette protestation s'acheva au milieu d'un torrent de larmes[2]. Ce récit peut être vrai ; mais la mise en scène, comme on dit au théâtre, le rend quelque peu suspect. J'aime mieux la simplicité de du Tillot. Les rapports qu'il recevait à chaque instant le transportaient sur le théâtre de l'événement, où il voyait, si l'on peut dire, par les yeux des témoins ce qu'il écrit ici à d'Argental. J'y reviens.

« Au sortir de l'audience, les Jésuites et ceux

1. Mss. de Saint-Merry, p. 241. Lettre du 16 avril 1768.
2. *Histoire de la chute des Jésuites*, ch. III.

Digitized by Google

qui conseillaient au pape les partis violents, ranimèrent son courage. Le lendemain de l'audience, il parut gai et serein. Il se berce, dit-on, de la chimère d'aller lui-même comme un de ses prédécesseurs, le crucifix en main, et dans tout l'appareil pontifical, échauffer le zèle des fidèles[1]. »

Je ne voudrais pas donner dans le lieu commun, c'est-à-dire faire des phrases de pur sentiment sur ce vieux prêtre qui n'a que son crucifix à opposer aux menaces de la moitié de l'Europe ; je crois même qu'en revendiquant des droits effacés par le temps et remplacés par d'autres, sanctionnés eux-mêmes par un nouveau droit public international, il se trompait, bien qu'il n'en fût pas persuadé ; je regrette seulement que du Tillot n'ait pas un mot ému pour une si grande infortune ; je regrette qu'il fasse si peu de différence entre l'homme qui veut conserver un bien dont il se croit, à tort ou à droit, le possesseur légitime, et le même homme qui ne défend ce bien que parce qu'il croit le tenir d'une puissance supérieure à toutes les puissances de la terre, et ne le tenir qu'en dépôt.

Quoi qu'il en soit, l'appui donné à l'Infant

1. Ms. Moreau de Saint-Merry, t. III, p. 242. Lettre du 16 avril 1768.

Digitized by Google

par les cours de Paris, de Naples et de Madrid, déconcertait celle de Rome. Elle ne s'attendait pas à ce que la France se déclarât contre elle aussi catégoriquement, elle avait espéré au moins sa médiation. Cet espoir fut déçu. Le cardinal Torregiani, qui avait la charge et la conduite de cette grosse affaire, commençait lui-même à être embarrassé, et semblait avoir aussi besoin que le pape, de réconfort et de soutien. « La cabale des Jésuites, dit du Tillot, relève le pape et les cardinaux de leur abattement, et les maintient dans leurs dispositions violentes, dispositions, ajoute-t-il, qu'on ne peut concilier avec la lenteur qu'ils mettent à publier la réponse à notre mémoire[1], » C'est que le pape trouvait cette réponse trop peu mesurée et qu'il y demandait des corrections. Comme il en attendait le résultat, il apprit tout à coup la prise d'Avignon par les Français, et celle de Bénévent et de Ponte Corvo par les Napolitains. C'étaient là les représailles dont les trois puissances avaient menacé le pape. « Il en fut fort troublé, dit du Tillot, et même incommodé. » A son âge, on l'eût été à moins ; mais il faut dire qu'il n'avait guère

1. Ms. Moreau de Saint-Merry, t. III. Lettre du 28 mai 1768.

Digitized by Google

cessé de l'être depuis l'origine de ces troubles, sa santé ayant toujours été délicate et fragile. Cependant, à en croire du Tillot, le pape et le cardinal Torregiani reprirent bientôt leur sérénité ; ils n'étaient donc pas encore résolus à céder.

Les Romains blâmaient, dit-on, le saint-père[1] ; ils l'eussent également blâmé, s'il eût fait ce qu'ils voulaient qu'il fît, c'est-à-dire qu'il acceptât l'intervention des trois grandes puissances, pour sauver au moins son amour-propre. Clément XIII n'était guère touché d'une considération de ce genre. Il y avait pour lui en cette affaire bien d'autres intérêts en jeu que celui-là, et il aimait mieux mourir que de les abandonner. La mauvaise humeur des Romains ne s'exhalait pas seulement en paroles, elle se manifestait aussi par un moyen à peu près tombé en désuétude aujourd'hui, mais qui, dans ce temps-là, était en vigueur à Rome, par des pasquinades. On en avait fait une entre autres où l'on voyait représentés dans un tableau un aigle, un lion, un rhinocéros et un renard, avec un âne au milieu, fort embarrassé de sa contenance. Sous l'aigle on lisait le nom de M. de

1. Saint-Priest, chap. III.

Digitized by Google

Choiseul, sous le lion celui du ministre de Portugal, sous le rhinocéros celui du marquis de Tanucci, sous le renard celui du marquis de Grimaldi, enfin sous l'âne celui du cardinal Negroni, « espèce de fantôme », dit du Tillot[1], qu'on avait adjoint aux autres « pour conférer », et qui par conséquent n'y faisait pas meilleure figure que s'il n'y eût été représenté que par son chapeau.

Tandis qu'à Rome on engageait le pape à sauver son amour-propre en sacrifiant son autorité, à Bologne on versait des flots d'encre pour l'encourager à faire le contraire. Un religieux de Parme, mineur observantin, lecteur en théologie, faisait imprimer *cinquante-cinq thèses*, ni plus ni moins, en faveur de la principauté du pape et sur l'étendue de ses États. Il se proposait de les faire soutenir à Bologne publiquement par un frère de son ordre, un écolier. Le cardinal archevêque de Bologne trouva ces thèses si impudentes qu'il défendit qu'on les soutînt et les imprimât. Mais elles étaient déjà imprimées, et l'écolier avait disparu en emportant tous les exemplaires. L'auteur dit qu'il irait les soutenir à Parme même,

1. Ms. Moreau de Saint-Merry, t. III, p. 313. Lettre du 6 août 1768.

Digitized by Google

puisqu'on lui en refusait la permission dans les États du pape. « Peut-être, observe du Tillot, devrait-on rendre les couvents responsables de sottises pareilles, et que les particuliers ne commettraient pas s'ils n'étaient soutenus par le corps auxquels ils appartiennent[1] ». Un peu plus, un peu moins de vexations et de pouvoir discrétionnaire, du Tillot n'y regarde déjà plus de bien près, et comme il n'a pas la Bastille, ainsi que M. de Choiseul, pour enfermer les bavards, il trouverait assez bon qu'on les muselât.

Avec tout cela, du Tillot craignait ou de n'avoir point encore fait assez au gré de M. de Choiseul ou d'avoir trop fait. Il s'en ouvrit à d'Argental qui lui répondait le 8 octobre 1768[2] : « Vous devez être bien tranquille sur la façon dont M. le duc de Choiseul jugera votre conduite à l'égard des Jésuites. Vous avez fait ce qu'il a désiré, dès que vous en avez été instruit ; et quand vous ne l'auriez pas fait, il serait disposé à croire que vous auriez fait pour le mieux. Le danger où vous avez été[3] a éveillé ses sentiments pour vous, et leur a donné un nouveau

1. Ms. Moreau de Saint-Merry, t. III, p. 198. Lettre du 23 juillet 1768.
2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 338.
3. Du Tillot venait d'être très gravement malade.

Digitized by Google

degré de chaleur. Il m'en a entretenu longtemps, et vous devez être bien sûr du plaisir avec lequel j'ai applaudi à tout ce qu'il m'a dit, et de celui que j'ai eu à ne pas être obligé de renchérir sur ses éloges. »

Du Tillot sans doute avait fait pour le mieux, mais il est évident qu'il n'était pas rassuré. Il sentait que le blâme infligé à Pombal, par M. de Choiseul, et qu'il ne devait pas ignorer, pouvait l'atteindre lui-même; enfin, il avait bien quelques remords de la violence inutile avec laquelle, sans la sanction d'aucun tribunal, il avait arraché, de nuit, les Jésuites à leurs maisons, poussés et acculés à la frontière du Parmesan, et forcés à s'y tenir parqués en quelque sorte comme du bétail, jusqu'au moment où ils partissent en masse pour l'exil. M. de Choiseul avait procédé autrement. Avant de chasser les Jésuites, il avait proposé au pape une transaction rédigée par cinquante et un évêques de France, et au fond très acceptable. Ce n'est que sur le refus des Pères et leur superbe réponse : *sint ut sunt aut non sint;* « qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient plus », que Louis XV, par son édit du 2 août 1762, renvoyait de France la Compagnie de Jésus. Tout cela étant parfaitement connu de du Tillot, il n'était pas très sûr

Digitized by Google

que M. de Choiseul approuverait sans restriction sa conduite. Au contraire, il était bien rassuré du côté de l'Espagne où l'arrestation des Jésuites, leur embarquement au nombre de près de six mille et leur déportation exécutés le 2 avril 1767, avec une précipitation barbare, et, quoi qu'en dise M. de Saint-Priest, nullement nécessaire [1], dépassaient de beaucoup les rigueurs mises à sa charge.

Le pape persistant dans la résolution de ne pas révoquer son bref, les rois Bourbons irrités lui demandèrent impérieusement l'abolition totale et la sécularisation des membres de la Société de Jésus. Le 10 décembre 1768, l'ambassadeur de France, le marquis d'Aubeterre, l'exigea par un mémoire présenté à Sa Sainteté au nom des trois monarques. « Le pape, en le recevant, resta anéanti, sans parole et sans regard. Il ne se remit plus d'un choc aussi violent. Environ deux mois après, le 3 février 1769, à la suite d'une cérémonie où il s'était extrêmement fatigué, il se trouva mal et mourut subitement [2]. » C'était de chagrin, plus que de fatigue, celle-ci ayant hâté tout au plus l'apoplexie.

Si je me suis un peu étendu sur les démêlés

1. *Histoire de la chute des Jésuites*, chap. II.
2. *Ibid.*, chap. III.

Digitized by Google

de la cour de Parme avec celle de Rome, c'est que des renseignements recueillis sur les lieux mêmes où les faits se sont accomplis, et provenant des déclarations écrites de la main du personnage qui, au nom de l'Infant, y a joué un rôle si considérable, m'ont permis d'offrir au lecteur des détails nouveaux et inconnus jusqu'ici en deçà des Alpes ; c'est aussi que tenant par-dessus tout à bien faire connaître du Tillot, je devais m'arrêter plus longtemps sur les circonstances où, s'il n'a pas recueilli beaucoup de gloire, il a fait du moins beaucoup de bruit; que sa mémoire doit surtout à cela de survivre dans les pays qu'il a gouvernés, pays où ses réformes économiques sont à peu près oubliées, où toute reconnaissance envers lui à cet égard paraît même éteinte, mais où l'on peut encore entendre prononcer son nom avec quelque respect.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Mariage projeté de don Ferdinand. — Du Tillot propose la fille unique du duc de Modène dont l'Espagne ne veut pas. — On met en avant l'archiduchesse Élisabeth, puis Mlle d'Orléans, puis on y renonce. — Choix de l'archiduchesse Marie-Amélie. — Mauvais bruits qui courent sur la faculté d'engendrer de cette princesse. — Célébration du mariage. — Du Tillot pris en haine par l'Infante pour avoir destiné la haute position qu'elle occupe à une autre princesse qu'elle. — Caractère de l'Infante; son excessif orgueil. — Elle déteste les Français et les Espagnols. — Fait porter les couleurs de l'empire à sa livrée et à ses gardes du corps. — Insulte à la marquise de Malaspina, grande maîtresse de sa maison; au marquis de Villel, ministre d'Espagne. — Son mépris pour l'étiquette. — Joue aux petits jeux avec ses valets. — Sa passion pour la chasse, les chevaux et les chiens. — Ses folles dépenses. — Elle met en gage les diamants de la cour. — Énormité de ses dettes. — Sa coquetterie, sa malice, sa franchise grossière. — Elle eut seule le pouvoir de gâter le bon naturel de son mari. — Éducation de l'Infant déplorable. — Responsabilité entière à cet égard à Condillac et à Kéralio, gouverneurs du prince. — Goût de l'Infant pour les dévotions puériles et les moines. — Dresse lui-même le plan d'une église qu'il veut faire bâtir. — Auteur d'un almanach. — Abandonne tout le gouvernement à du Tillot.

Don Ferdinand grandissait et l'on pensait à

Digitized by Google

le marier. On ne dit pas si l'Infant y pensait aussi, mais il est probable qu'on avait au moins éveillé sur ce point son attention; en tout cas, on se passa de son avis sur le choix de la fiancée. Après le prince, le plus intéressé au mariage était du Tillot; il était donc naturel qu'il s'en occupât le premier. Il avait justement sous la main un parti qui lui parut, et avec raison, préférable à tous les autres; c'était la princesse Marie-Béatrice d'Este, fille unique du duc Hercule-Renaud d'Este, duc de Modène. Par ce mariage, les deux États, après la mort d'Hercule, se fondaient en un seul dont le duc de Parme eût été le souverain. Le duc de Choiseul qui, par l'influence qu'il exerça toujours sur les projets de du Tillot, lui avait suggéré vraisemblablement celui-là, ne put que l'approuver. Mais il y avait à consulter l'Espagne; Charles III, par des motifs qu'on ne dit pas, répondit qu'il avait déjà jeté les yeux sur une princesse de la maison de Savoie. C'était une défaite; l'Espagne, au fond et sans qu'on sache pourquoi, ne voulait pas de la princesse de Modène. Le duc de Choiseul proposa ensuite l'archiduchesse d'Autriche Élisabeth, puis Mlle d'Orléans. La première, étant beaucoup plus âgée que l'Infant, fut écartée; Mlle d'Orléans n'était pas dans le

Digitized by Google

même cas, et de plus elle était riche. L'Espagne fit apparemment d'assez fortes objections à ce parti, puisque le duc de Choiseul y renonça. La cour de Vienne, qui avait bien son mot à dire dans cette affaire, les duchés de Parme et Plaisance devant revenir à l'Autriche au cas où l'Infant mourrait sans postérité, eût fort goûté un état de choses qui eût produit ce retour. Mais ce n'était pas une proposition à faire, et la langue diplomatique, toute retorse qu'elle est, ne l'était pas assez pour exprimer avec décence une si grosse ingénuité. Il était à craindre d'ailleurs que les cours de Versailles et de Madrid ne finissent par s'entendre. Elles discutaient encore, lorsque celle de Vienne les accorda en introduisant une des quatre archiduchesses qui lui restaient à marier, la princesse Marie-Amélie [1], sœur de notre reine Marie-Antoinette. Leur habile mère, Marie-Thérèse, avait bien calculé; l'Espagne et la France agréèrent cette proposition, et il fut convenu qu'elle suivrait son cours.

Cependant des bruits fâcheux sur la santé de l'archiduchesse se répandent tout à coup en France, en Espagne et à Parme même. On « disait qu'elle dépérissait à vue d'œil, sans

1. Née le 26 février 1746.

Digitized by Google

qu'on pût en savoir la cause[1] ». On demande aux ambassadeurs à Vienne des informations précises. En attendant qu'elles arrivent, les bruits redoublent et deviennent formidables. On parle d'incapacité d'engendrer ; encore un peu et l'on dira que l'Autriche le savait et que par ce mariage elle atteindra le même but que par le célibat du prince. Du Tillot mande à d'Argental les nouvelles les plus décourageantes. « Ce que vous me faites l'honneur de me mander, lui répond celui-ci, sur l'archiduchesse Amélie est plus inquiétant qu'une maladie authentique qui nous mettrait en droit de n'y plus songer. Il faut tâcher par toutes sortes de moyens de découvrir la vérité, et si l'on en vient à bout, il est si nécessaire à l'Infant et au repos même de l'Italie d'assurer sa postérité, qu'on ne pourrait trouver mauvais que la seule incertitude sur l'état de la princesse Amélie le portât, malgré la disproportion d'âge, à rechercher l'archiduchesse Élisabeth[2]. » Mais le duc de Choiseul ne veut plus entendre parler d'Élisabeth, et revient à Mlle d'Orléans. C'est le parti le plus riche de l'Europe, et l'Infant avait besoin avant

1. Archives de Parme ; Corresp. manuscrite de d'Argental. — Lettre à du Tillot, 28 mai 1768.
2. Le même au même, 17 juin 1768.

Digitized by Google

tout de faire un mariage riche. D'Argental ose n'être pas de ce sentiment, mais ce n'est qu'avec timidité qu'il s'en ouvre au duc; avec du Tillot il est plus à l'aise : « Le bien, lui écrit-il, et même les espérances que Mademoiselle apporterait ne pourraient entrer en balance avec la considération qu'une archiduchesse donnerait au prince en Italie [1]. » Par cette opinion du diplomate amateur, on voit tout de suite la distance qui le sépare d'un homme d'État de profession. On observe rarement dans les mariages des princes la maxime « que considération passe richesse » ; celle-ci attire nécessairement celle-là, et pourvu qu'il n'y ait pas dérogeance ou mésalliance, une princesse riche sera toujours considérée. Ce qui fortifiait d'Argental dans son opinion, c'est qu'elle était aussi celle de l'Espagne. Le duc de Choiseul ayant laissé voir au comte de Fuentes, ambassadeur de cette puissance, qu'il inclinait toujours pour Mademoiselle, le comte lui dit que « le roi d'Espagne n'approuverait certainement pas cette idée, attendu qu'il avait eu beaucoup de peine à se départir de celle d'une princesse de Savoie, et qu'il y reviendrait, si le mariage avec l'archi-

1. Le même au même, 16 juillet 1768.

Digitized by Google

duchesse manquait[1]. » Que pensait de cela du Tillot? Il prenait son parti en désespéré, et donnait son adhésion au mariage autrichien. Il voulut même se persuader, et il tâcha dans ses dépêches de le persuader aux autres, « que les craintes conçues sur l'archiduchesse étaient mal fondées et qu'elles ne l'avaient jamais été. » Sur quoi d'Argental lui répondait : « Après tout, si l'événement est malheureux, il ne pourra jamais vous être imputé[2]. » Pour être philosophique, la remarque est peu rassurante; du Tillot eut tout le loisir de s'en apercevoir.

La princesse Amélie, désormais reconnue apte à contracter mariage par tout le monde, il ne restait plus qu'à demander sa main. C'est ce que firent le comte de Mahoni et le comte de Durfort au nom de l'Espagne et de la France. Don Ferdinand écrivit à la princesse qui lui envoya son consentement. Marie-Thérèse y joignit le sien. Il y eut des difficultés au sujet de la dot, il y en eut au sujet des dispenses. La cour de Rome n'était pas très jalouse de hâter le bonheur d'un prince qui s'était insurgé contre elle; aussi commença-t-elle par refuser les dispenses. Cette petite représaille, si toutefois c'en

1. Le même au même, 23 juillet 1768.
2. Le même au même, 6 août 1768.

Digitized by Google

était une, ne dura guère au delà du temps requis pour l'examen des pièces et autres formalités, qui ne sont ni courtes ni simples à la chancellerie romaine. Après quelques mois encore et quelques tiraillements, tous les obstacles furent aplanis. Le pape donna les dispenses, le contrat fut dressé et signé, la princesse épousée par procuration, puis réunie à son époux, à Colorno, le 19 juillet 1768.

Jusque-là tout avait été assez tranquille à Parme; un grand nombre de personnes chantait les louanges du ministre; les plaintes des autres étaient discrètes ou sourdes. Les Plaisantins qui, plus éloignés des grâces, paraissaient plus mécontents du gouvernement, ne le témoignaient toutefois qu'avec modération. Les Parmesans en général estimaient le ministre et se louaient de ses manières polies. Par sa façon gracieuse d'obliger les gens ou de les refuser, il donnait presque autant de prix à son eau bénite de cour qu'à ses bienfaits effectifs. On l'appelait pour cela *bocca d'oro*. Si l'on croyait avoir essuyé quelque injustice, on en rejetait la faute sur ceux qui l'entouraient. Une comparaison qui passa en proverbe, marque assez bien le sentiment public à son égard; on disait que le ministre était un beau tableau, mais très mal encadré.

Digitized by Google

On n'en continuait pas moins à critiquer plusieurs de ses opérations; on lui reprochait l'abus des dépenses, son goût pour les bâtiments ; on prétendait qu'il avait des idées trop grandes pour un pays si petit et qu'il serait mieux placé dans un autre plus étendu. On s'aperçut enfin dès les premiers jours de l'arrivée de Madame Infante à Colorno, que des courtisans inquiets commençaient à cabaler et cherchaient à le mettre mal dans l'esprit des princes; l'Infante n'y était que trop bien disposée.

Entre les préliminaires de son mariage et la conclusion, quinze mois environ s'étaient écoulés. La princesse en avait été humiliée, comme aussi et surtout de l'audace que du Tillot avait eue d'abord de lui préférer une autre princesse, et qu'elle ne lui pardonna jamais. Personne, si ce n'est Marie-Thérèse et sa famille, ne savait au juste à quoi s'en tenir sur le caractère de sa fille. Les rapports à cet égard avaient été contradictoires. Les uns disaient « qu'il n'était pas de nature à faire craindre des excès[1], » les autres précisément le contraire. Le portrait qu'en avait fait la cour de Vienne était naturellement flatté; on s'était plu à croire que la princesse ne le dé-

[1]. Le même au même, 12 mars 1768.

Digitized by Google

mentirait pas ; elle s'en garda si bien, qu'à peine mariée, « on reconnut bientôt que Madame Infante était la même que l'archiduchesse Amélie[1]. » On va voir, en effet, dès les premiers mois de son mariage, cette redoutable petite personne forcer les trois cours à s'occuper d'elle, mettre en mouvement toute leur diplomatie, les fatiguer de ses prétentions, de ses haines, de ses moindres caprices, et finalement les contraindre à se liguer contre elle, comme elles eussent fait contre un ennemi commun, perturbateur de leur repos et de celui de l'Europe.

Mais avant d'entamer ce récit, il est nécessaire de montrer au vrai, et d'après ses propres témoignages, quel était le caractère de cette princesse. On fera de même, en esquissant le portrait de son mari.

S'il fallait juger de l'éducation de Marie-Amélie par sa conduite pendant et après son mariage, elle ne ferait pas grand honneur à ceux qui la lui ont donnée. On voit que Marie-Thérèse avait bien d'autres soucis, outre celui d'élever ses filles, et que gouvernantes et précepteurs, s'ils essayèrent de les corriger de leurs défauts, y réussirent médiocrement. Marie-Amélie a tous

1. Bastiat de La Houze au duc de Choiseul, 10 février 1779. Arch. des aff. étr. de France ; *Parme*.

Digitized by Google

ceux d'un enfant gâté, ce qui n'est pas peu dire, joints à celui de sa maison, l'orgueil. Il s'élève dans cette princesse jusqu'à la férocité. C'est cet orgueil qui, lorsqu'on lui rappelle que son mari doit trop à la France et à l'Espagne pour ne pas tenir à honneur de dépendre d'elles, c'est cet orgueil, dis-je, qui lui souffle cette fière réponse : « Voilà justement pourquoi j'ai répugné à venir à Parme.[1] » *Venir à Parme*, tour méprisant pour ne pas nommer l'homme qu'elle y avait épousé. Elle haïssait donc les Français et les Espagnols, et elle ne s'en cachait pas ; c'est ce qui faisait dire au duc de Choiseul, dans un écrit destiné à être mis sous les yeux de l'Infant et d'elle-même, « que Son Altesse Royale était bien maîtresse de haïr ou d'aimer des nations à qui son sentiment était très indifférent, mais qu'il ne serait ni décent, ni politique à l'Infant de souffrir que sa femme affichât du mépris pour la maison dont il est né[2]. » Il le souffrait fort bien, au contraire, comme aussi que l'Infante déclarât un jour qu'elle souhaitait ne pas avoir d'enfants, « parce qu'alors les États de

1. Du Tillot au marquis de Grimaldi, 8 octobre 1769. Arch. des aff. étr. de France ; *Parme*.

2. Mémoire pour servir d'instructions au marquis de Chauvelin. Arch. des aff. étrang. de France ; *Parme*.

Digitized by Google

Parme et de Guastalla seraient heureux de rentrer sous la domination de l'Autriche [1]. » Enfin, quand on lui parlait de ses devoirs envers l'Infant son souverain, et de ce qu'il pouvait faire pour l'y réduire : « Et moi aussi, disait-elle, je suis souveraine [2] »; et cela d'un ton de défi. N'imagina-t-elle pas de faire prendre la livrée d'Autriche aux gardes du corps qui faisaient le service auprès d'elle, aux gens de son écurie [3]? Cela passa comme le reste.

Était-elle malade (et elle l'était toujours, soit

1. La Houze au duc de Choiseul, 10 février 1770. *Ibid. Parme.*

2. Le comte de Flavigny au duc d'Aiguillon, 7 avril 1776. Archives d'État de Parme.

3. Le même au même, 7 avril 1776, 2 juin 1776. *Ibid.* Le prince Diophebo de Soragna qui habite Parme, petit-fils du prince Soragna, alors capitaine des gardes du corps de l'Infant, m'a fait l'honneur de me conter l'anecdote suivante, relative à la cocarde autrichienne imposée par l'Infante, à la place de la cocarde rouge qui était la cocarde d'ordonnance : « On se soumettait ordinairement au caprice de la souveraine, mais ce n'était pas le compte de mon grand-oncle, brigadier aux gardes. Un jour qu'il montait la garde chez l'Infante, il se présenta comme de coutume à elle pour s'annoncer. L'Infante voit la cocarde rouge au chapeau du brigadier, et soudain, sans dire un mot, elle lui arrache le chapeau de la main, et le jette par terre. Mon grand-oncle de le remettre aussi sans mot dire. Mais l'Infante le jette encore à terre. Mon grand-oncle fait alors un demi-tour et s'en va. L'Infante l'arrête et lui ordonne de prendre son chapeau qui gisait à terre. « Madame, lui dit le brigadier, j'ai pu le ramasser une fois, mais pour la seconde, c'est à vous à le faire. »

Digitized by Google

pour se dérober à quelque acte de haute convenance, soit pour punir l'Infant de n'avoir pas fait ce qu'elle avait voulu), elle s'enfermait chez elle et faisait savoir au ministre et aux courtisans qu'ils eussent à venir prendre de ses nouvelles. Nul n'eût osé y manquer, et la réponse était donnée, soit aux ministres, soit aux personnes de la cour, non par la grande-maîtresse de sa maison, comme il était d'usage en pareil cas, mais par un valet de chambre[1]. Plus son orgueil était caressant pour elle-même, plus il aimait à blesser celui des autres. Les mortifications, les avanies, les outrages, dont l'Infante poursuivit sa grande-maîtresse, la marquise Malaspina, ne pourraient se nombrer ni se croire; mais ce qui n'est pas moins incroyable, c'est que cette dame, d'une des plus grandes familles d'Italie, et placée par le roi d'Espagne auprès de l'Infante, ait supporté ce traitement. Il était défendu aux gens de l'appartement de prendre

Naturellement l'Infante n'en fit rien, et voilà mon grand-oncle à courir tête nue chez son frère, mon grand-père, capitaine des gardes, pour lui faire son rapport. Mon grand-père lui ordonna de prendre un autre chapeau et de retourner à son poste. Quant à lui, il alla chez l'Infant à qui il raconta l'affaire. « Mon cher Soragna, lui dit le prince, que voulez-vous y faire? Ma femme est folle. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de ne rien faire. »

1. Il se nommait Aroyau.

Digitized by Google

ses ordres; ceux qui le faisaient étaient renvoyés. On n'osait ni la regarder, ni s'approcher d'elle, ni lui donner la main à la promenade, de peur d'être maltraité par la princesse. Toute observation, si douce qu'elle fût, de la marquise, était brutalement relevée. « Vous devez, lui disait-on, faire à ma fantaisie; vous n'êtes que ma servante. » L'Infante lui refusait l'honneur de la suivre, et pour l'empêcher d'entrer, en vertu des droits de sa charge, dans son cabinet ou dans sa chambre, elle en prenait la clef, et disait insolemment, mais plaisamment : « Voilà ma grande-maîtresse[1] ! »

Elle avait de l'esprit infiniment, et tout tourné à la malice; personne n'était à l'abri de ses traits, les rois, leurs ministres, leurs ambassadeurs. Elle ne savait ce que c'est que le respect, les plus simples convenances, ou elle se faisait un jeu de les braver. Le marquis de Villel, envoyé du roi d'Espagne, ayant un jour insisté avec une obstination un peu trop marquée pour remettre à la princesse elle-même, ainsi qu'il en avait l'ordre, une lettre que le roi d'Espagne lui avait écrite, Son Altesse Royale, furieuse, sortit à demi vêtue de son appartement, fit au

1. Mémoire de la marquise Malaspina au duc d'Aiguillon. Arch. des aff. étr. de France; *Parme*.

Digitized by Google

marquis une scène des plus violentes, envoya promener le roi d'Espagne et sa lettre, et cela en présence des valets et de façon que les gardes du corps de service n'en perdissent pas un mot. Le scandale fut complet; le marquis dit qu'il allait en écrire à sa cour, et que cependant il remettrait la lettre à l'Infant. Celui-ci se fâcha un peu; la princesse, à la prière du comte de Flavigny, ministre de France, convint qu'elle était allée un peu loin, et s'offrit à faire des excuses. L'Infant les rédigea, elle les signa sans difficulté et l'affaire en resta là[1].

Mais pour qui a goûté dans toute sa force le plaisir de l'insulte, le déplaisir de la réparation est peu de chose. Le marquis de Villel, avec toute sa gourme espagnole, était très naïf; il prêtait donc le flanc à quelque bonne revanche, et l'occasion s'en présenta bientôt. Il était sur le point de quitter Parme, et comme sa femme qui, à ce qu'il paraît, aimait tendrement la princesse, redoutait d'aller prendre congé d'elle au palais, où sa sensibilité se fût manifestée avec trop d'éclat, il eut la singulière idée de prier l'infante de venir voir la marquise, la suppliant toutefois, pour ménager la douleur de celle-ci, de ne pas

1. Le comte de Flavigny au duc d'Aiguillon, 22 mars 1778. Arch. d'État de Parme.

Digitized by Google

parler de départ dans sa visite. Cette démarche blessait étrangement les règles de l'étiquette; mais comme Son Altesse Royale se moquait de l'étiquette ainsi que du reste, même dans son intérieur, on était sûr de ne point l'offenser en lui faisant une proposition de ce genre; et par égard d'ailleurs pour cette tendre marquise, elle accepta. Elle dit donc qu'elle irait chez le ministre à six heures du soir. Mais à cette heure, le marquis et sa femme allaient au salut; ils le font savoir à la princesse, et qu'on ne pourra recevoir *Ses Grâces* qu'un peu plus tard. Son Altesse Royale n'en marque aucune surprise; mais dès qu'elle apprend que M. et Mme de Villel sont prêts à la recevoir, elle leur fait dire qu'elle est bien fâchée de ne pouvoir remplir sa promesse, car elle va au salut[1].

J'ai parlé de son mépris pour l'étiquette; que dirai-je de ses amusements de prédilection? Le comte Orsini de Rosenberg, premier ministre du grand-duc de Toscane, et personnellement chargé par Marie-Thérèse de faire à l'occasion des remontrances à sa fille, allant un jour faire sa révérence à l'Infante, la trouva jouant à colin-maillard avec l'Infant, des gens de service et

1. Le même au même, 24 octobre 1779. *Ibid. Parme.*

Digitized by Google

des bas officiers [1]. Il y avait bien aussi quelques gardes du corps pour qui l'Infante avait un goût que l'Infant trouvait un peu excessif ; mais ils augmentaient le nombre des fous, et plus il y en a, plus on rit. Des plaisirs si peu nobles n'étaient guère propres à la rendre respectable même à ceux qu'elle admettait à les partager; mais elle s'en faisait aimer, et c'est à quoi elle visait principalement. Avoir des créatures et les choisir dans les rangs les plus humbles, moins pour les obliger que pour s'en créer des appuis et au besoin des instruments, telle fut son application constante pendant tout son règne. Les plaisirs qu'elle prenait dans leur compagnie n'étaient que pour remplir les moments où elle ne pouvait se divertir autrement, et comme qui dirait pour les jours de pluie ; elle en avait d'autres plus relevés et pour lesquels rien ne lui coûtait. Toute son existence à Parme ne fut d'ailleurs qu'une longue suite de plaisirs. Elle était bien persuadée qu'elle n'était au monde que pour s'en procurer d'où qu'ils vinssent, quels qu'ils fussent, et fussent-ils même impossibles.

Elle aimait passionnément la chasse et avait les plus beaux équipages. On compta jusqu'à

1. La Houze au duc de Choiseul, 4 novembre 1769. *Ibid. Parme.*

Digitized by Google

plus de cinquante chevaux dans ses écuries, et cela avec des moyens qui lui permettaient à peine d'en avoir la moitié. Dans un temps où Louis XV était fort mécontent de sa conduite, elle écrivait au marquis de Cavriani, gentilhomme de la chambre de l'Infant, alors à Paris : « J'ai quasi l'envie de demander à mon cher grand-papa[1] qu'il m'envoie une couple de chevaux de son écurie. J'ai voulu aussi lui demander des chiens, mais le courage m'a manqué. Je ne suis pas bonne, ajoute-t-elle, pour demander quelque chose pour moi-même[2]. » Elle avait en effet trop d'orgueil pour cela ; mais elle laissait volontiers les autres demander pour elle, et cherchait même, comme elle fait ici, à leur en inspirer le désir. Loin d'être aussi fière, quand elle avait besoin d'argent, elle était basse et en prenait même de ses domestiques. On le verra bientôt. Elle se levait à quatre heures du matin, déjeunait souvent deux fois, entendait la messe dans sa chapelle à sept heures, se mettait de temps en temps à la fenêtre et se recouchait vers dix heures. Son appartement était une sorte de succursale de

1. C'est-à-dire à Louis XV grand-père de l'Infant, par sa mère, fille de ce prince.

2. L'Infante au marquis Cavriani, 16 novembre 1771. Arch. des aff. étr. de France ; *Parme*.

Digitized by Google

ses chenils ; elle y vivait au milieu de ses chiens, dont elle avait toujours six ou sept qui s'ébattaient sur son lit. Un lévrier la mordit un jour si serré qu'elle en pensa, disait-elle, avoir un doigt arraché[1]. Un personnel considérable avait soin de ces animaux ; écuries et vénerie étaient sur le pied de celles d'un roi, et elle et son mari étaient fort loin d'en avoir le revenu. Aussi, deux ans après son mariage, était-elle endettée au point de mettre en gage ou d'aliéner secrètement les plus beaux diamants de la cour. Elle vendit bientôt une partie des siens.

En dépit de ces actes honteux, ses dettes s'accumulèrent avec une rapidité prodigieuse. Vainement le prince la pressait de réformer ses écuries, objet principal de ses prodigalités, vainement une société de financiers lui proposait d'avancer l'argent nécessaire pour acquitter ses dettes en bloc, pourvu qu'elle consentît à renoncer chaque mois à une partie de ses revenus, elle refusa le premier point et n'accepta l'autre que sous la condition dérisoire qu'on lui remettrait à elle-même l'argent offert, afin de lui laisser le plaisir de le donner de sa propre main

1. La Houze au duc de Choiseul, 20 janvier et 17 février 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

à ses créanciers[1]. Ce n'est qu'environ dix-sept ans après les premiers avertissements dont elle avait été l'objet, qu'en 1787 elle se résigna enfin à supprimer ses chevaux de selle et de trait[2]. Mais il était trop tard. Sur une pension de mille sequins (11 000 fr.) qu'elle recevait par mois, elle n'avait pu, dit le comte de Flavigny, qu'« arroser » ses créanciers, payer des intérêts et augmenter infiniment la somme de ses dettes[3]. Elle continua donc à emprunter partout, à devoir partout, et elle ne remboursa personne. Un de ses domestiques, vieux, pauvre, malade, lui écrit un jour pour lui demander son argent; elle lui répond « qu'il est extraordinaire qu'un de ses sujets lui écrive ainsi, et qu'elle ne lui doit rien ». Dans un voyage qu'elle fit à Naples, chacun de ses domestiques ayant reçu de la reine, sa sœur, une gratification de cent sequins, « elle leur emprunta cet argent ». Son plus grand soin était de découvrir des gens qui eussent de l'argent, et de tâcher de se le faire prêter sous les plus bizarres prétextes et par les moyens les plus vils. Ses valets et ses courtisans étaient pour

1. Le comte de Flavigny au comte de Vergennes, 12 février et 26 mars 1775. Arch. d'État de Parme.
2. Le même au même, 9 décembre 1787. *Ibid.*
3. Le même au même, 13 août 1775. *Ibid.*

Digitized by Google

cela ses espions. Ils découvrirent un jour qu'un nommé Bernardi, garde-chasse à Sala, avait une somme de 14 000 livres de Parme (3 500 fr.) qu'il ne savait comment placer pour s'en faire une ressource. Elle pensa aussitôt à le débarrasser de cette inquiétude, et, saisissant un moment où cet homme n'était pas chez lui, elle va trouver sa femme, et, moitié crainte, moitié violence, elle se fait remettre les 14 000 livres. Elle les devait encore en 1803[1]! Il fallait un mari débonnaire comme le sien pour endurer un pareil désordre. L'âge seul de l'Infante et la difficulté de se livrer désormais à ses plaisirs favoris, l'équitation et la chasse, eurent raison de son entêtement. Quant à sa mère et à ses proches, indignés de n'avoir pu l'amener, dès l'année 1770, à réduire ses dépenses au taux de ses revenus, ils rompirent toute correspondance avec elle, et depuis lors elle eut le désagrément de se voir renvoyer toutes cachetées les lettres qu'elle leur écrivait[2].

On conserve encore à Parme le souvenir de ses dettes, dans les familles surtout où elles

1. Notes manuscrites de Moreau de Saint-Merry, administrateur des duchés en 1801, communiquées par le comte Dall' Asta, son petit-fils.

2. Lettres du comte de Rosenberg. Arch. des aff. étr. de France; *Parme.*

Digitized by Google

n'ont point été payées. La tradition y maintient également celui de sa coquetterie, à laquelle le vaniteux comte de Boisgelin se laissa prendre, et qu'en style diplomatique on appelait « sa séduction ». Le comte de Durfort, envoyé à Parme pour réparer les sottises de ce diplomate, voyant qu'il n'était plus possible de maintenir du Tillot à son poste, était d'avis qu'on le remplaçât par un conseil, y ayant lieu de craindre, si l'on donnait de nouveau un seul ministre à l'Infant, que « l'Infante, ou par la crainte qu'elle inspirait, ou par sa *séduction*, n'entraînât ce ministre à de mauvaises opérations[1] ». Une séduction aussi entreprenante ne paraît pas avoir beaucoup troublé la quiétude de l'époux. A cet égard, d'ailleurs, il ne demeura pas en reste avec l'Infante. On voit encore à Colorno de braves gens qui se vantent d'être les descendants du bon duc, sur la foi de leur ressemblance avec lui.

Avec tous ses défauts, l'Infante Amélie avait-elle des qualités? A l'en croire, elle aimait ses amis; elle était généreuse et véridique. Je ne voudrais pas la démentir; mais quels étaient ses amis? Des gens pour la plupart de la petite

1. Le comte de Durfort au duc d'Aiguillon, 17 août 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

bourgeoisie et du bas peuple, sur lesquels elle exerçait un empire extraordinaire dû à sa qualité d'abord, puis aux charmes extérieurs dont elle était douée et à ses coquetteries; d'autres de condition plus relevée et par cela seul qu'ils étaient les ennemis de du Tillot; ceux-ci et ceux-là prêts à tout, même à jouer du couteau, pour servir ses haines. Sa générosité n'était ou que prodigalité folle et uniquement en vue de se créer à prix d'argent des partisans fanatiques, ou que sensibilité ridicule à l'égard de tout individu réfractaire à la société ou aux lois. Ainsi, « elle faisait des scènes aux officiers qui punissaient les soldats, et des menaces à ceux qui arrêtaient les déserteurs. Aussi les soldats désertaient-ils par bandes[1]. » Sa véracité n'était qu'une franchise brutale qui blessait les gens et qui lui coûtait moins que la dissimulation. Un de ses défauts qu'elle avouait (car elle s'en piquait quelquefois), c'est la colère; mais elle en appelait les violences de la vivacité, et ce qu'il y a de plaisant, c'est que son mari le premier, les courtisans, les ministres étrangers usaient du même euphémisme, et que l'usage s'en établit à la cour. On a donc eu raison de

1. Le comte de Durfort au duc d'Aiguillon, 23 août 1771. *Ibid. Parme.*

Digitized by Google

dire avant son mariage qu'elle n'était pas bonne, comme depuis et après ses procédés envers du Tillot, « que si elle était coupable, c'était par méchanceté[3] ». C'était donc en tout une méchante femme.

Du caractère dont elle était, on peut déjà conclure celui du mari qui le supportait. Ce prince était la faiblesse, la pusillanimité mêmes avec un fond de bonté incontestable. Seule, sa femme eut le pouvoir de gâter quelquefois ses instincts naturels et de lui faire perdre le sentiment de la justice; mais elle n'arriva jamais à en faire un méchant homme. Outre la faiblesse, il y avait en lui d'autres traits de caractère dont il importe de toucher quelques mots. On a vu qu'il avait quatorze ans à la mort de don Philippe, son père. Bien que déclaré majeur, il n'en laissa pas moins tout le gouvernement à du Tillot, s'entretenant ainsi dans son enfance, et ne s'occupant, aux heures de ses récréations, que d'amusements peu propres à l'en faire sortir. Son éducation même l'y ancrait, si l'on peut dire. Elle était sévère, triste et encombrante. Elle eût peut-être fait de lui un homme à dix ans, elle n'en fit qu'un enfant à vingt. Ceux qui

1. Le même au même, 3 août 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

y présidèrent, Condillac le précepteur, et Keralio le gouverneur, n'y entendirent pas grand'-chose. Ils poursuivaient la chimère alors très caressée de créer un prince philosophe ; ils n'obtinrent, qui le croirait? qu'un prince dévot, c'est-à-dire qu'à force de fatiguer ce tendre esprit de leurs théories creuses, déplaisantes et pour la plupart inintelligibles pour lui, ils le poussèrent à chercher des distractions dans les pratiques d'une dévotion enfantine, toute pour les images et les petites chapelles. Ces pratiques se multiplièrent après son mariage, et tout Parme en eut le spectacle. Le baron de la Houze, ministre de France et un peu philosophe, lui conseillait un jour « de se modérer dans ses dévotions extérieures, de peur qu'on ne le soupçonnât de bigotisme. Il répondit avec bonté que ce goût lui passerait, et que c'était une habitude qu'il avait contractée pour faire diversion à ses occupations, qui le tenaient trop gêné dans le temps de son éducation[1]. » La philosophie du précepteur, l'abbé de Condillac, était donc pour le moins insupportable à son royal élève. Le pauvre Infant se trompait sur un goût qui ne lui passa point, et l'Infante ne cessa de lui

1. La Houze au duc de Choiseul, 30 juin 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

fournir des motifs pour y persister. Le roi d'Espagne qui, loin d'être philosophe, était très pieux, mais connaissait la mesure dans laquelle un prince doit l'être, lui avait fait les représentations les plus tendres et les mieux raisonnées sur les abus de sa dévotion. L'Infant, au lieu de dissimuler les faits, les reconnut lui-même avec candeur, et désarma son oncle, « en lui mandant que dans les malheurs domestiques qu'il éprouvait et dont il ne voulait pas se plaindre, il ne trouvait de consolations qu'au pied des autels. S. M. Cath., touchée de cette réponse, ne lui écrivit plus sur cet objet[1]. » Cette réponse n'est-elle pas admirable et la philosophie seule eût-elle pu l'inspirer?

Il avait une affection particulière pour les dominicains. Il se faisait éveiller tous les jours à trois heures et demie du matin, pour assister à un rosaire qu'ils chantaient dans sa chapelle. Il était affilié à leur ordre et il en portait le scapulaire aux jours de grandes fêtes. On disait aussi qu'il en portait l'habit sous sa chemise dans les mêmes circonstances, mais il le nia au marquis de Chauvelin, et convint seulement du scapu-

1. Le comte de Flavigny au comte de Vergennes, 27 septembre 1778. Archives d'État de Parme. Extraits de Moreau de Saint-Merry.

Digitized by Google

laire [1]. J'ai vu les plans tracés de sa main d'une église qu'il voulait faire bâtir au couvent des dominicains de Colorno, sous l'invocation du bienheureux Vincent Ferrier; ils font partie d'un *diario* ou almanach pour l'année 1769, écrit également de sa main, et « contenant, est-il dit dans le titre, tous les rites et toutes les fonctions à établir dans l'église projetée [2] ». Au-dessous de ce titre on lit : *Ferdinandus-Maria-Philippus-Ludovicus-Joseph-Didacus-Borbonius fecit.* Il y a dans ce *diario* une science de la liturgie des plus étonnantes pour l'âge de l'auteur (il avait à peine dix-huit ans), science surérogatoire dans un chef d'État, mais qui eût été remarquable même dans un ordonnateur profès du culte et de ses cérémonies. On dit qu'à Colorno il mêlait sa voix à celle des chantres avec beaucoup d'entrain. Toutes ces pratiques et d'autres encore que j'omets pour abréger, indignaient le duc de Choiseul et le mettaient presque en colère. « Un prince, disait-il, doit être religieux noblement et non comme une servante [3]. »

1. Relation du marquis de Chauvelin pendant son séjour à Parme, en novembre 1769. Arch. d'État de Parme.

2. Cet almanach appartient au comte Dall' Asta, qui a bien voulu me le communiquer.

3. Mémoire pour servir d'instruction au marquis de Chauvelin. Arch. des aff. étr. de France; *Parme.*

Digitized by Google

Avec plus de mesure, le duc d'Aiguillon et le comte de Vergennes étaient dans les mêmes sentiments.

A cet égard, du moins, l'Infante ne leur donnait aucun souci ; elle avait la religion cavalière, qu'on me passe le mot, car c'est à cheval qu'elle faisait ses stations aux églises de Parme, pendant le jubilé [1]. Aussi, les dévotions de son mari l'impatientaient-elles quelquefois ; mais, disait ce prince à la marquise Malaspina, « puisque j'ai sacrifié ma faiblesse pour les religieux, elle peut bien, de son côté, sacrifier « sa partialité » pour les gardes du corps [2]. »

Il est à remarquer que ce fut pendant les quatre premières années du règne d'un prince si dévot, que s'était rallumée plus ardente la querelle entre le Pape et le gouvernement de Parme, commencée sous don Philippe, à propos des réformes ecclésiastiques dont l'expulsion des Jésuites par son successeur avait été le couronnement. Mais, je le répète, don Ferdinand avait alors, comme on dit, donné carte blanche à du Tillot pour gouverner, ne demandant en re-

1. Le comte de Flavigny au comte de Vergennes, 10 mars 1776. Arch. d'État de Parme.

2. La Houze au duc de Choiseul, 16 décembre 1769. Arch. des aff. étr. de France ; *Parme*.

Digitized by Google

tour que la liberté souvent entravée de se livrer à ses dévotions favorites. Plus tard, il associera à ces plaisirs les plaisirs profanes, et ceux notamment qui offensent le plus les mœurs et la religion; peut-être même, entre les uns et les autres n'y aura-t-il d'autre différence que l'impossibilité de les prendre en même temps; mais il en sera toujours l'esclave, n'ayant pas plus d'énergie pour leur résister qu'à l'empire altier de sa redoutable épouse.

Cette esquisse des deux principaux personnages qu'on va voir luttant de concert contre du Tillot et les trois cours qui le soutiennent, était nécessaire pour préparer le lecteur à la parfaite intelligence des événements qui vont suivre, et l'y faire entrer facilement et de plain-pied.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Calomnies diaboliques dont du Tillot est l'objet; effets de la haine de l'Infante. — Indignes espièglerie auxquelles il est en butte. — Il demande à la cour de Madrid la permission de se retirer; on la lui refuse. — L'Infante redouble d'efforts pour lui aliéner son mari. — Elle dit qu'elle ne veut se mêler de rien dans le gouvernement, se mêle de tout et brouille tout. — Déclaration originale qu'elle écrit à ce sujet et donne à l'Infant. — Elle fait renvoyer le gouverneur de l'Infant, M. de Keralio. — Apprenant que l'Infant veut se séparer d'elle, sous prétexte que le mariage n'était pas consommé, elle le menace de faire un parti, et de soulever Parme et Plaisance. — L'Infant seul auteur de la non-consommation du mariage, y a été rendu apte par les médecins de la cour. — Détails indécents à ce sujet. — Explosion de joie de l'Infant rendu à l'état d'homme. — Troubles à la cour et dans le gouvernement, du fait de l'Infante. — Envoi du marquis de Chauvelin à Parme par Louis XV, pour y faire une enquête sur les personnes et les choses de la cour ducale. — Lettre de Louis XV à don Ferdinand. — Injonction faite à ce prince d'avoir pour du Tillot les égards, la considération et l'attachement dont il est digne et auxquels il a droit, et de le garder pour ministre encore pendant quatre ans; après quoi on avisera.

Nous avons laissé les nouveaux mariés à

Digitized by Google

Colorno; ils y demeurèrent jusqu'au 25 août, fête de Saint-Louis, jour où ils firent leur entrée solennelle à Parme. A Colorno, la lune de miel n'avait pas été sans amertume, au moins pour l'un des conjoints, et ce n'est pas la princesse que je veux dire. Tout entière à sa haine pour du Tillot, elle en harcelait le prince, et travaillait à la lui faire partager. Sans attendre que les brouillons l'y eussent conviée, elle s'était unie à eux, cabalait avec eux, entrait dans toutes leurs vues et leur faisait adopter les siennes. Elle n'avait pourtant qu'un grief contre du Tillot, mais comme celui de Junon contre Pâris, *manet alta mente repostum;* elle se rappelait, et elle ne l'oubliera jamais qu'une autre qu'elle avait été souhaitée, indiquée par lui pour épouser l'Infant, et qu'elle n'avait été qu'une sorte de pis-aller. Les ennemis du ministre envenimaient encore ce grief et leur venin était la calomnie. Ils firent accroire à l'Infante que du Tillot l'avait chansonnée elle et l'Infant, et que, dans ses lettres aux cours étrangères, il les tournait en dérision. Ils assurèrent que le portrait de l'Infant, envoyé avant les fiançailles à Marie-Thérèse, avait été enlaidi par ordre du ministre, afin d'en dégoûter la princesse et faire rompre le mariage projeté. A ces inventions

Digitized by Google

diaboliques ils ajoutaient ceci, que du Tillot était une espèce de mécréant, ce qui n'était pas plus vrai; et ceci encore, qu'il était lié avec les philosophes et les novateurs, ce qui ne l'était que très relativement. Parmi les lettres fort nombreuses qui restent de lui, je m'en rappelle une seule où l'on pourrait conclure non pas sa liaison avec les philosophes, mais le cas qu'il faisait de leurs bons sentiments pour lui. D'Argental, comme on l'a vu ci-devant, l'avait informé que Voltaire applaudissait fort à sa conduite dans les démêlés de sa cour avec celle de Rome; du Tillot lui répond simplement « qu'il est très flatté des éloges d'un poète aussi illustre que M. de Voltaire, et qu'il lui en est reconnaissant[1] ». Voilà tout. Ce titre de poète, donné ici à Voltaire à propos d'un fait où la poésie n'était pas en cause, n'est pas une ironie. Du Tillot connaissait bien Voltaire comme poète, il le connaissait peu comme philosophe, ou plutôt il partageait à cet égard, et dans une mesure presque égale, les sentiments du P. Paciaudi, son bon ami, lequel traitait crûment le philo-

1. Je ne puis citer la date de la lettre où il s'exprime ainsi, n'ayant pas pris note du fait, ou par oubli, ou parce que je n'y attachai d'abord pas d'importance; mais j'en suis très sûr et je l'atteste.

Digitized by Google

sophe de scélérat et brûlait ses écrits impies[1].

Dès les premiers jours de son arrivée à Parme, l'Infante cacha si peu la répulsion que lui inspirait du Tillot, et elle le laissa si bien voir à lui-même, qu'il n'en était déjà plus à espérer de ravir ses bonnes grâces, et qu'il pouvait déjà presque deviner le jour où l'Infant lui retirerait les siennes. Cependant il ne retrancha rien de ses devoirs envers l'un et l'autre, et n'oublia pas non plus leurs plaisirs. Il excellait à donner des fêtes; ses ennemis disaient même qu'il n'était propre qu'à cela. Il en donna aux princes, le jour de leur entrée solennelle, qui rappelèrent, mais en les effaçant, celles qu'il avait inventées et auxquelles il avait présidé sous le règne de l'Infant don Philippe. Il ne s'y montra pas seulement ingénieux et magnifique, il y fut prodigue à l'excès, et même de ses propres deniers. On y représenta successivement une pastorale d'Arcadie, une foire chinoise et un tournoi. Les nombreux personnages du tournoi, leurs hérauts et leurs pages, étaient tous vêtus d'habits d'une richesse inouïe, à la mode du temps de Charlemagne,

1. Voy. la *Correspondance du comte de Caylus avec le P. Paciaudi*, etc., publiée par M. Ch. Nisard, t. Ier, p. 193 et 230. 1876, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

et c'était du Tillot qui en avait fait les frais[1].

Ces soins, ces prévenances délicates ne furent cependant point agréées. Leurs Altesses Royales se répandirent en critiques amères contre la prodigalité du ministre, et l'Infante en marqua publiquement son indignation dans des termes qui durent profondément l'humilier. Aussi ne s'amusa-t-elle, si elle s'amusa, qu'à son corps défendant, et non sans avoir, par des retards calculés, fait en sorte que ces fêtes si dispendieuses et données à son intention fussent en pure perte[2].

C'est par ces misérables espièglerie que l'Infante préludait aux batailles plus sérieuses qu'elle allait bientôt engager contre du Tillot. Certes, elle eût bien voulu le renverser tout de suite; mais sentant que cela n'était pas encore possible, elle espérait du moins le dégoûter du métier et lui faire lâcher prise. En effet, du Tillot écrivit à la cour de Madrid pour

1. La description de ces fêtes a été publiée à Parme en 1769, gr. in-f°, texte et gravures. Le texte est vraisemblablement de Paciaudi et est en italien et en français; les gravures sont d'après les dessins de Petitot. C'est un magnifique ouvrage. Il a pour titre : *Feste celebrate in Parma per le nozze del Reale Infante duca Ferdinando di Borbone con S. A. R. l'archiduchessa d'Austria Maria-Amelia.*

2. Ces détails sont tirés de la *Relation* manuscrite appartenant aux comtes Sanvitale, et déjà citée précédemment.

Digitized by Google

demander la permission de se retirer. On lui répondit par un refus et avec les éloges qu'on donnait habituellement à sa conduite. La cour de France fit de même.

Cependant l'Infante, sous prétexte que son mari le trouvait bon, s'ingérait dans toutes les affaires, changeant tout, brouillant tout, et saisissant les moindres prétextes pour miner du Tillot et le rendre haïssable à l'Infant. Mais celui-ci ne se rendait pas encore. Les instigations de sa femme ne pouvaient le faire passer ainsi d'un jour à l'autre de la sincère affection qu'il portait depuis des années à son ministre, à un sentiment tout opposé. Il sentait le besoin de ménager la transition; il avait consenti d'abord à s'éloigner de lui, il voulait attendre, et, comme on dit, voir venir; mais le baron de La Houze[1] le tirait en sens contraire, l'exhortant avec une fermeté douce à se rapprocher de du Tillot, à considérer que la faveur dont le ministre jouissait auprès des trois cours était plus forte que jamais, et qu'elles éclateraient dès qu'elles le sauraient seulement menacé. Touché de ces raisons, l'Infant revint à du Tillot et se réconcilia tout à coup avec lui. Ce fut un événement. Le prince l'apprit ainsi à La Houze :

1. Ministre de France à Parme.

Digitized by Google

« Savez-vous, dit-il, que j'ai suivi vos conseils? J'ai embrassé mon ministre; il est très content; et nous ne nous séparerons jamais. — Monseigneur, répondit La Houze, je m'en réjouis pour votre gloire. » La Houze dut être flatté du compliment; mais s'il le prenait pour lui seul, et croyait l'avoir seul mérité, il se trompait. Au sortir de son audience, il alla trouver du Tillot « qui lui confirma ce que l'Infant venait de lui dire, ajoutant toutefois qu'une lettre de quatre pages que S. A. R. avait reçu du roi d'Espagne et qui avait été concertée avec l'impératrice-reine, avait accéléré ce changement »[1]. Le prince reprit : « Mais ce n'est pas tout, il faut que vous sachiez que l'Infante en a été très fâchée, me disant que mon ministre jouerait la comédie, et qu'elle ne voulait plus se mêler de rien. Elle a mis ensuite par écrit ses sentiments à cet égard, et me les a lus ainsi qu'à mon ministre. C'est une espèce de testament dans lequel elle me déclare qu'elle ne veut plus se mêler d'aucune affaire, et me recommande les personnes qui lui sont attachées. Je vois bien que l'Infante est trop vive et trop méfiante, et que ce qu'elle fait vient de ses entours[2]. »

1. La Houze au duc de Choiseul, 7 octobre 1769. Arch. des aff. étr. de France; *Parme*.
2. *Id. ibid.*

Digitized by Google

Certes, « ses entours », comme dit l'Infant, étaient pour quelque chose dans les procédés de l'altière princesse, mais en elle les projets malveillants naissaient presque toujours d'eux-mêmes, et son instinct lui disait mieux que les suggestions d'autrui contre quels gens et vers quels objets elle devait les diriger. Quant au « testament » auquel le prince fait allusion, c'est une pièce bien curieuse et qui vaut la peine d'être rapportée tout entière.

Ayant vu et lu la lettre que le roi d'Espagne a écrite à mon mari, je ne puis nier que mon cœur s'est attendri, croyant que cela venait de mon auguste mère ; mais l'ayant bien relue, j'ai bien pu connaître que cela ne partait pas d'un cœur auquel je suis aussi chère que je me flatte d'être à celui de ma tendre mère. Je vous ai prié, mon cher mari, de passer chez moi, et j'ai fait chercher M. le ministre pour m'expliquer devant vous deux, une fois pour toutes. Je vous prie, mon cher mari, de me laisser parler, et vous, monsieur le ministre, de m'écouter. J'ai mis par écrit ce que je vais vous dire, afin de l'envoyer à ma mère à qui j'ai envoyé déjà une copie de la lettre du roi d'Espagne.

Je déclare donc à vous, mon cher mari, et à vous, monsieur le ministre, que je ne suis venu à Parme avec aucune autre intention que celle de ne me mêler dans aucune affaire. Vous, mon cher mari, vous me l'attesterez, que vous m'avez montré constamment, malgré plusieurs représentations que je vous ai faites, que vous le désiriez, et que je vous obligerais, en me mêlant des affaires. Vous, monsieur le ministre, vous ne me désa-

Digitized by Google

vouerez pas, que vous m'en avez parlé à plusieurs fois, faisant semblant de désirer que je prisse part aux affaires, et me conseillant de le faire. Cependant, comme je vois après deux mois de temps où je n'ai d'autre plaisir que dans l'amitié de mon mari, et dans la certitude de n'avoir fait de mal à personne, que je n'ai pour toute récompense qu'une mauvaise volonté et un blâme bien injuste peut-être des personnes mêmes qui m'ont sollicitée à me prêter à ce que j'ai fait pour complaire à mon mari, je ne puis donc que pardonner aux mauvais caractères qui ont tâché de donner de moi de mauvaises impressions, et vous supplie, mon cher mari, de ne plus me consulter sur rien. Je vous le déclare, sur toutes les demandes que vous me ferez sur des affaires, je ne vous répondrai plus, ne voulant pas paraître vouloir vous conduire en aucune façon, pour ne pas vous attirer des reproches du roi d'Espagne que vous devez respecter, et pour ne pas donner des occasions à des personnes mal intentionnées de me nuire dans son esprit. Pour vous, monsieur le ministre, je vous prie aussi de ne me parler non plus d'aucune affaire, en sorte que, pour le premier de vous deux qui voudra dire de quelque chose, je ferai venir l'autre. Il serait honteux si deux hommes avaient moins de fermeté qu'une femme.

Pour plus de sûreté, je vous prie, mon cher mari, de donner vos ordres, afin qu'on ne me présente plus de mémoriaux, ni qu'on ne me demande plus d'audiences. Outre que je me fais une gloire à vous obéir, j'ai la délicatesse de ne pas avoir l'air de quitter mes amis. Je vous les recommande, mon cher mari, et j'espère que vous ne souffrirez pas qu'on leur fasse du mal pour s'être attachés à moi [1].

1. Il fallut sévir, de l'ordre de Louis XV, et conformément aux *Instructions* qu'on lira plus loin, données à M. de Chau-

Digitized by Google

En finissant mon discours, je vous assure, mon cher mari, que je suis fâchée si je vous ai attiré du désagrément, en faisant par trop de complaisance ce que vous avez désiré de moi. Pour vous, monsieur le ministre, je vous assure de ma parfaite estime ; je souhaite de voir continuer que les gens soient aussi heureux comme je les ai vus depuis mon arrivée.

AMÉLIE [1].

L'Infante est tout entière dans ce factum ; elle l'a pourpensé, elle l'a écrit elle-même, comme l'atteste l'incorrection du style. Les idées en sont disposées avec un art perfide, et le ton géné-

velin, contre ces amis tous brouillons et plus ou moins dangereux. Ils étaient de tous les rangs, depuis les personnages les plus considérables par leurs fonctions ou par leur naissance, jusqu'aux valets. Plusieurs sont nominativement désignés dans les *Instructions*. « J'avoue, écrivait de son côté l'Impératrice à sa fille, que ces gens-là ne me font aucune pitié ; ils ont mal agi et ne vous ont instiguée et conseillée que pour servir leurs passions. De tels sujets ne peuvent être assez éloignés des cours. Vous ne voulez pas leur retour à la cour (car comment les pourriez-vous y avoir sans être anéantie ?), mais seulement qu'ils puissent être dans le pays pour soigner leurs affaires. J'approuve votre idée, mais il faut vous examiner si vous êtes capable de n'avoir pas la moindre connexion ou intelligence directe ou indirecte avec eux, et jamais aller plus loin que de les laisser sur leurs biens, sans jamais plus les voir. Si vous vous trouvez capable de ces conditions, alors je vous permets de prier pour eux ; mais en consultant préalablement du Tillot, et de lui faire voir et composer lui-même la lettre que vous écrirez aux deux rois. » Plutôt que de faire cette concession à sa mère, l'Infante n'écrivit ni à l'un ni à l'autre.

1. Du Tillot au duc de Choiseul, 7 octobre 1769. Archiv. des aff. étr. de France ; *Parme*.

Digitized by Google

ral en est le persiflage un peu grave, un peu lourd peut-être, comme élaboré dans un cerveau allemand, mais à cause de cela même d'autant plus accablant. On doit croire qu'il embarrassa fort les deux personnages qui y sont mis en scène, interpellés tour à tour et serrés de fort près. Il est bien vrai que l'Infant, en galant mari et prince qu'il était, avait tout d'abord engagé sa compagne à s'intéresser aux affaires, et que du Tillot, pour complaire à son maître, l'en avait priée; qu'ils n'avaient donc qu'à s'en prendre à eux, si la princesse, après plusieurs semblants de résistance, ne s'était pas seulement intéressée aux affaires, mais s'était butée à les y supplanter l'un et l'autre. Arrêtée tout à coup dans sa marche envahissante par des obstacles qu'elle n'avait pas prévus ou bien qu'elle s'était flattée de vaincre, elle fit comme font volontiers toutes les femmes en pareil cas, elle tourna brusquement le dos à sa première idée pour se précipiter dans une autre absolument contraire. Elle n'avait pu avoir en son entier ce qu'elle avait cru enlever haut la main, elle n'en voulait plus du tout désormais, même la moindre parcelle. Mais elle n'était pas sincère; elle avait en soi trop de confiance et dans l'esprit trop de ressource pour douter qu'elle

Digitized by Google

ne ressaisît un jour, pièce à pièce, ce qu'elle perdait en bloc, ou bien, si ce n'était la même chose, quelque équivalent, où, avec des avantages aussi considérables, elle aurait moins de responsabilité. C'est, en effet, ce qui advint. Elle n'est pas plus sincère en parlant du respect que l'Infant doit avoir pour le roi d'Espagne, de sa propre ingérence dans le gouvernement, forcée soi-disant et pour obéir à son mari, de son refus de recevoir des mémoires et de donner des audiences, enfin de l'estime qu'elle professe pour du Tillot; tout cela n'était que comédie, et de part et d'autre, personne n'en était dupe. On a eu le temps de se connaître depuis deux mois, et presque de se mesurer; il n'y a plus qu'un pouvoir supérieur qui puisse empêcher le combat. Mais ce pouvoir même ne l'empêchera pas, il ne fera que l'ajourner.

Pour calmer un peu la colère qu'avait allumée dans le cœur de l'Infante la réconciliation de son mari avec du Tillot, l'Infant lui avait sacrifié un des hommes qui l'avaient le plus poussé à cet acte de justice, et qu'il aimait beaucoup, Kéralio, son gouverneur. En lui donnant l'ordre de quitter Parme, il l'engagea à partir sans même prendre congé de lui, de peur d'être vu de la princesse et de la provoquer à quelque

Digitized by Google

algarade. Après leur entrevue, Kéralio écrivit au prince une lettre très tendre et à la fois très sévère où, en lui faisant ses adieux, il lui donnait ses derniers conseils[1]. L'Infant en fut ému; il voulut revoir encore son gouverneur, et il le reçut en effet le lendemain. Il lui dit aussitôt : « L'Infante est furieuse de notre entrevue d'hier; elle a voulu savoir ce qui s'était passé. C'est le ministre, m'a-t-elle dit, qui vous a empêché de danser hier. » Et le bon prince en était convenu ingénument. « Je suis bien aise, reprit-elle alors, que Kéralio parte, car il a contribué à rapprocher de vous le ministre. Comme le mariage n'est pas consommé, vous voulez vous séparer de moi. Mais je ferai un parti; je ferai révolter les Plaisantins. On voudra nuire aux gens qui m'ont donné des conseils; mais j'emmènerai avec moi Serafini et Soragna. Je vois que je ne peux pas perdre le ministre, et que vous vous rendez à lui. Mais si je ne puis d'une manière, ce sera d'une autre, et quand je ne pourrai pas ouvertement, je le ferai par le... » Cette suspension de la phrase est de du Tillot qui écrit la scène au marquis de Grimaldi, et qui ajoute : « Épargnez-moi, monsieur, de

1. Kéralio à l'Infant, 3 octobre 1769. Arch. des aff. étrang. de France; *Parme*.

Digitized by Google

prononcer un mot affreux qui, par emportement, était en ce moment dans sa bouche, et non assurément dans son cœur. » Si vraiment il était là aussi, et n'attendait que l'occasion d'en sortir. Du Tillot continue : « L'Infant, en racontant cette scène à M. de Kéralio, lui dit : « Mais qu'est-ce qu'elle a donc contre du Tillot ? » — Pour moi, monsieur, je ne tremblai pas de ce propos si vif ; j'en souris[1]. »

La comparaison que j'ai déjà faite de cette aimable princesse avec Junon se soutient, comme on le voit :

> Ast ego magna Jovis conjux.....
> Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.

Ce n'était pas à la légère qu'elle parlait de se faire un parti et de soulever les Plaisantins ; c'est à Plaisance qu'il y avait le plus de mécontents, et c'est là par conséquent qu'elle avait le plus d'amis. A présent elle ne fait qu'en menacer son mari, le ministre, tout le monde ; plus tard elle les mettra en mouvement, et leurs acclamations, leurs exigences factieuses encouragées, soudoyées par elle, rangeront l'époux vaincu

1. Du Tillot au marquis de Grimaldi, 8 octobre 1769. *Ibid.* — Il fallait que le « mot » échappé à la princesse fut en effet bien « affreux », pour que non seulement du Tillot n'osât pas l'écrire, mais encore pour qu'il se vantât de « n'avoir pas tremblé », en l'entendant, et d'avoir souri.

Digitized by Google

aux volontés triomphantes de l'épouse, et le feront penser et agir comme elle.

On a dû remarquer que les menaces de l'Infante à son mari sont fondées sur l'intention qu'elle lui prête de se séparer d'elle, sous prétexte que le mariage n'était pas consommé. Ceci m'oblige à dire qu'en effet les inquiétudes dont la princesse Amélie avait été l'objet avant son mariage s'étaient inopinément compliquées de celles que donnait l'Infant; car bien avant que l'Infante l'eût ainsi révélé, le cas fâcheux du prince était connu des trois cours. Les dépêches de leurs ministres, principalement celles de La Houze, les lettres de du Tillot, toutes attestent que le pauvre Infant n'était pas moins en retard au physique qu'au moral; toutes nous portent à conclure que, s'il y avait lieu à séparation, c'était à la femme plutôt qu'au mari à la demander; toutes enfin entrent dans des détails exprimés dans ce langage honnêtement cynique de la médecine et de la chirurgie, que les plus subtiles circonlocutions de la langue du monde et de la diplomatie ne pouvaient suppléer[1]. Par exemple : « Pour ce qui est de la situation de

1. Voir entre autres les lettres de La Houze et de du Tillot au duc de Choiseul du 8 août 1769. Arch. des aff. étrang. de France; *Parme*.

Digitized by Google

l'Infant relativement à son mariage, écrit de La Houze au duc de Choiseul, son médecin m'a encore confié aujourd'hui sous le plus profond secret que les choses allaient bien, quant à l'empêchement extérieur auquel il avait remédié, mais que la partie étant naturellement un peu faible, il était nécessaire de lui donner insensiblement de l'élasticité, et qu'il ne pouvait pas me répondre que dans un mois le mariage fût consommé. » Il en alla ainsi jusqu'au 4 novembre 1769, c'est-à-dire un peu plus de trois mois après le mariage. Ce jour-là, le baron de La Houze écrit au duc de Choiseul : « Enfin, le mariage de l'Infant est consommé depuis le 1er de ce mois. M. Camuti, premier médecin de Son Altesse Royale, m'apprit cet agréable événement, dont Madame Infante a fait aussi confidence à Mme la marquise Malaspina, sa grande-maîtresse, et que l'Infant a eu la bonté de me confirmer, disant qu'il avait été parfaitement heureux deux fois de suite. Il est si content qu'il m'a fait l'honneur de me confier ce soir qu'il croyait que Madame Infante était déjà grosse[1]. »

Cependant les deux rois ne laissaient pas que d'être sérieusement alarmés des étranges débuts

1. La Houze au même, 4 novembre 1769. *Ibid.*

Digitized by Google

de ce mariage, lequel leur avait coûté tant de sueurs. Ils avaient d'abord espéré que la fougue de l'Infante finirait par se calmer et que la faiblesse de l'Infant aurait un terme. Plusieurs fois ils avaient fait témoigner à l'un et à l'autre le mécontentement que leur causait leur conduite et l'approbation qu'ils donnaient à celle de du Tillot; l'Infante s'était moquée de ces avis, et l'Infant ne s'en était guère effrayé. Alors les deux rois résolurent d'envoyer à Parme un ministre extraordinaire muni d'instructions très sévères, avec menace, si la cour de Parme continuait à braver leurs remontrances, de retirer leurs ministres résidents et d'abandonner les Infants à eux-mêmes. Le marquis de Chauvelin fut choisi pour cette mission délicate. On ne pouvait faire un meilleur choix. Ami de Louis XV, courtisan consommé, sachant le monde comme s'il en avait reçu la science en naissant, aussi habile à émousser les angles des hommes et des choses, que d'autres à les aiguiser, plein de tact, de pénétration et de finesse, souple et ferme tout à la fois, ou l'un ou l'autre, selon l'occurrence, d'une politesse enfin pleine de charme et de séduction, il avait trouvé dans la mission dont il était chargé une occasion sans doute unique de mettre en jeu toutes ces quali-

Digitized by Google

tés, et cela en dépit d'instructions ministérielles un tant soit peu brutales et très capables de les paralyser. Il est vrai qu'il était porteur d'une lettre de Louis XV à l'Infant qui devait l'aider beaucoup, mais il n'était pas homme à être embarrassé, faute de cet appui, étant en si grande communauté de vues avec son maître sur la conduite à tenir en pareil cas, qu'il ne pouvait agir auprès des Infants autrement qu'eût agi le roi lui-même. Cette lettre, empreinte d'une grâce toute royale, où le bon sens s'exprime avec sobriété et concision, et où l'autorité paternelle semble s'effacer sous les formes les plus douces et les plus affectueuses, serait à citer dans toute son étendue, mais je me bornerai à ce qui regarde l'objet de la mission du marquis de Chauvelin et la personne de du Tillot :

Fontainebleau, 1er novembre 1769.

Mon cher fils, la mission du marquis de Chauvelin auprès de vous n'a pas seulement pour objet de vous faire de ma part un compliment sur votre mariage; un autre plus cher à mon cœur, celui de votre réputation, de votre considération et de votre tranquillité m'engage à vous envoyer une personne de ma confiance pour vous expliquer mes intentions et rétablir l'ordre et le calme dans votre cour...

Du Tillot est un honnête homme, que votre père chérissait, auquel il avait toute confiance pour l'adminis-

Digitized by Google

tration de vos petits États. Ce ministre a un zèle éclairé pour vos intérêts. Par respect pour la mémoire de votre père et de votre mère, par amour pour vous, ce zèle est si vif quelquefois qu'il vous incommode et paraît indiscret ; mais songez que votre gloire, et votre gloire sans ambition personnelle, est le seul motif qui anime son zèle. Tout homme a des inconvénients ou vous paraît en avoir ; celui qui a plus d'utilité et d'attachement que d'inconvénients est pour les princes un ministre précieux. Voilà le cas où est du Tillot à votre égard.

Mon cher fils, croyez que les brouillons et les intrigants qui ne sont pas sévèrement réprimés, nuisent plus que les actions des princes à leur considération personnelle[1]. Écoutez ce que vous dira Chauvelin ; exécutez les instructions que je lui donne et qu'il vous communiquera de ma part ; donnez-moi cette satisfaction pour votre bien qui m'est si cher et qui me l'est à tant de titres, et comptez, mon cher fils, que l'intérêt que je vous marque dans cette occasion est la véritable preuve de ma tendresse[2].

Louis XV, dans cette lettre, parlait en père ; c'est en roi qu'il parle dans ses instructions à Chauvelin, en roi qui commande et veut être obéi. La présentation de la lettre devait précéder celle des instructions, afin de rendre la lecture de celles-ci moins amère[3]. Les instructions royales roulent sur quatre chefs principaux : la dévotion de l'Infant, l'épuration du

1. Tour incorrect, mais le sens est clair.
2. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme.*
3. Ut pueris dant crustula blandi
Doctores, elementa velint ut discere prima.

Digitized by Google

personnel du palais et de l'administration, l'autorité de du Tillot confirmée et même étendue, enfin les sentiments du roi à l'égard de l'Infant. Elles portent la date du 4 novembre 1769. « Il est superflu, y est-il dit, de faire ici au marquis de Chauvelin le détail des désordres arrivés à la cour de Parme depuis le mariage. Ils sont les effets de deux causes principales : la légèreté d'esprit de l'Infant, qui en donne à son cœur, la faiblesse excessive du prince, suite de sa légèreté, la pusillanimité à laquelle il paraît enclin dans les pratiques de la religion... Mais il est naturel que des entours monastiques [1], ou qui valent encore moins, aient induit en erreur le cœur religieux d'un jeune prince... Ce n'est pas à un prince de la dignité de l'Infant à être gouverné par des moines... L'on peut se faire moine et n'être plus prince; mais quand on est prince, on ne peut sans ridicule être moine. L'Infant doit sentir qu'il perdra ses droits et les revenus de son État, s'il s'abandonne à ce goût monastique. S'il réfléchit, il reconnaîtra qu'on s'est donné une peine infinie pour affranchir les duchés de Parme et de Plaisance des prétentions des gens d'église, et pour

1. Allusion aux dominicains, dont le prince faisait sa société intime.

Digitized by Google

qu'il fût le maître des trois ordres dans sa souveraineté. S'il ne veut pas l'être et qu'il s'embarrasse peu de ses revenus, après avoir été averti par le roi, l'on ne pourra que gémir sur sa triste situation, qui ne changera pas quand le clergé de ses États aura repris l'empire qu'il a perdu [1]. »

Cette persistance à contrarier l'Infant dans ses pratiques religieuses et à lui en faire honte ne pouvait avoir qu'une excuse, la crainte qu'il ne rapportât les lois décrétées, sous l'influence et à l'instigation même du duc de Choiseul, contre les privilèges ecclésiastiques dans l'État de Parme, et qu'il ne perdît par là les nouveaux revenus dont elles l'avaient mis en possession. Choiseul voulait maintenir ces lois, son œuvre autant que celle de du Tillot. Mais outre que l'Infant ne songeait point encore à les abolir, ce qu'il fera plus tard, il est constant que l'État ne souffrait aucunement de ce qu'il prenait plus de plaisir à hanter les églises qu'à aller à la chasse. Le vrai coupable en tout ceci était l'Infante et non la dévotion de son mari. Elle avait jeté le trouble dans tous les services,

1. *Ibid.* Ces instructions ont été rédigées par M. de Choiseul. On y reconnaît sa griffe. Archiv. des aff. étr. de France, *Parme*.

Digitized by Google

semé la division et la haine dans tous les ordres, envahi audacieusement le pouvoir et méprisé tous les avertissements, de quelque part qu'ils vinssent; cependant elle est la plus ménagée dans les instructions. Poursuivons :

« Le hasard et la nature ont fait naître l'Infant d'un sang illustre,... mais ni l'un ni l'autre ne le maintiendront souverain, s'il se conduit en tous points d'une manière contraire à la souveraineté. La décence publique qu'il est si nécessaire qu'il observe ne diminuera pas ses plaisirs. Le charme de la société, le plus grand de tous les plaisirs, ne se trouve qu'avec l'honnêteté. L'Infant doit désirer d'avoir des amis, et l'on peut s'assurer que les intrigants, les complaisants, les bouffons, et nombre d'espèces de ce genre qui entourent les princes, ou sont fort bêtes, ou n'ont que leur intérêt pour sentiment, et, par conséquent, ne peuvent être amis d'un prince. »

Tout cela est juste et l'Infant méritait cette leçon. Il ne semblait pas avoir conscience de la dignité en toutes choses imposée à un chef d'État, et cette disposition s'était développée outre mesure depuis son mariage, à l'exemple et sous l'influence de l'Infante. Cette princesse, très orgueilleuse d'ailleurs et toujours prompte

Digitized by Google

à rappeler d'où elle sortait et ce qu'elle valait, avait montré dans ses liaisons et dans ses plaisirs les goûts les plus vulgaires, non seulement par esprit de contradiction, mais encore, comme je l'ai remarqué ailleurs, pour acquérir par là des complaisances et des dévouements qu'elle n'eût pas trouvés aussi absolus, ni aussi aveugles dans un monde moins abaissé. Il suffisait, en outre, que les deux rois tinssent rigoureusement à ce que l'ordre et la décence fussent maintenus à la cour de l'Infant pour qu'elle se fît un malin plaisir de mépriser l'un et l'autre. On a vu, dans l'esquisse que j'ai tracée de son caratère, l'aversion qu'elle avait pour les Français et les Espagnols, et avec quel superbe dédain le duc de Choiseul en prenait son parti. Ce trait du duc et la remarque de Louis XV « que la princesse, avec des idées peu assurées sur sa situation, avait montré un penchant à gouverner l'État et son mari, qui n'était soutenu par aucun principe raisonnable », sont tout ce qu'il y a d'un peu vif à l'adresse de Son Altesse Royale dans les instructions.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, de capital, c'est le passage qui concerne du Tillot.

« Le marquis de Chauvelin, y est-il dit, déclarera à l'Infant que les pensions, bienfaits, etc.,

Digitized by Google

dont il jouit soit en Espagne, soit en France, seront versés directement entre les mains du sieur du Tillot, pour qu'il les emploie au plus grand bien de Leurs Altesses Royales; que le roi ne veut pas qu'il soit rien fait en politique ou en administration soit civile, soit économique dans les États de Parme, Plaisance et Guastalla, par d'autres que par le sieur du Tillot, sous les ordres de l'Infant, Leurs Majestés ne voulant pas qu'il soit fait aucune dépense hors celle que l'on appelle de la poche, qui ne soit allouée par le sieur du Tillot... Cet arrangement est nécessaire pendant quelques années. Si pendant quatre ans le prince regarde le sieur du Tillot comme un serviteur zélé, utile, auquel il doit de la reconnaissance, l'on doit présager qu'il régnera avec gloire, tranquillité et honneur, et il n'y aura rien à lui prescrire sur les choix qu'il pourra faire dans la suite. »

Malheureusement, compter sur les Infants pour réaliser la conjecture du duc de Choiseul et vérifier son présage, c'était bien, comme on dit, compter sans son hôte. Chauvelin n'aura pas plutôt quitté Parme que les princes oublieront tous les engagements pris avec lui, et recommenceront presque immédiatement et avec plus de force leurs mauvais procédés et leurs

Digitized by Google

violences contre du Tillot. Mais alors ce ne sera plus pour maintenir celui-ci dans sa place qu'il faudra dépêcher à Parme de nouveaux envoyés extraordinaires, ce sera pour protéger sa vie.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Départ de M. de Chauvelin pour Parme. — Compte rendu au duc de Choiseul de ses audiences avec les Infants. — Sincérité du prince; fausseté de la princesse. — Du Tillot introduit dans une de ces conférences. — Scène pathétique de réconciliation entre l'Infante et lui. — L'Infant montre à M. de Chauvelin l'intérieur de sa chapelle. — Poussé par M. de Chauvelin, il explique la cause de sa fréquentation aux offices des diverses églises de Parme, avoue qu'il est affilié à l'ordre des Dominicains, et qu'il porte le scapulaire. — Reproche que lui fait l'Infante de passer quelquefois deux heures à confesse.

Un des documents diplomatiques les plus singuliers, et dont il serait impossible, je crois, de trouver le pareil, est assurément le rapport du marquis de Chauvelin au duc de Choiseul, sur sa mission auprès des Infants don Ferdinand et Amélie[1]. Il manquerait à ce livre une de ses

1. *Relation de ce qui s'est passé pendant mon séjour à Parme.* Arch. des aff. étr. de France, *Parme*, et Archives d'État de Parme.

Digitized by Google

parties les plus essentielles si l'on ne faisait connaître aux lecteurs cette pièce extraordinaire, soit par une analyse, soit par des extraits.

Parti au commencement de novembre 1769, le marquis de Chauvelin s'achemina vers Parme, où, après s'être arrêté quelques jours à Turin, il arriva le 19 du même mois. Il ne perdit pas un moment. Une demi-heure après son arrivée, il fut introduit chez l'Infant, accompagné de du Tillot et du baron de La Houze. A travers les empressements obligeants du prince, qui l'embrassa à plusieurs reprises, M. de Chauvelin crut démêler un certain embarras dans son attitude et devina que la présence de du Tillot et de La Houze le gênait. Il l'eut bientôt mis à son aise en les écartant l'un et l'autre. Le prince lui demanda s'il ne comptait point voir l'Infante; le marquis répondit que chargé par le roi de lui faire un compliment dans une audience publique, il ne pouvait paraître privément en présence de l'Infante que sous les auspices de son mari, et qu'il serait très obligé à Son Altesse Royale de l'y conduire seul. « Je le suivis chez l'Infante, dit Chauvelin, qui me reçut avec bonté et avec grâce. Cette princesse, qui a une très belle taille, l'air fort noble et la figure très agréable, annonce en même temps, par le mou-

Digitized by Google

vement continuel de ses yeux et par a volubilité de son langage, une succession rapide d'idées décousues et qui ne tiennent pas l'une à l'autre. Elle me parla sans liaison et sans intervalles de ses regrets d'avoir quitté l'impératrice, de sa tendresse pour le roi, de sa vérité et de sa droiture, de son attachement constant à ses amis... Elle ajouta qu'elle était vive à l'excès, que c'était un défaut de caractère qui tenait à elle essentiellement; mais qu'elle espérait que je le trouverais compensé par d'autres qualités. Je la laissai parler tant qu'elle voulut et ne lui répondis que par des monosyllabes aussi obligeants qu'il me fut possible... Elle me garda près d'une demi-heure, après laquelle l'Infant me ramena dans son cabinet et me proposa de m'asseoir et d'entrer en conversation. Je n'eus pas de peine à m'en défendre, en lui disant, ce qui était très vrai, que j'avais passé deux nuits sans me coucher, et que je n'avais pas mangé de la journée. Je me retirai... Je fus instruit dès le soir même de l'impression favorable que j'avais faite sur l'Infante, parce qu'elle avait dit à un de ses gardes du corps qu'elle avait fait ma conquête et que je serais certainement de son parti. »

En langage d'atelier, on appellerait ce portrait

Digitized by Google

de l'Infante un *joli* portrait. Ce qu'il y a de bien dans le modèle est éclairé d'une douce et complaisante lumière, et ce qu'il y a d'imparfait enveloppé d'une ombre discrète qui caresse le regard et l'empêche de se fixer trop curieusement. Mais aussi c'est un diplomate et un courtisan qui tient le pinceau. Moins heureuse est la princesse quand elle se peint elle-même, comme elle fait dans ses conversations et dans ses lettres; elle a des tons crus et des tons faux, et la ressemblance disparaît en grande partie sous les ornements dont elle se pare et qui appartiennent à d'autres qu'elle-même.

Chauvelin douta d'abord s'il devait demander que la princesse fût présente à son entretien avec l'Infant. Il discuta ce point avec du Tillot; il lui fit observer que l'Infant étant faible et timide, l'avis seul du mécontentement du roi et des suites qui en pourraient résulter, suffirait pour vaincre toute résistance de sa part et le soumettre à tout ce qu'on exigerait de lui. Au contraire, l'Infante, vive, impétueuse, inflammable au moindre heurt, n'entendrait peut-être pas la lecture des instructions sans se livrer à son emportement, interrompre l'entretien et fournir à son mari quelque prétexte de l'éluder. Du Tillot fut d'autant plus frappé de ces consi-

Digitized by Google

dérations qu'il savait qu'on avait poussé l'Infante à résister à tout ce que proposerait Chauvelin, à se prévaloir de son indépendance et à rejeter même les bienfaits des deux cours plutôt que de se laisser imposer des lois. Il n'avait pas encore été question de ce plan jusqu'ici, mais ceux qui le suggérèrent à l'Infante n'avaient pas mal calculé. Elle n'hésita pas à l'adopter, ravie de pouvoir couvrir désormais, elle le croyait du moins, sa haine contre le ministre, d'un motif patriotique. Ce fut là le péril de du Tillot, et sans doute le plus grand, car ce sera au cri de : *Mort aux étrangers! mort aux Français!* que la populace demandera sa tête.

Il fut donc convenu que M. de Chauvelin verrait l'Infant hors de la présence de l'Infante. En attendant, il eut une audience publique, c'est-à-dire du prince et de la princesse ensemble et en même temps. L'Infante y joua fort bien la comédie. Aux assurances que M. de Chauvelin lui donna de l'amitié du roi et de l'intérêt que Sa Majesté prenait à son bonheur, elle répondit que dans sa douleur d'être séparée d'une mère à laquelle elle était tendrement attachée, c'était pour elle une grande consolation d'avoir retrouvé un père tel que le roi. Elle ne croyait pas un mot de ce qu'elle

Digitized by Google

disait; l'Infant ne le croyait pas non plus; M. de Chauvelin fit semblant de le croire. Il dîna ensuite avec les princes. Le dîner fini, il fut convenu que Son Altesse Royale l'entretiendrait en particulier à l'heure qui lui conviendrait. M. de Chauvelin demanda la permission de faire un moment sa cour à l'Infante, pendant le jeu, après quoi il se rendrait dans le cabinet du prince.

« Je m'étais aperçu, dit-il, en examinant les dispositions de l'appartement intérieur des princes, que la pièce où l'Infant devait me recevoir, n'était séparée de celle où j'avais vu Madame Infante la veille, que par un très petit cabinet, et je ne doutais presque pas que, curieuse et pressée de savoir l'objet de notre conversation, elle ne prît quelque mesure pour l'entendre. Je ne fus pas fâché de cette circonstance. Je pensai que ne pouvant ni troubler, ni interrompre un entretien qu'elle était censée ne pas entendre, il n'était qu'avantageux qu'elle pût savoir avec précision les intentions du roi et la manière forte dont elles étaient exprimées.

« Avant de me rendre chez l'Infant, je fis intérieurement le plan de toute ma conversation. Je pensai que, ce prince étant susceptible

Digitized by Google

de crainte, je devais, avant de lui remettre la lettre du roi, l'étonner et le subjuguer par un préambule qui, en lui exposant la situation et les suites funestes qu'elle pouvait entraîner, ne lui laissât pas la liberté de lui opposer une résistance qui lui aurait peut-être été suggérée. Je conçus aussi que la faiblesse de caractère qu'il a fait voir jusqu'ici, devant faire craindre qu'il ne changeât légèrement les résolutions que je pourrais réussir à lui inspirer, c'était un point capital d'exiger de lui des sûretés et de le lier à ses engagements de manière à les rendre solides et durables.

« J'entrai dans son cabinet avec un maintien grave et sérieux qui me parut le frapper. Je le priai de recueillir toute son attention, et je le prévins que la commission dont j'étais chargé exigeait par son importance qu'il me donnât tout le temps nécessaire. »

Il ne faudrait pas voir dans ce coup d'œil réfléchi que donna M. de Chauvelin à l'agencement de l'appartement du prince, l'acte d'un espion vulgaire qui s'attache aux menus détails pour faire preuve de son zèle; c'est le coup d'œil d'un général avisé et fin qui, prêt à livrer bataille, choisit le champ qui en sera le théâtre, en interroge du regard tous les recoins

Digitized by Google

et prend toutes ses mesures contre les embuscades. S'il en soupçonne une derrière quelque accident de terrain, il combinera ses mouvements de telle sorte que ceux qui la lui tendent, non seulement ne pourront pas le surprendre, mais préoccupés eux-mêmes de la crainte d'être surpris resteront spectateurs du combat sans oser y prendre part. Ce sera précisément le cas de la princesse. Elle sera derrière la porte, entendra les coups portés à son mari, celui-ci les recevra, et non seulement elle n'osera pas venir à son aide, mais elle sentira elle-même les contre-coups et les emboursera sans crier.

Je ne saurais dire non plus s'il y a beaucoup de diplomates qui, ayant à traiter une affaire importante avec le prince près duquel ils sont accrédités, s'y prépareraient par des réflexions aussi délicates que celles où nous voyons M. de Chauvelin s'exercer ici; mais il faut avouer qu'en se dressant ainsi d'avance un plan si précis et en y prévoyant d'une manière si nette les circonstances qui pourraient ou le justifier ou le déranger, il fait preuve d'une prudence peu accessible aux surprises, et qui déjà même nous répond du succès. Il y a peut-être quelque chose d'un peu théâtral dans son entrée chez l'Infant; on verra du moins

Digitized by Google

que l'acteur débite son rôle admirablement.

« Lorsque nous fûmes assis : Monseigneur, lui dis-je, vous allez avoir la conversation la plus sérieuse de votre vie. Votre bonheur et votre tranquillité en dépendent. Je ne saurais dissimuler à Votre Altesse Royale à quel point je suis consterné de la conduite inexcusable qu'elle a tenue depuis son mariage. Les progrès de votre éducation avaient fait concevoir de vous les espérances les plus flatteuses. Le roi votre grand-père, et le roi votre oncle, vous regardaient avec tendresse et avec complaisance; ils voyaient croître avec plaisir un rejeton digne d'eux : vous avez détruit toutes leurs dispositions ; vous avez mérité de perdre les droits que vous aviez sur leur amitié. Vous avez favorisé ou toléré des désordres inouïs dans toutes les branches de l'administration; il n'y a plus dans votre cour ni dignité ni décence. Tous les rangs sont confondus, toutes les fonctions des charges sont anéanties. Les personnes les plus viles et les plus suspectes sont admises à votre familiarité. L'Italie entière, qui était accourue aux fêtes de votre mariage, a été témoin de ce scandale; l'Europe en retentit. Le roi a résolu de s'armer de tous les droits que lui donnent sur vous et la nature et la reconnaissance ; le roi

Digitized by Google

d'Espagne seconde ses vues. Songez, monseigneur, que vous leur devez tout. Feu l'Infant, votre père, était cadet, à la vérité, de la plus auguste maison du monde, mais ne pouvait par sa naissance prétendre à aucune souveraineté ; c'est la tendresse des deux rois, ce sont leurs trésors, c'est le sang de leurs sujets qui la lui ont procurée, et chaque instant où vous en jouissez doit vous rappeler leurs bienfaits.

« A la mort du feu Infant, ils pouvaient l'un et l'autre vous borner au revenu des États que vous tenez d'eux; ils l'ont augmenté par des pensions considérables... En retour de tant de bienfaits, ils ne vous demandaient que de les mériter. Rendez-vous justice, Monseigneur; vous avez fait tout ce qu'il faut pour vous les aliéner.

« Vous avez encore ce moment-ci pour rentrer en vous-même; si vous en profitez de bonne foi, avec docilité, avec constance, tout sera réparé; si vous le laissez échapper, c'est à regret que je vous fais envisager les plus grands malheurs. Vous serez livré à vous-même; vos moyens seront bientôt épuisés; tous les fondements du gouvernement s'écrouleront, tous les liens de l'obéissance se rompront. Vous n'aurez plus d'État, et vous ne serez pas même en droit de

Digitized by Google

demander un asile à des rois dont vous aurez mérité de perdre la bienveillance.

« Il est impossible de se figurer l'effet que ce discours ferme et raisonné produisit sur l'Infant. Ses yeux étaient fixés vers la terre, sa contenance abattue; il rêvait profondément... Après quelque intervalle : « Eh! mon Dieu! me dit-il, que faut-il faire? Rien ne me coûtera pour marquer mon obéissance au roi mon grand-père et au roi mon oncle. » Je saisis ce moment pour lui remettre la lettre du roi : « Voici, Monseigneur, lui dis-je, où vous trouverez la règle de votre conduite, le moyen de regagner la bienveillance du plus tendre des pères. » L'Infant lut avec beaucoup d'attention la lettre et la relut une seconde fois. Il me la remit ensuite et je pris occasion de lui faire remarquer que le roi l'assurait de la confiance dont il daignait m'honorer... et que, n'ayant pu prévoir de si loin et lui indiquer que les moyens généraux de rétablir le bon ordre, il avait eu intention de m'autoriser à lui présenter les mesures de détail qui pourraient assurer solidement son bonheur et sa gloire. Ce fut dans ce moment que je conçus l'idée du billet dont il est fait mention ci-après.

« Je lus ensuite à l'Infant les instructions dont je commentai chaque article, en y ajoutant

Digitized by Google

les réflexions que je crus les plus propres à en développer l'énergie... Je lui demandai ensuite sa résolution. Il me dit sans hésiter qu'il n'en aurait jamais d'autre que d'obéir au roi, son grand-père. « Eh bien, Monseigneur, lui dis-je, puisque vous êtes dans ces dispositions..., armez-vous contre vous-même; opposez une barrière insurmontable aux efforts qu'on pourrait tenter pour vous engager à vous relâcher de vos résolutions. » Ce fut alors que je lui proposai le billet que j'ai joint à ma dépêche du 21 [1]... Tandis qu'il le transcrivait de sa main, je le priai de trouver bon que je fisse appeler son ministre pour lui ordonner les différents décrets qui devaient constater les arrangements que le roi exigeait de l'Infant. Lorsque le marquis de Felino fut arrivé, je lui exposai sommairement

1. « J'accepte avec reconnaissance et docilité les arrangements contenus dans les instructions que le roi, mon grand-père, a remises au marquis de Chauvelin, lesquelles ont été concertées avec le roi, mon oncle, et je leur donne à l'un et à l'autre ma parole d'infant et de prince de la maison de France, et de ne m'écarter en aucun point de tout ce qui concerne l'administration, et je m'engage à ne faire ni dépense, ni justice, ni grâce que de l'avis de mon ministre, le marquis de Felino, à la prudence et au zèle de qui je me confie, et qui d'ailleurs en est responsable aux deux rois.

« Parme, le 20 novembre 1769.

« FERDINAND. »

Digitized by Google

les dispositions de l'infant qui lui dit en ma présence de dresser les décrets. »

Aucun ordre ne pouvait être plus agréable à du Tillot. Ces décrets avaient pour objet la destitution et l'expulsion de quelques hauts et bas personnages de la cour, ses ennemis les plus actifs, le rétablissement de l'ordre dans tous les services publics et celui de l'étiquette au palais, enfin la réduction des gardes du corps et des deux régiments d'infanterie. Du Tillot avait minuté de sa main ces réformes; le roi, en les demandant à son petit-fils, n'avait fait que suivre les indications du ministre; on va voir qu'il fit plus.

« Après que l'Infant, continue M. de Chauvelin, eût transcrit son billet, et que M. de Felino se fût retiré, je fis part à Son Altesse Royale des grâces que le roi avait accordées à son ministre [1], et je lui demandai son agrément avant de les rendre publiques. Je lui fis ensuite l'éloge des talents, des vertus et du zèle de ce ministre. Il convint de tout. Je lui demandai si, lorsqu'il avait ouvert l'accès aux plaintes et aux accusations, on lui avait articulé quelques faits qui lui parussent mériter son attention; il me dit qu'on

1. Sa nomination de conseiller d'État et de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

Digitized by Google

ne lui avait jamais rien dit qui pût lui donner le moindre ombrage contre son ministre, que seulement on lui avait représenté plus d'une fois que les dépenses étaient excessives. Je lui répondis qu'il était assez éclairé pour concevoir par lui-même tous les objets de dépense extraordinaire auxquels il avait fallu faire face. » M. de Chauvelin énumère ces dépenses qui étaient en effet de celles dont la nécessité et l'urgence n'étaient pas contestables, et dit qu'au reste, il était en mesure de communiquer au prince un plan suivant lequel, sans augmenter les impôts, toutes les dettes de l'État seraient liquidées en six ans. Puis il reprend :

« M. de Felino ne tarda pas à reparaître avec les décrets que l'Infant signa... Après les avoir signés, il dit à M. de Felino que je venais de lui faire part des grâces que le roi lui avait faites et qu'il les avait apprises avec une véritable satisfaction. J'ajoutai, en m'adressant à M. de Felino, qu'il devait non seulement remercier Son Altesse Royale de l'agrément qu'Elle donnait aux distinctions que je lui apportais, mais encore plus de l'assurance qu'Elle m'avait donnée, de lui rendre dans toute son étendue et de lui conserver sa confiance... Le ministre saisit cette occasion pour se jeter aux genoux de l'In-

Digitized by Google

fant qui le releva et l'embrassa avec l'air de la bonté la plus marquée. Avant que M. de Felino se retirât, je dis en sa présence à l'Infant que l'ordre ayant été interverti dans toutes ses parties, et y ayant eu dans toutes les classes des brouillons,... je le priais de trouver bon que je fisse appeler près de moi les grands officiers de la cour, les magistrats municipaux, les chefs de la magistrature, et les officiers qui étaient à la tête du militaire, et que je leur notifiasse que Son Altesse Royale ayant pris la résolution de rétablir l'ordre le plus exact, il les chargeait spécialement d'y veiller chacun dans ses fonctions, et que leur vigilance à cet égard pouvait seule leur mériter les bontés de Son Altesse Royale et la bienveillance des deux rois. L'Infant me dit que je lui ferais grand plaisir, parce que c'était un moyen prompt de tout remettre en règle, sans l'obliger à désavouer lui-même ce qu'il avait autorisé. »

M. de Chauvelin raconte un peu plus loin l'entrevue qu'il eut avec ces divers personnages. On a peine à croire, et pourtant rien n'est plus vrai, que des hommes de cette importance dans un État indépendant, aient souffert qu'un étranger, si considérable qu'il fût d'ailleurs, osât les rappeler à leur devoir du ton

Digitized by Google

que prendrait un régent de collège avec ses écoliers. Comme exemple du langage qu'il leur tint en cette occasion, je citerai ce passage. C'est M. de Chauvelin qui parle. « Je tirai à part le président du Sénat, et je lui dis tout bas que sa conduite n'avait pas été évidemment répréhensible, mais qu'elle avait été mystérieuse, que c'était trop pour un premier magistrat, et que je ne voulais pas de réponse. » C'était dur et presque insolent. Tous cependant se soumirent; mais ce ne fut que pour un temps. Ils reviendront bientôt à leurs sourdes menées, surtout y étant encouragés par la présence d'un autre envoyé de France, le comte de Boisgelin, animé à l'égard de du Tillot de sentiments tout à fait contraires à ceux de M. de Chauvelin.

Revenons à l'Infante. On peut juger de ce qu'elle dut souffrir, étant aux écoutes, de la facilité, pour ne pas dire pis, avec laquelle son mari lâchait pied et cédait sur tous les points. Aussi, quand après deux heures et demie de conversation dans la manière qu'on a vue ci-devant, M. de Chauvelin eut prié don Ferdinand de lui permettre d'aller avec Son Altesse Royale la reprendre ou la continuer chez l'Infante, le prince rougit d'abord, puis répondit avec une noble délicatesse « que tout ce que M. de

Digitized by Google

Chauvelin venait de lui dire déplairait tellement à l'Infante, qu'il valait mieux que sa colère tombât uniquement sur lui que de l'y exposer et même de l'en rendre témoin. » Et il alla seul chez l'Infante. Ce qui se passa entre eux, M. de Chauvelin dit qu'il l'ignore, mais il est facile de le deviner, l'Infante ayant fait savoir une demi-heure après, par sa grande maîtresse, qu'il n'y aurait pas ce soir-là assemblée à la cour, parce que le prince avait mal aux dents. Il en était de ce mal de dents du prince comme des maux de tête et autres petites indispositions de la princesse ; ils étaient ou la suite d'une scène orageuse entre les deux époux, ou, le plus ordinairement, l'effet d'une bouderie ou d'un simple caprice de l'Infante. Personne n'en était dupe. Quand M. de Chauvelin la vit le lendemain, l'indisposition du prince ne venait plus d'un mal de dents, mais « de ce qu'il s'était retenu ». Et en disant cela, l'Infante avait la tête penchée sur ses genoux et pleurait abondamment. M. de Chauvelin, avec son tact habituel et cette grâce qui lui était propre, la suppliait de vouloir bien se confier à lui. Il se disait envoyé près d'elle par un roi « qui l'avait adoptée pour sa fille, qui voulait qu'elle fût heureuse, et que, sauf en ce qui regardait l'administration dont elle

Digitized by Google

s'était d'ailleurs désintéressée elle-même par un écrit authentique, on eût pour elle tous les égards, toutes les déférences qu'elle pouvait désirer. » L'Infante pleurait toujours. Elle s'écria tout à coup : « Ah! monsieur, je ne regrette et ne désire aucune autorité, mais mon imprudence et ma vivacité ont fait bien des malheureux, et je ne peux jamais l'oublier. » Elle entendait par là ses amis destitués ou chassés. M. de Chauvelin, après un compliment sur des sentiments qui montraient la bonté du cœur de Son Altesse Royale, essaya de lui persuader que ces gens-là et d'autres même qui auraient mérité le même sort, étaient indignes de son intérêt, et que tout l'État applaudissait à leur châtiment[1]. Qu'elle le crût ou non, elle rompit les chiens et entama une longue apologie de sa conduite. Chauvelin l'abrège ; nous

1. Aux *Instructions* données à M. de Chauvelin par le duc de Choiseul était jointe la pièce qui suit, écrite de la main de du Tillot :

LISTE DES SUJETS QU'IL EST IMPORTANT D'ÉLOIGNER

Le marquis Serafini exempt des Gardes, à renvoyer dans ses terres à Plaisance, et qu'il donne la démission de sa place.

Le compte Volpari, officier des Gardes du corps, d'une naissance très médiocre, s'est fait donner la place de gentilhomme de la chambre; à renvoyer dans ses terres, et à la démission de sa place.

Le comte de Pontual, gentilhomme breton, qui s'est fait dé-

Digitized by Google

la supprimons. Rien ne fatigue comme les redites d'excuses qui ne sont pas sincères; on ne les supporte pas toujours volontiers quand elles le sont.

« Je la suppliai ensuite, poursuit M. de Chauvelin, de me dire quelles étaient ses dispositions pour M. de Felino. Elle me dit qu'elle n'avait aucune impression défavorable sur son compte, qu'elle avait conçu de la prévention contre lui à Vienne, en apprenant l'exil du comte del Verme, et en voyant traiter avec cette rigueur un vieillard qui avait commencé sa vie au service de l'Espagne et des Infants; qu'elle était revenue de cette prévention, dès qu'elle avait

clarer grand veneur, à éloigner de la cour, et à renvoyer en Bretagne.

M. de Charlary, écuyer de l'Infante, de Toulouse, à renvoyer chez lui.

Le comte Marazzani, gentilhomme de la chambre, sujet noté par bien des droits, dans toutes les occasions; à suspendre dans son service, et à renvoyer dans ses terres à Plaisance.

Carlo Rossi, valet de chambre de l'Infante, éloigné autrefois de la cour, parce qu'il travaillait à mettre la zizanie entre feu l'Infant et son épouse; éternellement brouillon depuis ce temps-là. A éloigner de la cour et à mortifier en quelque point.

Le conseiller Verona qui s'est livré avec la plus grande imprudence et avec fureur à tout ce que le baron de Knebel a voulu avoir de lui de connaissances remplies d'impostures contre le gouvernement. A priver de sa place et à éloigner.

Quelques autres sujets dont il faut vérifier la conduite.

Digitized by Google

été instruite des conseils pernicieux que le comte avait donnés à l'Infant; qu'elle n'avait d'autre plainte à former contre M. de Felino que de s'être éloigné d'elle dans le commencement de son mariage, et de ne lui avoir pas parlé avec confiance du caractère de l'Infant. Je tâchai de lui faire comprendre avec délicatesse qu'au contraire cette réserve annonçait un ministre fidèle et attaché à son maître, qui s'était bien gardé d'aliéner de lui une épouse, en lui révélant de petites faiblesses qui tenaient moins au caractère qu'à la jeunesse et à l'inexpérience. Lorsqu'elle m'eut assuré qu'elle rendrait à M. de Felino son estime et sa bienveillance, je lui fis part des grâces que le roi lui avait accordées, et je lui dis que je n'attendais que son agrément pour l'en décorer. Elle me l'accorda, et je saisis cet instant pour le faire introduire ainsi que M. de Knebel[1]. Elle prévint M. de Felino et lui dit : « Je vous félicite, monsieur, sur les distinctions que le roi, mon grand-père, vous accorde; je vous en juge digne, et je suis très persuadée de vos talents et de votre zèle. Si j'ai eu jusqu'ici quelque tort envers vous, je vous en demande pardon. » M. de Felino se jeta alors à ses pieds,

1. Ministre de la cour de Vienne à Parme.

Digitized by Google

et la conjura de ne pas achever un discours qui le couvrait de confusion. M. de Knebel prit la parole et représenta avec force et sévérité à Madame Infante que le premier de ses devoirs était de marquer la plus grande soumission aux rois de France et d'Espagne, de qui seuls l'Infant et elle dépendaient ; que telles étaient les instructions de l'impératrice, et que son devoir était de les lui mettre sans cesse sous les yeux. Les larmes de l'Infante recommencèrent à couler, quoique j'eusse pu penser qu'elles étaient plus excitées par le dépit que par l'attendrissement. J'interrompis M. de Knebel : « Madame, dis-je à l'Infante, Votre Altesse Royale vient de nous faire connaître des sentiments qui montrent la bonté de son cœur et l'élévation de son âme ; ils nous pénètrent et doivent lui attacher à jamais ceux qui auront le bonheur de l'approcher. » — « Madame, interrompit à son tour M. de Knebel, voyez comme il vous est aisé de plaire et combien il est doux d'avoir des amis. » Elle nous congédia ensuite, et M. de Knebel crut ainsi que M. de Felino que son ressentiment était sinon dissipé, du moins infiniment diminué. « M. de Chauvelin ne dit pas qu'il le crut aussi, et il avait raison, car dès le lendemain qui était le 22 novembre, et après la conférence qu'il avait

Digitized by Google

eue avec les hauts fonctionnaires de l'État, l'attitude de la princesse laissa voir combien elle souffrait de la contrainte qu'elle avait subie pour être réduite à prendre un parti, et le soir au jeu et dans la conversation, il lui échappa, comme le remarqua M. de Chauvelin, « des traits de dépit qui témoignaient clairement de ses dispositions intérieures ».

Dans sa première conversation avec l'Infant, M. de Chauvelin avait touché quelques mots « sur le ridicule des dévotions superstitieuses » du prince, ridicule que le prince, dit-il, avait senti lui-même. Il pensa alors qu'après avoir puni les brouillons qui avaient abusé de la condescendance de l'Infant, il fallait que l'Infant rompît tout commerce intime avec les dominicains, éloignât de sa cour deux ecclésiastiques intrigants au service de sa chapelle, et exilât de ses États deux dominicains qui avaient travaillé à entretenir ses faiblesses. L'Infant y consentit encore et donna ordre à du Tillot d'en dresser les décrets. Il semble qu'il ne restait plus à M. de Chauvelin qu'à demander à l'Infant de s'en aller lui-même, mais cela n'était point dans ses instructions. Toutefois toutes ces concessions ne lui avaient pas suffi encore. Dans un second entretien qu'il eut avec l'Infant, le 22 no-

Digitized by Google

vembre, il entama de nouveau le chapitre des superstitions, et commença par prier l'Infant de lui faire voir sa chapelle intérieure.

« Il m'y conduisit. Elle est très sombre. Il fut obligé de tirer le rideau de la seule fenêtre qui l'éclaire. Il leva ensuite un voile qui me découvrit une image sculptée de la Vierge; elle était dans une boîte avec des glaces; au-dessous était un crucifix en sculpture. Plus bas, il ouvrit une armoire où était un autre crucifix dans lequel il me dit qu'il y avait des reliques de la vraie croix. Il m'ajouta qu'autrefois il y avait un autel, mais qu'il y avait substitué un prie-Dieu. Sur la muraille, à droite, je vis une estampe de saint Louis. Je pris alors un ton sérieux et je lui dis : « Tout ce que je vois, Monseigneur, est fait pour inspirer la vénération aux chrétiens, et leur rappeler les objets de leur culte. Mais vous êtes trop instruit pour ne pas savoir que ce ne sont que des représentations faites pour exciter la ferveur des peuples, mais inutiles pour porter à la dévotion un prince éclairé. Sans avoir devant les yeux une image matérielle de la Vierge, vous savez, sans doute que vous pouvez vous adresser à elle comme à une médiatrice bienfaisante pour obtenir par son intercession les grâces dont vous avez besoin. Comme les actes

Digitized by Google

de piété extérieurs entrent dans les devoirs des princes pour l'édification publique, il serait plus simple d'avoir à côté de votre lit votre prie-Dieu pour faire votre prière matin et soir. Comme vous ne vous levez ni ne vous couchez en public, j'avoue qu'il est égal que ce prie-Dieu soit dans un cabinet particulier; mais je vous conseille d'en retrancher le mystère, et de ne pas faire soupçonner qu'en renonçant à donner au peuple le spectacle d'aller, dès cinq heures du matin, vous prosterner et vous frapper la poitrine au milieu des paysans, vous vous en dédommagez intérieurement par des momeries qui n'honorent pas la religion. » Je doute que cette exhortation à dire ses prières, sans avoir sous les yeux les images des saints qu'on invoque, ait été goûtée de l'Infant; je crois même qu'il ne comprit pas grand'chose à la raison qu'on lui donnait sur la convenance de changer de place son prie-Dieu; mais fidèle à l'habitude qu'il avait déjà prise de ne pas chagriner par un refus son interlocuteur, il lui répondit (je demande grâce pour la comparaison) comme le docile gendarme à son brigadier : « Vous avez raison; désormais la clé restera à la porte de ce cabinet qui ne sera fermé à personne. »

La conversation en resta là, l'Infant, peut-

Digitized by Google

être avec intention, l'ayant détournée sur un autre sujet. M. de Chauvelin n'eut garde d'insister; mais attaché à son idée, il attendit pour la reprendre une autre occasion. L'Infant lui avait permis de revenir le voir le dimanche 26, à dix heures du matin. La veille au soir, il était allé au salut dans une église, et, le lendemain, il allait à la grand'messe dans une autre. M. de Chauvelin voulait justement « connaître les idées du prince sur ces assistances variées dans toutes les églises de la ville ». Or, il paraît qu'à l'audience du dimanche, le prince se prêta de lui-même (Chauvelin ne dit pas comment) à l'éclairer là-dessus.

« Je le priai, dit M. de Chauvelin, de m'expliquer s'il mettait de la différence entre les actes de dévotion faits dans toutes les églises ou dans sa chapelle. Il me dit que non et qu'il croyait que les prières étaient également bonnes. « En ce cas-là, lui dis-je, vous attachez donc quelque plaisir à changer de lieu? Point du tout, cela pouvait être quand j'étais gêné; mais à présent j'ai toute ma liberté. — Cela étant, Monseigneur, je crois devoir vous représenter que vous perdez votre dignité à prodiguer si souvent votre présence,... et j'oserais vous conseiller de réduire ces stations fréquentes dans les églises de

Digitized by Google

votre résidence. » Il y aquiesça et me dit qu'il n'irait plus dans les églises extérieures qu'environ quatre fois l'année, et dans les grandes solennités... Ce discours me conduisit naturellement à lui parler de son extrême attachement pour les dominicains, et des bruits fort exagérés, sans doute, répandus dans toute l'Italie sur cette liaison... « Savez-vous, Monseigneur, lui dis-je, qu'on a été jusqu'à dire que vous étiez engagé dans l'ordre et que même vous aviez fait des vœux? — Oh! pour cela, non, je vous en donne ma parole d'honneur, et vous pouvez en assurer le roi. — Eh bien! j'en suis persuadé; mais enfin de certaines opinions ne s'accréditent pas sans fondement. Marquez-moi une entière confiance; êtes-vous affilié, êtes-vous oblat? — Je vais tout vous dire; je n'ai qu'une simple affiliation, telle que l'Infante vous dit l'autre jour qu'elle avait dans l'ordre des chartreux, et je vais même pousser la confiance jusqu'à vous en montrer la patente... » Il ouvrit une boîte et en tira un rouleau de parchemin renfermé dans une autre boîte d'argent. Je le déployai. L'image de la Vierge était en haut du parchemin, à la droite et à la gauche une multitude de saints et de saintes de l'ordre de saint Dominique, et dans le cartouche du milieu une pa-

Digitized by Google

tente en latin, signée du père général, qui exprimait qu'en conséquence de la ferveur et de la dévotion de l'Infant, il le rendait participant aux suffrages, aux prières, aux indulgences et aux mérites des travaux apostoliques de tous les sujets de l'ordre que Dieu avait favorisés de ses grâces, mais qui, au reste, ne lui imposait aucun engagement et ne le liait à aucun vœu. « Ce n'est pas tout, repris-je en la lui rendant, on prétend, Monseigneur, qu'aux grandes fêtes et quand vous vous confessez, vous portez l'habit de religieux sous votre chemise? — Cela n'est pas vrai non plus, répondit-il; je porte le scapulaire dans ces occasions. » Et il me montra un scapulaire formé de deux pièces de flanelle blanche, sans aucune empreinte et attachées par un ruban blanc. Il ajouta qu'il les tenait du père Ferrari, qui lui avait assuré que le roi de Sardaigne et M. le duc de Savoie en portaient de pareils. « J'en doute, lui dis-je. Au reste vous devez reconnaître dans la confidence de ce religieux l'indiscrétion d'un moine artificieux et adroit qui s'autorise de grands exemples pour vous induire à attacher trop de valeur à des pratiques puériles. A Dieu ne plaise que je veuille pénétrer dans le secret de votre conscience et vous indiquer le choix d'un confesseur! Je sais

Digitized by Google

que le vôtre est un bon homme, mais très livré aux dominicains, qu'il est suspect à Madame Infante, laquelle vous a reproché plus d'une fois que vos confessions duraient plus de deux heures. — Cela est vrai, me dit-il, mais après la confession nous parlons de choses de dévotion et de charité. D'ailleurs, celui-là est ecclésiastique et ne tient à aucune communauté religieuse. » Là-dessus, M. de Chauvelin se borne à dire au prince que « c'est à lui de voir s'il ne ferait pas bien d'en prendre un qui eût des lumières plus sûres. » C'est une insinuation et non un conseil, car il sait que l'évêque de Parme en a un sous la main entièrement dévoué à la cour de Rome. Or, si l'Infant, comme il pouvait arriver, prenant l'insinuation pour une invitation déguisée, eût changé de confesseur, le nouveau aurait probablement fait regretter l'ancien.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Suite des confidences de l'Infant à M. de Chauvelin. — Projet qu'avait eu l'Infante d'enlever son mari et de l'emmener à Vienne, pour ne pas se rencontrer avec l'envoyé de Louis XV. — Elle fait inviter M. de Chauvelin à venir la voir en particulier. — Se confesse à lui de ses défauts et de ses qualités, surtout de ses préventions. — L'embarrasse par la finesse de ses questions et de ses réponses. — Le prie d'engager son mari à supprimer sa chapelle. — Contestation conjugale à ce sujet. — Jugement de M. de Chauvelin sur le caractère de l'infante. — Querelles et raccommodements alternatifs entre les deux époux. — Arrivée de M. de Boisgelin à Parme pour y remplacer M. de La Houze, ministre de France. — Infidèle à ses instructions, il rallume à la cour et à la ville la fermentation que M. de Chauvelin y avait apaisée. — Paraît d'abord, au grand dépit de l'Infante, bien vivre avec du Tillot. — N'a au fond que du dédain pour lui, le traite bientôt avec impertinence, et finalement devient son ennemi. — Du Tillot troublé commet quelques maladresses. — Est insulté par M. de Revilla, ministre d'Espagne. — Dénonciation à M. de Choiseul par M. de Boisgelin des prétendus méfaits de du Tillot, pleine d'amertume et de suffisance. — Du Tillot humilié; joie de l'Infante à cette occasion. — M. de Boisgelin recherché par elle avec autant de soin qu'elle avait mis d'abord à l'éviter. — Du Tillot accusé auprès de

Digitized by Google

M. de Choiseul d'ouvrir les lettres de M. de Boisgelin. — Vérité apparente de cette accusation.

Ainsi introduit par M. de Chauvelin dans la voie des confidences, l'Infant finit par s'y enfoncer de soi-même fort avant. Il raconte à M. de Chauvelin, mais « sous le secret », l'humeur que l'Infante avait marquée sur l'objet de sa mission; l'envie qu'elle avait eue de partir pour Vienne en « l'emmenant avec elle », c'est-à-dire sans doute en l'enlevant; son projet de dépêcher un homme de confiance à Paris pour y plaider sa cause, et sans doute encore, dit M. de Chauvelin, « dénaturer les faits »; ses indispositions plus ou moins vraies pour refuser ou retarder l'audience du marquis. Il ajoute, et toujours sous le secret, que le « jour même de sa conversation avec lui, environ vers minuit, l'Infante l'avait assuré que toute la garnison de la ville était sur pied et le palais rempli de gens en armes, histoire à faire dresser les cheveux de l'Infant, mais fausse d'un bout à l'autre, comme il en acquit la preuve aussitôt. Le pauvre prince se soulageait évidemment, tout en livrant un peu la princesse. Il avait affaire heureusement à un galant homme, et il n'en doutait pas. Il demanda encore à M. de Chauvelin de lui régler

Digitized by Google

la distribution de ses heures, de ses repas et de ses amusements. M. de Chauvelin s'y prêta de bonne grâce et lui dicta un plan. Il lui conseilla ensuite les lectures méthodiques avec obligation d'en rendre compte, des conférences toutes les semaines avec le P. Paciaudi, l'abbé Millot, qui professait alors les belles-lettres à Parme, et d'autres personnes qu'il lui nomma et qui avaient de l'instruction et du goût. L'Infant le promit. C'était une cire vierge qui s'amollissait sous les doigts de M. de Chauvelin aussi vite qu'elle fondra dans les mains de l'Infante.

Le jour même de ce dernier entretien, la princesse, au cercle du soir, fit prier M. de Chauvelin par la marquise Malaspina de venir la voir le lendemain à dix heures du matin. Quand M. de Chauvelin fut en sa présence, elle montra d'abord quelque embarras. Qu'allait-elle lui dire en effet? M. de Chauvelin la prévint, et prenant la parole, lui dit « que puisqu'elle lui avait fait l'honneur de le recevoir, elle voulût bien aussi lui faire part de ses sentiments sur tout ce qui s'était passé, afin qu'ayant à en rendre compte au roi, il fût assuré de le faire fidèlement. » Elle rougit et répondit qu'elle n'avait rien à ajouter à ce qu'elle avait dit le premier jour, étant allée jusqu'à avouer « les peines que

Digitized by Google

sa mission lui avait fait éprouver et à convenir qu'elle les avait méritées ». M. de Chauvelin la supplia d'écarter ces idées fâcheuses, insistant toutefois sur ce point, « que tout ce qui avait été fait était juste et légitime, et prenant à témoin M. de Knebel présent à l'entretien, et qui le seconda avec force ». Alors la conversation s'anima; la princesse y prit plus d'intérêt.

« Nous l'amenâmes, poursuit M. de Chauvelin, jusqu'à dire qu'elle croyait que sa sensibilité venait en partie de ce qu'elle croyait devoir à la gloire, et qu'en tout elle ne se détachait jamais volontairement des partis qu'elle avait une fois pris. « Au reste, ajouta-t-elle, il n'y a rien qui vous soit personnel dans mon ressentiment. Vous êtes venu pour m'humilier, vous l'avez fait, mais vous avez fait votre devoir, et je vous dois mon estime. » Je la suppliai d'y joindre ses bontés, et comme je m'apercevais que son humeur s'éclaircissait sensiblement : « Madame, lui dis-je, réserve toute sa sensibilité pour des brouillons qui, même dans leur punition, éprouvent de l'indulgence; je la supplie de considérer que c'est moi qui suis le plus à plaindre. — Comment cela? — Votre Altesse Royale, repris-je, convient que j'ai fait mon devoir... En remplissant ce devoir, j'ai employé

Digitized by Google

vis-à-vis de Madame les formes les plus respectueuses... Cependant, j'ai éprouvé dans bien des moments des marques sensibles de son ressentiment. — Quoi! vous vous en êtes aperçu? En quelles occasions? » Je lui citai plusieurs traits d'amertume que j'avais remarqués, et elle en convint. « Eh bien, reprit-elle, je veux être aussi franche que vous. Le premier jour, j'ai été parfaitement contente de vous, et je m'en suis vantée. Le second, au dîner que vous avez fait avec moi, vous aviez un air sévère qui m'a extrêmement irritée... Je suis fière et j'étais piquée jusqu'au fond de l'âme de vous voir à côté de moi un maintien qui semblait me braver. Le lendemain, vous avez causé avec moi; j'ai aussi été contente. Dans les quatre jours suivants, je ne vous ai presque pas vu, et aujourd'hui je suis contente encore. Ainsi, de huit jours, il y en a eu trois où j'ai été contente de vous, quatre où vous m'avez été indifférent, et un seul où vous m'avez déplu. Pouvez-vous vous plaindre? — Oui, Madame, répondis-je, je l'oserai, car il n'y a pas un seul moment de mon séjour ici ou j'aie mérité de vous déplaire. L'air que vous me reprochiez à dîner est une preuve de ma sincérité. Ma commission était sérieuse, et il y aurait eu une sorte de fausseté à affecter

Digitized by Google

de l'enjouement au moment de l'exécuter. Ma conversation finie, j'étais si sûr de la raison de Madame que je priai l'Infant de me conduire chez elle pour lui rendre compte sommairement de ce qui venait de se passer. Oserai-je demander à Madame si j'aurais été mal reçu? — Non, à cause de lui. Il était si abattu qu'il me faisait pitié, le pauvre Infant! Je lui ai dit plus de dix fois avant votre arrivée : « Que ferez-vous si Chauvelin veut vous obliger à faire quelque chose qui ne vous plaise pas? » Il était persuadé que vous veniez pour payer les dettes de l'État. Si vous aviez dû vous adresser à moi, vous y seriez-vous pris de même? — J'aurais tâché de prendre une méthode conforme à ce que j'aurais su du caractère de Madame, mais j'aurais également réussi, parce que tout ce que j'avais à lui demander était légitime et nécessaire. — Eh! doucement; je vais vous dire comment je me serais conduite. Je vous aurais dit que je devais sans doute obéir aux ordres du roi; j'aurais rétabli l'étiquette et remis l'administration au ministre. Mais avant d'accorder les punitions et de prendre des engagements, j'aurais dit que je voulais écrire au roi et lui envoyer une personne de confiance et lui exposer mes raisons; et pour ne pas avoir l'air de lui obéir sur-le-

Digitized by Google

champ, j'aurais supposé une maladie et je me serais mise au lit. Qu'auriez-vous fait alors? — Madame, sans m'expliquer sur ce qui n'est pas arrivé, j'ose assurer Votre Altesse Royale que ce cas était prévu. »

Ce colloque est vraiment charmant. On y voit se confesser en quelque sorte et avec sa jactance habituelle l'esprit tour à tour soupçonneux et franc de l'Infante, et ce caractère aveuglément résolu qui la rendit peu à peu maîtresse absolue des volontés de son mari, et qui bientôt fera commettre à ce prince de si grosses sottises. M. de Chauvelin lui-même, malgré son autorité et son sang-froid, avait trouvé à qui parler, et la manière dont il clôt ici la conversation permet de croire qu'elle ne se fût pas continuée aussi commodément pour lui qu'elle avait commencé. Il allait quitter Parme; l'Infante lui fit l'honneur d'en montrer du regret, comme aussi l'espoir que le roi le renverrait quelque jour, mais avec une commission d'un tout autre genre. Elle fut en somme très aimable pour lui, et déploya même toutes les grâces dont elle crut vainement l'éblouir, mais qui devaient avoir plus de succès auprès de M. de Boisgelin. Cependant son antipathie pour du Tillot subsistait; quelques efforts que fissent M. de Chauvelin

Digitized by Google

ACTE

DE CONFIANCE EN DIEU

(R. P. DE LA COLOMBIÈRE)

Mon Dieu, je suis si persuadé que vous veillez sur tous ceux qui espèrent en vous, et qu'on ne peut manquer de rien quand on attend de vous toutes choses, que j'ai résolu de vivre à l'avenir sans aucun souci et de me décharger sur vous de toutes mes inquiétudes : Les hommes peuvent me dépouiller et des biens et de l'honneur, les maladies peuvent m'ôter les forces et les moyens de vous servir, je puis même perdre votre grâce par le péché, mais je ne perdrai pas mon espérance, je la conserverai jusqu'au dernier moment de ma vie, et tous les démons de l'enfer feront de vains efforts pour me l'arracher. Les autres peuvent attendre leur bonheur ou de leurs richesses, ou de leurs talents ; s'appuyer ou sur l'innocence de leur vie, ou sur la rigueur de leur pénitence, ou sur le nombre de leurs bonnes œuvres ou sur la ferveur de leurs prières ; pour moi, Seigneur, toute ma confiance c'est ma confiance même. Cette confiance ne trompa jamais personne. Je suis donc assuré que je serai éternellement heureux, parce que j'espère fermement de l'être, et que c'est de vous ô mon Dieu, que je l'espère. Je connais, hélas!

Digitized by Google

champ, j'aurais supposé une maladie et je m

je ne le connais que trop, que je suis fragile et changeant. Je sais ce que peuvent les tentations contre les vertus les mieux affermies: j'ai vu tomber les astres du ciel et les colonnes du firmament, mais tout cela ne peut m'effrayer. tant que j'espèrerai, je me tiens à couvert de tous les malheurs, et je suis assuré d'espérer toujours, parce que j'espère encore cette invariable espérance. Enfin, je suis sûr que je ne puis trop espérer en vous et que je ne puis avoir moins que ce que j'aurai espéré de vous. Ainsi j'espère que vous me tiendrez dans les penchants les plus rapides, que vous me soutiendrez contre les plus furieux assauts ; et que vous ferez triompher ma faiblesse de mes plus redoutables ennemis. J'espère que vous m'aimerez toujours, et que je vous aimerai aussi sans relâche; et pour porter tout d'un coup mon espérance aussi loin qu'elle peut aller, je vous espère vous-même de vous-même, ô mon Créateur, et pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il.

IMPRIMATUR :

CHARLES,

Archevêque de Tours.

Digitized by Google

M. Charles Nisard, Membre de l'Institut, publie aujourd'hui chez Ollendorff, sous ce titre : Guillaume du Tillot. -- **Un Valet Ministre et Secrétaire d'État**, un ouvrage des plus curieux, qui constitue un document très précieux relativement à certains épisodes de l'Histoire de France en Italie au XVIIIe siècle.

Guillaume du Tillot, citoyen français, devint, on le sait, par son mérite éminent, premier ministre du duché de Parme, qu'il gouverna avec beaucoup d'éclat pendant 22 ans.

Tous les documents qui ont servi à M. Ch. Nisard pour cette curieuse reconstitution sont conservés aux Archives d'État de Parme, et aux Archives des Affaires Étrangères. Ils sont relatés avec une fidélité absolue, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, l'histoire de Guillaume du Tillot, d'être aussi intéressante qu'un roman.

Digitized by Google

et le baron de Knebel « pour lui vanter la droiture, le zèle et les talents du ministre », elle n'en demeurait pas persuadée, et la contrainte qu'elle s'était imposée le jour où elle consentit à lui accorder « de l'estime », rendra l'explosion prochaine de son ressentiment plus bruyante et plus terrible.

Le mardi 28, M. de Chauvelin dîna avec les princes et prit congé d'eux. L'Infant lui donna une boîte avec son portrait, et l'Infante une bague avec son chiffre. En la remerciant, M. de Chauvelin lui recommanda de nouveau « de faire servir au bonheur de l'Infant l'ascendant qu'elle avait sur lui », et bien qu'il eût déjà fait quatre ou cinq fois cette recommandation à l'Infante qui finit par en être agacée, elle le lui promit. Mais s'adressant tout à coup à son mari, elle lui dit : « Je peux parler avec confiance devant Chauvelin : vous avez trois défauts dont il faut vous défaire, votre paresse, votre faiblesse, votre dissimulation. Vous savez que vous n'osez dire à personne ce que vous pensez, et que vous craignez de déplaire à tout ce qui vous approche. » L'Infant rougit et fut embarrassé. Il y avait de quoi. M. de Chauvelin, qui n'aimait pas les situations tendues, intervint aussitôt et dit : « Monseigneur, Madame vous donne par

Digitized by Google

de si bons conseils une grande preuve d'attachement, et je suis si persuadé de la tendre impression que cela vous fait que j'ose, en sa présence et en son nom, vous demander une dernière grâce sur laquelle je ne me suis point concerté avec elle : c'est de supprimer votre chapelle et d'en faire transporter le prie-Dieu auprès de votre lit. » Il regarda l'Infante et, se tournant vers moi, il me dit : « Eh bien! je vous le promets. » Alors Madame Infante l'embrassa. « Et moi, ajouta-t-elle, je veux aussi vous demander une chose. Vous vous êtes engagé à ne plus aller aux dominicains; promettez-moi de n'en plus recevoir chez vous, ni des abbés qui, sans avoir l'habit des dominicains, leur sont dévoués, et je vous embrasserai encore. — Mais, dit-il, c'est trop exiger; ce sont là mes dévotions particulières. — Eh quoi, Monseigneur, interrompis-je, aurai-je le chagrin en partant de vous voir refuser à Madame une chose si raisonnable? Cette instance le détermina; il le lui promit et l'assura qu'il tiendrait sa parole. »

J'ai rapporté littéralement cette scène comique. N'est-il pas plaisant, en effet, de voir le grave Chauvelin « persuadé de la tendre impression » qu'ont dû faire sur l'Infant les rudes

Digitized by Google

reproches de l'Infante, et celle-ci, dans l'instant même où elle vient de taxer son mari de faiblesse, le prendre par cette faiblesse même pour trancher la ridicule question du prie-Dieu, et triompher de lui? N'est-il pas également plaisant que nonobstant l'appât d'un second baiser qu'on lui promet, l'Infant ose hasarder une timide objection au sacrifice qu'on lui demande de ses chers dominicains, et qu'il faille encore, pour rehausser le prix de cette promesse, l'intervention de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de France? Tout cela ne pouvait être sérieux et ne le fut pas, en effet; il n'en restera bientôt plus même le souvenir. Et pourtant M. de Chauvelin quitta Parme avec le ferme espoir, sinon la certitude, qu'il avait fait une œuvre durable. On s'aperçoit surtout de cette illusion dans les deux portraits qu'il donne de l'Infant et de l'Infante, à la fin de sa relation. Ils ont été peints avec un soin extrême et ont une belle tenue dans leur cadre doré.

« L'Infant a été instruit et a beaucoup de germes de connaissances dans la tête, mais elles y sont sans ordre et sans choix. Il a de l'esprit et de l'intelligence, il réfléchit, il combine; mais entraîné par l'habitude, c'est toujours sur de petits objets et relativement à de petites vues.

Digitized by Google

Son éducation, bonne à plusieurs égards, a deux défauts essentiels : l'un, de ne lui avoir pas permis d'être enfant dans l'âge où il est nécessaire de l'être, et par là, d'avoir obligé la nature qui ne perd jamais ses droits, à donner l'essor aux inclinations puériles, dans l'âge où elles devraient céder à la raison ; l'autre, d'avoir été si sévère et si rigoureuse, qu'il a été réduit, pour échapper aux réprimandes et aux châtiments, à user de dissimulation et de petits tours de finesse et d'artifices, puissamment secondés et encouragés par le commerce avec des habitants d'un pays où la fausseté est habituelle. Tous ces inconvénients d'éducation ont germé dans un caractère faible, mou, et dans lequel le ressort moral est aussi tardif que le ressort physique l'a été dans sa complexion. Cependant, celui-ci s'étant enfin développé, on peut juger, d'après l'analogie qui est entre les facultés intellectuelles et corporelles, que l'autre se développera aussi. J'ai pensé que rien ne pouvait plus contribuer à le fortifier et à lui donner de l'essor que l'habitude constante de la lecture, du travail et de la réflexion. Je crois qu'il faudrait aussi que l'Infant voyageât et vît d'autres hommes que des Parmesans, qui sont les plus lourds et les plus engourdis de tous les Lom-

Digitized by Google

bards. La nécessité de converser, le désir naturel de réussir, éveilleront en lui des qualités presque assoupies, mais dont les preuves continuelles de sa sagacité et de son jugement démontrent l'existence. Et l'on doit présumer qu'à l'aide de ce secours, son esprit prendra du nerf et de la consistance. »

M. de Chauvelin a raison, et le remède qu'il indique est excellent. Malheureusement il ne fut jamais appliqué; sauf une très courte excursion que l'Infant fit clandestinement à Bologne pour y voir le pape, il ne perdit jamais de vue les clochers de Parme, et mourut dans un couvent de dominicains, non loin de cette ville.

« Madame Infante, poursuit M. de Chauvelin, au rapport même de ceux qui l'ont connue à Vienne, et selon le jugement de sa famille, n'a pas un esprit fort étendu. Je crois ce jugement trop sévère. Elle m'a paru ne pas manquer d'une sorte d'esprit. Elle parle facilement; elle a même des idées, mais sans ordre et sans liaison. Elle a certainement du caractère; mais faute de principes justes et assurés, les défauts de son caractère sont tenaces et opiniâtres, et ses vertus même altérées par des nuances défectueuses. Elle est fière, impétueuse, persuadée qu'elle ne doit jamais revenir ni d'un senti-

Digitized by Google

ment, ni d'un parti qu'elle a pris. Elle aime à dominer et ne regarde comme dignes de sa bienveillance et de sa confiance que ceux qui flattent en elle ce désir, comptant pour rien le renversement de l'ordre établi, pourvu qu'elle exerce un acte d'autorité. Elle a assez de franchise, mais c'est plutôt pour se permettre des propos durs et désagréables que pour dire des choses honnêtes, qui ne lui échappent communément que dans l'intention intéressée de captiver. Son extrême impétuosité la rend indiscrète. Elle ne peut retenir l'essor de sa colère; elle en confie les motifs à ses gardes, à ses femmes de chambre, à tous ceux qui l'environnent. Faute de connaissances et d'instruction, elle a des idées fausses ou imparfaites sur presque tous les objets et ne permet pas qu'on la redresse. Sa tête mal arrangée, en général, est encore dominée par une humeur bilieuse, qui s'allume par intervalle, et qui alors lui inspire des fantaisies bizarres que rien ne peut réprimer. Malgré tant d'habitudes défectueuses, qui se reproduisent sans cesse, elle a de l'âme et une sorte de sensibilité. Elle aime et elle autorise la discussion; elle ne s'offense presque jamais qu'on lui dise ses vérités, et il ne serait pas impossible qu'une personne éclairée, hon-

Digitized by Google

nête et patiente pût prendre assez d'ascendant sur elle pour modérer ses écarts et régler sa conduite. »

Ce portrait est moins vrai et beaucoup plus flatté que l'autre. Par toutes ces aménités et ces délicatesse de langage, on voit que M. de Chauvelin ne veut pas dire crûment que la princesse était aux trois quarts brouillée avec le sens commun et qu'elle n'avait pas de cœur. Il lui donne, il est vrai, beaucoup d'âme ; ce qui n'est pas la même chose. Quant à croire que par tels ou tels moyens ou avec tels ou tels mentors, on eût pu la remettre et la maintenir dans le droit chemin, c'est une présomption chimérique à laquelle la vie tout entière de l'Infante donne un continuel démenti.

La mission du marquis de Chauvelin n'eut qu'un succès éphémère, et je doute que l'illusion qu'il avait eue à cet égard, en écrivant les dernières pages de son rapport, ait duré beaucoup. Quoi qu'il en soit, immédiatement après son départ, l'Infant parut plus libre et plus gai ; l'Infante elle-même ne semblait pas éloignée de croire qu'on l'avait trompée sur du Tillot et elle lui montrait quelque bienveillance. C'est peut-être parce qu'elle lui en voulait moins alors qu'à l'Infant dont l'insigne faiblesse et la perpétuelle

Digitized by Google

adhésion à toutes les exigences de M. de Chauvelin l'avaient indignée. Son ressentiment à cet égard alla jusqu'à la grossièreté. L'Infant l'ayant fait prier par du Tillot d'écrire à l'impératrice pour recommander à cette princesse une affaire qui l'intéressait au plus haut degré, elle répondit au ministre « qu'elle n'écrirait jamais ni à l'impératrice sa mère, ni à l'empereur son frère, dans l'intérêt de l'Infant[1] ». Elle fulminait sans cesse contre son mari, et ses femmes de chambre en étaient les témoins. La Houze attribuait poliment cet oubli de toutes convenances « à un défaut d'organisation ». « L'Infant, disait-il encore[2], la craint plus qu'il ne l'aime. » Une fois même, il essaya de lui faire comprendre qu'il saurait bien s'amuser ailleurs, si elle persistait à tout faire pour qu'il ne s'amusât pas chez elle. Tantôt rebuté quand il la recherchait, tantôt forcé d'obéir à ses caprices les plus extravagants, il se lassa tout à coup de cette sujétion, secoua le joug et, laissant là l'Infante un beau soir, il alla sans elle au théâtre, et y retourna ainsi les jours suivants, accompagné de toute sa cour. L'Infante en fut piquée; elle vit que, pour subjuguer ce

1. La Houze au duc de Choiseul, 9 décembre 1769. Arch. des aff. étr. de France; *Parme*.
2. Au même, 30 décembre 1769. *Ibid.*

Digitized by Google

ce mari débonnaire, elle s'y était prise à rebours.

« Changeant donc de système dans le tête-à-tête avec l'Infant, elle chercha à le captiver par beaucoup de caresses[1] », et n'eut pas de peine à y réussir. Avec toute sa malice, ou plutôt à cause de sa malice, elle n'avait pas deviné cela toute seule; dès qu'elle l'eut deviné, elle s'en tint à son nouveau système aussi longtemps qu'elle fut assurée d'en obtenir ce qu'elle voulait. L'accord ainsi rétabli, on trouva bon que du Tillot en eût le spectacle; l'Infant et l'Infante lui firent l'honneur de dîner chez lui[2]. Ce fut la dernière grâce qu'il reçut de ses souverains.

Pendant six mois encore, les affaires, malgré de fréquents tiraillements intérieurs, continuèrent à marcher dans l'ordre indiqué par M. de Chauvelin. Au commencement de septembre 1770, le baron de La Houze fut relevé de son poste par le comte de Boisgelin. Ambitieux et vain, mais couvrant son ambition et sa vanité du masque alors bien porté de la philosophie, se flattant de jouer à Parme un rôle qui ne serait certainement pas le second, se croyant des connaissances supérieures en politique et jaloux de les appliquer dans un État qui, tout petit

1. Au même, 6 et 20 janvier 1770. *Ibid.*
2. Au même, 17 février 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

qu'il était l'aiderait à faire présumer de son aptitude à les exercer dans un grand; n'ayant, malgré tant de prétentions, que des principes superficiels et des maximes rebattues qu'il étalait avec jactance; se targuant enfin d'un crédit à la cour de Versailles qu'il n'avait pas, M. de Boisgelin eut bientôt, par ses idées, ses éclats, ses manèges et les ridicules dépits de sa gloriole blessée, rallumé à Parme la fermentation que M. de Chauvelin y avait calmée, aigri de nouveau les princes contre du Tillot et donné le branle à des émeutes, dont l'objet, sans qu'il parût s'en douter, n'était rien moins que le massacre du Tillot et de tous les Français établis à Parme.

Cependant ses instructions lui prescrivaient une conduite fort différente. On y faisait un magnifique éloge de du Tillot; on le disait « victime d'une cabale qui avait entrepris de le dépouiller de la considération qu'il avait si justement acquise, et de lui faire perdre les bonnes grâces des princes » ; on ajoutait « que les deux rois étaient résolus à faire cesser ce scandale et à rétablir le crédit de M. de Felino, en éloignant de la cour de Parme les envieux de la gloire de l'Infant et les ennemis de son administration ». Puis, on renvoyait M. de Bois-

Digitized by Google

gelin aux instructions du marquis de Chauvelin, dont il avait pris une copie[1].

M. de Boisgelin arriva à Parme le 18 août 1771 ; quinze jours après, M. de La Houze lui remit le service et revint en France. Jusqu'à la moitié du mois de décembre, le nouveau ministre parut vivre fort bien avec du Tillot. L'Infante en fut blessée. Elle avait cru devoir tout d'abord se défier de M. de Boisgelin. L'accord apparent de celui-ci avec du Tillot accrut bientôt sa défiance, au point que, lors même qu'il avait à lui remettre des lettres du roi, elle ne souffrait pas qu'il les lui présentât.

Soit dédain (car il affectait déjà d'en avoir pour du Tillot), soit faute d'occasions, M. de Boisgelin, dans sa correspondance, nomme à peine ce ministre ; il se borne à renseigner sa cour sur l'intérieur de celle de Parme. Une misérable question d'étiquette lui fait rompre bientôt toute mesure. Dans deux lettres fort longues, dont l'une chiffrée, écrites le même jour[2] au duc de Choiseul, il se plaint, avec toute la passion de l'orgueil froissé, d'un procédé insultant dont le marquis de Revilla, ministre d'Espagne, et son collègue, avait été l'objet au cer-

1. Arch. des aff. étr. de France. *Parme.*
2. Le 22 décembre 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

cle de l'Infante. Il n'y avait lui-même échappé personnellement que par hasard. Le dimanche 16 décembre, le marquis de Revilla, étant allé faire sa cour à la princesse, y trouva les dames du palais déjà rassemblées et debout. L'Infante les fit asseoir dès que le marquis fut entré. M. de Revilla, surpris que les dames fussent assises *devant lui*, ne resta que quelques minutes et se retira. Il rencontre, en sortant, M. de Boisgelin qui arrivait, lui dit ce qui vient de se passer et lui conseille de ne pas entrer. M. de Boisgelin suit cet avis, et l'un et l'autre s'en vont le lendemain demander des explications à du Tillot. Le ministre leur dit que cela s'était toujours fait ainsi; M. de Revilla le nie et ajoute qu'en tout cas son collègue et lui vont en écrire à leurs cours. Du Tillot cherche à les en détourner et il y parvient, moyennant la promesse qu'il avertirait l'Infant que les dames ne doivent pas s'asseoir quand les ministres étrangers font leur cour à l'Infante : singulière étiquette en vérité, et dont l'observation fait peu d'honneur à la galanterie de ceux qui la réclamaient. Quoi qu'il en soit, M. de Boisgelin accuse du Tillot non seulement d'avoir dit à l'Infant que les deux ministres avaient la prétention de s'asseoir chez l'Infante (tandis qu'ils demandaient simplement

Digitized by Google

que les dames n'y fussent pas assises devant eux), mais encore d'en avoir écrit au marquis de Grimaldi, en Espagne, bien qu'il eût été convenu entre eux et lui, du Tillot, qu'on n'en écrirait point aux deux cours. Tout cela malheureusement, était vrai. L'Infant, à qui du Tillot avait recommandé le secret sur la lettre à M. de Grimaldi, le trahit bassement; car toujours serré de plus près et plus dominé par l'Infante, il avait fini par passer tour à tour, à l'égard de son ministre, de la confiance qu'il lui avait rendue à l'indifférence, et de l'indifférence à la haine. « Connaissant, disait-il, la fausseté de du Tillot, et se doutant bien que ce n'était pas sans raison qu'il mettait du mystère, il s'était promis de le dire » à M. de Boisgelin[1].

Placé comme il était, entre ses maîtres qui le haïssaient et les deux ministres qui travaillaient à le perdre, du Tillot n'avait pas toujours la présence d'esprit nécessaire pour parer les coups qu'on lui portait. Comme les faibles, il cherchait alors à s'en tirer par faux-fuyants. Ce vice était pourtant fort opposé à son caractère; mais on comprend qu'à la fin il y ait eu recours quelquefois, étant environné d'embûches et réduit

1. M. de Boisgelin au duc de Choiseul, 29 décembre 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

presque sur chaque affaire à demander et à attendre longtemps l'avis des ministres de Versailles et de Madrid. Il avait promis imprudemment d'envoyer au marquis de Revilla une copie de sa lettre à M. de Grimaldi. M. de Revilla, las de l'attendre, alla le lendemain, accompagné de M. de Boisgelin, la lui demander. Du Tillot la refusa. Il manquait à sa promesse; mais il eût craint autrement, et il l'avouait, de trahir la confiance que M. de Grimaldi avait en lui. Piqué de ce refus, M. de Revilla s'en plaignit amèrement. Du Tillot lui offrit alors de lui lire le contenu de sa lettre; le marquis l'en dispensa, et après avoir renouvelé ses plaintes avec la plus grande vivacité, il ajouta : « Vous croyez peut-être que c'est M. de Boisgelin qui m'a poussé à prendre avec vous un ton que vous ne m'avez pas encore vu; je lui dois de vous déclarer que c'est moi qui vous ai dépeint à lui tel que vous êtes. Je lui ai mille fois répété que vous le tromperiez, qu'il faudrait qu'il fût à vos ordres, ou que vous ne lui pardonneriez jamais. Je me suis tu pendant que La Houze était ici, parce qu'il tremblait devant vous; mais aujourd'hui que je suis parvenu à vous démasquer devant M. de Boisgelin, qui ne doit pas vous craindre, il faut que je vous dise tout ce que je pense. » Il lui fit alors,

Digitized by Google

dit M. de Boisgelin, les reproches les plus vifs et les plus fondés[1]. Pour vifs, je le crois; pour fondés, je le nie. M. de Revilla n'avait rien à reprocher sérieusement à du Tillot, c'est à M. de Grimaldi qu'il devait s'adresser, à M. de Grimaldi qui restait sourd à ses demandes réitérées de changement de résidence, et qui avait le mauvais goût de lui faire transmettre habituellement ses ordres par du Tillot lui-même[2]. Ainsi humilié, le pétulant marquis ne respirait que vengeance, et l'audace de M. de Boisgelin lui donnant du courage, il oublia bien vite qu'il était encore, il n'y a pas longtemps, l'ami et le défenseur de du Tillot. Soutenu par un homme « qui ne le craignait pas », il ne garda plus de mesure et descendit, comme on le voit, jusqu'à l'insulter. Aussi l'émotion, la confusion de du Tillot étaient inexprimables, et sa réponse à M. de Revilla est celle d'un homme qui demande grâce, faute de moyens de se justifier : « J'imaginais, monsieur le marquis, qu'après l'honnêteté que vous avez eue de prendre ma défense dans le temps des troubles de cette cour, je devais compter sur vos bontés et sur votre estime. — Non, monsieur, répliqua M. de Re-

1. Au duc de Choiseul, 22 décembre 1770. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Digitized by Google

villa, l'estime et l'amitié ne sont dans ce moment entrées pour rien dans ma façon d'agir à votre égard. Je me suis rappelé à tort que j'étais chrétien, et que je devais faire du bien à un homme qui était mon ennemi [1]. » Cette réplique n'est pas sincère et son emphase est ridicule. M. de Revilla avait trouvé l'occasion de se venger sur du Tillot des déboires que lui infligeait M. de Grimaldi ; il avait rencontré dans M. de Boisgelin un appui inespéré, et croyant, comme on le croyait généralement à Parme, au crédit de ce personnage à sa cour, il suivait, quoique M. de Boisgelin lui fît dire le contraire, les impulsions de celui-ci au lieu de lui donner les siennes. Ici donc, le du Tillot d'il y a un an à peine n'est pas reconnaissable ; l'antipathie de ses souverains et le soulèvement des ministres des rois contre lui ont tué toute son énergie, ont brisé tous ses ressorts. Un plus grand péril lui rendra l'un et l'autre.

C'est à la suite de cette scène inouïe, et pour lui en rendre compte, que M. de Boisgelin écrivit le même jour deux lettres à M. de Choiseul. Je regrette de ne pouvoir les citer tout entières. Elles sont pleines d'amertume et de suffisance,

1. *Ibid.*

Digitized by Google

et je ne doute pas que le duc n'en ait été choqué. Pour lui, en effet, qui faisait le plus grand cas de du Tillot, rien ne dut lui paraître plus irrespectueux envers lui-même et plus impertinent que des remarques de ce genre : « J'aurais pu vous en dire davantage, s'il était pour vous de quelque importance de connaître la façon de penser de M. de Felino [1] ; » et ailleurs : « Il vous est assez égal que je sois bien ou mal avec lui » ; et enfin, lorsqu'il sut que du Tillot avait écrit de son côté au duc : « Je suis bien certain que la lettre de ce ministre, quelque spécieuse qu'elle puisse être, ne vous aura laissé aucun doute entre lui et moi [2]. » Tant de fatuité méritait une prompte et bonne leçon ; M. de Choiseul n'eut pas le temps de la lui donner ; l'honneur en revint au duc d'Aiguillon, son successeur.

Les ennemis de du Tillot, tous amis désormais de M. de Boisgelin, triomphèrent de son humiliation. L'Infante surtout fit éclater sa joie. Elle rechercha M. de Boisgelin avec autant de soin qu'elle avait mis à l'éviter, et le traita à merveille : « On m'avait, lui dit-elle, inspiré la plus grande frayeur de vous ; c'est ce qui m'a détourné de vous voir. Je croyais que M. de

1. Au duc de Choiseul, 22 décembre 1770. *Ibid.*
2. Au même, 29 décembre 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

Félino et la Malaspina vous avaient gagné, j'en étais désolée. Aujourd'hui, que je suis assurée qu'ils n'ont pu réussir, je serais très aise de vous voir souvent. Je sens que je vais être moins malheureuse. Felino et la Malaspina[1], n'étant pas soutenus par vous, ne me contrarieront pas tant, et je vous promets que je vous prouverai par ma douceur que mes impatiences ne partaient que de l'humeur qu'ils ont cherché continuellement à m'inspirer[2]. » Les contrariétés dont l'Infante se plaint étaient réelles ; on cherchait toujours, quoique avec tous les ménagements possibles, à l'empêcher de se mêler des affaires, à réagir contre ses caprices, et ces procédés la contrariaient nécessairement quelque peu. Quant à la douceur à laquelle elle s'engage, nous verrons bientôt ce qu'il en faut rabattre.

Cependant, M. de Boisgelin, à Paris comme à Parme, ne donnait pas de répit à sa victime. Il crut s'apercevoir que ses correspondances, celles qu'il envoyait ou qu'il recevait, étaient ouvertes, et il en accuse hautement du Tillot, dans une lettre adressée à l'abbé de La Ville, directeur

1. Elle passait, à tort ou à droit, pour être la maîtresse de du Tillot.

2. M. de Boisgelin au duc de Choiseul, 29 décembre 1770. *Ibid*

Digitized by Google

général des affaires étrangères[1]. Il entre à cet égard dans des détails tellement circonstanciés et précis, et ces détails ont un tel air de vraisemblance, qu'il est difficile de croire à une pure calomnie. Cette accusation, toutefois, eu égard aux préventions de l'accusateur, pourrait peut-être être discutée, si du Tillot n'avait fait voir en d'autres occasions qu'aux yeux d'un premier ministre, le secret des lettres n'est pas inviolable. Les archives d'État de Parme m'en ont fourni la preuve. Le 17 décembre 1762[2], M. Régny, consul de France à Gênes, et, à ce titre, chargé de l'expédition des correspondances entre les deux pays, transmettait par écrit à du Tillot, qui les lui avait demandés, les renseignements les plus complets sur la manière de décacheter les lettres et de les recacheter. C'est la théorie très développée et très instructive d'un procédé qui, au témoignage de notre consul, lui avait toujours réussi. Plus tard, et un peu plus d'un mois avant l'arrivée de M. de Boisgelin, du Tillot écrivait[3] à une personne dont je ne devine pas le nom, une lettre toute de sa main, tirée du même dépôt, où il exprime le regret que certaine

1. Du 29 décembre 1770. *Ibid.*
2. Voir l'appendice n° II.
3. Le 25 juillet 1770. *Ibid.*

Digitized by Google

lettre ait été ouverte, ajoutant que, puisque le malheur était fait, il fallait néanmoins en prendre copie et la recacheter le mieux possible; qu'il viendra souvent de pareilles lettres, qu'elles seraient intéressantes, mais que c'est bien sacré[1]. » Tout cela est assez clair. Mais ce qui doit excuser du Tillot, c'est que la violation du secret de la correspondance des particuliers était alors un usage commun à tous les gouvernements grands ou petits, que du Tillot y avait été dressé dès le temps de don Philippe et par la volonté de ce prince, et qu'il l'avait continuée sous son fils, tout naturellement. La plainte de M. de Boisgelin fut bientôt et par ses soins connue à Parme; plusieurs des pamphlets lancés contre du Tillot, la répétèrent avec cette aggravation que non seulement le ministre ouvrait les lettres intimes des princes eux-mêmes, mais qu'il les leur volait dans leurs poches[2]. Toute proportion gardée, du

1. Voir l'appendice nº III. Il s'agit ici évidemment de quelque lettre écrite par l'Infante ou à elle, et arrêtée à la poste.

2. Non le sono forse state aperte le lettere del suo dispaccio, ed a voi ed a le involate quelle de' vostri corrispondenti? — Modo pulitico (*sic*) di fare la spia con levar lettere di tasca alli sovrani. *Raccolta di varie rimate ed oratorie composizioni italiane,* manuscrits in-4°, de la Bibliothèque de Parme, p. 312. Voyez aussi au titre *Libri sortiti alla luce,* etc., nº 57. — Ces pièces, celles en prose surtout, sont écrites en très mauvais italien. Certains indices feraient croire qu'elles

Digitized by Google

Tillot eut, comme Mazarin, l'honneur d'être le point de mire de tous les pamphlétaires de son temps, et d'être traité par eux avec la même indignité [1].

ont été composées, ou pour le moins copiées par un Espagnol. Les *Libri sortiti alla luce* sont un catalogue de livres et de pamphlets tout à fait imaginaires.

1. Voy. l'appendice nº V.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Le duc de Choiseul exilé. — Du Tillot perd en lui son plus ferme appui. — Sa chute prochaine prévue. — L'Infante se voit déjà maîtresse du gouvernement. — L'Infant écrit au roi d'Espagne une lettre des plus outrageantes contre du Tillot. — Ce roi envoie à Parme M. de Cevallos, et le roi de France M. de Durfort, chargés de faire une enquête et de démêler la vérité. — Dessein de l'Infant de surprendre et d'arrêter du Tillot; exil de ses amis. — Émeutes à Parme dont l'Infante est l'âme et du Tillot le prétexte. — Les Français insultés dans les rues. — Appels au massacre de du Tillot. — Placards odieux affichés contre lui. — Pamphlets, satires en prose et en vers.

Pendant que la dénonciation de M. de Boisgelin partait pour Versailles, le duc de Choiseul était exilé[1]. Ce fut un grand malheur pour du Tillot. Son appui le plus solide, sa protection la plus constante et la plus efficace lui manquant, il ne marchera plus désormais qu'à l'aventure, environné d'embûches et frappé à chaque pas des

1. Le 24 décembre 1770.

Digitized by Google

traits de ses ennemis. M. de Boisgelin, qui n'avait pas prévu cet événement, se disposa aussitôt à en tirer parti. Ses rapports avec l'Infante devinrent plus intimes, plus affectueux, la guerre qu'il faisait à du Tillot plus ouverte et plus indécente. Tous ceux qui étaient à un titre quelconque attachés au ministre, le voyant près d'être perdu, tremblaient pour eux-mêmes, se tenaient à l'écart ou désertaient ostensiblement. Ses ennemis, au contraire, se rangeaient autour de M. de Boisgelin et se concertaient avec lui sur les points par où l'on attaquerait du Tillot, et sur l'opportunité de ces attaques. Là, chacun apportait ses plaintes, ses ressentiments, ses griefs. On calomniait les mœurs du ministre ; on lui imputait même des crimes. On l'accusait d'avoir détourné à son profit des sommes énormes, et d'avoir prodigué l'or pour acheter les ministres de France, d'Espagne et de Vienne, et particulièrement le marquis de Chauvelin. Tout cela était propagé ensuite dans le public, et personne n'avait le courage de le démentir. On prédisait presque à jour fixe la chute de du Tillot. L'Infante qui « ne se mêlait de rien », comme elle le répétait avec son audace habituelle, se voyait déjà maîtresse du gouvernement, promettait de diminuer les impôts, de

Digitized by Google

punir ceux qui passaient pour s'être enrichis sous le ministre tombé, de protéger ceux qui se disaient en avoir été persécutés, d'éloigner des emplois les étrangers et d'en revêtir les nationaux [1]. On ne saurait trouver mauvais ce dernier projet, s'il eût été inspiré par le patriotisme ; mais, dans toute cette affaire, un sentiment si noble n'anima pas un instant le cœur de cette princesse. Elle voulait tout savoir, et pour cela elle recevait en audience quiconque se présentait. Elle donnait des espérances à tous et sa confiance à des hommes de la pire espèce et connus pour tels. Pour du Tillot, il vivait alors de plus en plus retiré, ne voyant pas le prince dont il ne recevait plus les ordres que par écrit, et à qui il faisait porter les actes de l'administration à signer par lui. C'est alors que l'Infante poussa vivement son mari à écrire au roi d'Espagne, pour lui demander le rappel de du Tillot. L'Infant obéit ; il n'est pas douteux qu'il n'écrivit sous la dictée de la princesse, n'étant pas capable de se porter de lui-même aux violences de langage dont sa lettre est remplie.

Sire, Votre Majesté voudra-t-elle bien me pardonner si j'ose l'importuner ? mais c'est pour lui dévoiler mon

1. *Relation exacte*, etc Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

cœur. Je la supplie de croire que personne au monde ne m'y engage; mais ma conscience me reproche de ne l'avoir pas fait plus tôt. Je n'ai ni pu, ni osé le faire jusqu'à présent, parce qu'on m'avait conseillé de ne pas le faire, ajoutant que cela serait inutile. Il m'était bien dur de ne pouvoir me jeter aux pieds d'un oncle à qui je dois tant et que je respecte et aime tant. Non, Votre Majesté ne connaît pas mon cœur, parce que des malheureux m'ont attiré son indignation... Ce qui me détermine, c'est de voir que les ministres de France et d'Espagne (à Parme) connaissent du Tillot entièrement, et j'écris aussi au roi, mon grand-père. Je prends Dieu à témoin de la vérité de tout ce que je vais dire. Je vénère les ordres de Votre Majesté. Elle m'a assigné du Tillot pour quatre ans, parce qu'elle l'a cru honnête homme; il ne l'est pas, et Chauvelin est vilement vendu à lui. Que Dieu me punisse si je mens! cela serait bien horrible à moi. Dans le temps de mon mariage, je me suis indignement conduit et ma femme aussi, et je lui ai mis les armes à la main, mais, Sire, je l'ai fait en partie pour le dégoûter et le forcer à se retirer[1]. S'il avait eu du sentiment, il l'eût fait et eût donné ses comptes. Non, il a voulu humilier le neveu de Votre Majesté. Bien plus, il a violé son sacré nom, et m'a fait faire un billet qui me rend son esclave, et qui ne pouvait être dans les instructions de Chauvelin[2]. Il dira que les affaires des moines me font parler[3]; non, j'ai tout oublié sur cet article. Mais dois-je être

1. Allusion à la manière indigne, en effet, avec laquelle les princes se conduisirent pendant les fêtes que du Tillot avait préparées pour leur entrée à Parme.

2. Autre allusion au billet par lequel l'Infant s'était engagé à se conformer fidèlement à ces mêmes instructions. Voyez-le p. 145.

3. Les dominicains, que du Tillot avait pressé l'Infant d'éloigner du palais.

Digitized by Google

sourd à la voix de mes peuples et de ma conscience sur le gouvernement?... Sire, je me jette à vos pieds et à ceux du roi, mon grand-père; envoyez-moi quelqu'un qui nous juge. Je veux bien m'abaisser à l'égalité d'un garçon de chambre intrigant, pour être jugé. Je demande à être écouté; je ne l'ai jamais été. Il dira que l'on intrigue ici; il ment. Tout est calme. Il dira que l'on est jaloux; cela est faux. Personne n'ambitionne sa place, et tous conviennent que personne n'est capable de la remplir. Il est détesté, et l'on en dit des horreurs que je ne puis croire. De grâce, Sire, concertez-vous avec le roi, mon grand-père; envoyez-moi un juge et puis des ministres... Ma femme ignore cette lettre[1]. On avait dit qu'elle voulait gouverner; elle en est bien loin. Depuis que je la prends par la douceur, elle est adorable. Ils ont voulu nous désunir et nous représenter, moi en bête, elle en folle. Non, Sire; voilà la vérité. Personne ne m'a engagé à la dire. Je connais la justice de Votre Majesté, et j'espère en elle.

27 janvier 1771.

FERDINAND[2].

C'est bien là le style de l'Infante, saccadé, incohérent, parfois grossier, plat et outré dans ses démonstrations de respect et d'amour qui ne sont là que des précautions oratoires; c'est son audace à dénaturer les faits, à intervertir les rôles, et à s'accuser ouvertement elle-même pour donner plus de poids à ses accusations contre les autres, c'est encore son intrépidité à

1. Ces seuls mots suffiraient pour démontrer le contraire.
2. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme*.

Digitized by Google

mentir et à faire mentir l'Infant, lequel ose bien dire à son oncle « qu'elle ignore sa lettre ». Tout ou presque tout est donc mensonge dans cette pièce honteuse. Il n'y a de vrai : 1° que le billet écrit par don Ferdinand, sous la dictée de M. de Chauvelin, et qui en effet n'était pas dans les *Instructions,* ainsi qu'il le dit lui-même dans sa *Relation;* 2° qu'on avait représenté l'Infante, non pas comme une folle, mais comme quelque chose qui y ressemblait assez. Quant à faire passer son mari pour une bête, on peut être assuré que pas un des agents français ou espagnols qui sont intervenus dans cette affaire ne se fût permis une pareille inconvenance. Mais on a pu dire que la faiblesse de l'Infant produirait les mêmes effets que la bêtise, l'Infant n'étant rien moins que bête.

Cependant le roi d'Espagne voulut bien prendre cette lettre au sérieux. Il envoya à Parme le lieutenant général de Cevallos pour tâcher de « démêler le vrai des plaintes de son neveu », et il écrivit au roi de France pour le prier d'envoyer quelqu'un également qui s'entendît avec M. de Cevallos et l'aidât à rétablir l'ordre et la paix dans cette turbulente petite cour[1].

1. *Ibid.* Lettre de Charles III à Louis XV, du 9 avril 1771.

Digitized by Google

Le roi de France choisit le comte de Durfort. Mais, ni à Versailles, ni à Madrid, on ne songeait à remplacer du Tillot; l'Infant lui-même, comme on l'a pu voir dans sa lettre, estime que personne n'en était capable; et cependant, ni lui, ni l'Infante ne désirent autre chose que ce remplacement. L'Infante disposait même déjà de sa succession, au moins de celles des personnes attachées à son administration, et elle les désignait hautement. Elle n'admettait pas que lorsqu'elle se déclârait ainsi, personne hésitât à suivre son exemple, et balancer entre les princes et du Tillot lui semblait un crime de lèse-fidélité. Il y eut alors plusieurs conciliabules tenus à Colorno par les ennemis les plus acharnés du ministre, tandis que des membres de la noblesse et du clergé, et surtout les moines brassaient des complots à Parme[1] et chargeaient la mine qui devait bientôt éclater.

Sur ces entrefaites arrivent presque simultanément à Colorno, le comte de Durfort, le 13 juillet 1771, et M. de Cevallos, le 14. Il était temps[2]. Un jour plus tard, moins que cela peut-être, et du Tillot était arrêté, ses amis, ses chefs

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

2. Voir la Correspondance du comte de Durfort avec le duc d'Aiguillon, appendice nº IV.

Digitized by Google

de bureaux. On craignait que laissé libre, il ne corrompît les deux nouveaux envoyés comme il avait, disait-on, corrompu les autres, et M. de Boisgelin, d'après notre très exacte et très véridique *Relation*, paraissait faire à ces envoyés l'honneur de croire qu'ils le craignaient aussi pour eux mêmes. Dans les instructions du comte de Durfort, il était dit : « Il est contre toute vraisemblance que le marquis de Felino, qui est parvenu successivement à la place qu'il occupe, et qui a été constamment regardé sous le feu Infant don Philippe comme un fort honnête homme, ait tout à coup agi par d'autres principes sous le successeur de ce prince. Cependant, ce changement étant dans l'ordre des choses possibles, et l'Infant en accusant formellement le sieur de Felino, l'intention des deux rois était que les deux ministres sachent d'abord de ce prince sur quoi sont fondés ses soupçons, qu'ils les communiquent ensuite au marquis de Felino, et qu'ils entendent sa justification[1] ». En un mot, il n'est ici question que d'une enquête et nulle part de la résolution de maintenir du Tillot envers et contre tous, M. de Choiseul n'eût pas été si accommodant. Cette

1. Arch. des aff. étrang. de France; *Parme:* Mémoire pour servir d'instruction au sieur comte de Durfort, 3 juin 1771.

Digitized by Google

résolution, l'Infante l'attribuait gratuitement aux deux rois, et ce fut le prétexte qu'elle allégua constamment pour justifier les émeutes qu'elle provoquait elle-même et qui étaient entretenues par ses largesses. Le peuple, disait-elle, croit qu'on n'est venu que pour affermir du Tillot dans sa place; il ne veut plus de lui, et il remuera tant qu'on ne l'en aura pas débarrassé. Au fond, cela était fort égal au peuple; mais on le payait et il gagnait son argent.

Le 16 juillet, l'Infant fit dire aux deux ministres qu'il leur donnerait audience à Parme. Après avoir exposé ses griefs assez longuement, il leur fit deux propositions, mais d'une manière si obscure, au sentiment de M. de Durfort, que ce ministre le pria de les lui dicter, afin qu'il les transmît plus fidèlement au roi : « Je crus alors, dit-il, apercevoir dans ce prince l'embarras d'une leçon mal retenue[1]. » Ces propositions étaient : 1° de suspendre M. de Felino de ses fonctions; 2° de mettre les scellés sur ses papiers. M. de Durfort et ses collègues l'adjurèrent, au nom de leurs souverains, de ne commettre aucun acte de violence envers du Tillot jusqu'à ce qu'ils eussent pris une connaissance exacte des choses

1. *Ibid.* Au duc d'Aiguillon, 13 juillet 1771. Il y a une faute certainement dans le quantième de ce mois qui doit être le 16.

Digitized by Google

et qu'ils en eussent écrit à leurs cours. Il en donna sa parole. M. de Durfort lui demanda ensuite de coucher par écrit ses sujets de mécontentement, soit personnels, soit relatifs à l'administration, et de leur permettre de les communiquer à M. du Tillot, pour qu'il se justifiât. L'Infant dit que cela était de toute justice et qu'il avait eu l'intention de le faire. La nature honnête de ce prince reparaissait, toutes les fois que le démon qui la comprimait n'était pas là. Le lendemain matin, il présenta à ces messieurs les personnes qu'il avait chargées de dresser des mémoires sur les affaires de l'administration et auxquelles il avait donné le titre *d'inquisiteurs d'État*. C'était l'évêque de Borgo San Donino, le comte Schiattini, président du Suprême Magistrat, et le chevalier Arcelli, de Plaisance. MM. de Durfort et de Cevallos leur commandèrent expressément « de ne consulter que l'exacte vérité, sans complaisance, sans partialité, sous peine de déplaire aux deux rois[1] ». Cette menace n'était peut-être pas très habile et avait même quelque chose de blessant; aussi fut-elle sans effet. M. de Chauvelin était allé bien au delà et il avait à peine obtenu un peu de répit.

1. *Ibid.*

Digitized by Google

Les 17, 18 et 19 juillet (1771), l'Infant tint plusieurs conseils à Colorno avec les inquisiteurs d'État et d'autres personnes très hostiles à du Tillot. Le 20, il renouvela sa parole aux deux ministres de ne faire aucun changement jusqu'à la fin de leur mission. Le 21, qui était un dimanche, il viola sa parole, en faisant intimer, par du Tillot lui-même, à la marquise Malaspina, grande maîtresse de la maison de l'Infante, et surintendante de l'éducation de la jeune princesse, la perte de tous ses emplois, et l'exil dans une de ses terres. Le marquis de Paveri, gendre de cette dame et premier écuyer de l'Infante, fut aussi exilé, et le P. Paciaudi, bibliothécaire de l'Infant, relégué dans un couvent de Théatins à Parme. Il y eut encore quelques exécutions de ce genre, toutes parmi les amis du premier ministre. Mais la commission donnée à du Tillot, concernant la marquise de Malaspina, une personne qu'il aimait, disait-on, et dont il était aimé, marquait un raffinement de malice qui n'avait pu germer que dans la tête de l'Infante. De tels traits lui étaient familiers.

Le même soir, les princes vinrent au théâtre à Parme. « L'idée d'y aller aussi, dit le comte de Durfort, nous prit fort tard. Nous arrivâmes à 9 heures. L'Infant nous fit appeler, et nous dit

Digitized by Google

qu'il avait des avis qui exigeaient qu'il mît M. de Felino à couvert pour la sûreté de ce ministre. Nous sentîmes le piège et dîmes au prince que nous réclamions sa parole de ne faire aucun changement; nous lui fîmes sentir de nouveau combien il le devait, par respect pour les deux rois dont il avait sollicité le jugement et les conseils; il nous dit qu'il tiendrait sa parole [1]. » Sa parole! le pauvre prince la donnait aussi facilement qu'une poignée de main et la retirait de même. Cependant, la nouvelle de ces disgrâces, qui frappaient les personnes le plus étroitement liées avec du Tillot, s'était répandue dans le théâtre. Le parterre salua les princes par des battements de mains extraordinaires. On remarqua néanmoins que la manifestation n'était pas générale. On soupçonna les mains inactives de partialité pour du Tillot et on en prit note. L'Infante engageait une grande bataille, et elle voulait connaître ses troupes. S'il y avait des applaudissements, il y avait aussi des murmures, et les uns et les autres donnaient de l'inquiétude au comte de Durfort et à son collègue. Ils voulurent pénétrer là-dessus l'Infante, mais elle se renferma dans son thème

1. *Ibid.* Au duc d'Aiguillon, 23 juillet 1771.

Digitized by Google

habituel : qu'elle ne se mêlait de rien et ne savait rien. Elle passa ensuite à des plaintes contre du Tillot et la marquise Malaspina, le tout, dit le comte de Durfort, « débité avec l'air de la plus grande satisfaction et sur un ton qui allait devenir embarrassant, car cette princesse ne connaît pas exactement la force des mots[1] ». Il ne dit pas quel était son langage, mais il est évident que l'Infante comme elle en était d'ailleurs très capable, faisait quelques plaisanteries peu décentes sur la douleur que la marquise et son ami allaient ressentir de leur séparation. Poursuivant leur enquête, mais dans une autre direction, les deux ministres, ou plutôt le comte de Durfort seul, M. de Cevallos, le laissant volontiers se mettre en avant, interrogea plusieurs personnes sur l'objet de ces acclamations, sur leur cause et celle des destitutions et des exils. Voici le résumé de ce qui lui fut répondu.

« Pour encourager l'Infant à prendre des partis violents, on a fait attrouper, d'abord par quelques émissaires secrets, sur les lieux par où il devait passer et, à des jours différents, des pelotons de peuple et d'ouvriers, qui n'ont fait qu'applaudir et crier *vivat!* Di-

1. *Ibid.* Au même, 27 juillet 1771.

Digitized by Google

manche 21, dès trois heures après midi, l'arrivée de l'Infant à Parme fut annoncée pour la comédie. On encouragea le peuple à se trouver sur son passage; on désigna, *au nom de Madame l'Infante*, les emplacements où il fallait se rendre. Quand, à l'arrivée des princes, les acclamations commencèrent, on entendit une voix crier plus fort : *Parma resurget!* Et une autre : « Voilà un beau moment pour se défaire d'un tyran et de tous les étrangers. » Avant d'entrer au théâtre, le prince avait trouvé au palais beaucoup de noblesse. Il appela quelques courtisans dans son cabinet et leur dit qu'il avait ordonné des exils. La plupart louèrent le prince de cette mesure ; mais le marquis de Soragna, capitaine des gardes du corps, le plus honnête homme et le plus courageux de toute cette cour, lui dit : « Monseigneur, on vous donne de mauvais conseils. » Le chevalier de Virieu, premier écuyer, et qui n'avait pas moins d'honneur et de courage, osa lui représenter qu'il ne pouvait aller au delà, c'est-à-dire faire arrêter M. de Felino, comme on lui en supposait le dessein, sans consulter le comte de Durfort et M. de Cevallos. Cet avis fut suivi. » Tels sont les renseignements que ces deux ministres recueillirent à Parme le lundi matin 22. A midi,

Digitized by Google

ils partirent pour Colorno. Ils n'étaient occupés qu'à prévenir les sottises de l'Infant ou à les réparer; mais ce qu'ils faisaient le matin, l'Infant le défaisait le soir, et c'était toujours à recommencer.

L'Infant ne les attendait pas et fut un peu surpris. Sans lui laisser le temps de les interroger, ils se plaignirent de ce qu'après leur avoir fait l'honneur de les consulter sur du Tillot, il leur avait caché son dessein d'en exiler les amis, et de ce que ces exils étaient contraires à son engagement formel de laisser les choses en l'état jusqu'à ce que leur mission fût remplie. Il est à croire que cela fut dit d'un ton fort différent de celui qui leur était habituel avec l'Infant, puisque Son Altesse Royale répondit d'un air effrayé : « J'en suis bien fâché actuellement ; je vais écrire aux deux rois pour leur en demander pardon, et leur dire que je déferai ce que j'ai fait, s'ils me l'ordonnent. » Il écrivit en effet; car le comte de Durfort envoya la lettre au roi, conjointement avec sa dépêche; mais je n'ai trouvé que celle-ci, et c'est dommage, car dans sa lettre au roi nous reconnaîtrions encore vraisemblablement l'inspiration et le style de l'Infante, et verrions par quels motifs y était justifié le manquement de parole de son mari. La

Digitized by Google

réponse du roi ne serait pas moins curieuse à lire ; mais comme la peine des exilés ne fut levée que beaucoup plus tard, il est à présumer que le roi n'insista pas, au moins sur leur réintégration immédiate, et qu'il se paya des raisons bonnes ou mauvaises qui lui étaient données. Il commençait à être las des sottises de ces deux grands enfants ; mais il n'était pas au bout.

Encouragés par le repentir et la soumission de l'Infant, les deux ministres n'hésitèrent pas à lui dire « que les applaudissements séditieux dont la populace l'avait poursuivi, à son arrivée au théâtre et à sa sortie, étaient payés et avaient pour but de l'entraîner à des actes propres à déshonorer son nom ; que les émotions populaires, dont il paraît aujourd'hui si flatté, demain peut-être se tourneront contre lui ; que, s'il est aisé de favoriser leur essor, il est extrêmement difficile de l'arrêter ; que d'ailleurs, tant que M. de Felino est son ministre, le moindre attentat à sa personne est une insulte à son souverain naturel, qui est le roi de France ; qu'il se hâte donc d'envoyer des ordres pour dissiper les attroupements et pour s'assurer des gens dont les discours inconsidérés les entretiennent ; qu'en attendant, et afin de laisser à ses ordres le temps de produire leur effet, il

Digitized by Google

veuille bien s'abstenir pendant quelques jours d'aller à Parme, dire à ses courtisans que les applaudissements dont il est l'objet lui sont désagréables, et qu'il les charge de le répandre dans le public[1]. » L'Infant promit encore tout cela.

Cependant, le jour même où il avait cette conversation avec les deux ministres, on disait à Parme qu'il y viendrait le soir avec l'Infante, et que ce serait le moment de leur témoigner avec éclat l'attachement et l'amour que le public avait pour l'un et l'autre. Toutes les boutiques furent fermées; le peuple se répandit dans les rues. Indigné, disait-on, des horreurs qu'on reprochait à du Tillot, et qu'il n'avait garde de mettre en doute, il le déclarait ennemi de la patrie et des princes, et s'apprêtait à le traiter comme tel. La noblesse partageait avec plus ou moins de sincérité ces sottes opinions, de même que les prêtres et les moines. On les voyait se mêler aux groupes et les échauffer de la passion qui les animait eux-mêmes. Du moins cette passion des prêtres et des moines était-elle naturelle, sinon excusable, eux surtout, et plus encore que la noblesse, ayant souffert des réformes de du Tillot. Le peuple, au contraire,

1. *Ibid.*

Digitized by Google

les ouvriers, les marchands, en avaient largement profité; mais, dupes de quelques meneurs aux gages de l'Infante, ils en suivaient l'impulsion avec cet aveuglement imbécile qui est le propre des foules ameutées, et qu'elles gardent encore après l'apaisement. Tout le chemin de Parme à Colorno, jusqu'à une distance de deux milles, était rempli de monde, et les remparts en étaient couronnés. Quelques personnes, au rapport du comte de Durfort, se sentant incommodées, refusaient de marcher avec les autres, on les y contraignait par force. Un parent de M. de Boisgelin, venant de Colorno et allant à Parme, fut accueilli par le cri d'*Evviva M. de Boisgelin!* La croyance générale que celui-ci avait démasqué du Tillot (c'est le mot qu'il emploie lui-même dans une de ses dépêches), avait valu à ce parent l'honneur de lui être associé dans cette démonstration de la reconnaissance publique [1].

Malgré ces bruyants apprêts pour recevoir les princes, ils ne vinrent pas en ville ce jour-là, et la soirée finit par quelques insultes qu'on fit à différents étrangers qu'on prenait indistinctement pour des Français. On répandit

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

cependant des satires atroces contre du Tillot, ses amis et ses subordonnés. On en voulait surtout aux Français[1]; des placards affichés dans les rues, des satires en prose et en vers les dénonçaient aux fureurs de la populace; des billets jetés dans les cafés, semés sur les places et dans les lieux les plus fréquentés appelaient les Parmesans aux armes.

Le 24, l'évêque de Parme, le gouverneur militaire, le commandant du régiment des gardes, le gouverneur politique et le lieutenant criminel reçurent, par l'entremise ordinaire de du Tillot, l'ordre de l'Infant d'empêcher les rassemblements tumultueux. Le prince tenait donc sa parole. Les postes furent doublés partout; des patrouilles parcoururent les rues; l'évêque de Parme défendit aux prêtres de se montrer dorénavant dans les foules; moyennant ces précautions, tout fut tranquille un moment. Mais ce moment fut court; on vit bientôt l'auditeur criminel Blanchetti revenir de Colorno, et assurer publiquement que l'Infant n'avait pas donné un tel ordre et que le ministre avait abusé de la signature du prince[2]. Il y avait trop de gens intéressés à ce que cette nouvelle fût

1. Voir l'Appendice nº V.
2. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

vraie pour qu'on ne l'accueillît pas avec enthousiasme. L'un de ces gens était un certain Boselli, « ancien militaire espagnol, mauvais sujet, et dont le zèle était fameux pour l'exécution des ordres violents, et surtout pour supposer des crimes à M. de Felino [1] ». Comme commandant de Parme, il fit aussitôt relever les postes et rentrer les patrouilles; puis il envoya des aides-majors de la place par les rues, avec ordre de dire à tous ceux qu'ils rencontreraient qu'on pouvait se rassembler librement et que personne n'y trouverait à redire. Le peuple ne se le fit pas dire deux fois, et son ardeur, un moment réprimée, n'en fut que plus vive. Le comte de Durfort « commençait à craindre que cela ne devînt fort sérieux [2] », ce sont ses propres paroles. Cela pourtant l'était déjà bien assez. Enfin il présuma d'où était parti le contre-ordre, c'est-à-dire de l'Infante. Il l'alla trouver, et comme il la savait imbue de l'idée que les instructions des ministres de France et d'Espagne stipulaient le maintien de du Tillot, il lui fit voir, en lui demandant toutefois le secret, l'article où il était dit que « sa

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 3 août 1771. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme*.
2. Au même, 27 juillet 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

mission et celle de M. de Cevallos se bornaient à écouter les plaintes de l'Infante et les réponses de M. de Felino, et à envoyer l'un et l'autre au roi ». Cela lui réussit fort bien ; l'Infante parut enchantée de cette « indiscrétion », et fut toute gracieuse pour l'indiscret. La voyant si bien disposée, le comte de Durfort entama précisément ce terrible chapitre des émeutes et de leurs conséquences ; il passa ensuite à celui des exils. Il dit qu'il était heureux que M. de Felino n'y eût pas été compris, sans quoi lui et M. de Cevallos eussent été obligés de s'en retourner sur-le-champ, et que peut-être ils en recevraient l'ordre, ce qui s'était passé à l'égard des autres ne pouvant manquer de déplaire aux deux rois. L'Infante, comme toujours, répondit qu'elle ne se mêlait de rien et qu'elle n'avait aucune part à ce qui venait de se passer. M. de Durfort feignit de la croire ; elle devina la feinte et ne parut pas s'en fâcher. Le ministre la supplia alors de déterminer l'Infant à faire cesser les troubles de Parme : « Laissez-le aller à Parme demain, répondit-elle (on sait qu'ils l'avaient prié de n'y point venir), et dire lui-même qu'il veut que cela finisse ; et cela finira, je vous le promets. [1] »

1. *Ibid.*

Digitized by Google

Le lendemain 25, les princes allèrent effectivement à Parme, où ils n'arrivèrent qu'à six heures et demie du soir. Jusqu'à cette heure, le peuple, persuadé que du Tillot seul avait trouvé mauvais les rassemblements tumultueux, tandis qu'ils étaient agréables aux Infants, ne voyant point paraître ceux-ci, entra en fureur. Il accusa les ministres étrangers de les retenir à Colorno, et il parlait d'aller dans cette résidence massacrer du Tillot, lorsque l'arrivée des princes fit diversion à ces dispositions violentes. Ils entrèrent dans la ville au petit pas, au milieu d'une foule compacte et comme affolée de joie, qui les suivit au palais où la noblesse les attendait. Le prince, du haut d'un balcon donnant sur la place, fit un signe de la main : le peuple se tut. Il dit alors d'un ton très ferme : « Soyez tranquilles, je vous rendrai justice. Fiez-vous à l'amour que j'ai pour vous; soyez sûrs que je vous consolerai. Mais je ne veux plus qu'on s'assemble et je vous le défends. » Les cris de « Vive Ferdinand ! vive Amélie ! vivent les rois de France et d'Espagne ! » furent la réponse à cette allocution. Les uns jetaient leurs chapeaux en l'air et leurs mouchoirs; d'autres se « déshabillaient », comme l'écrit M. de Boisgelin, et leurs habits prenaient le chemin des mouchoirs et des

Digitized by Google

chapeaux. A l'opéra, les battements de mains et les *Evviva* recommencèrent par trois fois, et ils furent unanimes. La crainte d'être noté, si l'on s'abstenait, avait produit cet accord. Au sortir du spectacle, « plus de quatre cents flambleaux reconduisirent les princes à un mille de Parme », et « l'on assure, dit la *Relation*, que plusieurs malheureux osèrent proposer aux princes mêmes qu'ils n'avaient qu'à dire un mot, et qu'ils iraient massacrer le ministre. » Le reste de la nuit se passa dans de grandes démonstrations de joie. Le peuple avait oublié la défense. On dansa sur la place jusqu'à trois heures du matin ; on cria *Evviva* sous les fenêtres des maisons de MM. de Boisgelin, de Revilla et du commandant Boselli, et l'on insulta encore quelques Français[1].

Pendant ce temps-là, les placards contre du Tillot couvraient les murs, appelant le peuple aux armes et à l'assassinat du ministre. Une quantité prodigieuse de satires, également contre lui, furent semées dans les rues, du 26 au 29 juillet, lues et copiées publiquement. A la

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 27 juillet 1771. *Ibid.* — Boisgelin au même et même date. — *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale. — « Tandis que le peuple crie *Evviva* au comte de Boisgelin, il menace et insulte les Français, et a l'au-

Digitized by Google

porte du logis de du Tillot, à Parme, on lisait : *Maison à louer. Maison à vendre. Meurent du Tillot, sa suite et sa canaille!* A la maison du comte Calvi, rue Saint-Michel : *Impie du Tillot, te voilà, malheureux impie, arrivé au moment de*

dace d'afficher à la porte du comte de Durfort une pièce de vers où on lit les suivants :

> Sovrani nostri amati, dite. Si pietosi siete,
> Mostri cotanto orribili perchè non uccidete?
> Si sudditi fideli mostrate un di giocondo,
> Mandando li Francesi tutti nel altro mundo. »

Cette haine contre les Français pourrait à la rigueur s'expliquer. Ils étaient devenus très nombreux à Parme où les plus hauts emplois de l'administration étaient occupés par des Français. Mais ils avaient fait trop de bien au duché, comme aussi s'en étaient-ils trop vantés, pour ne pas exciter la jalousie d'abord, puis la haine, laquelle il n'avait pas été bien difficile aux Parmesans de confondre avec le patriotisme. Du Tillot, qui était le représentant de ses compatriotes le plus éminent, passant à Montpellier avec don Philippe qui se rendait en Italie, y fit la rencontre d'un autre Français nommé le chevalier de Cérou, dont l'esprit et les manières distinguées éveillèrent son attention et sa sympathie. Il le présenta le soir même, au théâtre, à don Philippe. Le prince prit un vif intérêt à sa conversation, lui proposa de l'emmener à Parme, et lui offrit de le charger de l'instruction de sa fille aînée, âgée de neuf ans. Le chevalier accepta et partit en compagnie de Du Tillot. Ce sont donc là les deux premiers Français que don Philippe introduisit dans ses nouveaux États. A son titre de précepteur ou gouverneur de la jeune infante, le chevalier de Cérou ajouta ensuite celui de contrôleur de la maison du prince, et revint en France au bout de quelques années. Or, ce chevalier de Cérou était l'arrière-grand-oncle de l'honorable M. de Raynal, ancien procureur général à la Cour de Cassation, aujourd'hui vivant et octogénaire.

Digitized by Google

rendre compte de tes iniquités envers tes souverains! Faux accusateur d'iniquités, écorcheur du peuple, profanateur des lois! Espérons que ce tyran impie sera puni. Et ailleurs : *Aux armes, aux armes, Parmesans, ne craignez rien*[1]. Toutes ces malédictions étaient en français. Chose singulière, c'est au fort de ces démonstrations véritablement alarmantes, que le comte de Durfort commença d'être moins inquiet. Il était assuré désormais qu'elles avaient pour cause le désir de plaire à l'Infant, « et que l'Infante était désignée pour en être l'âme. » Tant d'optimisme n'était pas concevable, aussi ne dura-t-il guère. Déjà M. de Durfort remarque que quand il parle, on l'écoute, on lui fait des promesses, mais qu'une force, qu'il appelle inconnue je ne sais pourquoi, puisqu'il vient de l'indiquer assez clairement, pousse toujours à de nouveaux excès, et détruit tout son ouvrage[2].

1. Durfort et Boisgelin. *Ibid.*
2. Durfort au duc d'Aiguillon, 30 juillet 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

CHAPITRE IX

M. de Boisgelin voit qu'il a fait fausse route. — Ses intrigues dévoilées par du Tillot au duc d'Aiguillon, successeur du duc de Choiseul. — L'Infant veut faire arrêter du Tillot; M. de Durfort l'en empêche. — Renouvellement des émeutes et des appels au massacre de du Tillot. — M. de Durfort menacé « d'être étouffé », s'il refuse de livrer le ministre à la multitude. — Du Tillot accusé d'avoir voulu empoisonner l'Infante. — M. de Boisgelin rappelé. — Il fait répandre le bruit qu'il a demandé lui-même son rappel. — Jugement de M. de Kéralio sur ce personnage. — Mémoires diffamatoires contre du Tillot remis à M. de Durfort. — Réponse qu'y fit du Tillot. — Les rois consentent qu'il donne sa démission. — L'Infant le destitue et le remplace par M. de Llano, désigné par le roi d'Espagne. — Fureur des Infants.

Dans ces circonstances critiques, on se demande quel était le rôle de M. de Boisgelin. Si l'on en croit le comte de Durfort, M. de Boisgelin (et il s'en prévaut lui-même dans sa dépêche du 23 juillet), dès avant l'arrivée des deux nouveaux ministres de France et d'Espagne, « avait empêché l'Infante d'arrêter M. du Tillot,

Digitized by Google

et si les troubles qui éclatèrent depuis n'éclatèrent point alors, c'est qu'on en avait été garanti par ses soins[1]. » Il seconda ensuite M. de Durfort avec un zèle extrême. Quand celui-ci parlait à l'Infant avec force, M. de Boisgelin lui parlait avec plus de force. Dans les conversations particulières qu'ils avaient ensemble, le comte de Durfort « observa aussitôt qu'il montrait le même zèle pour parer aux événements qu'élevait à chaque instant une intrigue que lui, Durfort, ne pouvait comprendre[2] », et sur laquelle personne, à la vérité, ne le pouvait mieux renseigner que l'homme qui en tenait le fil. M. de Boisgelin osa même une chose que le sage Durfort ne se fût jamais permise, « il alla jusqu'à faire sentir à l'Infant la nécessité où seraient Leurs Majestés de gouverner ses États, puisqu'il ne savait pas se faire obéir[3]. » Je puis me tromper, mais il me semble y avoir dans ces témoignages du comte de Durfort en faveur de M. de Boisgelin plus de circonspection diplomatique que de sincérité. C'est un sol trop mouvant pour qu'il y attarde sa marche; il glisse et n'appuie pas. On le comprenait bien à Versail-

1. Au même, 27 juillet 1771. *Ibid.*
2. Au même, 3 août 1771. *Ibid.*
3. Au même. *Ibid.*

Digitized by Google

les, et M. de Boisgelin en aura bientôt des nouvelles. Jusque-là, cette intempérance qu'il montre, d'un zèle si opposé à celui des débuts de sa mission, s'explique très bien. Dès les premiers entretiens avec le comte de Durfort, et après qu'il eut reçu du duc d'Aiguillon l'ordre « de concourir au succès de sa nouvelle mission par tous les moyens qui dépendraient de lui, et principalement par son crédit sur l'esprit de l'infant et de l'infante[1] », M. de Boisgelin s'aperçut qu'il avait fait fausse route. Revenant alors sur ses pas, il fit comme tout homme qu'un intérêt nouveau et considérable porte à changer d'opinion, il outra celle qu'il venait d'embrasser malgré lui. C'est un jeu où l'on gagne souvent, aujourd'hui encore, où loin d'être choqué des volte-face de ce genre, on leur trouve du mérite et on les récompense; mais dans ce temps-là il n'en était pas ainsi, il fallait une prudence et une adresse extrêmes pour bien jouer ce jeu et pour le cacher; le comte de Boisgelin manqua de l'un et l'autre. Le comte de Durfort ne pouvait pas ne pas le voir; mais en galant homme qu'il était, il ne s'en plaignait pas, aimant mieux avoir à vaincre une difficulté de plus

1. Au même, 16 juin 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

dans la conduite équivoque de M. de Boisgelin, que de se débarrasser de lui en la dénonçant.

Du Tillot n'était pas tenu à ces ménagements. Il dit la vérité sur la conduite de M. de Boisgelin, et s'il se montre sévère, non seulement ce n'est point aux dépens de sa modération et de sa prudence habituelles, mais c'est peut-être en exagérant l'une et l'autre. Il écrit donc au duc d'Aiguillon [1] que dans la persécution dont il est l'objet, « les gens qui ont agi pour plaire à l'Infante ont pu, en soufflant le feu, suggérer des formes et des moyens mieux digérés que ceux qui entraient naturellement dans la tête vive et enflammée de l'Infante; mais la plupart de ces gens, ou intrigants, ou bornés, ou vindicatifs, auraient été incapables de poursuivre des projets aussi étranges que ceux qui s'exécutent depuis huit jours, s'il n'y avait pas eu un premier moteur hardi, entreprenant, et qui, par son crédit sur l'Infante, l'a conduite à des extrémités; qui l'assurait que tout plierait, qu'il fallait trancher, et qu'une pareille résolution soutenue par des moyens aussi extraordinaires, étonnerait M. Durfort, et rendrait inutile l'objet de sa mission; qu'il n'y avait qu'un esprit ardent,

1. Le 29 juillet 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

systématique, se targuant de son indépendance et prompt à hasarder le tout pour le tout, qui pût suivre un plan aussi dangereux. » Tout cela est vrai, et part d'un cœur plein, mais convaincu. » Je n'ose dire, continue du Tillot : c'est M. de Boisgelin; il me faudrait des preuves. J'y vois toute sa marche, son esprit que j'ai eu le temps de connaître; j'y vois le caractère de son langage, répété à Paris par ses amis, ses soutiens, ses parents : *Rien n'est plus simple ; chacun est maître chez soi, l'Infant doit l'être chez lui.* On sait comme lui cette vérité, mais que n'ajouterait à ce propos un ministre mesuré qui n'aurait pas sacrifié à sa violence et à sa haine la sagesse de son caractère et de ses instructions! Mais, monsieur le duc, une tête à système échauffée par le désir de la vengeance saisit quelquefois les moyens les plus ardents et les plus faux pour parvenir à ses fins. Les idées de fermentation, de révolution, de conjuration peuvent lui sembler sages et utiles, d'autant plus que ces grands mouvements sont dans le goût et le caractère de l'Infante. Enfin, en comparant la lettre que m'écrivit l'Infante au sujet des personnes qui ont été réléguées (M. d'Argental l'aura présentée à Votre Excellence), avec celles que ce prince m'a écrites de-

Digitized by Google

puis; en comparant le style prêté à Madame Infante dans plusieurs de ses lettres écrites au dehors, avec le sien naturel, si imparfait dans notre langue, je ne connais personne de notre cour qui ait pu dresser ces lettres, et tout me dit le lieu où elles ont été fabriquées. » Le duc d'Aiguillon ne put qu'admirer la réserve délicate du comte de Durfort, mais il crut du Tillot.

Le 30, sur la nouvelle que l'Infante était allée le matin à Parme et devait y coucher (ce qu'elle n'avait pas encore fait depuis qu'elle était à Colorno), MM. de Durfort et de Cevallos soupçonnèrent quelque nouveau complot tramé par elle et avec elle, dont elle voulait se défendre, en se préparant, à la manière de certains criminels, un alibi. Il est vrai qu'elle avait passé deux heures la veille à leur prouver qu'elle ne se mêlait et ne voulait se mêler de rien; mais cette finesse était usée et n'était qu'une raison de plus pour faire croire le contraire. On devait en effet arrêter du Tillot pendant la nuit. La résolution en avait été suggérée par les trois inquisiteurs d'État, et prise sans doute *ab irato*, sur l'avis donné par un prêtre, que du Tillot pensait à faire emprisonner l'Infante. Une religieuse de saint Paul avait, paraît-il, donné le même avis, et une fille de Firenzuola, qui

Digitized by Google

passait pour sainte, consultée là-dessus, l'avait confirmé[1]. Les deux ministres ignoraient cette circonstance; ils n'allèrent pas moins chez l'Infant, à dix heures du soir, et lui renouvelèrent leur éternelle recommandation de ne pas se laisser surprendre ni entraîner à quelque mesure contraire aux égards qu'il devait aux rois. Pour la cinquième ou sixième fois l'Infant en donna sa parole. En sortant de chez lui, les ministres avaient remarqué dans l'antichambre le commandant de Parme, Boselli. Cet homme n'habitant pas Colorno, sa présence, à pareille heure, était donc suspecte. Voici qui ne l'était pas moins. Pendant la conversation de l'Infant avec MM. de Durfort et de Cevallos, les trois inquisiteurs d'État se tenaient dans un arrière-cabinet, où ils arrêtaient les dernières mesures pour l'exécution de leur projet. M. de Durfort, qui s'était rendu avec son collègue chez M. de Boisgelin, insista pour que celui-ci et M. de Revilla allassent renouveler à l'Infant leurs représentations. Pousser ces deux personnages, les compromettre même était de bonne guerre, comme aussi du devoir du comte de Durfort. L'occasion l'y conviait, il la saisit. MM. de Bois-

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

gelin et de Revilla allèrent chez l'Infant et y demeurèrent[1].

Mais à minuit, l'Infant fit appeler MM. de Durfort et de Cevallos, et leur déclara « qu'il était question d'emprisonner M. de Felino, ses valets et ses commis », parce que, disaient les inquisiteurs d'État, tant que ces gens-là seraient libres, personne n'oserait déposer contre le ministre, et l'on manquerait de matériaux pour dresser les mémoires qui avaient été demandés sur son administration. Le comte de Durfort répondit qu'il n'était pas juge des moyens que Son Altesse Royale employait pour se procurer des renseignements, mais qu'il devait rappeler à l'Infant qu'après avoir sollicité auprès des deux rois l'envoi de ministres extraordinaires, Son Altesse Royale ne pouvait, jusqu'à ce que leur mission fût terminée, exercer aucune violence contre M. de Felino, sans mériter le blâme du monde entier et perdre l'amitié de son grand-père et de son oncle. C'était toujours la même histoire; mais puisque l'Infant ne cessait de se répéter, il fallait bien aussi que M. de Durfort se répétât. Le chevalier Arcelli, le seul des inquisiteurs qui parlât français, « osa » relever les

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 3 août 1771. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme.*

Digitized by Google

observations du comte de Durfort et dit « qu'on ne pouvait lier les mains à un souverain chez lui, et qu'il pouvait opposer le droit public aux paroles qui venaient d'être prononcées ». Avec beaucoup de raison, M. de Durfort répliqua « qu'il n'était pas question de défendre les droits de l'Infant contre les rois de France et d'Espagne, ses protecteurs naturels et reconnus, que la seule chose à considérer était l'objet de la mission de leurs ministres, le respect et la reconnaissance que l'Infant doit à Leurs Majestés, et le besoin qu'il en a[1] ». M. de Durfort aurait pu ajouter : et la parole, tant de fois donnée et tant de fois violée, de l'Infant; mais il faut avouer que cette objection avait perdu beaucoup de sa force. Là encore M. de Boisgelin dut approuver le discours de M. de Durfort, et cette approbation fut très accentuée. Il s'accoutumait à son nouveau rôle, même il le jouait assez bien.

Le chevalier Arcelli ne répliqua point; mais le comte de Durfort et M. de Cevallos demandèrent aux inquisiteurs d'État où en étaient leurs rapports. On leur fit voir « un plan d'attaque, des raisons plus ou moins fondées, des

1. *Ibid.*

Digitized by Google

projets d'accusations atroces, des preuves impossibles ou faciles à ruiner ». Les deux ministres s'attendaient à autre chose. C'était pourtant bien assez, la calomnie n'ayant pas besoin de preuves, fussent-elles excellentes, et la crédulité populaire pas davantage.

Cette conversation dura jusqu'à trois heures du matin. Les inquisiteurs étaient enfin convenus que l'Infant ne pouvait se dispenser de suivre l'avis de MM. Durfort et de Cevallos, puisqu'il s'y était si souvent engagé. Ainsi fit le prince. Je crois qu'il ne demandait pas mieux, car quoiqu'il ne pût, non plus que l'Infante, souffrir son ministre, il ne se fût jamais porté de lui-même à lui faire du mal; il souhaitait seulement qu'on le rappelât en France et qu'on l'en débarrassât. « Nous nous attachâmes, dit le comte de Durfort, pendant notre conversation, à connaître les trois commissaires inquisiteurs d'État. L'évêque de Borgo San Donino nous dit quelques platitudes. Il passe pour fort médiocre dans le pays, et il n'a été appelé que parce qu'il est à la tête de ceux qui sont mécontents des opérations qui ont été faites sur l'ordre ecclésiastique ici et dans d'autres cours. Le président du tribunal (Schiattini) et le chevalier Arcelli sont fort amis. Ils nous ont paru avoir de l'es-

Digitized by Google

prit, une grande conformité de principes et surtout de haine contre le ministre. Ils l'avaient cependant cachée jusqu'à ce moment; il est vraisemblable que l'Infant les aura flattés ainsi que l'évêque de la dépouille de M. de Felino. Il paraît qu'ils seraient ce qu'il y a de mieux, si je les avais vus plus persuadés de l'obéissance dont l'Infant doit être pénétré pour le roi et Sa Majesté catholique[1]. »

En ce qui touche le président Schiattini, le comte de Durfort lui fait encore trop d'honneur. C'était un sceptique impudent, prêt à calomnier le premier venu, si les maîtres lui en donnaient l'ordre, et s'il avait, bien entendu, l'espoir d'y gagner quelque chose. Du Tillot en cite un trait remarquable. Dans le très long, très intéressant et très perfide mémoire écrit contre ce ministre par les inquisiteurs d'État, le président avait rédigé le passage où le marquis de Chauvelin était accusé d'avoir reçu cent mille francs du feu Infant don Philippe. Cela était vrai; don Philippe avait en effet prêté cette somme au marquis, lequel l'avait intégralement rendue à la succession de ce prince[2]. Mais c'est ce que ne

1. *Ibid.*

2. Dans une lettre à l'Infant en date du 15 septembre 1771, M. de Chauvelin explique le fait ou plutôt le rectifie. Ce

Digitized by Google

disait pas le président, donnant à penser au contraire, en laissant sa phrase suspendue, ou que le marquis s'était vendu, comme on l'avait déjà dit, à l'Infant, ou pour le moins qu'il avait perdu le droit de parler de son désintéressement, après avoir reçu un pareil cadeau. On reprochait un jour au président cette vilaine action; « il s'en excusait et disait qu'il avait dû obéir. — Mais, monsieur, vous faisiez une friponnerie. — Je faisais ce qu'on m'ordonnait. On me disait dans tout ce que j'ai fait, d'appuyer et de charger, j'ai chargé et j'aurais chargé à mitraille. — Mais monsieur, vous vouliez donc déshonorer un homme respectable? — Moi, le déshonorer! j'en serais au désespoir; mais on me parlait, et j'obéissais. — Et pourquoi n'avez-vous pas parlé auparavant à MM. de Durfort et de Cevallos? — C'est parce qu'on me disait qu'ils étaient instruits de tout et l'approuvaient. Il ne voulut jamais dire autre chose. Il est vrai qu'on ne l'interrogeait guère que sur cet article. Mais il dit à une autre personne que c'était M. de Bois-

n'est pas un don que don Philippe avait fait à M. de Chauvelin, mais un prêt qui fut intégralement remboursé, ainsi que l'atteste la réponse de don Ferdinand à la lettre du marquis. Cette réponse et la lettre sont aux Arch. des aff. étr. de France, vol. *Parme*, nº 36.

Digitized by Google

gelin qui lui avait dit que ces messieurs pensaient comme lui et approuvaient tout[1]. »

Le bruit de ce qui venait de se passer à Colorno s'était répandu dans Parme. Une foule de peuple remplissait les rues, de la porte de Colorno à la citadelle, impatiente de voir le ministre arrêté et de l'insulter. On se rappelle que l'Infante était venue à Parme le 30 au matin. Elle avait fait dire dans toute la ville que du Tillot serait arrêté et qu'il arriverait le soir avec son escorte. Et comme il devait passer devant le palais, elle resta toute la nuit du 30 au 31 à l'une des fenêtres, pour jouir de ce spectacle. Un autre bruit, celui de l'empoisonnement, jusqu'alors ignoré du peuple, courut en même temps, grossi de nouvelles circonstances propres à exalter toutes les têtes, et à faire appréhender les circonstances les plus terribles. On disait que du Tillot avait tenté de faire empoisonner l'Infante, et qu'on avait effectivement trouvé cinq gouttes de poison sur une camériste française de la princesse. Il est vrai que les uns en nommaient une et les autres une autre; mais le détail des cinq gouttes paraissait marquer la certitude du fait, et tout le monde y crut. Le peuple

1. Du Tillot au marquis de Chauvelin, 26 septembre, 1771. (Lettre interceptée.) *Ibid.*, *ibid.*

Digitized by Google

entra dans une fermentation extrême : on ne parlait que d'aller brûler le ministre dans sa maison de Colorno, et il est probable que si la ville eût été ouverte, ou que du Tillot eût été amené à Parme, on l'eût infailliblement mis en pièces[1]. Un de ces forcenés, assure du Tillot, se détacha de la foule, et, armé d'un pistolet, entra au palais et s'offrit pour brûler la cervelle au ministre[2]. « Tout cela, observe le comte de Durfort, était combiné pour faire massacrer du Tillot, parce qu'on craignait de l'avoir accusé injustement[3]. » C'est monstrueux ; mais M. de Durfort ne parlait pas à la légère. Au lieu de l'arrivée du ministre à Parme, une estafette y apporta à l'Infante la nouvelle que du Tillot ne serait pas arrêté. Cette fois-ci, enfin, c'était pour tout de bon. Sans la vigilance, la perspicacité, l'obstination et le courage du comte de Durfort, il est presque sûr que les rues de Parme eussent été teintes non seulement du sang de du Tillot, mais encore de celui de nos compatriotes, et qu'on y eût vu comme un renouvellement des vêpres siciliennes. L'Infante, peut-être sans s'en douter,

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.
2. Au marquis de Chauvelin, 28 octobre 1771. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme*.
3. Au duc d'Aiguillon, 3 août 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

on aimerait du moins à le croire, poussait à ce dénouement; il fut heureux pour elle qu'il se soit rencontré un homme assez résolu pour lui tenir tête et épargner cette honte à sa mémoire.

Il semble qu'on ait voulu en faire peur aux deux ministres. Un des enfants du comte de Durfort, qui se trouvait parmi cette foule ameutée, fut apostrophé par un individu qui lui dit : « Dites à votre père que nous l'étoufferons, si l'on ne nous livre du Tillot. » De plus, le chef de la police avait écrit au commandant de Parme qu'il ne pouvait plus répondre de rien, et qu'on menaçait d'attenter à la vie de M. de Cevallos. Le comte de Durfort en donna avis au comte de Boisgelin et à M. de Revilla, et tous trois allèrent en informer le prince. Don Ferdinand effrayé s'écria : « Je suis au désespoir; dites, que voulez-vous que je fasse? — Ne suivre que nos conseils et vous faire obéir [1]. » Ce fut alors que M. de Boisgelin dit à l'Infant que les rois prendraient en main le gouvernement de ses États s'il ne savait pas y être le maître. C'est, je crois, le dernier conseil qu'il donna au prince, en quoi il achevait, si l'on peut dire, de brûler ses vaisseaux. L'Infant écrivit

1. *Ibid.*

Digitized by Google

sous les yeux des ministres un ordre au chef de la police, enjoignant à ce fonctionnaire de prendre les mesures les plus efficaces pour rétablir la tranquillité, de faire arrêter les perturbateurs, et d'informer les Parmesans que du Tillot s'en irait. M. de Durfort avouait lui-même qu'il serait désormais très dangereux et même impossible de le soutenir. L'Infant lui-même avait dit un jour : « Il faut que du Tillot ou moi nous nous en allions. » Les deux rois ne pouvaient plus hésiter.

M. de Durfort avait été si souvent trompé qu'il n'osait se flatter encore d'être, M. de Cevallos et lui, « les plus forts dans l'esprit de l'Infant ». Le prince, selon lui, « étant fautif par faiblesse et l'Infante par méchanceté », on ne pouvait compter sur rien. Du Tillot lui avait demandé, ainsi qu'à M. de Cevallos, s'ils approuveraient qu'il donnât sa démission; ils lui répondirent « qu'ils n'étaient autorisés ni à l'approuver, ni à l'empêcher ». Sur quoi du Tillot dit qu'il resterait donc, comme il était resté jusqu'ici par l'ordre des deux rois, et ne se retirerait que de l'aveu de Leurs Majestés. Mais déjà les ordres ne passaient plus par lui; il ne travaillait plus avec l'Infant, quelque instance qu'en fissent les ministres à ce

Digitized by Google

prince; le cours des affaires publiques était arrêté.

L'Infante disait avec jactance que du Tillot était suspendu *parce qu'elle le voulait ainsi.* « Je ne l'ai pas été dans les formes, écrivait du Tillot au duc d'Aiguillon [1], mais bien dans le fond. J'ai ainsi perdu la considération nécessaire à ma place, à son caractère, à son activité, avant d'être jugé. J'ai soutenu tout avec le courage et même la sérénité que donne le repos de l'âme et de la conscience, plein de respect et de confiance dans la bonté et la volonté des rois. Et voilà la fin d'une vie qui méritait peut-être, après quelques travaux, d'être terminée avec plus de douceur et de repos ! »

Irritée, humiliée d'avoir vu ses plans renversés, l'Infante était revenue à Colorno le 31 au matin. Il serait curieux de savoir ce qui alors se passa entre elle et son mari; mais cela n'est pas bien difficile à deviner. Le pauvre prince en eut sans doute, si j'ose employer cette expression triviale, toute sa râtelée; après quoi l'Infante, dépitée et boudant, se retira à Sala, résolue, disait-elle, à ne pas revenir à Colorno tant que du Tillot y serait encore

1. 3 août 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

Digitized by Google

attributions. M. de Boisgelin y vint à son tour. Depuis la fameuse conversation de la nuit du 30 juillet à Colorno, et dans laquelle il n'avait pas seulement faussé compagnie à l'Infante, mais menacé l'Infant de mettre ses États en séquestre, la princesse avait évité de le voir. Mais au fond elle avait gardé pour lui un goût très vif. Aussi, après quinze jours de disgrâce, il eut permission de venir à Sala. » Quoique ce sentiment (l'amitié!) soit doux, dit à ce propos le comte de Durfort, il a aussi ses orages; mais celui-ci est dissipé[1]. »

M. de Boisgelin arriva juste à temps pour prendre congé de Son Altesse Royale; c'était le 16 août, et comme il avait reçu, depuis le 5, l'ordre de revenir en France « donner des explications sur sa conduite », et que l'Infante en était informée, il est à croire que nonobstant « son amitié » pour le comte, la princesse le condamna à passer les jours du 5 au 16 dans la méditation de sa disgrâce, et ne le reçut à Sala que rancune tenante et en visite d'adieu. Dans sa réponse à l'ordre de retour qui lui avait été signifié[2], le comte de Boisgelin dit au duc d'Aiguillon qu'il savait, par son frère le cardinal, le vrai motif

1. Au même, 17 août. *Ibid.*
2. 17 août 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

L'Infant, bon homme, et à qui les compensations qu'il trouvait dans son ménage ôtaient toute envie d'en être privé par un divorce même momentané, allait voir à Sala sa rancuneuse épouse, et faisait tous ses efforts pour lui persuader de réintégrer le domicile conjugal; elle n'y voulut point entendre. L'Infant s'en dérangea; l'oisiveté, la solitude (car il ne venait presque personne le voir à Colorno) le forcèrent de chercher ailleurs les distractions que lui refusait l'Infante. Le sexe rustique de Colorno, à cet égard, le servait à son gré. « Il n'aurait pourtant pas demandé mieux, observe M. de Durfort, que d'être bien; mais il semble que l'Infante voulut qu'il fût mal [1]. » Elle avait ses raisons pour cela. A Sala, elle avait la plus nombreuse compagnie, mais peut-être pas la plus brillante. D'ailleurs elle n'y tenait pas absolument. On notait par son ordre ceux qui n'y allaient pas; au moins on les en menaçait. Tout le monde y allait donc. Elle attachait tant de prix aux respects qui lui étaient particuliers qu'il n'y avait pas de petit marchand qui ne fût courtisan, et jusqu'à des moines, lesquels pourtant n'avaient pas pensé que cela fût de leurs

1. Au duc d'Aiguillon, 23 août 1771. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme*.

Digitized by Google

attributions. M. de Boisgelin y vint à son tour. Depuis la fameuse conversation de la nuit du 30 juillet à Colorno, et dans laquelle il n'avait pas seulement faussé compagnie à l'Infante, mais menacé l'Infant de mettre ses États en séquestre, la princesse avait évité de le voir. Mais au fond elle avait gardé pour lui un goût très vif. Aussi, après quinze jours de disgrâce, il eut permission de venir à Sala. » Quoique ce sentiment (l'amitié!) soit doux, dit à ce propos le comte de Durfort, il a aussi ses orages; mais celui-ci est dissipé[1]. »

M. de Boisgelin arriva juste à temps pour prendre congé de Son Altesse Royale; c'était le 16 août, et comme il avait reçu, depuis le 5, l'ordre de revenir en France « donner des explications sur sa conduite », et que l'Infante en était informée, il est à croire que nonobstant « son amitié » pour le comte, la princesse le condamna à passer les jours du 5 au 16 dans la méditation de sa disgrâce, et ne le reçut à Sala que rancune tenante et en visite d'adieu. Dans sa réponse à l'ordre de retour qui lui avait été signifié[2], le comte de Boisgelin dit au duc d'Aiguillon qu'il savait, par son frère le cardinal, le vrai motif

1. Au même, 17 août. *Ibid.*
2. 17 août 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

qui avait déterminé cet ordre ; mais il ne dit pas quel était ce motif. Il remercie seulement le duc de cette nouvelle marque de ses bontés. Apparemment que le duc avait enduit d'un peu de miel les bords de la coupe d'amertume, et que le cardinal avait été chargé de l'administrer au malade. Pour donner le change sur la cause véritable de son rappel, et afin que « son départ ne fût pas considéré comme un triomphe de M. de Felino sur lui », M. de Boisgelin dut faire répandre dans le public « qu'il avait demandé et obtenu la permission de faire une course à Versailles ». Le comte de Durfort lui-même donna créance à ce bruit, alléguant que sans cela « la tranquillité pourrait être troublée de nouveau, Madame Infante étant capable de mettre du romanesque à poursuivre l'homme à qui elle pourrait croire que son ami aurait été sacrifié [1] ». M. de Boisgelin se flattait-il de revenir à Parme ? Il était assez présomptueux pour cela. En tous cas, il le faisait espérer à ses amis, et l'Infante, qui vraisemblablement l'espérait aussi, avait écrit au duc d'Aiguillon une lettre « qui, disait-elle, le servirait utilement [2] ». On crut donc toujours qu'il reviendrait ; on le croyait

1. Au duc d'Aiguillon, 17 août 1771. *Ibid.*
2. L'Infante au marquis Cavriani, 19 octobre 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

encore deux jours avant le départ de du Tillot. Mais à Paris ou à Parme, il ne manquait pas de gens qui s'opposaient au retour de ce personnage, et MM. de Durfort et de Cevallos eux-mêmes paraissent avoir été invités à s'y opposer également. Dans une lettre du comte de Durfort au duc d'Aiguillon [1], on trouve écrite à part sur un papier volant, cette note qui dut, j'imagine, couler à fond M. de Boisgelin : « Ce n'est pas à nous à demander que M. de Boisgelin ne retourne pas à Parme. Ils savent [2] comme nous ce qui l'en a fait revenir. Les raisons sont les mêmes, l'intérêt est égal, et c'est à eux de juger ce qu'il leur convient de faire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pauvre Llano [3] serait encore plus à plaindre si, ayant déjà deux autres personnages [4] à combattre, il fallait qu'il fît aussi tête à ce ministre [5]. » Pour en finir avec M. de Boisgelin, ajoutons encore ce plaisant passage d'une lettre de M. de Kéralio au baron Dominique à Parme, datée de Paris, 24 mai 1772 : « Si l'on ne parle plus dans le pays

1. 12 octobre 1771. *Ibid.*
2. Les Infants.
3. Successeur de du Tillot, désigné et envoyé à cet effet par le roi d'Espagne.
4. L'Infant et l'Infante.
5. Boisgelin.

Digitized by Google

où vous êtes de Boisgelin, on en parle encore moins dans ce pays-ci, et il serait heureux pour lui qu'on n'en parlât pas du tout. Ceux qui en parlent le plus avantageusement disent qu'il n'a pas le sens commun, et qu'il faut qu'il soit plus bête que toutes les bêtes pour s'être conduit comme il l'a fait. » N'oublions pas que c'est un ami de du Tillot qui parle ainsi, mais il ne fait que forcer un peu la vérité.

On avait enfin remis à M. de Durfort quelques mémoires sur l'administration de du Tillot. Ce n'étaient pas encore les plus déraisonnables et les plus violents, quoiqu'ils le fussent déjà bien assez. Les autres, parmi lesquels étaient celui des inquisiteurs d'État et celui du comte de Toccoli, l'un avec plus de sang-froid, l'autre avec plus d'audace, ne se bornaient pas à attaquer l'administration de du Tillot, ils attaquaient sa probité et ses mœurs, l'accusant hautement de voleries et insinuant qu'il avait été le proxénète de l'Infant don Philippe. « Une animosité féroce et maligne, dit le comte de Durfort, les avait dictés [1] », et le comte n'exagère pas. Il les communiqua à du Tillot, qui y répondit par d'autres mémoires que le duc d'Aiguillon trouva

1. Au duc d'Aiguillon, 17 août 1771. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme.*

Digitized by Google

« fort clairs et fort précis[1] », et où les preuves des faits qu'il expose et dont il avait les mains pleines sont déduites avec une logique, une simplicité et une modération qu'on ne saurait trop admirer. Ce sont ces preuves sur lesquelles les inquisiteurs d'État, pour les torturer et les retourner contre lui, voulaient faire main basse, lorsqu'ils demandaient à l'Infant l'arrestation de du Tillot, de ses chefs de service, de ses commis et même de ses garçons de bureau. La fable de l'empoisonnement n'était pas, comme on le pense bien, oubliée dans les rapports de ces messieurs, plus dignes du nom de libelles diffamatoires que de mémoires. « La méchanceté qui l'a ourdie, écrit du Tillot au marquis de Chauvelin, est abominable. Croiriez-vous que l'auditeur criminel (Blanchetti), qui voulait faire sa cour en scélérat y a travaillé pendant quatre mois[2]? » Pour son malheur, M. de Boisgelin avait peut-être suggéré l'idée de cette accusation insensée, ayant témoigné un jour, sans périphrase, la crainte d'être lui-même victime d'un attentat de ce genre quand il allait dîner chez le ministre, et ayant, disait-il, pris des précautions à cet effet.

1. 26 octobre 1771. *Ibid.*
2. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

Les princes avaient aussi donné au comte de Durfort, l'Infant un mémoire et l'Infante deux, écrits de leur main, pour qu'il les envoyât au roi. Mais, soit défiance, soit pour un autre motif, ils lui laissèrent à peine le temps de les lire et les lui redemandèrent le lendemain. Ce fut le marquis Cavriani, envoyé par l'Infant « pour détruire le marquis de Felino dans l'esprit de Sa Majesté Très Chrétienne, et obtenir le retour de M. de Boisgelin[1] », qui les porta à Versailles et les remit à leur destination. « C'était faire bien des choses, remarque le comte de Durfort, pour déplacer un ministre que l'on voit bien qui ne pouvait rester un moment de plus. Mais il a de l'esprit et quelque célébrité. On le craindrait, quel que soit le pays où il irait habiter. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne saurait trop tôt le tirer de celui-ci[2]. » — « Les souverains sont trop prévenus pour qu'il puisse jamais, je ne dis pas leur être agréable, mais en être supporté[3]. » Il ne restait plus à du Tillot qu'à donner spontanément sa démission, ou à l'Infant qu'à la lui imposer d'office. Les deux rois se ran-

1. Manuscrit Sanvitale.
2. Au duc d'Aiguillon, 17 août 1771. Arch. des aff. étr. de France. *Parme.*
3. Au même, 17 août 1771. *Ibid.*

Digitized by Google

gèrent à ce dernier parti. Mais selon qu'ils approuvassent l'un ou l'autre, il fallait que MM. de Durfort et de Cevallos fussent les maîtres de choisir le moment opportun, sans quoi il ne pouvait répondre que du Tillot, une fois relevé de ses fonctions, ne fût pas insulté et peut-être, suivant l'expression de M. de Durfort, mis en pièces[1]. « Je vous avoue même, ajoute-t-il, qu'à cet égard la haine de l'infante ne me rassurerait pas. » Aussi priait-il le duc d'Aiguillon de lui mander si le roi serait d'avis que la proposition qu'ils seraient chargés de faire à l'Infant fût précédé de l'évasion de M. de Felino. « Il n'y a qu'un pas d'ici aux États de Modène. » Cette mesure ne fut pas adoptée, et j'incline fort à croire que du Tillot n'y eût pas consenti. En tout cas, le bruit courut d'un projet d'évasion, le même apparemment conçu par les deux ministres. Une chanson du temps bafoue du Tillot à ce sujet. « Crois-tu, infâme, échapper par la fuite à ton châtiment? Reste, car le peuple qui est à tes trousses saurait te relancer jusqu'au bout du monde[2]. » Quant à la destitution de du Tillot, elle ne lui fut signifiée que le 14 novem-

1. Au même, 17 août 1771. *Ibid.*

2. *Raccolta di varie rimate,* etc. Manuscrit de la bibliothèque de Parme. Voir ci-dessus p. 188, note 2.

Digitized by Google

bre, onze jours après la signature du décret de l'Infant qui lui donnait un successeur.

La cour de Parme attendait avec impatience la réponse du ministère français aux dépêches du 17 août dans lesquelles le comte de Durfort insistait sur l'impossibilité de maintenir du Tillot à son poste. L'Infante comptait les minutes, se flattant qu'elle allait être enfin délivrée du ministre exécré. Elle ne se trompait pas. Mais, hélas! la même lettre qui lui annonçait l'accomplissement de ses vœux lui apportait aussi la nouvelle que M. de Llano, conseiller honoraire du roi catholique, était désigné pour remplacer du Tillot, et de plus, pour s'occuper de la formation d'un conseil. Le coup était violent; il renversait tous les rêves d'indépendance que les princes avaient caressés jusque-là; l'Infante en fut outrée. Ils déchargèrent leur mauvaise humeur sur le comte de Durfort et M. de Cevallos; ils affectèrent de les traiter comme des ministres de puissances ennemies, et s'en gênèrent si peu que le roi d'Espagne tança son neveu dans une lettre très ferme et même menaçante « qui consterna Leurs Altesses Royales et leurs confidents[1] ». Ainsi,

1. Durfort au duc d'Aiguillon, 7, 14 et 28 septembre, 19 octobre 1771. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme*.

Digitized by Google

voilà ces princes qui ne régnaient et ne vivaient que par la grâce de la France et de l'Espagne, qui en recevaient de grosses pensions, et dont les finances avaient été constamment réparées par leurs subsides ordinaires et extraordinaires, les voilà, dis-je, qui s'insurgent contre leurs protecteurs naturels, qui repoussent leurs conseils et acceptent leur argent, qui revendiquent le droit d'être ingrats en gardant les bienfaits, qui enfin prétendent gouverner seuls leur petit État, alors qu'ils ne savent pas se gouverner eux-mêmes; quoi de plus contradictoire et de plus insensé? Aussi bien, si jamais l'Infante eut un beau mouvement dans sa vie, c'est le jour où elle dit qu'elle aimait mieux la pauvreté qu'une aisance entretenue à ce prix. Mais que fussent devenus elle, son mari et les duchés, si les rois l'eussent prise au mot?

Digitized by Google

CHAPITRE X

Arrivée de M. de Llano à Parme. — Sa présence exaspère l'Infante qui parle de lui et en écrit avec le plus souverain mépris. — Lettre de l'Infant à du Tillot par laquelle il lui notifie son renvoi. — Lettre de du Tillot aux officiers de la secrétairerie d'État, ses anciens subordonnés. — Son départ de Parme. — Va à Madrid. — Reçoit des pensions des rois d'Espagne et de France; belle lettre du duc d'Aiguillon à ce sujet. — Remontrances de Marie-Thérèse à l'Infante sa fille. — Plaisante réponse qu'y fait cette princesse. — Du Tillot à Paris. — Son projet de faire ériger une terre en marquisat. — Sa mort. — Avait perdu le plus clair de sa fortune dans la banqueroute d'un trésorier de l'infant à Paris. — Sa noble conduite en cette circonstance. — Son influence, depuis sa chute, sur le gouvernement de l'Infant.

M. de Llano arriva à Parme le 2 novembre 1771. Le 3, parut le décret qui le nommait ministre, et le 14 l'Infant le notifiait à du Tillot. Il va sans dire que la présence du nouveau ministre, loin d'adoucir l'humeur de l'Infante, ne fit que l'exaspérer. Depuis plusieurs jours elle était, pour ainsi dire, assiégée de conseils et

Digitized by Google

d'exhortations venus de Paris et de Madrid, ayant pour objet de la bien disposer à recevoir ce personnage; elle en était, disait-elle, ennuyée, mais en même temps, comme Antée quand il touchait la terre, elle y puisait des nouvelles forces pour engager de nouvelles luttes, et donner un nouveau cours à ses dispositions batailleuses. Le marquis Cavriani, dont il est parlé un peu plus haut, était, à ce qu'il semble, un de ses conseilleurs; elle lui écrivit, dans ce style chiffonné qui lui est propre, la lettre suivante pour le rappeler à l'ordre :

Je ne vous ai pas écrit la poste passée, n'ayant pas reçu de vos lettres, et vous croyant en chemin[1]. Croyez-moi que vos conseils de Llano[2] commencent à m'ennuyer, car je sais ce que j'ai à faire, et si l'on m'avait suivie, vous ne seriez pas à Paris, Boisgelin serait ici, Llano n'y serait pas, et l'Infant serait maître. Mais on ne m'a demandée en rien, et si l'on m'a demandé quelque chose, on ne m'a pas crue, croyant que j'étais trop vive. Mais à grands maux il faut grands remèdes. Et donc, je vous conseille de nous donner des conseils sur les gens qui sont à Paris; mais sur Llano, ne m'en donnez plus, car je ne suivrai que ceux que je vois nécessaires de faire[3]. Dans le gouvernement je n'ai pas à me mêler; cela touche l'Infant et ce qui est le reste. Je suis

1. Pour revenir à Parme.
2. C'est-à-dire « vos conseils au sujet de Llano ».
3. C'est-à-dire « de suivre ».

Digitized by Google

plus ancien courtisan que vous, et donc, je suis plus rusée. Je m'en vais à la chasse.

AMÉLIE.

De Colorno, le 9 novembre 1771.

Le 8 du même mois, l'Infant écrivait au même personnage : « Je vous donne avis que Llano est arrivé; c'est un vrai *birbante*. Mais Dieu m'éclairera et ne permettra pas l'oppression... Maintenant vous pouvez revenir ici[1]. » Cavriani

1. Ces deux lettres de l'Infante et de l'Infant, datées des 8 et 9 novembre 1771, sont tirées des Archives des affaires étrangères de France, recueil Parme, nº 36, et portent en marge *interceptées*. Le marquis Cavriani ne les aurait donc pas reçues? Mais ces lettres, dans le même recueil, ne sont que des copies : interceptées veut donc dire ici copiées, c'est-à-dire qu'on aura retiré les originaux du paquet qui les contenait, et que, ce paquet faisant partie de celui qui était envoyé toutes les semaines par l'Infant à d'Argental, son ministre à Paris, on aura ouvert ce dernier paquet par un procédé analogue à celui qui est expliqué à l'Appendice nº II, on en aura retiré et copié les deux lettres, après quoi on les aura remises dans le paquet qu'on aura habilement refermé et envoyé au destinataire. Peut-être aussi que ces lettres ont été effectivement interceptées et qu'on n'en a conservé que des copies, auquel cas elles ne seraient point parvenues à leur adresse. On croyait pouvoir se permettre une indiscrétion de ce genre à l'égard de deux personnes qui se permettaient tout elles-mêmes, et dont on ne pouvait connaître les pensées vraies qu'en les dérobant aux correspondances intimes où elles étaient exprimées sans déguisement. On se réglait aussi d'après cela sur la conduite à tenir envers des protégés si indociles, et dont presque tous les actes étaient des surprises ou des sottises souvent irréparables.

L'intendant général des postes à Paris était alors M. d'Ogny

Digitized by Google

revint en effet, « mais tout le succès de son ambassade de cinq mois se réduisit à rapporter de Paris des airs, des modes et des dettes[1] », avec la honte de n'avoir pas réussi à diminuer tant

(ou d'Oigny). Il avait succédé récemment à Jannel, mort en 1770, élève d'un autre M. d'Ogny, père du précédent. « Louis XV, est-il dit dans les *Mémoires* de Dufort de Cheverny, publiés par M. le comte de Crèvecœur, t. I, p. 365, 366, aimait à savoir toutes les intrigues, et Jannel avait un bureau secret où l'on décachetait toutes les lettres. Six commis y travaillaient. Le bureau était dans un lieu caché avec une entrée secrète. Tous les gens instruits savaient l'existence du bureau, sans pouvoir rien dire *de visu*. Les lettres étaient si bien recachetées qu'il n'en restait aucune trace. Le roi, dit-on, voulait qu'on lui communiquât toutes les semaines les anecdotes plaisantes qu'on trouvait, surtout celles des prêtres et des séminaristes. Il s'en amusait, mais était d'une discrétion impénétrable.

« Enfin Jannel mourut. Le roi fut plus d'un mois avant de lui donner un successeur. Le duc de Choiseul n'aurait nullement trouvé cette place au-dessous de lui. C'était réunir tous les pouvoirs et avoir les secrets de tout le monde; mais il ne fut pas longtemps sans savoir que le successeur était nommé *in petto*. Le roi, qui avait envoyé chercher d'Oigny, en fut content et le proclama le lendemain. Le roi n'eût pas à s'en repentir. Seulement d'Oigny a toujours servi sans desservir personne; ce qu'on ne pouvait dire de Jannel. »

Celui-ci avait commencé par être simple commis des postes. Son audace égalait sa dextérité. C'est ainsi qu'il décacheta un jour, sur l'ordre, il est vrai, de M. de Choiseul, une lettre de l'impératrice de Russie au prince Demetrius Galitzin, son résident à Paris : ce qui fit un beau tapage. Il était tout dévoué à Mme de Pompadour, « un grand fripon et traître, une âme maligne et perverse » comme l'appelle d'Argenson (*Mémoires*, IV, pp. 72, 251, édit. Jannet), qui en dit bien d'autres (*Ibid.*, t. II, p. 138; III, p. 254).

1. Manuscrit Sanvitale.

Digitized by Google

soit peu dans l'esprit de Louis XV l'estime et la considération que ce prince conservait pour du Tillot.

La lettre de l'Infant par laquelle il était fait notification à du Tillot de son renvoi et de son remplacement, se terminait ainsi : « Leurs Majestés catholique et très chrétienne étaient disposées à vous faire éprouver cette bonté et cette générosité qui leur sont si naturelles, en considération des emplois distingués que vous avez remplis auprès du feu Infant et de ma personne : comme je me fais un plaisir et un honneur de suivre l'exemple glorieux de Leurs Majestés, j'ai résolu que vous auriez pendant votre vie une preuve de ma clémence et de ma générosité. En conséquence, je vous ai accordé une pension viagère de 24 000 livres, monnaie de Parme[1], pour vous mettre à portée de passer le reste de vos jours avec la décence convenable à la dignité des souverains auxquels vous avez été attaché et au rang dont ils ont bien voulu vous faire jouir. J'ai fait expédier les ordres nécessaires pour que cette pension vous soit payée partout où vous serez[2]. »

D'après un document probablement écrit par

1. 6000 francs.
2. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme.*

Digitized by Google

du Tillot lui-même, bien que quelques-unes de ses opérations y soient critiquées[1], il était entré dans l'administration avec un capital de 100 000 francs, et il en sortit avec 180 000; et encore 60 000 francs, sur ces 180 000, étaient-ils déposés dans la caisse du prince. Avec une fortune si modeste, après vingt-deux ans d'excellents services, du Tillot pouvait vivre sans doute, mais, n'en déplaise à la clémence et à la générosité de Son Altesse Royale, il n'était pas récompensé. La récompense lui viendra d'ailleurs, plus généreuse à la fois et plus glorieuse. Après trois mois de séquestration forcée dans son logis de Colorno, pendant lesquels il fut en butte à toutes les humiliations et à tous les outrages, et sa vie suspendue à un fil, il eut permission de partir. Vainement il demanda la grâce de voir les princes et de remercier l'Infant de la pension qui lui avait été accordée; l'Infant, qui y avait consenti d'abord à la prière de M. de Llano, s'y refusa ensuite, vaincu par la honte que lui en fit son implacable épouse. Du Tillot partit donc, sans prendre congé d'eux, le 19 novembre 1771, à la nuit close.

1. *Résultat des observations de l'administration de M. de Felino, tant en qualité d'intendant général, le 1er juillet 1749, jusques et y compris le mois de juin 1771. Ibid.*

Digitized by Google

Avant de partir, il adressa à tous les officiers de la secrétairerie d'État une lettre fort noble et fort touchante, dans laquelle il les remerciait de l'avoir aidé et soutenu dans le bien qu'il avait pu faire, n'imputant qu'à soi-même le mal qui avait été fait, et qu'il eût été trop heureux de ne pas faire, si, comme il dit en son mauvais français, cela eût été dans les bornes de l'humanité[1]. Il passa par Parme et Plaisance pour se rendre, par Turin et la France, à Madrid où il avait l'espoir d'être employé. Il eût mieux aimé toutefois vivre libre à Paris ou dans la province; mais « il ne savait pas encore s'il n'aurait pas horreur de vivre dans un pays où il verrait le plus méchant des hommes (M. de Boisgelin) marcher, après les horreurs de sa vie, le front levé, et y ayant des amis et des soutiens[2] ». A Madrid, il ne fut pas employé, mais le roi d'Espagne l'y reçut avec une bonté et une considération toutes particulières, et lui assigna une pension viagère de 9 000 francs. Le marquis de Grimaldi en informa la cour de France, et le roi Louis XV, à l'exemple de son royal cousin, fit expédier à du Tillot le brevet dont la teneur suit :

1. *Relation exacte*, etc. Manuscrit Sanvitale.
2. *Ibid.* Lettre à M. de Keralio, sans date. Arch. des aff. étrang. de France. *Parme.*

Digitized by Google

« Aujourd'hui, 30 janvier 1772, à Versailles, le roi voulant donner à M. le marquis de Felino, ci-devant ministre et secrétaire d'État de l'Infant don Ferdinand, duc de Parme, petit-fils de Sa Majesté, une preuve de la bienveillance dont Elle l'honore, et une marque de la satisfaction qu'Elle a de ses bons et loyaux services, tant dans l'administration de la maison de l'Infant don Philippe, défunt, que dans celle des États de Parme[1]. Elle lui a accordé et fait don de la somme de 9000 livres de pension annuelle et viagère, pour en jouir sa vie durant, et en être payé à compter du 1er de ce mois, sans aucune difficulté, m'ayant Sa Majesté commandé d'expédier audit M. de Felino le présent brevet qu'Elle a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main et fait contresigner par moi, secrétaire de ses commandements et finances. Signé *Louis*, et plus bas *d'Aiguillon*[2]. »

En envoyant à du Tillot ce brevet, le duc d'Aiguillon l'accompagna de deux lettres, l'une

1. Remarquez que la lettre ne dit pas « tant dans l'administration de la maison de don Philippe que *dans celle de son fils* », comme on s'y attendait. Je ne devine pas le motif de cette omission, laquelle d'ailleurs n'existe pas dans la lettre officielle qui suit.

2. Manuscrit Sanvitale; supplément.

Digitized by Google

officielle et l'autre particulière. Voici l'officielle :

De Versailles, le 31 janvier 1772.

M. le marquis de Grimaldi m'ayant fait communiquer, Monsieur, par M. le comte de Fuentès l'arrangement arrêté en votre faveur par Sa Majesté catholique, j'en ai aussitôt rendu compte au roi. Sa Majesté y a donné une entière approbation, et s'est empressée d'y concourir, suivant le désir du roi, son cousin. Elle a eu la bonté de vous assigner une pension de 9000 livres, assignée sur les fonds des affaires étrangères, en considération et pour récompense de vos bons et fidèles services dans l'administration des États de l'Infant, son petit-fils. J'ai une véritable satisfaction, Monsieur, à vous annoncer cette grâce, pour assurance de laquelle le roi m'a ordonné de vous faire expédier le brevet ci-joint. L'intention de Sa Majesté étant que vous en jouissiez sans restriction ni retranchement, il sera expédié chaque année à votre profit une ordonnance de remplacement des retenues des dixièmes que vous auriez supportées. Je saisis avec plaisir cette occasion pour vous assurer du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc...

Le duc d'Aiguillon[1].

Voici la lettre particulière :

Je me flatte, Monsieur, que vous rendez trop de justice aux sentiments que je vous ai voués depuis de longues années, pour n'être pas persuadé que personne n'a pris plus de part que moi à tout ce que vous avez éprouvé depuis longtemps, et pour attribuer à d'autres

1. *Ibid.*

Digitized by Google

motifs qu'à la position où nous étions l'un et l'autre, le silence que j'ai gardé avec vous à ce sujet. S'il est malheureux pour vous d'avoir été la victime d'une cabale qui vous a fait perdre les bonnes grâces d'un maître que vous avez servi avec tant de zèle, d'intelligence et de fidélité, c'est une grande consolation pour vous de voir votre conduite approuvée par deux grands rois, et d'en recevoir des preuves aussi éclatantes. Si vous venez ici, Monsieur, vous y serez accueilli comme vous le méritez et pouvez désirer de l'être. Je serai charmé, en mon particulier, de me trouver à portée de vous renouveler les assurances bien sincères de l'attachement inviolable avec lequel, etc...

LE DUC D'AIGUILLON[1].

Ces trois pièces montrent bien le peu de cas qu'on faisait à Versailles et à Madrid des accusations portées contre du Tillot, et l'intention non équivoque d'en condamner les auteurs, quels qu'ils fussent. Il est regrettable que l'Infante particulièrement n'en ait pas eu la connaissance et le déboire; elle l'avait bien mérité. Par modestie et par égard pour ses maîtres indignes, du Tillot ne voulut jamais en laisser prendre et répandre des copies. Seul l'auteur de la *Relation exacte* sut s'en procurer une; mais il se borna à la rapporter dans son manuscrit, ne voulant publier d'ailleurs ni ce manuscrit ni ces pièces.

1. *Ibid.*

Digitized by Google

Malgré le peu de succès des conseils qu'elle avait donnés à sa fille sous le ministère du marquis de Felino, l'impératrice-reine les renouvela, lorsque M. de Llano fut désigné par les deux rois pour remplacer le ministre victime de la haine d'une princesse extravagante et de la faiblesse d'un prince affolé. Elle fit donc présenter à l'Infante par le comte de Rosemberg un écrit intitulé *Règles de conduite prescrites à l'infante Amélie par le comte de Rosemberg, de la part de l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère.* Cette pièce, tirée des Archives d'État de Parme, porte la date d'avril 1772. Le titre indique assez qu'il ne s'agit plus ici de simples conseils, mais de prescriptions impératives auxquelles il ne manque qu'une sanction pénale. La pièce est écrite sur deux colonnes ; la première comprend les *Règles prescrites*, la seconde les observations qu'y fait l'Infante article par article. En voici le texte :

1	1
D'avoir pour premier principe qu'il n'y a qu'un souverain qui est l'Infant, et que Madame l'Infante n'est que l'épouse du souverain.	En venant à Parme, j'ai toujours su que j'étais l'épouse du souverain, et donc la seconde personne ; mais j'ai malheureusement trop vu que l'Infant n'a jamais été reconnu comme souverain, et moi encore moins, comme la première après l'Infant. J'ai

Digitized by Google

trouvé plusieurs souverains au-dessus de nous, et j'ai trouvé que ceux mêmes qui devaient nous soutenir étaient toujours ceux qui nous ôtaient le plus notre pouvoir. Je puis donc assurer que je reconnaitrai l'Infant toujours comme souverain unique pour moi, ayant un pays qu'il a hérité de son père. Mais après lui, je ne reconnaitrai personne au-dessus de moi à Parme.

2

De tâcher de s'attacher à l'Infant en qualité de mari; de ne point s'éloigner sous prétexte de retraite, de maladie, etc.

2

Je cherche à me mériter l'estime et l'amitié de l'Infant en toute occasion, et je perdrais plutôt cent vies que de le désobliger dans les choses qui me paraissent ou justes ou raisonnables, ou celles qui sont venues de lui-même et non pas par instigation. Je n'ai jamais fait de retraite, hormis le 18 août où mon père est mort [1]. Je crois que cette raison est si valable que personne ne peut rien dire contre. Et si quelqu'un pouvait, je le trouverais à redire. Je ne le changerais (*sic*) pas sûrement. De maladie je n'en prétexte, ne m'étant pour rien utile faire la malade; et on a dû savoir que, même étant fille, j'ai été quelquefois incommodée, particulièrement dans l'été ou en hiver.

1. François-Étienne mort le 18 août 1765.

Digitized by Google

3

De ne pas abuser de l'ascendant que Madame l'Infante a gagné sur l'Infant en qualité de prince, en lui faisant faire des démarches hasardées ou précipitées, contraires à l'ordre établi, et à la déférence qu'il doit aux conseils de son ministre et à l'autorité des chefs de sa cour.

3

Je crois que l'Infant se peut conduire de lui-même et n'a besoin du conseil de moi, ne me demande jamais rien. Mais je crois que dans tout le monde il n'y a personne qui, moins que moi, lui ferait faire une démarche hasardée ou précipitée, l'aimant plus que tout le monde, et ne désirant sûrement pas qu'il se fasse du tort devant le public. Et donc, je crois qu'il y aurait à souhaiter que si l'Infant avait besoin d'un conseil, il s'adresse plutôt à moi qu'à qui que ce soit. Le ministre, pour trop [1] quelquefois, cherche plus ses propres intérêts et de soutenir sa puissance que de penser au bonheur de ses maîtres et des sujets. Je ne parle cela sur personne, mais je répète cela de plusieurs sermons et bons livres. Un prince a difficilement de vrais amis. Je crois que chaque prince a dans son pouvoir de changer l'ordre et l'autorité des chefs de sa cour; et pour moi qui suis étrangère, dès le premier moment j'ai dit que je ne reconnaissais de l'autorité que dans l'Infant; et donc, faisant bien selon lui, je veux ma liberté.

1. Mot illisible.

Digitized by Google

4

De ne jamais rien ordonner en son propre nom, non seulement pour ce qui regarde le gouvernement et l'administration de l'État, mais particulièrement relativement à la troupe, les gardes, les officiers, les écuries et toute la maison royale ; n'ayant droit d'exiger de l'obéissance de personne que de ceux qui sont destinés pour son service personnel.

4

Je ne me mêle dans aucune affaire d'État ni de gouvernement, ni de troupes, ni de gardes, ni d'officiers, hormis quand je crois pouvoir suspendre une punition jusque [1] j'en ai instruit l'Infant et le supplier de la grâce, ou quand on me manque ; et là je crois que j'ai tous les droits de punir la désobéissance et le peu de respect qu'ils ont pour mes ordres. Pour ce qui est officiers de l'écurie et l'écurie même, je m'y mêlerai toujours, voyant que l'on ne sait ce que c'est, et qu'on est négligent au service. De même que de toute la maison, je donnerai toujours mes ordres, voyant trop bien que le ministre qui a les affaires des États, ne peut pas s'occuper de ces petites choses. Je parle toujours de mon écurie et de mes gens qui me servent. Je prie donc qu'on ne s'y mêle pas, car si longtemps que je serai la femme du souverain, je ne manquerai jamais de donner mes ordres moi-même, en mon nom, et à qui cela me plaira.

5

D'observer les usages et les règles établies ou à établir à

5

Les usages ne m'ont jamais plu dès le commencement;

1. « A ce que j'en ».

Digitized by Google

la cour ; de se conformer en tout aux étiquettes de la maison de Bourbon, et de s'en rapporter là-dessus à la décision du ministre.

j'ai trouvé bien ridicule qu'un prince qui a un si petit État, veuille se conformer à la gêne qu'ont les rois de France et d'Espagne, qui, pour cette petite gêne, ont cent mille agréments. Je trouve bon que quand on est en public, on doive tenir les étiquettes, comme tous les dimanches ; mais seulement le reste de la semaine, c'est une extravagance. Quand je serai avec l'Infant, je tiendrai toujours ceux qu'il tiendra ; mais quand je serai seule, je n'en tiendrai aucun. La maison des Bourbons n'est pas à Parme, et moi je ne suis ni en France, ni en Espagne. Peut-être ayant d'autres agréments, je penserais autrement. Je n'ai pas besoin que le ministre me décide rien ; car c'est à l'Infant que je m'en rapporte, si j'ai des doutes, et à personne autre.

6

De ne point donner ses ordres directement à ses domestiques subalternes, excepté les femmes de chambre et autres qui doivent être dans l'intérieur de l'appartement ; de ne pas ordonner des punitions ou mortifications, même à ceux qui pourraient commettre quelque faute dans son service personnel, mais de faire toujours passer ses ordres par les chefs respectifs ; de ne jamais s'opposer, quand

6

Je donnerai toujours mes ordres directement à ceux qui doivent les exécuter, pour que les choses soient bien faites, et [afin] que ni mes femmes de chambre ni les autres qui doivent entrer dans l'appartement sachent ce que j'ordonne. Quand les gens manquent, je les punirai aussi bien que les chefs, moi étant chef sur les chefs. Quand les subalternes me désobéiront pour obéir à leurs chefs, on devrait punir

Digitized by Google

les subalternes exécuteront les ordres de leur chef, ni les autoriser d'aucune manière à manquer à la subordination.

les chefs, et non les subalternes. Mes gens n'ont qu'à obéir à l'Infant et à moi, et je soutiendrai toujours mon autorité.

7

De permettre et même de trouver bon que le capitaine des gardes donne l'ordre, qu'aucun garde du corps ne fasse sa sentinelle à l'entrée des appartements royaux, principalement celle de Madame l'Infante et de la petite princesse ; à plus forte raison ne laisser jamais passer [par] la salle des gardes ni laquais, ni gens d'écurie et de livrée, qui sont faits pour rester dans la première antichambre ; de ne pas leur parler ni dans le palais, ni au dehors, si ce n'est dans un cas indispensable.

7

Depuis l'arrivée de M. de Chauvelin, je ne me suis pas mêlée dans les gardes ; il leur a rangé leur service, et cela a toujours continué. Il n'y a autre chose que j'ai permis, que le soir ils vinssent chez ma fille, comme ils sont toujours venus chez l'Infant défunt ; et je ne sais pas pourquoi, à présent, on veut que je permette de changer quelque chose à ce qu'a fait don Philippe, et à ce qu'a renouvelé Chauvelin qui a été envoyé des deux rois. Pour les laquais et les gens de livrée de l'écurie, ils entreront quand on en aura besoin pour le service, ou, si j'ai quelque chose à leur ordonner ; autrement ils ne passent jamais la salle des Gardes du corps.

8

N'avoir point de laquais choisis pour le service de sa personne et pour celui de la petite princesse, mais de les laisser servir tous selon leur tour, ou selon les ordres qu'ils recevront du grand écuyer.

8

Je puis vous assurer que j'aurai toujours des laquais choisis, me trouvant beaucoup mieux servie des gens qui savent comme il faut me servir, que de ceux qui roulent, particulièrement parce qu'il y a beaucoup de nos gens chez des particuliers, et que le grand écuyer presque toujours laisse choisir à ces messieurs, et

Digitized by Google

que le plus mauvais reste pour nous, et que j'aime d'être bien servie.

9

De ne point accorder sa protection aux gens qui demandent des emplois ou qui se sont rendus suspects au ministre.

9

Les grandes princesses doivent donner protection aux malheureux, et je ne la refuserai jamais qu'à ceux qui seront suspects à l'Infant, ne connaissant que lui à qui je dois et je veux plaire.

10

De témoigner en public et en particulier son estime pour la personne du ministre, et sa déférence pour ses conseils, pour animer tout le monde par son exemple à lui rendre ce qui lui est dû, comme à l'homme de confiance de deux rois, dont l'Infant reçoit tant de bienfaits, et auxquels il doit uniquement son existence.

10

De témoigner au ministre de la politesse, comme je le fais à tout le monde, selon son caractère, et charger celui-ci étant le ministre de l'Infant, tant qu'il l'est, je lui dois de l'égard. Pour de l'estime, je ne pourrai la lui donner qu'après qu'il aura fait des choses estimables, ou que je l'aurai mieux connu ou son mérite personnel.

11

De ne point faire mauvais accueil à ceux qui vivent en société avec le ministre et avec sa femme[1], mais de leur montrer que Madame l'Infante connaît qu'on fait la cour aux souverains, en respectant leur ministre.

11

Cela dépendra de deux choses : 1° du choix que le ministre et sa femme feront, 2° du ministre même. Si je l'estime, j'estimerai ceux qui sont avec lui ; mais je ne pourrai jamais approuver qu'on le respecte ; cela n'est dû qu'au souverain, et à aucun sujet.

12

De traiter le ministre même

12

Je ne puis traiter avec con-

1. Il ne s'agit plus ici de du Tillot qui n'était pas marié, mais de M. de Llano son successeur.

Digitized by Google

avec confiance; l'encourager à s'expliquer avec la franchise nécessaire dans les occasions où il pourrait trouver à redire à la conduite de Madame Infante.

fiance un homme que je ne connais pas encore; j'aime qu'on me dise la vérité, mais j'aime aussi de la dire, et je ne suis aucun conseil en aveugle. Quand j'estimerai et connaitrai le ministre, je pourrai lui parler avec confiance, mais pas avant; c'est lui qui doit me chercher.

13

De ne jamais engager l'Infant à agir contre les conseils du ministre, ni à renverser des dispositions qu'il pourrait avoir données.

13

Quand l'Infant me parlera des conseils que le ministre lui a donnés, et que je les trouverai mauvais, je le dirai à l'Infant, et le prierai instamment de ne pas le faire, ou même de rétracter des ordres qu'il aura donnés, n'ayant rien de plus à cœur que l'Infant, ma fille et mes sujets soient contents. Je veux bien être sacrifiée pour eux.

14

De n'écouter aucuns rapports secrets, moins encore s'informer sous main et tenir des espions.

14

Il n'y a rien de plus vilain que d'écouter des rapporteurs ou des espions ; ce sont gens qui aujourd'hui trahissent l'un et demain l'autre. Peut-être si l'on n'avait pas voulu écouter ces gens, beaucoup de grands malheurs auraient été épargnés. Pour moi, je n'en ai jamais eu, et n'en aurai jamais.

15

S'observer soigneusement dans les propos pour ne pas animer les mécontents, dont il y a toujours un grand

15

Je n'ai jamais avancé de propos contre personne, et n'ai jamais soutenu les mécontents; mais je ne puis pas

Digitized by Google

nombre dans toutes les cours.

me louer qu'on en ait fait autant pour moi, et même j'ose dire le contraire; mais je n'y pense pas.

16

D'être économe dans sa propre dépense, de la régler sur ses revenus, pour n'être pas dans la nécessité d'emprunter à droite et à gauche, ou de devoir aux marchands ou aux ouvriers.

16

J'ai eu tort de faire des dettes et d'emprunter; mais il faudrait aussi se mettre à ma place, et peut-être me pardonnerait-on. Aux marchands et ouvriers je n'ai jamais rien dû.

17

De remettre l'administration de sa caisse particulière, et surtout celle des biens de Cornochio et Manabue, et de son haras, entre les mains de gens entendus et honnêtes qui soient connus et approuvés du ministre; de ne pas prétendre que ces terres et haras aient le moindre privilège, mais qu'elles soient considérées comme si elles appartenaient à un simple particulier; de trouver bon que les employés que Madame l'Infante aura pour les terres, haras, écuries et chasses, etc., soient soumis en tout uniquement à la justice ordinaire, qui aura seule le droit de les punir, s'ils deviennent coupables envers le public, et vis-à-vis un tiers, sans qu'il appartienne à Mme l'Infante de les faire punir ou mettre aux arrêts par les officiers de l'Infant.

17

J'ai toujours pensé de donner à quelqu'un ma caisse, pour la tenir, de même que mes deux biens; mais je trouve incompatibles deux choses, la première que ce doive être des gens qui plaisent au ministre pour administrer cela, après que chaque particulier peut mettre pour facteur celui qu'il veut; et donc, on ne me reconnaît pas comme particulier. De l'autre côté on ne veut pas que j'aie aucuns privilèges plus que des particuliers : cela, je le trouve juste; mais la première chose est injuste, et je ne le ferai jamais, de même que de ne pouvoir pas punir ni les gens de mes terres, ni ceux du haras, ni de l'écurie, ni de la chasse. Je veux être regardée comme particulière et pouvoir récompenser et punir mes gens. On veut donc que je sois comme l'homme de bois. Je le répète encore, je

Digitized by Google

ne connais que l'Infant qui puisse ordonner à mes gens, et cela, si ce n'est pas par des conseils faux que ses ordres portent ; autrement, je veux avoir le pouvoir absolu sur mes gens, ou sinon, je suis prête à me retirer où on veut.

18

De traiter les officiers de la cour et la noblesse avec les distinctions qui leur sont dues, selon leurs différentes classes ; de ne point donner la préférence aux petits gens et aux valets ; de ne point chercher des prétextes pour refuser l'accès à la camarera, aux dames du palais, mais de leur accorder l'honneur de servir chacune à son tour ; de s'accoutumer à donner d'avance ses ordres aux chefs de la maison et de l'écurie, c'est-à-dire au majordome et au premier écuyer, pour ce que Madame Infante souhaitera pour ses repas et pour sortir en carrosse, à cheval ou à pied, et ne pas envoyer directement aux cuisines et aux écuries ; ce qui, outre l'indécence, dérange le bon ordre et l'économie.

18

J'ai toujours espéré de contenter tout le monde par mes politesses, et je le ferai toujours de même ; mais pour la préférence je la donnerai toujours aux honnêtes gens, au moins à ceux que je crois l'être, et il me sera indifférent, princes ou servantes, valets ou charges de cour, paysans ou ministres. Je n'ai pas besoin de chercher des prétextes pour ne pas voir ma camarera, car, quand je me porte bien, je vois tout le monde, et si j'ai quelque chose à faire, elle ne peut pas entrer. Pourquoi veut-on que je cherche des prétextes, quand je puis dire oui et non, sans prendre ce subterfuge? Pour les ordres à donner dans l'écurie et les cuisines, je répète que je veux les donner à qui je trouverai bon, et non peut-être à des gens qui ne sont pas dignes que je leur donne mes ordres.

19

Ne point pousser la prédilection que Madame l'Infante

19

Les dames ne peuvent se plaindre que je ne fasse des

Digitized by Google

pourrait avoir pour l'une ou l'autre de ses dames à un point qui puisse choquer les autres.

distinctions entre elles que pour me promener le matin ; mais il faut qu'elles s'en prennent à elles-mêmes, car elles sont vieilles ou délicates, et donc je dois prendre celles qui peuvent me suivre.

20

Engager l'Infant à se choisir, d'accord avec le ministre, un plan de vie pour paraître avec dignité et décence dans les amusements, et de n'y admettre que des gens qui puissent faire honneur à son choix.

20

C'est une chose digne du ministre, et que je ne pourrais jamais entreprendre, connaissant la difficulté. Le plan que l'Infant mènera, je le mènerai aussi en public ; mais dans mon particulier, je n'en veux pas faire un autre que ce que j'ai fait jusqu'ici.

21

Pardonner généreusement et de bonne foi à ceux qui ont eu le malheur de déplaire et d'être disgraciés. La rancune est indigne d'une grande princesse, et les bouderies dénotent beaucoup de mauvaise volonté et encore plus d'impuissance.

21

Il est vrai qu'il faut pardonner, mais cela dénote une grande âme. Mais il faut être peu sensible si, dans un moment après, on a tout oublié quand on a eu raison. Malheureux les amis d'une personne qui oublie si vite ! Elle oubliera les bonnes actions comme les mauvaises, et moi, je ne me fierais jamais à une personne semblable. Il n'y a qu'une occasion qui me fait toujours pardonner, c'est de voir mes ennemis dans le malheur. Tout leur est pardonné dans le moment.

22

De finir toute correspondance avec les sujets de l'Infant, tant hommes que femmes ; ne plus écrire de billets

22

Je n'ai jamais écrit à d'autres personnes qu'aux ministres, Virieu, Soragna, Adriani, Malaspina et à Fogliani

Digitized by Google

à personne pour donner des ordres, encore moins des réprimandes ; et enfin :

23

De renoncer de bonne foi et dans le fond de son cœur à toute idée de commandement, de vouloir s'attacher le peuple, etc. Ce n'est pas l'affaire d'une princesse qui n'est que l'épouse du souverain ; mais de s'occuper uniquement à plaire à son mari, à inspirer de bons sentiments à la petite princesse, à gagner la confiance du ministre, à rendre service agréable et facile à ceux qui sont destinés à servir auprès de sa personne, à se faire aimer et adorer des honnêtes gens, et respecter de tous.

et Cabriani, quand ils ont été en Espagne ou à Paris ; mais je suis très contente, et je ne leur écrirai plus.

23

J'ai renoncé, il y a déjà deux ans et sept mois, à l'idée de commander et de gouverner l'État[1] ; mais dans les choses qui touchent ma personne, je veux toujours avoir le commandement après l'Infant. Je veux chercher à me faire aimer du peuple tant que je peux ; il prie pour nous et nous procure les bénédictions du ciel. Je tâcherai à inspirer tout ce que je peux de bon à ma chère fille. Je crois que le ministre doit plus chercher à gagner ma confiance que moi la sienne. Je chercherai à rendre mon service facile et agréable, autant que cela n'est pas empêché par mon système de vouloir diriger tout moi-même. Je désire d'être adorée de mon cher mari l'Infant, d'être estimée des honnêtes gens et crainte des coquins.

AMÉLIE.

Un pareil mépris des plus excellents conseils, une si rare insolence envers la personne de qui ils émanent, et qui est la propre mère de l'Infante, dispensent de toute réflexion.

1. Depuis le 6 octobre 1769.

Digitized by Google

Je ne saurais dire à quelle époque du Tillot vint à Paris où il se fixa. Il est présumable que ce fut très peu après que le duc d'Aiguillon lui eût écrit. Il devait avoir hâte de remercier le roi et son ministre. Des grâces comme celles qu'il venait d'en recevoir demandaient autre chose qu'une simple déclaration écrite de reconnaissance : elles exigeaient que la personne elle-même se présentât et remerciât de sa propre bouche. Un personnage comme du Tillot ne pouvait l'ignorer. Quoi qu'il en soit, il fut aussi bien accueilli à Versailles qu'à Madrid, et il résolut dès lors de rester à Paris. Il avait un moment songé à naturaliser son marquisat en France, et pour cela il demandait qu'on affectât ce titre à une certaine terre de Sarniguet, située dans l'arrondissement de Tarbes, et appartenant à M. Lavedan, son neveu, qui en était seigneur. Il pensait obtenir à la fois le titre de marquis de Sarniguet [1] et la faculté de le transmettre après lui à ce neveu ou au fils de celui-ci. D'Argental fit quelques démarches à ce sujet et y rencontra des difficultés [2]. Du Tillot eut la sagesse de renoncer à son projet, laissant à son neveu de

1. Hautes-Pyrénées, arrondissement de Tarbes.

2. Du Tillot à d'Argental, 26 octobre 1771. Arch. des aff. étrang. *Parme*.

Digitized by Google

mériter, s'il le pouvait, un marquisat, par des moyens analogues à ceux qui lui avaient valu le sien[1]. Il ne survécut pas longtemps à sa disgrâce, et mourut d'apoplexie à Paris en décembre 1774. C'était un peu plus de trois ans après son départ de Colorno. En annonçant cet événement au comte Sacco, alors un des ministres de l'infant, d'Argental lui disait : « Je viens de faire une perte très sensible, celle d'un ami auquel j'étais tendrement attaché. La gazette vous apprendra la mort de M. le marquis de Felino. Je suis persuadé que Leurs Altesses Royales, revenues des impressions qu'on leur a données, ne pourront être indifférentes au sort d'un homme qui a donné pendant vingt-deux ans à la cour de Parme des preuves d'un dévouement et d'un zèle qui ne se sont jamais démentis[2]. » Pour l'Infant, j'en répondrais presque ; il était bon et apaisé ; mais l'Infante n'était pas femme à étouffer son ressentiment même devant une tombe.

1. M. Lavedan avait épousé une nièce de du Tillot, fille de sa sœur. « J'ai, dit du Tillot, une autre nièce du second lit qui a épousé M. de Ponlharitz, conseiller ci-devant au Parlement de Toulouse. Ce jeune homme, d'espérance et qui avait du mérite, a le malheur d'être dans le nombre des magistrats de ce Parlement qui viennent de perdre leurs places, et d'être exilés à leurs terres. » Même lettre.

2. 19 décembre 1774. Arch. de Parme. Correspondance de d'Argental.

Digitized by Google

Elle en eût plutôt poursuivi le mort au delà.

J'ai trouvé peu de renseignements sur la vie de du Tillot pendant ses trois années de séjour à Paris. Il est très présumable qu'il y fréquenta sinon les philosophes, du moins les économistes desquels on l'accusait d'être l'élève, et dont il se piqua en effet d'être l'imitateur. C'est par eux qu'il fut mis en rapport avec deux célèbres virtuoses du temps, Mme Geoffrin et Mlle de l'Espinasse. « J'ai fait connaissance, écrit celle-ci à Condorcet le 24 juin 1772, avec M. de Félin (Felino); c'est un homme d'esprit et de mérite, qui a une manière douce et modeste[1]. » On ne saurait en faire un portrait plus court et plus ressemblant. L'événement le plus considérable de son séjour dans une ville où il avait pu venir autrefois, quoique rien ne m'apprenne à quelle époque il y vînt en effet, est la perte qu'il y fit d'une bonne partie de sa modeste fortune dans la banqueroute d'un sieur Bonnet, trésorier de l'Infant à Paris, depuis plusieurs années. Cet homme s'était cassé la tête d'un coup de pistolet, laissant un passif d'un million et demi environ, et un actif de 600 000 francs. Du Tillot et la veuve étaient les principaux créanciers. L'Infant

1. *Lettres inédites de Mlle de l'Espinasse*, publiées par M. Ch. Henry, in-12, 1887, page 80.

Digitized by Google

l'était après eux, et sa créance, suivant certains usages internationaux d'alors, était privilégiée. Les autres créanciers lui contestaient ce privilège et ne voulaient pas entendre parler d'accommodement. La liquidation était donc suspendue, et l'affaire ne finissait pas. Du Tillot se donna tant de mouvement dans les assemblées, il discuta l'affaire avec tant de lucidité et d'onction qu'il triompha de la résistance des créanciers et que les droits de l'Infant furent reconnus[1]. Ce ne fut pas le seul service que dans sa retraite du Tillot rendit à l'Infant; en voici un autre : M. de Llano, son successeur, après un an à peine de ministère pendant lequel il ne cessa de combattre avec une ténacité et un flegme imperturbables les désordres, les sottises et les insanités de cette petite cour, finit par exaspérer tellement les princes qu'il fut congédié par eux du jour au lendemain, ni plus ni moins qu'un domestique. Il se retira à Florence, où les ministres d'Espagne et de France le suivirent. Au reçu de cette nouvelle étrange, les deux rois supprimèrent la pension de 750000 francs que chacun d'eux faisait à l'Infant, sauf à la rétablir si M. de Llano était rappelé et réintégré dans ses emplois, hon-

1. D'Argental au comte Sacco, 25 juillet et 18 octobre 1772. *Ibid.*

Digitized by Google

neurs et dignités. En même temps d'Argental reçut l'ordre de ne plus paraître à Versailles. Ce coup de tonnerre éclata à l'improviste et avec une telle force sur la tête des Infants, et ils en furent si étourdis qu'ils restèrent onze mois (de novembre 1772 à octobre 1773) avant de revenir de leur étourdissement. Dans cet intervalle, du Tillot écrivit au marquis de Manara, membre du conseil privé de l'Infant, et autrefois son ami, une lettre[1] où avec tous les ménagements et les respects possibles, et en se prévalant modestement de la confiance dont on l'honorait à Versailles pour tout ce qui concernait les affaires de Parme, il exposait les raisons qui devaient déterminer l'Infant à réparer sa faute, et à ne pas prolonger davantage une résistance qui ne faisait que l'empirer. Je ne serais pas surpris que cette lettre ait été communiquée à l'Infant et qu'elle ait commencé à lui ouvrir les yeux. On le prenait d'ailleurs par la famine, et tout prince qu'on est, on ne boude pas toujours contre son appétit. Madame Infante dépensait gros et faisait force dettes. On céda enfin; M. de Llano fut rappelé, les ministres étrangers revinrent à Parme, d'Argental reparut à la cour de Versailles, la

1. 2 juillet 1773. *Ibid.* Archives de la famille Sanvitale à Parme.

Digitized by Google

pension fut rétablie et les arrérages payés. Tout allait donc pour le mieux. Mais les ressources que trouvait l'Infante dans son obstination et sa malice étaient inépuisables, et tous les rois de la terre se fussent ligués contre elle que jamais elle n'eût désespéré d'en avoir raison. Elle n'avait pu se débarrasser de M. de Llano, elle en fera tant que ce sera lui, à son tour, qui voudra se débarrasser d'elle, et qui priera instamment le roi d'Espagne de le relever de ses fonctions. Lassés et dégoûtés, les deux rois cédèrent eux-mêmes et abandonnèrent ces incorrigibles pupilles à leur destinée.

Quand on connaît la vie de du Tillot de 1750 à 1769, vie toute consacrée à une administration si active, si compliquée et si féconde ; quand on considère la confiance presque aveugle dont ses souverains l'honoraient et la facilité avec laquelle il les engageait dans des affaires où il n'avait à craindre ni leur opposition, ni leurs plaintes ; quand on se rappelle le nombre, la nature et la hardiesse de ses projets et de ses entreprises, l'approbation qu'ils recevaient dans toutes les cours, l'assurance où il était de n'y rencontrer jamais d'obstacles, l'orgueil enfin qu'il en avait conçu et qui perçait malgré lui peut-être à travers sa modestie habituelle, on

Digitized by Google

ne peut se défendre de remarquer dans le dernier acte de sa carrière politique, je ne sais quelle déchéance morale à laquelle sa vie antérieure ne nous avait point préparés. Deux raisons, selon moi, expliquent ce fait.

La première et celle dont il faut surtout se bien pénétrer, afin que du Tillot ne paraisse pas être tombé au-dessous de lui-même, c'est que, résolu de rester à son poste jusqu'à ce que ceux qui l'y avaient mis l'en relevassent, il en était réduit, pour ne pas en être chassé par la force, à se dérober aux regards de ses ennemis, à se cacher même, s'exposant ainsi à paraître lâche, quand au fond il mettait son honneur à garder sa charge, et à ne la quitter que sur l'ordre exprès des rois dont il en avait reçu l'investiture. Certes, au fort des périls qui l'environnaient, de plus braves que lui eussent au moins perdu quelque chose de leur assurance, sans cesser pour cela d'être braves, et c'est aussi ce qui lui arriva. Son sang-froid en fut troublé sans doute; mais le courage qu'il puisait dans le sentiment du devoir ne le fut jamais.

La seconde raison est que du Tillot avait fait des fautes dans sa longue administration, qu'il en est convenu et qu'il en eut quelques remords.

Digitized by Google

Dans l'ardeur de réformes dont il était enflammé et qui ne lui réussit pas aussi souvent qu'il l'aurait voulu, il ne calcula pas toujours bien ce qu'il lui en coûterait pour les établir ; il lui fallut donc créer de nouveaux impôts qui survécurent à l'abandon des réformes avortées, et laissèrent dans le cœur d'un peuple pauvre des germes d'un ressentiment tout prêt à éclater. Je ne sache pas qu'il se soit repenti d'avoir violenté la cour de Rome, parce qu'elle lui refusait ou faisait trop attendre un concordat qui eût ratifié la destruction des privilèges ecclésiastiques dans les États de Parme, mais il dut reconnaître qu'en usant envers cette cour des procédés même fort atténués d'un Philippe le Bel ou d'un Henri IV, il s'était aliéné un peuple aussi peu philosophe que foncièrement religieux, et pour qui tout attentat contre la cour de Rome était un sacrilège. Ajoutez à cela le désagrément d'avoir été, pendant ces deux dernières années, ministre malgré soi de princes qu'il dut servir malgré eux, et les uns et les autres, nonobstant l'incompatibilité d'humeur, condamnés par une volonté supérieure à vivre en ménage, jusqu'à ce que le temps marqué pour leur délivrance fût accompli, et vous comprendrez comment, ayant eu à lutter chaque jour contre une pareille situation, du Tillot

Digitized by Google

ait fini par y perdre une grande partie de son énergie, et par recevoir les coups les plus rudes de la mauvaise fortune sans presque pouvoir en parer aucun.

Digitized by Google

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

BREVET DE LA COMMUNAUTÉ DE PARME AU DOCTEUR TRONCHIN

(Page 36.)

Nos decuriones illustrissimæ comunitatis Parmæ Universam civitatem repræsentantes :

Theodorus Tronchin Medicæ facultatis in Genevensi Accademiæ professor eximius, plus sibi nominis optime factis comparavit, quam quod angustis patriæ limitibus coerceretur. Artium enim, et Medicinæ præceptis institutisque ex purissimis fontibus exhaustis apprime imbutus, in ea quam ab ineunte ætate optime jam noverat arte strenue adeo se exercuit in posterum, ut eorum non modo qui sunt, sed et antiquitatis gloriam virtute superaverit. In jugi naturæ morbos optime curantis contemplatione defixus, id veræ scientiæ acquisivit, ut

Digitized by Google

in judicio de morbis ferendo fœlix, in remediis simplex, experiundo tutissimus, longam nimis ac perdifficilem sanandi artem, faciliorem sibi mirum in modum ac breviorum fecerit. Tanta porro est ingenii acie in morborum causis licet abditissimis recte investigandis, in audiendis naturæ opem implorantis vocibus tanta promptitudine, in ejusdem cum morbo conflictantis nisibus adjuvandis tanta solertia, ut illo medicinam faciente, is tantum morbus resistat, qui suapte natura est prorsus insanibilis. Amstelodamenses proinde opinione non minus famæ quam certa quadam ratione commoti, Medicorum Collegio tantum virum jamdiu præficere non dubitarunt. Accademiarum Montpeliensis, Scientiarum Parisiensis, Prussica, Anglica, Edimburgica egregium in Socium gloriosius computarunt; plerique ex Europeis principibus ac Regibus periculosissimis laborantes morbis, ejusdem consilio et opera pristinæ sanitati restituti summis illum demandatum honoribus voluerunt. Verum si in quolibet profligando morborum genere tantam sibi impertiri laudem mereatur quanta quidem summo debetur in Arte viro, in variolarum insitione, tum promovenda, tum rite præstanda, id sibi veræ gloriæ acquisivit, quod obblivio nunquam sit in posterum obscuratura. Ea ac super re et in cives suos, et in patriam, et in universam fere Europam ejusdem pervagata est fama meritorum, ut Augustissimus Hispaniarum Infans, Parmæ, Placentiæ et Guardistallæ Dux Philippus, de unico filio Patris nostrumque omnium spe et delicio sollicitus, ut illum a varioloso morbo tutaretur, uno *Tronchino,*

Digitized by Google

timore deposito, pro insitione eidem administranda commiserit. Neque eum sua fefellit opinio; summus enim in arte vir ac prorsus singularis tanta fuit in præparando providentia, tanta in agendo facilitate, tanta in prædicendo certitudine, tanta in conficiendo opere felicitate, ut morbum Regio Borboniorum Sanguini heu nimis exitialem jucundissimo spectaculo viderit, non imminutum modo, ac attenuatum, sed ex integro pene dixerim, arte sublatum. Quamobrem de Principe, de Civibus, de Patria atque universa Italia benemeritus, summis a Clementissimo Principe honoribus cumulatus, Populi acclamationibus celebratus, Patavinæ ac Boloniensis Accademiæ, præ cæteris, tum Nostratibus, tum exteris, in variolarum insitione, laudibus evectus, tanta eum vidimus temperantia, mansuetudine, humanitate, ut beatissimi nobis videantur ii apud quos diutissime commorabitur. Dum itaque laudatissimum virum studiis prosequimur, benevolentia complectimur, dulcissimam in nos meritorum memoriam æternis jussimus monumentis consignandam. Ne vero in patriam se recipiens suam totus Parma discessisse videatur, in eam devenimus sententiam, ut illi pro nos grati animi significatio rependatur, unde et in eo innatum, ut ipse suis litteris testatur, studium erga nostram Patriam in dies magis augeatur, et hac pubblica honoris retributione cæteri ad magna pro eadem ineunda, vel præstanda excitentur atque accendantur. Motu ergo nostro proprio, et ex certa scientia, animoque nostro deliberato, non ad ejus super hæc oblatæ petitionis instantiam vel requisitionem, ipsum ejus-

Digitized by Google

que filios et Descendentes usque in infinitum, ut verum, antiquum, nobilem Civem Patricium, Originarium, ac Cives Patricios, Originarios hujus Civitatis Parmæ recognoscimus, ita quod omnibus illis præminentiis, honoribus, privilegiis et dignitatibus in posterum fruatur, ejusque filii et descendentes in infinitum fruantur, quibus illi qui etiam in materia veniunt appellatione Nobilium, Antiquorum, Originariorum Civitatis Parmæ gaudere et potiri consueverunt, atque insuper in clarissimi cœtus nostri ordinem honoris gratia adscriptum, et adscriptos volumus, et adscribi mandamus.

In quorum fidem has nostras, attenta etiam facultate a Celsitudine Sua Regia nobis impartita, fieri jussimus, nec non propria manu firmavimus, ac per infrascriptum Cancellarium et Segretarium subscribi, solitoque Illmæ Communitatis sigillo intra argenteam deauratam capsulam eisdem appensam muniri, et expediri mandamus.

Datum Parmæ ex Pallatio dictæ Illmæ Communitatis, hoc die 28 Novembris, Anno Millesimo Septingentesimo Sexagesimo Quarto[1].

Decuriones.

Subscripti in calce[2].

J. C. Dictæ Illmæ Communitatis Cancellarius, ac Illmi Generalis Consilii Secretarius[3].

1. Date de l'expédition et non du vote.
2. Ici les signatures.
3. Tiré des Archives de l'Hôtel-de-Ville de Parme.

Digitized by Google

II

LETTRE DE M. DE REGNY A DU TILLOT

(Page 186.)

Gênes, le 17 décembre 1766.

Monsieur,

(Après quelques compliments préliminaires :)

Je souhaite fort que les lumières que j'ai sur ce que vous me demandez puissent vous satisfaire : je vous les communiquerai telles que je les ai, d'après quelques épreuves que j'ai faites par ordre supérieur, à l'occasion d'un courrier chargé de la correspondance des Anglais avec l'armée allemande qui fut arrêté par nos troupes en 1748.

Je ne connais que deux manières de prendre l'empreinte des cachets en cire. La première dont je fis usage alors fut de faire une pâte de vif-argent avec du plomb en feuilles très fines, presque comme l'or battu avec lequel on dore sur bois. Avec cette pâte, l'on prend l'empreinte sur le cachet ; mais il ne faut pas tarder beaucoup à s'en servir pour recacheter, parce que le vif-argent se sépare facilement du plomb, et l'empreinte passe très facilement.

La deuxième me paraît meilleure ; elle est même plus facile et plus expéditive. Il faut prendre du plomb en feuilles de la grosseur ou épaisseur de cette ligne ——— environ ; il faut du plomb qui

Digitized by Google

n'ait pas été trop fondu et refondu. L'on en coupe un morceau de la grandeur juste du cachet dont on veut prendre l'empreinte; l'on met ce morceau de plomb sur le cachet, et tous les deux sous un pressoir tels que vous en avez dans vos bureaux pour les cachets en oublies. Deux ou trois tours du pressoir suffisent pour que l'empreinte soit parfaitement gravée sur le plomb; ce qui vous fait un cachet perpétuel. Je vous en envoie un que j'ai tiré moi-même ce matin dans ma chancellerie sur le pressoir dont je me sers pour imprimer le sceau aux papiers que je légalise. J'y joins deux cachets en cire, l'un tiré par le cachet même de mon bureau des postes, et l'autre du plomb. Il n'y a d'autre différence que par rapport au lustre qui manque dans celui tiré du plomb. Pour tirer plus facilement des empreintes sur du plomb, il serait bien que vous fissiez faire une petite pièce d'acier pour substituer sous le pressoir un cachet ordinaire qui fût bien uni dessous, pour que tout l'effort du pressoir agisse sur l'objet de l'empreinte que doit faire le cachet sur le plomb.

Quant à décacheter les lettres après qu'on en a tiré l'empreinte, cela est plus facile pour les cachets en cire d'Espagne que pour ceux en oublies. Les premiers se décachètent sur la flamme d'une bougie de mèche fine et courte (il faut observer que la flamme soit nette), ayant soin de tenir la lettre à deux ou trois doigts plus haut que la flamme, pour que la cire puisse se dissoudre sans brûler ni noircir la lettre. Il faut observer qu'il n'y ait pas de vent dans le cabinet où se fait cette opération. L'on peut par

Digitized by Google

précaution, quand la cire est bien dissoute, la lever avec une lame de couteau, pour ne pas faire un placard quand on veut recacheter la lettre.

Quant aux lettres cachetées avec des oublies, je ne connais d'autre forme pour les ouvrir que de les laisser pendant quelque temps sur une cafetière propre remplie d'eau chaude. La vapeur amollit le cachet. Il faut ensuite être fort attentif pour l'ouvrir avec une lame très fine, et prendre garde de ne pas y ôter le cachet, ni de rompre le papier. On recachète ensuite en mouillant la partie inférieure de l'oublie, la supérieure s'étant séchée dans l'intervalle de la lecture de la lettre, l'on ne risque pas de gâter le cachet. L'on peut par précaution passer le cachet, quand la lettre est ouverte, sur la flamme de la bougie, de la manière expliquée ci-devant pour dissoudre la cire, en faisant attention de ne brûler ni noircir la lettre.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis avoir l'honneur de vous communiquer sur ce que vous me demandez. Je vous réitère que je souhaiterais avoir pu vous satisfaire ; mais mes lumières sont très bornées principalement sur cette matière.

(Suivent d'autres compliments.)

De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,

REGNY.

(Archives d'État de Parme.)

Digitized by Google

III

DU TILLOT A-.... (*le nom du destinataire manque*).

(Page 186.)

Ce 25 juillet, à 7 heures du soir, 1770.

Je suis bien fâché, Monsieur, que cette lettre ait été ouverte, seulement si vous ne pouvez pas remédier au cachet que vous dites gâté. Je n'ai pas vu qu'on vous en ait envoyé à cette adresse. Apparemment qu'elle était adressée à une autre personne pour la prier de la faire parvenir sûrement, et cela était écrit en allemand. Mais quelle était la personne sous l'enveloppe de laquelle on l'avait mise, en la priant de la faire parvenir sûrement ?

Cette personne doit donc être à Parme. Or je dis que le cachet sur la lettre à cette autre personne sera peut-être le même, et en bon état, et il pourrait vous servir.

Au reste, vous comprenez que c'est par une délicatesse respectueuse que je suis fâché qu'on l'ait ouverte, car d'ailleurs il n'est pas mal que nous ayons les preuves certaines de ce que nous croyions déjà : que là-bas on désapprouve, etc. Vous aurez conçu que celui qui écrit et fait semblant d'avoir tant de douleur, joue la comédie, et est d'accord avec là-bas ; je sais tout cela.

Une fois que la faute de l'ouverture est faite, il faut se consoler et en prendre copie. Mais il faut

Digitized by Google

qu'après avoir fermé, vous priiez M. Clerici qui est à Parme jusqu'à demain midi, de donner la lettre au bureau, c'est-à-dire l'argine [1], pour qu'elle soit rendue vendredi matin avec celles qui l'enveloppèrent ; et trouvez quelque expédient pour le cachet. Je sens qu'il viendra souvent de pareilles lettres ; elles seraient intéressantes, mais c'est bien sacré.

Je viens de trouver des lettres de la personne, mais sans enveloppe, ainsi que sans cachet. Si l'on peut faire de façon que le cachet paraisse par un coin s'être attaché au papier, ce sera le mieux. Mais quelle est la personne que l'on chargerait de remettre cette lettre [2] ?

Adieu.

(Archives d'État de Parme.)

1. Je crois que par ce mot qui signifie *digue* en italien, on désignait communément le bureau des postes, parce qu'il se trouvait dans le voisinage immédiat des digues qui servaient à contenir dans son lit la Parma, fleuve dont les débordements torrentiels eussent submergé la ville. Plusieurs autres localités à Parme doivent leur nom à des circonstances analogues.

2. Sous l'obscurité des termes de cette lettre on s'aperçoit aisément qu'il s'agit ici d'une correspondance en allemand, et qui intéresse l'Infante laquelle ne paraît pas s'être doutée de cette violation de ses secrets ; sans quoi elle eût poussé de beaux cris. Or elle n'en dit rien nulle part.

Digitized by Google

IV

LE COMTE DE DURFORT AU DUC D'AIGUILLON

(Page 195 et suiv.)

Colorno, 13 juillet 1771.

(Il annonce son arrivée à Parme et celle de M. de Cevallos, envoyé du roi d'Espagne, et leur résolution de demander *ensemble* une audience à l'Infant, conformément à leurs instructions ; il continue :)

A neuf heures, l'Infant m'envoya dire qu'il désirait de parler à M. de Cevallos et moi, le lendemain matin à dix heures, à Parme. J'envoyai un exprès à M. de Cevallos pour l'en informer.

Vous serez surpris, monsieur le duc, que l'Infant nous ait prévenus. Il était plus naturel d'attendre que nous lui eussions demandé une audience. Vous jugerez aussi qu'il n'était pas la veille à midi dans l'intention de nous parler, puisque nous étions sous ses yeux. Il n'ignorait même pas que nous dînions chez M. de Revilla (ministre d'Espagne) à Colorno. Ainsi il paraît que cette résolution est venue subitement et fort tard. Nous nous rendîmes à ses ordres à dix heures. Madame Infante étant avec lui, on nous fit attendre jusqu'à onze heures passées. Il ouvrit un papier qui contenait une notice de ce qu'il s'était préparé à nous dire. Il fit avec ordre et sang-froid une énumération de ses griefs contre

Digitized by Google

M. de Felino, qui sont à peu près les mêmes que ceux dont il est mention dans les lettres que le roi m'a fait l'honneur de me montrer. S. A. R. commençait à rebattre la même matière, lorsque M. de Cevallos, un peu incommodé, fut obligé de sortir. Le prince, soit que l'ordre qu'il s'était prescrit dans sa narration, ne lui eût point permis encore de changer d'objet, soit qu'il se trouvât plus à son aise avec une personne qu'avec deux, prit cet instant pour me faire deux propositions, *mais avec tant d'obscurité que je fus obligé, pour les éclaircir, de lui demander d'écrire sous sa dictée,* sous prétexte que je devais instruire mot à mot M. de Cevallos. Je crus apercevoir à cette occasion *l'embarras d'une leçon mal retenue.*

Voici ces propositions : « Suspendre sur-le-champ M. de Felino de toutes ses fonctions, et mettre le scellé sur tous ses papiers. » Je répondis à l'Infant : « La mission de M. de Cevallos et la mienne doivent vous prouver plus que jamais, Monseigneur, l'amitié des rois. Dans ce moment qu'ils cherchent à se procurer des éclaircissements, V. A. R. manquerait à ce qu'elle leur doit, si elle se permettait aucun acte de violence, et je la supplie instamment de n'écouter actuellement d'autres conseils que ceux de M. de Cevallos et les miens. » Ici je fus interrompu par le retour de M. de Cevallos. Je lui rendis compte de ce qui venait de se passer, et il dit les mêmes choses que moi. L'Infant revint cependant à la charge ; mais enfin il céda à nos représentations, et convint de ne rien faire sans nous parler. Nous le suppliâmes de vouloir bien nous

Digitized by Google

donner par écrit tous les sujets de mécontentement soit personnels, soit sur l'administration, et de nous permettre de convenir ensemble avec lui des objets dont il serait possible de donner connaissance à M. de Felino, afin que celui-ci pût se justifier, s'il en a les moyens. L'Infant dit que cela étant de toute justice, c'était son intention, et qu'il me donnerait un mémoire pour ce qui lui était personnel, et qu'il allait en faire faire un sur l'administration par des personnes qu'il nous nommerait, afin que nous puissions ensemble prendre des éclaircissements avec elles. Les choses étant ainsi convenues, l'Infant nous congédia. Il était deux heures et demie. Le mercredi 17, nous restâmes à Parme, M. de Cevallos et moi. Le lendemain matin à dix heures, un gentilhomme de la chambre vient nous dire que l'Infant voulait nous parler sur-le-champ à Colorno. Nous nous y rendîmes. Les mêmes plaintes recommencèrent. La suspension des fonctions et les scellés furent proposés, et nous fîmes même réponse. Enfin l'Infant demanda à ne plus travailler avec son ministre, et que celui-ci envoyât son travail à sa signature jusqu'à la fin de l'examen que nous devons faire de son administration et jusqu'à la décision du roi sur cet examen. Nous suppliâmes l'Infant de ne faire nul changement jusqu'à cette époque, il nous le promit. Il insista seulement pour ne pas travailler avec son ministre sur certains objets. Nous prîmes la liberté de lui observer que ces objets devaient être ceux dont l'expédition prompte intéressait le bien public, et qu'il était de sa justice de n'y mettre aucun retard. Il fut de notre avis.

Digitized by Google

M. de Felino et d'autres prétendent qu'avant notre arrivée, il avait été question de le faire arrêter et plusieurs de ses amis ; l'Infant ne nous en a rien dit. Mais, d'après ces avis, nous avons cru devoir faire entendre à ce prince que s'il prenait quelque parti violent, nous aurions l'air d'y avoir part, si aussitôt nous ne nous retirions pas de ses États. La fermentation dans tous les esprits me paraît assez grande pour qu'on ait donné ce conseil à l'Infant...

P. S. — L'Infant nous a envoyé chercher pour nous présenter dans son cabinet trois personnes qu'il a choisies pour nous fournir les mémoires qu'il compte nous donner sur l'administration de M. de Felino. Nous avons cru devoir dire à ces Messieurs que, pour répondre à la confiance de S. A. R., ils ne devaient suivre que l'exacte vérité sans nulle complaisance, et que la moindre marque de partialité déplairait aux deux rois. Ces Messieurs sont l'évêque de San-Domino, le président de la magistrature et le chevalier Arcelli, gentilhomme de la chambre.

LE MÊME AU MÊME

23 juillet 1771.

Monseigneur, samedi 20, l'Infant nous renouvela sa parole de ne faire aucune espèce de changement jusqu'à la fin de notre mission. Dimanche au soir, il alla à Parme à la comédie. L'idée d'y aller aussi nous prit fort tard. L'Infant ne pouvait s'attendre à

Digitized by Google

nous y voir. Nous arrivâmes à neuf heures ; il était encore dans son appartement. Il nous fit appeler et nous dit qu'il avait des avis qui exigeaient qu'il mît M. de Felino à couvert pour sa sûreté. Nous sentîmes le piège qui ne tendait qu'à surprendre notre consentement. Nous dîmes au prince que nous réclamions sa parole de ne faire aucun changement. Nous lui fîmes sentir de nouveau combien, dans ces circonstances, il le devait par respect pour les deux rois dont il avait sollicité le jugement et les conseils ; il nous dit qu'il tiendrait sa parole. En allant au théâtre, il parla à l'oreille au commandant de Parme. Nous avons su depuis que c'était pour suspendre l'ordre d'enfermer M. de Felino. A onze heures passées, en rentrant chez nous, nous trouvâmes une lettre de Mme de Malaspina qui nous priait de passer chez elle pour lui dire quel crime lui attirait la destitution de ses places et appointements, son exil sur-le-champ dans une petite terre, et celui de son neveu chez un oncle avec lequel il est en procès. Nous lui dîmes que ce fâcheux événement nous était entièrement inconnu. Nous l'écoutâmes avec tout l'intérêt que mérite une position malheureuse. Elle nous parla avec le respect et la soumission que l'on doit à ses souverains, avec la sensibilité d'une âme élevée.

Nous apprîmes bientôt que le P. Paciaudi, théatin, homme de lettres à la tête de l'Université, était exilé dans un couvent de Parme, et deux particuliers dont un est Français, enfermés dans un château...

Digitized by Google

P. S. — M. de Boisgelin vient de me dire que Madame Infante voulait demander à l'Infant de conserver à Mme de Malaspina ses appointements.

LE MÊME AU MÊME

27 juillet 1771.

(Il commence par protester contre un bruit qui courait, à l'instigation de l'Infante, savoir que lui et M. de Cevallos n'étaient venus à Parme « que pour concilier les choses et engager l'Infant à garder M. de Felino qui était encore soutenu par les deux rois ». Ces propos, l'agitation du peuple et de la cour le forcèrent à répéter aux princes que leur mission se bornait à écouter leurs plaintes et à les transmettre aux rois qui en décideraient. Il revient ensuite sur les promesses que l'Infant lui avait faites et sur les *avis* que ce prince disait avoir reçus, et il continue :)

L'Infante alla au théâtre. Toute la ville retentit d'applaudissements mêlés d'un instant de murmures qui me donna de l'inquiétude. Je demandai à deux courtisans qui étaient dans la loge à côté de moi si ces applaudissements étaient d'usage. Ils me dirent qu'ils avaient commencé depuis peu de jours pour la première fois... Au bout d'un quart d'heure, je proposai à M. de Cevallos d'aller faire notre cour à Madame Infante pour tâcher de pénétrer quelque chose sur ce qui venait de se passer.

Nous fîmes naître l'occasion de lui parler des sen-

Digitized by Google

timents des deux rois, et de lui dire combien nous nous trouvions heureux d'avoir à exécuter une commission qui ne pouvait que lui être agréable. Elle nous interrompit promptement et nous dit froidement, en nous demandant le secret, qu'elle avait des lettres de Vienne qui lui donnaient bien des doutes. Nous lui fîmes un récit précis de nos informations et nous y ajoutâmes tout ce qui était propre à lui donner de la confiance. Elle commença par nous assurer qu'elle ne se mêlait de rien absolument; ensuite elle passa à des plaintes contre monsieur de Felino et madame de Malaspina. Tout cela se débitait avec l'air de la plus grande satisfaction, et fut suivi d'un ton qui allait devenir embarrassant [1]. Cette princesse ne connaissait pas exactement la force des mots. Je saisis une expression équivoque et relative à la personne pour détourner gaîment la conversation. Elle prit à la plaisanterie; son caractère y prête beaucoup.

L'Infante et l'Infante revinrent à Colorno après le spectacle; une foule énorme les entourait, les acclamations étaient extrêmes. M. de Durfort et M. de Cevallos se communiquent leur étonnement de tout cela, et n'y comprennent rien encore.

Nous résolûmes d'aller dès le lendemain matin à Colorno pour faire nos plaintes et nos représentations à l'Infant; mais avant notre départ, je vis sous différents prétextes plusieurs personnes à

1. Elle faisait sans doute quelque allusion un peu leste aux rapports intimes qu'on disait exister entre le ministre et la marquise.

Digitized by Google

Parme pour tâcher de sortir d'une obscurité qui m'affligeait infiniment. Je questionnai avec beaucoup de ménagements sur l'objet de ces acclamations, sur leurs causes et sur celle des exilés... En voici le résumé.

Pour encourager l'Infant à prendre des partis violents, on a fait attrouper d'abord par quelques émissaires secrets, sur les lieux par où l'Infant devait passer et à des jours différents, des pelotons de peuple et d'ouvriers qui n'ont fait qu'applaudir et crier *vivat*. Dimanche 21, dès trois heures de l'après-midi, l'arrivée de l'Infant à Parme fut annoncée pour la comédie. On encouragea le peuple à se trouver sur son passage; on désigna au nom de Madame Infante les emplacements où il fallait se rendre. Quand à l'arrivée des Infants les acclamations commencèrent, on entendit une voix crier plusieurs fois : « *Parma resurget*, » et une autre : « Voilà un beau moment pour se défaire d'un tyran ou de tous les étrangers. »

Cette émeute fut excitée, en disant qu'elle serait agréable à l'Infant. Elle avait pour objet de flatter l'amour-propre du prince, et de lui persuader que le parti qu'on lui proposait de prendre, était désiré par ses peuples au point que la vie de son ministre n'était pas en sûreté, et qu'il fallait leur donner quelque satisfaction.

L'Infant, arrivé au palais, y trouve beaucoup de noblesse. Elle avait aussi son rôle; quelques courtisans furent appelés dans le cabinet. L'Infant leur dit qu'il avait ordonné des exils. La plus grande partie donna des signes d'approbation. Mais le mar-

Digitized by Google

quis de Soragna, capitaine des gardes du corps, honnête homme, lui dit : « Monseigneur, on vous donne de mauvais conseils. Le chevalier de Virieu, premier écuyer, fort honnête homme aussi, représenta avec chaleur au prince qu'il ne pouvait faire arrêter M. de Felino sans en parler à M. de Cevallos et à moi. Cet avis fut suivi. Voilà, monsieur le duc, ce qui nous fut dit à Parme le lundi matin 22 juillet. A midi, M. de Cevallos et moi nous arrivâmes à Colorno. »

Nous nous plaignîmes sur-le-champ à l'Infant de ce que, nous ayant fait l'honneur de nous consulter sur M. de Felino, il nous avait caché ses résolutions sur les exilés, et sur ce que ces exils étaient contraires à la parole de ne faire aucun changement sans nous en parler, jusqu'à ce que notre mission fût remplie. Il nous répondit avec un air effrayé : « J'en suis bien fâché actuellement ; je vais écrire aux deux rois pour leur en demander pardon, et leur dire que je déferai ce que j'ai fait, s'ils me l'ordonnent. » Je joins ici la lettre de ce prince pour le roi.

Après avoir prêché de nouveau l'Infant sur la conduite que nous pensons qu'il devrait tenir, nous lui fîmes sentir que beaucoup de gens croient que la populace a été excitée avec de l'argent pour l'encourager par des applaudissements à des partis qui seront peut-être nuisibles à sa gloire, et nous ajoutâmes : « Songez, Monseigneur, que cette émotion populaire, qui vous flatte aujourd'hui peut-être, demain blessera votre autorité. Tant que M. de Felino sera votre ministre, le moindre attentat con-

Digitized by Google

tre sa personne est une insulte à son souverain. Il est aussi facile d'exciter des mouvements populaires que difficile de les arrêter. Nous vous supplions, Monseigneur, de donner sur-le-champ vos ordres au gouverneur de police pour qu'il ne souffre pas de ces attroupements extraordinaires, et s'assure de ceux qui tiennent des discours inconsidérés. Nous demandons encore à Votre Altesse Royale d'éviter pour quelques jours les occasions d'aller à Parme, pour laisser aux ordres qu'Elle va donner le temps de faire leur effet, et en attendant, nous supplions Votre Altesse Royale de dire à ceux de ses courtisans à qui Elle témoigne quelque confiance, que ces attroupements et applaudissements ne lui sont point agréables dans ces circonstances, et qu'Elle les charge de le répandre dans le public. » L'Infant promit tout cela.

Le mardi (23 juillet), ce prince était attendu à Parme. Toute la noblesse, hommes et femmes, se porta dans des carrosses à deux milles sur le chemin de Colorno. Quelques personnes, incommodées ou feignant de l'être, refusèrent de marcher ; on les y contraignit. Tout le peuple, dans l'attente, passa la soirée sur le chemin et sur les remparts de la porte de Colorno.

Le mercredi (24 juillet), nous représentâmes à l'Infant que s'il avait donné les ordres qu'il nous avait promis, le nouveau tumulte ne serait pas arrivé. Nous renouvelâmes tout ce qu'il y avait à dire.

Je parlai à quelques courtisans séparément ; je leur dis que l'on donnait de bien mauvais conseils

Digitized by Google

à l'Infant, et que si les auteurs en étaient jamais connus, il devait s'attendre au malheur d'avoir déplu au roi.

Je craignis, monsieur le duc, que tout ceci ne devînt fort sérieux; mais je crus démêler, en parlant un peu ferme... qu'on ne doutait pas de la vérité de notre mission, mais qu'on feignait d'en douter. Je pris le parti d'avoir un entretien particulier avec Madame Infante pour lui ôter tout prétexte. Je dis d'abord tout ce que je crus qui pourrait lui plaire pour la bien préparer. Je montrai de la surprise et de la douleur de ce qu'elle avait paru douter de ma vérité sur l'objet de ma mission. Je lui dis que le désir de mériter son estime allait me faire commettre une indiscrétion fort répréhensible, mais que ma confiance en elle était si grande que j'étais bien persuadé qu'elle me garderait le secret. Je la suppliai alors de lire l'article de mes instructions qui me prescrit exactement ce que j'avais tant de fois déclaré. Cela me réussit fort bien. Madame Infante parut alors tout autre et fort contente de ma confiance. Elle y répondit de son côté avec beaucoup d'aisance. Je lui parlai des émeutes; je lui en fis sentir les inconvénients ainsi que des exils. Je lui dis que si M. de Felino y avait été compris, nous aurions été obligés de nous en retourner sur-le-champ, et que peut-être nous en recevrions l'ordre, parce que tout ce qui se passe pourrait déplaire aux deux rois. Je me plaignis de ce que l'Infant n'avait pas encore donné d'ordre pour dissiper les attroupements. Madame Infante me répondit qu'elle ne se mêlait de rien, qu'elle

Digitized by Google

n'avait aucune part à ce qui venait de se passer, ni aux exils. Je lui dis que puisqu'elle me l'assurait, je le croyais, mais d'une manière qui, sans lui déplaire, lui prouva que je ne le pensais pas. Il me parut que j'avais saisi la tournure qui lui convenait. Je la suppliai de déterminer l'Infant à faire cesser les tumultes de Parme. Elle me répondit : « Laissez-le aller à Parme demain (jeudi), et qu'il dise lui-même qu'il veut que cela finisse, et cela finira.— Mais, Madame, lui dis-je, l'Infant me le promettra et il l'oubliera. Si Votre Altesse Royale voulait être avec lui et se charger de l'en faire souvenir, je serais tranquille parce qu'Elle m'a inspiré la plus grande confiance. — Je vous le promets, dit cette princesse, et il n'arrivera plus rien. »

Ils ont été effectivement à Parme jeudi : même tumulte, même affluence. Le prince a imposé silence trois ou quatre fois, et a dit : « Que l'on se taise, que l'on se tienne tranquille ; vous serez contents. » Quand ils sont revenus de la comédie à Colorno, plus de quatre cents flambeaux les ont conduits à un mille. Hier, Madame Infante a été seule à Parme ; le peuple a crié : *Vive Amélie!* Il fallait bien qu'il y eût quelque chose de marqué pour elle. Elle a imposé silence. Tous les tumultes ont été accompagnés de placards contre le ministre. En voici un : *Vivent Ferdinand et Amélie! Vivent les ambassadeurs de France et les ambassadeurs d'Espagne! Meure du Tillot et sa canaille! Aux armes, aux armes, Parmesans ; ne craignez rien.*

Vous sentez, monsieur le duc, que, dans les premiers jours, tous ces mouvements ont dû nous pa-

Digitized by Google

raître inquiétants. Ils le sont moins aujourd'hui, puisqu'il est clair qu'on les a rendus, avec projet, agréables à l'Infant, et que Madame Infante est désignée pour en être l'âme. Dans cette supposition, quel peut-être son objet? Ce ne peut être de démontrer l'impossibilité de garder M. de Felino, puisqu'en arrivant, nous avons déclaré nettement l'objet de notre mission qui n'annonce en aucune façon que les rois veuillent la soutenir... Nous sommes trop sûrs, M. de Cevallos et moi, pour qu'on nous attribue jamais des troubles qui devaient bien plus naturellement éclater avant que nous ne fussions arrivés. On en a été garanti alors par les soins de M. de Boisgelin; il a fait avec le même zèle tout ce qui lui a paru nécessaire dans les circonstances actuelles[1]. Il nous paraît penser que l'éloignement de Madame Infante pour M. de Felino les a produits. J'ai l'honneur, etc.

DU TILLOT AU DUC D'AIGUILLON

29 juillet 1771.

(Sur les choses étranges qui se sont passées au moment de l'arrivée de MM. de Durfort et de Cevallos à Parme, du Tillot dit d'abord que : « l'arrivée de ces Messieurs devait produire le redoublement des égards, du calme et du silence, » mais que c'est le contraire qui est ar-

1. Cela est plus que douteux. Mais M. de Durfort veut ménager celui dont il était chargé de réparer les sottises.

Digitized by Google

rivé ; que « le motif de cette conduite est bien sensible, qu'on a voulu convaincre MM. de Durfort et de Cevallos que tout moyen qui pourrait tendre à obtenir des princes le retour de leur confiance en lui, était impraticable[1], » puis il ajoute :)

Ma personne, depuis trois semaines, n'a pas été un moment en sûreté. Cependant, soit que je dusse être répréhensible, soit que je fusse innocent, j'avais, imprimé sur le front, le sceau de la bonté avec laquelle les deux rois désiraient que je fusse traité, en attendant l'éclaircissement de mon sort. Cette empreinte a peut-être été violée deux ou trois fois, malgré les promesses de l'Infant à ces Messieurs. Hier encore, il se trouvait contre moi quelque chose qui devait s'exécuter le jour même ou aujourd'hui. J'ai dû, par le conseil de ces Messieurs, sauver les papiers nécessaires à ma défense, et les déposer de nuit chez M. de Cevallos logé à deux pas de moi. On croit peut-être tenir parole en me laissant tranquille, et ne réservant ma détention qu'au moment où, à l'aspect d'une insulte populaire préparée avec artifice, elle semblerait (sa détention) nécessaire à ma sûreté ; moyen peu adroit et déjà usé. On avait déjà projeté d'enlever les chefs de mes bureaux, tous ceux qui peuvent m'aider dans ma défense. Mes amis sont menacés, ceux même qui parmi eux, les plus respectables, les plus sages, les plus doux, n'ont d'autre faute que leur amitié... Les personnes qui ont perdu, il

1. Aussi bien n'était-ce pas pour cela que ces Messieurs avaient été envoyés. Voyez ci-devant les déclarations de M. de Durfort à l'Infante à ce sujet.

Digitized by Google

y a dix jours, leurs places[1], qui ont été reléguées ou arrêtées, étaient dans le même cas. Il y a près d'un mois que je ne travaille plus avec l'Infant, et que la plupart des affaires publiques sont interceptées. Madame Infante dit aux uns et aux autres que mes fonctions sont suspendues et que je le suis moi-même. Et dans le fond, cela est vrai. L'oppression est forte; tout tremble...

On croit que les moines et les prêtres machinent en partie ceci depuis longtemps, et depuis l'époque de nos discussions avec la cour de Rome. Les gens en place qui ont agi pour plaire à l'Infante qui les employait à encourager l'Infant et à l'animer, c'est-à-dire le marquis Fogliani, l'évêque de Borgo San Domino, le marquis Landi, le président de la Chambre, M. Schiattini, le chevalier Arcelli, plusieurs autres, êtres subalternes, ont pu, en soufflant le feu, suggérer des formes et des moyens mieux digérés qui ne pouvaient pas entrer naturellement dans la tête vive et enflammée de l'Infante. Mais la plupart de ces hommes intrigants, les uns bornés, les autres n'ayant que de la fougue dans l'esprit, à l'exception en quelque chose des deux derniers, mais en général tous bas et pusillanimes, n'auraient pas suivi leur projet par des voies aussi étranges que celles qui ont éclaté depuis huit jours, s'il n'y avait pas eu un premier moteur hardi, entreprenant, qui a tenu le bout du fil, et qui, par son crédit sur l'Infante, l'a conduite à se porter à des extrémités, en l'assu-

1. Paciaudi, Mme de Malaspina, grande maîtresse de la maison de l'Infante, son gendre Paveri et quelques autres.

Digitized by Google

rant que tout plierait; qu'il fallait trancher, et qu'une fermeté pareille, annoncée par des moyens si extraordinaires, étonnerait MM. de Durfort et de Cevallos, en rendant inutile l'objet de leur mission. Il n'y avait qu'un esprit ardent et à système, un homme se croyant indépendant et à l'abri de tout par la philosophie dont il masque son ambition, et enfin hasardant tout pour tout, qui pût en suivre un aussi hardi et aussi dangereux. Le secret de cela, conduit par lettres ou par d'autres moyens, est impénétrable jusqu'à présent. Je n'ose dire: C'est M. de Boisgelin; il me faudrait des preuves; j'y vois toute sa marche, son esprit que j'ai eu le temps de connaître; j'y vois le caractère de son langage, répété à Paris par ses amis, ses soutiens et ses parents : *Rien n'est plus simple; chacun est le maître chez soi, l'Infant doit l'être chez lui.* On sait comme lui cette vérité. Mais que n'ajouterait à ce propos un ministre mesuré, qui n'aurait jamais sacrifié à sa violence et à sa haine la sagesse de son caractère et de ses instructions? Mais, Monsieur le duc, une tête à système échauffée par le désir de la vengeance, saisit quelquefois les moyens les plus ardents et les plus faux, et, pour parvenir à ses fins, les idées de fermentation, de révolution, de conjuration, peuvent lui sembler sages et utiles, d'autant plus que ces grands mouvements sont dans le goût et le caractère de l'Infante. Enfin, en comparant la lettre que m'écrivit l'Infant au sujet des personnes qui ont été reléguées (que M. d'Argental aura présentée à Votre Excellence) avec celles que ce prince m'a

Digitized by Google

écrites depuis ; en comparant le style prêté à Madame Infante dans plusieurs de ses lettres écrites au dehors, avec le sien naturel, si imparfait dans notre langue, je ne connais personne de notre cour qui ait pu dresser ces lettres, et tout me dit le lieu où elles ont été fabriquées[1].

Voilà où j'en suis, Monsieur le duc, malgré la vigilance de ces messieurs qui n'osent plus compter sur les paroles qu'on leur donne, exposé à être enlevé à chaque instant.

Soumis aux volontés du roi, je n'en ai point, moi; mais je pense que les choses ont été conduites à un excès si outré que les rois ne voudront plus que je reste ici, et que je serai rendu à une liberté qu'il m'est permis de désirer après tant d'amertumes et des traverses si cruelles. Dans quelque coin de la terre que j'aille, je serai toujours aux ordres de LL. MM. pour répondre de ma conduite passée. MM. de Durfort et de Cevallos ont pu reconnaître par eux-mêmes si l'accusation si noire intentée contre moi subsiste, que j'avais par des vues particulières d'ambition chargé les portraits que j'avais pu faire[2]. Ils ont vu pendant ces quinze jours-ci; ils en verront peut-être plus par la suite. M. de Boisgelin alléguera en vain que tout ce qui se passe malgré ses soins (s'il s'en donne) est une preuve qu'il n'a jamais été l'auteur des sentiments qu'on a contre moi; l'artifice est grossier. Ses amis, les gens qui s'assemblent chez lui, qu'il aime,

1. Chez M. de Boisgelin.
2. Les portraits de l'Infante qu'il avait fait faire, et qu'on l'accusait d'avoir fait enlaidir.

Digitized by Google

parce qu'ils ont la tête échauffée, ont été les premiers aperçus et notés dans ces cris et dans ces émeutes populaires.

Je réclame vos anciennes bontés, Monsieur le duc, ainsi que votre protection aujourd'hui comme je l'ai éprouvée autrefois; j'espère qu'elle me procurera un peu de tranquillité, après les travaux d'une longue carrière si agitée, où j'ai fait ce que j'ai pu pour le bien et la gloire de mes maîtres. Je suis, etc.

LE COMTE DE DURFORT AU DUC D'AIGUILLON

30 juillet 1771.

Monsieur le Duc,

D'après des avis venus de Parme, dimanche matin, 28, une troupe de peuple devait venir à Colorno, le même jour ou hier, insulter M. de Felino. Il a mis chez M. de Cevallos, qui loge près de lui, les papiers qui peuvent servir à sa justification. Il s'y retirera lui-même, s'il est nécessaire, ou chez moi, suivant le moment. Nous avons pris d'autres précautions pour qu'il ne soit pas surpris... Si ces avis sont fondés, ce ne peut être que sur quelques propos inconsidérés auxquels dans d'autres temps on ne prendrait pas garde, et qui sont aujourd'hui une suite assez simples des premières démonstrations que l'on a certainement excitées au nom des souverains. Ils en ont eu l'air trop satisfaits pour que je puisse en douter; mais ils le

Digitized by Google

nient. Nous sommes parvenus à leur en donner de l'inquiétude...

On ne nous a pas encore communiqué les sujets d'accusation contre M. de Felino; il me paraît désirer que cette affaire soit mise dans le plus grand cas. Cela est en effet intéressant pour sa gloire. Mais on a trop fortement animé ses maîtres et la nation contre lui, pour qu'il soit possible de le soutenir au delà de cet examen, quand même il serait à son avantage. En attendant, il n'ose pas sortir de sa chambre. Son courage respectueux et froid le rend intéressant.

J'apprends, Monsieur le duc, que les mouvements de Parme ont gagné Plaisance. Je viens de supplier l'Infant d'y envoyer un courrier avec une lettre semblable à celle qu'il a écrite au gouverneur de Parme. Je suis, etc.

P.-S. — Je ne puis, Monsieur le duc, refuser à Mme de Malaspina de vous solliciter pour que la pension du roi lui soit payée dans la forme dont elle-même vous a fait la demande. Il me paraît que son plus grand tort est d'être l'amie du ministre[1], et d'avoir, peut-être à propos, fait un peu la gouvernante. Elle aurait pris une autre tournure, si elle eût mieux connu Madame Infante. Cependant, je ne connais personne ici qui convînt mieux à la place dont on vient de la priver.

2e *P.-S.* — Un avis que M. de Cevallos et moi venons de recevoir, me force à rouvrir ma lettre. Malgré les paroles données de ne plus rien faire

1. C'est cela même.

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'on ait reçu les conseils de S. M., on m'assure aujourd'hui que la résolution était prise de faire arrêter M. de Felino; qu'elle a été changée par l'avis d'une personne estimable qui a dit : « Monseigneur, vous ne pouvez rien faire dans cette circonstance sans en parler à MM. de Cevallos et Durfort. » Notre embarras est extrême. Quand nous parlons, on nous écoute, on promet, mais une force qui nous est inconnue excite toujours à la violence, et détruit tout notre ouvrage. J'aurai l'honneur de vous donner plus de détails samedi, si je puis percer les ténèbres qui nous entourent.

LE MÊME AU MÊME

Colorno, 3 août 1771.

Mardi dernier 30, l'Infant m'assura qu'il n'entreprendrait rien sur son ministre, qu'il était dans l'intention de nous tenir parole et de donner les ordres les plus précis pour contenir ses peuples. J'eus l'honneur de vous mander le même jour qu'une personne considérée nous assurait que, malgré cette promesse, M. de Felino allait être arrêté, mais que cette personne croyait avoir fait changer de résolution : on la trompa.

Nous jugeâmes le soir, M. de Cevallos et moi, par les mouvements du palais, qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Madame Infante était partie le matin pour Parme; on nous dit qu'elle y

Digitized by Google

couchait; ce qui n'est pas encore arrivé depuis son séjour à Colorno. Cela nous fit soupçonner quelque projet arrêté par elle, et la résolution de s'en défendre, d'autant que la veille elle nous parla pendant deux heures pour nous prouver qu'elle ne se mêlait et devait ne se mêler de rien.

A six heures du soir, nous allâmes demander une audience à l'Infant pour lui avouer que, malgré nos représentations passées et ses promesses, nous craignions qu'on ne surprît sa facilité, et qu'on ne l'engageât en quelque action contraire à tous les égards qu'il doit aux deux rois. Il nous renouvela toutes ses promesses. — En sortant de chez le prince, nous vîmes dans l'antichambre M. Roselli, ancien militaire espagnol, commandant de Parme, mauvais sujet, et dont le zèle est fameux pour l'exécution des ordres violents, et surtout pour supposer des crimes à M. de Felino. Cet homme n'habite pas à Colorno. Il était trop tard pour qu'il ne nous fût pas suspect.

Nous allâmes chez M. de Boisgelin, et nous y eûmes avis que l'Infant, pour nous parler, avait laissé dans un arrière-cabinet les trois commissaires nommés par le prince pour nous fournir des mémoires contre M. de Felino, et qu'il était question de prendre quelque parti. J'insistai pour que MM. de Boisgelin et de Revilla allassent renouveler à l'Infant nos représentations. Ils y allèrent. Il était minuit lorsque l'Infant nous envoya chercher, M. de Cevallos et moi. Entrés dans le cabinet, on ne nous cacha plus qu'il était question d'emprisonner M. de Felino, ses valets et ses commis, par la raison,

Digitized by Google

dirent les commissaires, que personne n'oserait parler, et qu'ils ne trouveraient de matériaux que lorsque ce ministre serait arrêté, quoique depuis plusieurs jours l'Infant eût fait savoir aux communautés et aux particuliers qu'ils pouvaient donner leurs plaintes. Je répondis à ces commissaires qu'il ne nous appartenait pas de connaître des moyens que S. A. R. employait pour se procurer des mémoires, mais qu'après avoir sollicité notre mission, S. A. R. ne pouvait, jusqu'à ce qu'elle fût terminée, exercer aucune violence contre son ministre, sans mériter le blâme de l'univers et perdre l'amitié des deux rois. Le chevalier Arcelli, l'un des commissaires, et le seul qui parle français, eût la témérité de dire : « qu'on ne pouvait lier les mains à un souverain chez lui, qu'il pouvait opposer le droit public à ce que je venais de dire. » Je répondis qu'il n'était pas question de défendre les droits de l'Infant contre le roi son grand-père, et le roi, son oncle, qui ne voulait que le protéger ; que la seule chose à considérer était la nature de notre mission, le respect et la reconnaissance que l'Infant doit à L.L. M.M. et le besoin qu'il en a ; que tous les conseils qui s'écarteraient de ces considérations ne pourraient être donnés que par des sujets qui n'avaient pas à cœur la gloire et les intérêts de l'Infant.

M. de Cevallos parla dans le même sens, ainsi que M. de Boisgelin qui s'exprima encore avec plus de force, s'il était possible [1]. Je lui dois le même té-

1. Comme il voyait ses intrigues démasquées, il croyait se les faire pardonner par ce retour au sens commun et par le zèle exagéré qu'il y montrait.

Digitized by Google

moignage pour d'autres occasions, parce que depuis quelques jours, nous avions cru, M. de Cevallos et moi, que les quatre ministres ensemble feraient plus d'effet en parlant à l'Infant. J'ai observé aussi, dans mes conversations particulières avec M. de Boisgelin, le même zèle pour parer aux événements qu'élève à chaque instant une intrigue que je ne conçois pas [1].

Après que nous eûmes laissé le chevalier Arcelli sans réplique, nous demandâmes à ses collègues et à lui s'ils avaient formé les mémoires dont l'Infant les avait chargés. Ils nous montrèrent un plan d'attaque, quelques raisonnements peut-être bien fondés, mais des projets d'accusation atroces n'annonçant que des preuves impossibles à produire ou faciles à détruire. Nous leur dîmes qu'il était de la dignité de l'Infant de ne donner que des raisonnements solides (ce qui devait leur être facile, puisqu'ils prétendaient l'administration mauvaise), ou des preuves incontestables sur les points de probité.

Cette conversation dura jusqu'à près de trois heures. Il n'est pas possible de vous en rendre tous les détails et combien de fois il fallut répéter les mêmes choses. Il en résulta une nouvelle parole de l'Infant de ne prendre aucune résolution sans prendre l'avis de M. de Cevallos et le mien. Les trois commissaires convinrent enfin que l'Infant ne pouvait s'en dispenser, puisqu'il s'y était si souvent engagé. Il faut observer, Monsieur le duc, que la connaissance de cet engagement ne leur était pas nouvelle; j'en avais instruit le chevalier Arcelli

1. M. de Boisgelin la comprenait bien.

Digitized by Google

dans deux conversations particulières. Nous nous attachâmes dans celle-ci, M. de Cevallos et moi, à connaître les trois commissaires. L'évêque de Borgo nous dit quelques platitudes. Il passe pour fort médiocre dans le pays, et n'a été appelé que parce qu'il est à la tête de ceux qui sont mécontents des opérations que vous savez qui ont été faites ici sur l'ordre de l'Église [1], ainsi que dans d'autres cours d'Italie. Le président du tribunal et le chevalier Arcelli sont fort amis. Ils nous ont paru avoir de l'esprit, une grande conformité de principes et surtout de haine contre le ministre. Ils l'avaient cependant cachée jusqu'à ce moment. Il est vraisemblable que l'Infant les a flattés ainsi que l'évêque de la dépouille de M. de Felino. Il paraît que les deux premiers seraient ce qu'il y a de mieux, si je les avais vus plus persuadés de toute l'obéissance dont l'Infant doit être pénétré pour le roi et pour S. M. C. Mais ce n'est pas encore le moment d'avoir un avis à cet égard. Il sera plus réfléchi, lorsque nous enverrons les mémoires qu'on doit nous remettre.

Je reviens au cours des événements. Mercredi matin 31, Madame Infante revint de Parme. Elle se fit saigner du pied le soir, et je crois que depuis elle n'a vu personne. C'est sa manière lorsqu'elle éprouve de grandes contrariétés. J'appris dans cette journée que la veille, quand elle était à Parme, elle avait fait dire dans la ville que le ministre serait arrêté et qu'il arriverait le soir avec une escorte. En même temps il n'y eut qu'un cri, que ce mi-

1. L'ordre ecclésiastique.

Digitized by Google

nistre avait voulu faire empoisonner cette princesse, et que ce fait avait été avoué par une de ses femmes de chambre. Cette manœuvre avait animé la populace. On assure que tout cela était combiné pour faire massacrer le ministre, parce qu'on craint de l'avoir accusé injustement. Au lieu de l'arrivée du ministre à Parme, une estafette y apporta à Madame Infante la nouvelle que le ministre ne serait pas arrêté. Cette princesse revint quelques heures après à Colorno, le mercredi matin, comme je viens de le dire, et se fit saigner le soir. Cette dernière circonstance est interprétée comme un moyen de plus pour émouvoir les peuples. Ce n'est pas mon opinion que je viens d'exprimer à l'égard de Madame Infante, puisque je n'ai pas de certitude ; ce n'est que ce qui se dit généralement ; je n'ose pas dire que c'est avec beaucoup de vraisemblance.

Si le projet du mardi 30 eût été exécuté, trois courtisans qui étaient déjà prévenus, devaient sortir sur-le-champ pour aller le justifier à Versailles, Madrid et Vienne.

Vous allez voir, Monsieur le duc, un plan d'un autre genre, celui de nous faire peur. Un de mes enfants se trouvant au milieu d'un tumulte à Parme, un particulier lui dit : « Monsieur, dites à « votre père que nous l'étoufferons si on ne nous « livre pas du Tillot. » Et jeudi 1er de ce mois, après dîner, on fit parvenir à M. de Cevallos une lettre du gouverneur de police de Parme au commandant qui était venu à Colorno le matin, par laquelle le gouverneur mandait que la fermentation deve-

Digitized by Google

nait extrême, qu'il ne pouvait plus répondre de rien, et que l'on menaçait d'attenter à la vie de M. de Felino et à celle de M. de Cevallos. Le même jour, M. de Cevallos reçut le même avis d'un homme à lui. Nous en donnâmes connaissance à MM. de Boisgelin, de Revilla; nous allâmes chez l'Infant à l'issue de son souper. Je lui dis : « Monseigneur, c'est avec la douleur la plus profonde que nous venons prendre congé de V. A. R., M. de Cevallos et moi. Si les avis qu'on nous donne sont vrais, on manque de respect à Parme au caractère dont nous avons l'honneur d'être revêtus. » L'Infant, également effrayé et affligé, me dit : « Je suis au désespoir; dites, que voulez-vous que je fasse? » « Ne suivre que nos conseils, Monseigneur, et vous faire *obéir*. » M. de Cevallos parla avec beaucoup de force. Chacun, enfin, dit à l'Infant ce qu'il fallait dire pour son intérêt, sa réputation, le respect qu'il doit au roi et au roi catholique. Enfin, pour rétablir cet esprit d'obéissance qu'il faut imprimer à des sujets, M. de Boisgelin alla jusqu'à faire sentir à l'Infant la nécessité où seraient LL. MM. de gouverner ses États, puisqu'il ne savait pas se faire obéir[1]. Le prince fut vivement touché de nos discours, et nous demanda encore ce que nous voulions qu'il fît. Il écrivit sous nos yeux un ordre au gouverneur de police, pour qu'il eût à prendre les mesures les plus efficaces pour contenir dans le repos et le silence et faire arrêter les contrevenants. Cet ordre ferme et suffisamment

1. Remarquez que dans son zèle de néophyte, il va toujours plus loin que les deux envoyés de France et d'Espagne.

Digitized by Google

circonstancié, envoyé sur-le-champ par un gentilhomme de la chambre à Parme et à Plaisance, y a été imprimé et affiché.

Si nous n'avions pas été si souvent trompés, Monsieur le duc, je croirais que nous sommes enfin les plus forts dans l'esprit de l'Infant et que le calme va renaître; mais, s'il est permis de le dire, *ce prince est fautif par faiblesse, et Madame Infante par méchanceté*. Ainsi on ne peut compter sur rien. Cependant, quelque peur que l'on veuille nous faire, nous ne perdrons pas de vue ce que nous envisageons comme le point principal, qui est que l'objet qui a été sollicité auprès du roi et du roi catholique par l'Infant arrive à son terme. Alors, quoi qu'il résulte de l'administration de M. de Felino, nous croyons qu'il serait très dangereux de le soutenir et même impossible. Madame Infante m'a dit : « Il faut que lui ou moi nous nous en allions. » On pourra bien soustraire l'Infant à l'ascendant de cette princesse, mais jamais que pour un moment, parce qu'elle est bien absolue et lui bien faible.

Mercredi, M. de Felino nous demanda si nous approuverions sa démission; nous lui dîmes que nous n'étions autorisés ni à l'approuver ni à l'empêcher. Il nous répondit qu'étant resté par l'ordre du roi, du roi catholique, il ne pouvait se retirer sans l'avis de LL. MM. J'ai l'honneur, etc.

P.-S. — Ma dépêche est bien longue, mais je dois y ajouter des choses dont je n'ai pas eu l'honneur de vous rendre compte dans le temps, parce que je ne pouvais pas les croire.

Digitized by Google

Le 23 du mois dernier, l'Infant donna, sur notre demande, un ordre en forme pour faciliter l'émeute de Parme, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander. Mais peu d'heures après, il envoya un contre-ordre de sa main, avec injonction de continuer et de regarder l'ordre précédent comme non avenu. Cela produisit l'effet très naturel d'augmenter le désordre. Il nous dit depuis que c'était pour avoir la gloire de l'apaiser lui-même. On lui présenta cette illusion pour en arracher le contre-ordre. En voici l'objet. On avait annoncé qu'il irait à Parme le même jour 23 ; la foule devait l'arrêter dans la rue, l'effrayer, et profiter de cette circonstance pour lui faire signer un écrit préparé par lequel il abandonnait son ministre à la fureur de ses peuples, plusieurs autres personnes, et on a ajouté tous les étrangers. Nous empêchâmes l'Infant d'aller à Parme. On assure la vérité de ce projet.

DU TILLOT AU DUC D'AIGUILLON

Colorno, 3 août 1771.

Je viens de recevoir la lettre dont vous m'avez honoré; j'y retrouve ces bontés précieuses, ces mêmes bontés dont vous me comblâtes il y a si longtemps. Elles me consolent et redoublent la tranquillité et le courage que je viens de conserver jusqu'à présent dans une position cruelle qui, dans

Digitized by Google

ma place, n'a jamais eu d'exemple que pour les monstres ou les coupables qui ont pu en abuser indignement et mériter l'horreur de leurs maîtres. Mes travaux et mon zèle ne m'avaient cependant jamais rangé dans la classe de ces infidèles et de ces criminels. J'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur le duc, il y a trois jours, par la voie de Turin, mais d'une façon sûre. Je ne l'avais osé auparavant et par respect; cependant je m'y déterminai. Le 30, les personnes qu'a nommées l'Infant pour son Conseil particulier dans l'affaire qui me regarde, vinrent ici à sept heures. Le commandant de Parme y vint aussi. Ce Conseil dura jusqu'à deux heures après minuit. MM. de Durfort et de Cevallos, que l'on n'avertit de rien dans une circonstance où il serait si convenable de les prévenir de tout avec confiance, se doutant de quelque chose, coururent au palais à dix heures, parlèrent à l'Infant qui, comme trois ou quatre autres fois antécédemment, leur donna sa parole qu'il n'y aurait rien contre moi. A une heure après minuit, ces Messieurs, voyant que l'on était toujours assemblé, y retournèrent. Ils arrivèrent à temps; tout était fait; j'allais être enlevé et transféré à la citadelle de Parme, d'autres disent ailleurs. Ils parlèrent fortement et avec respect. L'entretien dura longtemps. Le chevalier Arcelli, un des nouveaux conseillers, homme bilieux et froid en apparence, mais acharné et fougueux intérieurement, que je ne connais que par les honneurs que j'ai pu lui procurer, osa parler fortement à ces Messieurs, oubliant l'objet de leur mission, leur représentation, soutenant les droits

Digitized by Google

naturels de l'Infant, et se jetant à tort et à travers dans le droit public et politique. Le respect pour l'Infant contint ces Messieurs surpris et indignés. Enfin, je ne fus pas arrêté. Madame Infante qui était allée à Parme le matin, envoya dire le soir qu'elle y coucherait, parce qu'elle avait mal au pied. Elle resta une grande partie de la nuit à sa fenêtre pour me voir passer. Mon arrêt avait été répandu et plus de six cents personnes étaient sur les remparts pour me voir passer. Dans l'intervalle de tout cela, Madame Infante avait envoyé ici plusieurs fois des courriers, et en avait reçu. Elle revint le lendemain quand elle sut le coup manqué, et elle se fit saigner le soir. Depuis ce temps-là, renfermée, je crois que M. de Boisgelin seul, à qui je dois toutes les horreurs de ma vie présente, l'a vue. Le peuple qu'on a toujours excité uniquement dans le premier moment où ces Messieurs sont arrivés, était animé à recommencer hier la fermentation, depuis le coup de mon arrêt manqué. Car en voulant ainsi les persuader de ce qui n'avait eu un instant auparavant la moindre existence, c'est-à-dire que la cause publique était contre moi, on avait ainsi perdu tout égard et tout ménagement pour eux. Les choses ont été ainsi filées avec artifice et conduites très loin. J'avais une lettre de l'Infant pour ramener la tranquillité, j'agis en conséquence et c'eût été l'ouvrage de deux heures; mais on ne la voulait pas. Je reçus un contre-ordre, et on excita de nouveau le peuple. Ces Messieurs voyaient que tout cela était une scène, mais dangereuse. Ils parlèrent hier si fortement que l'Infant a

Digitized by Google

écrit hier au soir pour la tranquillité. Je l'aurais procurée; mais je n'ai plus d'autorité. Les ordres ne passent pas par moi; je n'ai plus l'honneur de travailler avec l'Infant, quelques instances que MM. de Durfort et de Cevallos lui aient faites pour lui en remontrer la nécessité pour le cours des affaires publiques, et quelques promesses que ce prince leur en ait faites. L'Infante dit que j'étais suspendu parce qu'elle le voulait; je ne l'ai pas été dans les formes, mais bien dans le fond, et j'ai ainsi perdu d'avance la considération nécessaire à ma place, son caractère et son activité, avant que d'être jugé; car on ne pouvait pas plus revêtir toute cette affaire des formes complètes d'un procès. J'ai soutenu tout avec le courage et même la sérénité que donne le repos de l'âme et de sa conscience, plein de respect et de confiance dans la bonté et la volonté des rois. Et voilà la fin d'une vie qui méritait peut-être, après quelques travaux, d'être terminée avec plus de douceur et de repos. Je suis, etc.

LE COMTE DE DURFORT AU DUC D'AIGUILLON

10 août 1771.

Madame Infante continue son séjour à Sala [1], son médecin dit qu'elle a la fièvre. Son projet est

1. Maison de plaisance, près de Parme.

Digitized by Google

toujours de prouver qu'elle n'a eu aucune part à tout ce qui s'est fait.

M. de Cevallos et moi nous persistons à croire qu'elle en a eu beaucoup.

Quelques personnes prétendent que Madame Infante s'est retirée (à Sala) par humeur de ce que la journée du 30 n'a pas tourné comme elle s'en était flattée, et qu'elle boude l'Infant. Il paraît avoir renoncé pour le moment à toutes entreprises violentes contre le ministre, quoiqu'on eût employé un grand moyen pour les lui faire adopter. On lui a dit qu'on voulait attenter par le poison à la vie de Madame Infante. La journée du 30 fut précédée de deux avis donnés à ce prince : l'un par une fille qui passe pour sainte dans le pays et qui lui demanda un entretien particulier. Elle lui dit que s'il ne faisait pas arrêter son ministre, il n'en serait plus temps le jeudi suivant, et qu'il arriverait les plus grands malheurs. L'autre avis absolument semblable lui fut envoyé par une religieuse qui passe aussi pour sainte. Vous sentez combien cette batterie était puissante sur un prince enclin à la superstition, plus par faiblesse à la vérité et par désœuvrement que par une forte persuasion.

Ces menées nous ont été dites par des gens dignes de foi ; mais elles marchent avec tant d'art qu'il ne paraît pas possible de les suivre jusqu'à l'origine.

L'Infant nous a remis quelques mémoires, et il doit nous en donner d'autres. Nous ne pouvons pas parvenir à donner un mouvement réglé à cette opération que la fureur veut conduire. On s'accuse ici de voleries et de poison avec une légèreté révoltante.

Digitized by Google

Nous avons dit à l'Infant qu'il ne convenait pas à un souverain de se porter accusateur de crimes atroces, s'il n'en avait pas les preuves, qu'on se servait de son nom pour provoquer les corps et les particuliers à accuser son ministre; quelques accusateurs, pour lui plaire, ne craindront pas d'aller au delà de la vérité.

L'Infant est naturellement bon et a l'esprit juste. Il se rend à nos avis, mais il n'y persévère qu'autant que cela convient au plan que se sont formé les ennemis de M. de Felino.

Nous pensons toujours qu'innocent ou coupable, ses souverains sont trop prévenus pour qu'il puisse jamais je ne dis pas leur être agréable, mais en être supporté... L'Infant ne veut pas travailler avec lui...

P.-S. — Je n'aurai plus l'honneur, monsieur le duc, de vous écrire par Turin..., parce qu'il est vraisemblable que ma dépêche du 30 du mois dernier a été ouverte, à moins qu'il ne soit arrivé ici quelque chose qui n'est pas encore à ma connaissance.

DU MÊME AU MÊME

Colorno, 17 août 1771.

Monsieur le Duc, j'avais entre les mains un mémoire particulier de l'Infant, et deux de la main de l'Infante qu'elle m'avait annoncés depuis longtemps. Elle me les envoya il y a quelques jours, et

Digitized by Google

l'Infant, le sien pour les faire parvenir au roi. Vous y verrez, quand ils vous parviendront, que M. de Felino a bien des torts comme homme avant d'être examiné comme ministre, si, comme on doit le croire d'après des autorités aussi respectables[1], il est aussi coupable qu'on le représente.

Le mémoire de Madame Infante peint assez bien cette princesse; il mérite l'attention du roi. Il faut vous prévenir que *vous*, *nous* et *si* sont communément exprimés par *no*, *vo* et *oi*. Sans cette explication, vous auriez de la peine à le lire... Le mémoire de l'Infant a bien le style qui lui est naturel; mais j'ai lieu de croire que le fond lui a été donné.

Comme j'allais vous envoyer ces mémoires, l'Infant me les a fait demander. Il m'a dit qu'il voulait les envoyer à S. M. par un gentilhomme de la chambre avec de nouveaux mémoires. C'est faire bien des choses pour déplacer un ministre que l'on voit bien qui ne peut rester un instant de plus. Mais il a de l'esprit et quelque célébrité; on le craindrait, quel que soit le pays où il irait habiter. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne pourra pas trop tôt le tirer de celui-ci. C'est un malheur; il est sans remède aujourd'hui.

J'ai l'honneur, etc.

P.-S. — Madame Infante est toujours à Sala; l'Infant n'y va pas fréquemment. Elle y voit beaucoup de monde, et la princesse en voit ici fort peu. M. de Boisgelin y a été hier pour la première fois. On croit que depuis certaine conversation de la nuit

1. Que de circonspection! que de diplomatie pour dire, en résumé, que ni l'Infant, ni l'Infante, ne sont dignes de foi!

Digitized by Google

du 30, dont je vous ai tant parlé[1], l'amitié de cette princesse était un peu refroidie. Quoique ce sentiment soit doux, il a aussi ses orages; mais celui-ci est dissipé.

DU MÊME AU MÊME

(*Extrait.*)

Même date.

On est tranquille à Parme, à quelques mauvais écrits près qui courent les rues. Pour que le départ de M. de Boisgelin[2] ne soit pas considéré par le public comme un triomphe de M. de Felino sur lui, il convient que M. de Boisgelin dise qu'il a obtenu la permission qu'il demandait, d'aller faire une course à Versailles, que sans cela la tranquillité pourrait être compromise, Madame Infante se piquant d'être très attachée à ses amis. Comme elle comptait M. de Boisgelin dans ce nombre, elle serait capable de mettre du romanesque à poursuivre l'homme auquel elle pourrait croire que M. de Boisgelin serait sacrifié.

L'Infant a enfin remis cette semaine quelques mémoires (sur l'administration de du Tillot). Ce n'est pas sans peine qu'on a renoncé à nous faire attendre des in-folios composés ou projetés par les commissaires ou par les communautés. Si ce

1. Voyez-ci devant la lettre de M. de Durfort, du 3 août.
2. Il avait été rappelé en France brusquement par le duc d'Aiguillon.

Digitized by Google

qu'on m'a dit du plan de ces ouvrages est vrai, une animosité féroce et maligne les a dictés plus que l'amour de la vérité. Nous avons remis à M. de Felino ceux que l'Infant nous a remis. J'ai l'honneur de vous les envoyer avec une réponse du ministre. Il paraît que ses vues sont élevées et bonnes, mais il les a mises en exécution avant d'avoir exactement calculé ses moyens. Il ne paraît pas avoir des idées bien fixes sur ce qui fait le bien ou le mal de l'administration des finances et du commerce. Il y a de la profusion dans les pensions et les gratifications. Il a augmenté les impositions, mais il a eu à faire de grandes dépenses extraordinaires, et l'Infant don Philippe ne savait pas borner ses goûts par l'impossibilité de les satisfaire. Enfin, le parallèle des impôts avec l'augmentation des revenus paraît à l'avantage de M. de Felino. On reproche à ce ministre des traits qui attaquent sa probité. Quand une nation est invitée au nom de ses souverains à porter des accusations, à quoi ne doit-on pas s'attendre?

Voilà mes observations sur l'administration de M. de Felino. Je n'ose en garantir la solidité par le peu de temps que j'ai pu donner à cet examen... Quoi qu'il en soit, je n'en fais pas dépendre mon jugement sur le sort de M. de Felino. La haine de ses souverains et de la nation contre lui va jusqu'à la fureur. On ne pourrait donc le soutenir sans s'exposer à voir effectuer les projets violents que nous avons vus éclore, et que nous avons eu tant de peine à arrêter.

Si le roi approuve que l'Infant demande ou re-

Digitized by Google

çoive la démission de son ministre, il sera essentiel que M. de Cevallos et moi soyons les maîtres de choisir le moment, sans quoi je ne puis répondre que M. de Felino hors de place ne fût insulté et peut-être mis en pièces. Je vous avoue même qu'à cet égard la haine de Madame Infante ne nous rassurerait pas. Je vous supplie de me mander si le roi approuverait que l'annonce que nous serions chargé de faire à l'Infant, fût précédée de l'évasion de M. de Felino. Il n'y a qu'un pas d'ici aux États de Modène.

DU MÊME AU MÊME

(*Confidentielle.*)

Colorno, 23 août 1771.

L'approbation que le roi veut bien donner à ma conduite et votre suffrage me dédommagent des mauvais quarts d'heure que j'ai passés ici, et je ne suis peut-être pas au bout. Les sentiments les plus opposés se réunissent contre le pauvre ministre que je plaindrai jusqu'à ce que je le voie aussi coupable qu'on a entrepris de le faire paraître. Mais il l'est assez pour n'être plus ministre, puisqu'on l'a rendu odieux à ses maîtres. Madame Infante paraît beaucoup se plaire à Sala. On note par son ordre ceux qui n'y vont pas ; au moins on en fait la peur ; ainsi tout le monde y va. Elle met un tel prix aux respects qui lui sont particuliers, qu'il n'y a pas de petit marchand qui ne soit courtisan,

Digitized by Google

jusqu'à des moines qui n'avaient jamais pensé que cela fût nécessaire. Elle se donne la peine de mettre aux arrêts des gens de livrées, et elle fait des scènes à un officier qui punit un soldat. Elle menace ceux qui arrêtent les déserteurs. Le colonel du régiment des gardes et le major sont amis du ministre : de là elle déteste tout le régiment, et dit qu'elle le fera reformer. Aussi, les soldats désertent par bandes. Elle fait ce qu'elle veut des gens sages, parce qu'ils meurent de peur; et parce qu'elle a toujours l'argent à la main, elle gagne les autres. Si elle voulait tenir une cour agréable, elle tirerait l'Infant de la vie qu'il mène par oisiveté[1]; il ne demanderait pas mieux d'être bien; mais il semble qu'elle veuille qu'il soit mal[2]. En voilà beaucoup, monsieur le Duc; mais pour avoir une idée un peu plus juste que celle que donne cette esquisse, il aurait fallu entendre les deux conversations que j'ai eues[3]; vous auriez ri aux larmes. Et cependant cela méritait la plus grande attention.

1. Son passe-temps le plus ordinaire était de parer quelques chapelles et de s'amuser avec des paysans dans différentes fermes.

2. Elle lui tenait même, comme on dit, la dragée haute dans ses légitimes prétentions de mari.

3. Voyez la lettre de M. de Durfort, du 27 juillet.

Digitized by Google

DU MÊME AU MÊME

Colorno, 7 septembre 1771.

On attend avec une impatience extrême la réponse à nos dépêches du 17 dernier. Madame Infante compte les minutes, regardant cette époque comme celle qui la délivrera infailliblement de M. de Felino. Je joins une lettre de Madame de Malaspina qui vous prie de lui procurer sa liberté et la permission de s'établir où bon lui semblera. Sur ce que j'ai ouï dire de son habitation actuelle, il y aurait de la dureté à l'y laisser dans la mauvaise saison.

V

PIÈCES SATIRIQUES CONTRE LES FRANÇAIS ET DU TILLOT

(Page 188.)

CANZONE

(*Extrait.*)

Quel popolo afflitissimo
Gran tempo fù aggravato,
Mentre pensa glietissimo
Di essere solevato.
Ma qual proterva cura
Si prese un disumano
D'avere tanta premura
Di tesserci un inganno?

CHANSON

(*Extrait.*)

Ce peuple désolé fut longtemps opprimé; il est à présent tout joyeux d'être soulagé.
Quel barbare eut cette insolence de se jouer ainsi de nous, et d'y mettre un tel empressement?

Digitized by Google

Questi fù di Felino
Gulielmo il gran marchese
Qual non è Parigino
Ma dal ispan paese.
Per arrichire i Galli
Ei sol cura si prese,
E i poveri vassali
Trattò sempre scortese.
Ma intanto questi perfidi
Tutti superbi, audaci,
In vece d'esser fervidi
Sparlan di noi loquaci...

Ce fut Guillaume de Felino, le grand marquis, Espagnol de nation, et non Parisien.

Son unique souci fut d'enrichir les Français; il traita toujours brutalement les pauvres vassaux.

Ces perfides, orgueilleux et impudents Français, au lieu de nous témoigner de l'affection, ne font que mal parler de nous.

Dunque Galli invidiosi,
Fuggite alla malora,
Ed i vostri inganni ascosi
Portate longi ancora.
Portateli al inferno
Assieme colli dannati,
Vostro rifugio eterno,
Nefandi, disgraziati.

Donc, Français envieux, allez au diable; portez au loin vos manœuvres occultes;

Portez-les à l'enfer, votre refuge pour l'éternité conjointement avec les damnés, infâmes et malheureux que vous êtes.

E dopo che fugiti
Sarete via da noi,
I sovrani nostri inviti
Diffenderem da poi.
Col sangue e co'la vita,
E quant' abbiamo al mundo
Perchè la vostra vita
Perisca nel profondo.

Et après que vous vous serez enfuis loin de nous, nous défendrons malgré eux[1] nos souverains,

Au prix de notre sang, de notre vie et de tout ce que nous possédons au monde, pourvu que vous périssiez dans l'abime.

1. Ceci paraît avoir été écrit dans un de ces moments où les Infants voulaient réprimer les émeutes faites soi-disant pour les protéger, après les avoir tolérées et même encouragées.

Digitized by Google

CANZONE IN LODE AI SOVRANI DI PARMA

(*Extrait.*)

Sciolte son le cattene
Fra cui restammo avinti,
Tutti vedremo estinti
I mostri, i traditori...
L'ultrice man' asprissima
Contro degli empj volgari,
E più per lor non fulgori
Un raggio di pietà.
Pera il tiranno e pera
Chi fù di lui seguace;
Chi tolse a noi la pace
Pera fra' lacci al fine...
Che si punisca il reo
Ch' ognor trionfi il giusto,
Che frà le fiamme adusto
Mora l'iniquo Ugon!...
Che frà veri cattolici
Paciaudi star non deveno,
Chi d'eresia infettano
Il bel grege Borbon...
Giusta vendetta chiamano
I chiostri e 'l ceto misero
De' religiosi in genere
Che oppresso cade al suol.

CHANSON A LA LOUANGE DES SOUVERAINS DE PARME

(*Extrait.*)

Déliées sont les chaînes qui nous enlaçaient; nous les verrons périr tous, les monstres et les traîtres [1].

La main vengeresse et inflexible se lève sur les impies; que jamais un rayon de pitié ne brille pour eux.

Meure le tyran et meure qui a été son complice; soit pendu celui qui nous a enlevé la paix!

Puni soit le coupable; triomphe le juste; périsse le huguenot dans les flammes!

Les Paciaudi [2] ne doivent pas rester parmi les catholiques; ils infectent d'hérésie la belle race des Bourbons.

Les cloîtres et la classe pauvre des religieux en général qui succombent sous l'oppression, réclament une juste vengeance [3].

1. C'est-à-dire tous ceux qui osaient encore défendre du Tillot à Parme et que les ecclésiastiques considéraient en outre comme des impies et des huguenots.

2. Les hérétiques. Ils sont désignés par le nom de Paciaudi, bibliothécaire de l'Infant, ami intime de du Tillot, qui fut effectivement exilé. Ses ennemis le tenaient pour hérétique.

3. On voit assez par ce couplet de quelle fabrique sort cette chanson.

Digitized by Google

CANZONE
SOPRA LA PERSONA DU TILLOT

(*Extrait.*)

Dunque per mio soglievo,
O du Tillot, qui devo
Scriver a te un foglio
E dirti quel che voglio!
Sa dunque, o scelerato,
Da tutti sei odiato,
Sei tra satire ricevuto,
E da tutti conosciuto...

Andrai alla parfine
Trà miserie e ruine,
A finir, o scelerato,
Il continuo tuo peccato.
Tra Rosset, Capellotti,
Vili non men che dotti...
Si può dir e con dovere
Vadin pur alle galere.
Godran là i scelerati
Il frutto de' misfatti.
Vadi pur il gran marchese
Senza al collo il belle arnese,

CHANSON
SUR LA PERSONNE DE DU TILLOT

(*Extrait.*)

Donc, pour mon soulagement, du Tillot, je dois ici t'écrire ma page[1], et te dire ce que je veux.

Sache donc, scélérat, que tout le monde te hait, que tu es l'objet de maintes satires, et qu'il n'est personne qui ne te connaisse.

Tu iras à la fin à travers les misères et les ruines expier ton péché d'habitude[1].

Avec Rosset, Capellotti[2], gens non moins vils que savants... et dont on peut et doit dire : qu'ils aillent aux galères!

C'est là que les coquins jouiront des fruits de leurs méfaits. Qu'il y aille, le grand marquis[3], sans avoir le beau harnais au cou[4].

1. C'est-à-dire que l'auteur veut joindre sa page ou son feuillet à ceux dont se compose le manuscrit dont cette page fait partie.

2. Rosset est le nom prononcé à l'italienne de Rochette ou La Rochette, un Français ami de du Tillot et, selon le manuscrit Sanvitale, renommé à Parme pour sa gaîté. Capellotti était un prêtre plaisantin. (V. p. 62, not.). Ils furent arrêtés tous deux.

3. Du Tillot, marquis de Felino.

4. J'ai cru d'abord que par ce *bel arnese* il fallait entendre la corde de la potence, mais la suite donne à penser qu'il s'agit ici de quelque décoration ou cordon porté en sautoir, duquel du Tillot serait dépouillé en même temps que de son épée, ce qui constitue proprement la dégradation.

Digitized by Google

Vadi pur nel castello
Senza spada, e di quello
Vadi pure degradato
L'inumano disgraziato!
Dhe! lascia la braura,
Canaglia per natura,
Altrimenti mi fò caro
A tagliarti l'impio capo.
Ma quello è poco ancora,
Vogliamo che tu mora;
Il popol parmigiano
Ti vole da lui lontano
In vita o dopo morte,
Perchè non tocchi in sorte
A noi darti sepoltura,
Vil aborto di natura.

Qu'il aille dans la forteresse, sans épée; qu'il soit dégradé l'inhumain, le malheureux.

Hé! canaille par nature, laisse là les bravades, sinon je me donne le plaisir de trancher ta tête impie.

Mais c'est peu encore; nous voulons que tu meures; les Parmesans te veulent loin d'eux,

Vivant ou mort, afin de n'avoir pas à te donner la sépulture, vil avorton de la nature.

CANZONE SORTITA PER LA FUGA TENTATA DA M. DU TILLOT SOTTO NOME DI STEFANETTO.

(*Extrait.*)

Ove ten vai, ribaldo,
Ove sono le tue brame
Che brami con la fuga
Scampar la tua pena infame?
Fermati, che alle spalle
Hai il popol furibondo;
Saprebbe ritrovarti
Fino alli argini del mondo.

CHANSON SUR LA FUITE TENTÉE PAR DU TILLOT SOUS LE NOM DE STEFANETTO.

(*Extrait.*)

Où t'en vas-tu, ribaud? Où vont tes désirs? toi qui brûles d'échapper par la fuite à la peine infâme.

Arrête-toi, car le peuple furieux est à tes trousses, qui saura te retrouver, fût-ce aux bornes du monde.

NOMI COL EPITTETI AL IMMORTAL MERITO DEL GRAN UOMO DU TILLOT.

Sonnetto.

Giuda malvaggio, infame, despe-
[rato,
Urina del demon, furia d'Averno,
Guida che ogni alma conduce al
[inferno,
Leone senza freno e scattenato,
Indotto, audace, perfido, mal
[nato,

NOMS ET ÉPITHÈTES A LA LOUANGE DU GRAND DU TILLOT.

Judas pervers, infâme, désespéré, urine du démon, furie d'enfer et guide par qui toute âme y est conduite; lion déchaîné et sans frein; ignorant, audacieux, perfide, mal élevé, savant seulement à faire aujourd'hui le mal: voleur digne de la potence et de

Digitized by Google

Erudito ben si nel mal odierno.
Ladro digno di forca e d'ogni [scherno,
Malignissimo serpe avelenato,
Oracol de' birbanti e de' ladroni
Demonio in carne, tormento de' [saggi,
Unto da peste[1], asillo de' briconi,
Tigre pe' buoni, agnello pe' mal- [vaggi,
Ingrato! Ogni tormento il ciel ti [doni,
Lebra ti venga et tutti li disaggi.

l'universel mépris; serpent au venin le plus dangereux, oracle des voleurs et des brigands, démon en chair, tourment des gens sages, bubon de peste, refuge des coquins, tigre pour les bons, agneau pour les méchants; ingrat! que le ciel t'envoie tous les tourments possibles; que la lèpre te vienne et tout ce qui s'ensuit.

CANZONE

LA PLEBE PIACENTINA... SI HUMILIA PROSTRATA AL CLEMENTISSIMO TRONO DEL REAL SOVRANO DI FERDINANDO BORBON.

(*Extrait.*)

Alza il brando e non in vano
Scenda il colpo, e cada al suolo
Il secondo rio Amano
E sommergasi nel dudo...

Grida il ciel lo sparso sangue
Del tuo popol qual Abele;
Dhe! lo miri tutto esangue
Sembra il campo d'Ezechiele,
Gli operai a travagliare
Ben si vegon tutti ansanti,
Ma che in vece di mangiare
Sudan sangue pe' fumanti.

CHANSON

LE PEUPLE DE PLAISANCE... HUMILIÉ ET PROSTERNÉ AU PIED DU TRÔNE TRÈS CLÉMENT DU ROYAL SOUVERAIN FERDINAND DE BOURBON.

(*Extrait.*)

Lève le glaive et non en vain, frappe, et que le nouvel et coupable Aman tombe sur le sol et soit précipité dans l'abîme.

Le sang de ton peuple, autre Abel, crie au ciel. Hélas! vois-le à demi-mort; il ressemble au champ d'Ézéchiel[2].

Les ouvriers sont épuisés par le travail; mais au lieu de manger, ils suent du sang pour les nobles[3].

1. Je crois qu'il faut lire « bubon di peste » et j'ai traduit ainsi.

2. Ce champ était plein d'os : Et dimisisti me in medio campi qui plenus erat ossibus. *Ézéchiel*, XXXVII, 1.

3. Le manuscrit donne en marge *nobili patrizi*, pour traduction de *fumanti*.

Digitized by Google

Per la macina e pel sale
Accresciuto in ogni loco,
E con dieta d'ospedale
Bevon acqua e mangian poco.

Partout la mouture et le sel ont augmenté; les ouvriers sont au régime d'hôpital; ils boivent de l'eau et mangent peu.

Se de grani sull' mercato
Adiam' noi col sold' in mano,
Un permesso ben stentato
Dal vicario suburbano

Si nous allons au marché aux grains, notre argent à la main, moyennant un permis obtenu à grand'peine du lieutenant suburbain,

Riceviam' dopo tant'ore;
Ed a quel che un stajo chiese
Sol per grazia e gran favore
Una mina si concede...

Nous recevons, après des heures d'attente, par grande faveur et par grâce, une hémine au lieu d'un boisseau que nous demandons.

Il serviggio è in festare,
Ogni cosa a far bottino
Dan sacchegio militare
Ben frequente al pane, al vino.

Le service militaire chôme; tout est matière à butin, et souvent le soldat pille le pain et le vin.

Il danaro si è perduto,
Il sapere più non vale,
Ed il negozio più arguto
Già si mangia il capitale...

L'argent est perdu; le savoir est sans valeur; le commerce le plus ingénieux mange son capital.

De' corami, pelle e carte
Il gran bollo fù spavento,
La coletta fà sua parte
Possa a letter con aumento...

Le grand timbre sur les cuirs, les peaux et le papier est un sujet d'épouvante. La coletta [1] fait sa partie, appliquée aux lettres dont elle augmente le port.

Molti e molti per l'eccesso
Già lasciaron questi tetti,
E noi tutti a far lo stesso
Eravamo al fin costretti.

Chassés par ces excès, quantité de gens ont quitté leurs demeures, et nous fûmes à la fin forcés de faire de même.

Chi è la causa tu lo sai,
O piissimo sovrano,
Di tal opra e di tal guai,
È il secondo rio Amano.

La cause de tels méfaits et de tels malheurs, tu la connais, très pieux souverain; c'est le nouvel et coupable Aman.

1. La *coletta* était une augmentation d'impôt mise sur l'agriculture; l'auteur emploie ici ce mot pour indiquer l'augmentation du port des lettres.

Digitized by Google

Ma che pensi, ma che fai?
Non è tempo di perdono,
Senti, o prence, quanti lai
Che circondano il tuo trono.

A quoi penses-tu; que fais tu? Ce n'est pas le temps de pardonner. Écoute, prince, les plaintes qui s'élèvent autour de ton palais.

Si alle tele giudiziarie
Si dà mano con speranza,
Compariscon temerarie
L'ingiustizia e la possanza.

Si l'on met sa confiance et son espoir dans les filets de la justice, l'injustice et le despotisme se manifestent avec audace [1].

Sono queste in tal concetto
Che informato il relatore
Cangia tosto ogni suo detto,
E del reo è protettore.

L'un et l'autre ont un tel crédit que le rapporteur qu'on en informe change d'avis aussitôt et se fait le protecteur du coupable.

Fin le chiese son spogliate
Con furore da demonio
D'ogni arredo saccheggiate
Per un finto patrimonio...

Enfin les églises sont saccagées avec fureur et dépouillées par le diable de tous les ornements sacerdotaux, sous le faux prétexte de patrimoine [2].

Bibliothèque de Parme. *Racolta di varie rimate ed oratorie composizioni italiane fatte nella città di Parma*, etc. Anno MDCCLXXI, 2 vol. petit in-4°, manuscrit.)

1. C'est-à-dire que les arrêts de la justice sont audacieusement iniques; ce que le couplet qui suit exprime assez clairement.
2. Patrimoine de l'État.

Digitized by Google

VI

INSCRIPTION LATINE FAITE A L'OCCASION DU DÉPART DE DU TILLOT, ET DESTINÉE A ÊTRE GRAVÉE EN HAUT DES PORTES DE PARME, PLAISANCE ET GUASTALLA

IN PORTIS CIVITATUM PARMÆ, PLACENTIÆ ET VASTALLÆ
ET ATIUS CÆLANDA, DELENDA NUNQUAM
INSCRIPTIO

Guilielmus du Tillot, natione Gallus, humili genere
Natus;

Filini marchionatum cura et ope aulici lenocinii
Adsecutus;

Ingenio ac sagacitate satis parcus
In publicis arcanisque gerundis; regio ærario
Non semel exhausto et attrito; Populi sueto sanguine
Fretus;

Exteriorum administrator difficillimis Christianæ
Reipublicæ temporibus, indolem, favorem ac consuetudinem
Dolose nactus;

Profusa Philippi olim Hispaniarum Infantis liberalitate
Ac benevolentia, et Ferdinandi ejusdem filii superstitis
Minori ætate per summam injuriam
Abusus;

Pseudotheologos jurisque consultos apertos Romanæ
Sedis osores ex industria
Venatus;

Homines egenos, improbos, monopoliisque implicatos,
Ac sæpe in arcanum Consilium adscitos
Diu patrocinatus;

Digitized by Google

Deo, Religioni, Imperio, Proceribus ac universo ferme
Populo Parmensi, Placentino, Vastallensi, etc., apprime
Invisus;

Media jam nocte furum ac depopulatorum more
Abiit clanculum, excessit, evasit, erupit
Singulari Dei O. M. beneficio,

XII kal. Decemb.

MDCCLXXI.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS[1]

A

Adriani (?), 262.
Aiguillon (Duc d'), ministre des affaires étrangères de Louis XV, 107, 217, 236, 250, 264.
Almanach composé par don Ferdinand, 106.
Arcelli (Chevalier d'), inquisiteur d'État, 199, 222, 223, 224.
Argental (Comte d'), ministre de l'Infant à Paris, 26 note 1, 31, 77, 85, 86, 219, 264-266.

B

Barbieri, vice-bibliothécaire de la bibliothèque de Parme, 62 note.
Bergonzi (Comte), gouverneur du prince don Ferdinand, 35.
Bernardi, garde-chasse de l'Infante Amélie, 100.
Bernieri (Comte), président du conseil des Anciens, 46.
Blanchetti (Comte), auditeur criminel, 208, 237.
Boisgelin (Comte de), envoyé de France à Parme, pour y remplacer le baron de La Houze, 101, 149, 168, 177 et suiv., 207, 215-219, 220-229, 233-238, 248.
Bonnet, trésorier de l'Infant à Paris, 266.
Boselli (Comte), commandant de Parme, 209, 212, 221.
Boudard, artiste français, sculpteur de don Philippe, 39.

1. On n'a point fait entrer dans cette table les noms des Infants ni celui de du Tillot, ces noms se trouvant mentionnés à chaque page et presque à chaque ligne de cet ouvrage.

Digitized by Google

C

Camuti, premier médecin et chirurgien de l'Infant don Philippe, 51, 124.
Capellotti (Giuseppe), prêtre de Plaisance, 62 note, 323.
Carlos (Don), frère et prédécesseur de don Philippe à Parme, 13.
Catalogue de livres et de pamphlets imaginaires, 188, note 2.
Cavriani (Marquis), gentilhomme de la chambre de don Ferdinand, 97, 238, 243, 244.
Cérou (Chevalier de), Français, précepteur de la fille aînée de don Philippe, 213.
Cevallos (Lieutenant général), envoyé extraordinaire du roi d'Espagne à Parme, 195, 196, 202, 210, 220-229, 230.
Charlary (De), Français, écuyer de l'Infante Amélie, 152, note.
Chauvelin (Marquis de), envoyé de Louis XV à don Ferdinand pour mettre ordre à ses affaires, 105, 125, 127, 132, 135-175, 177, 178, 191, 193, 199, 225.
Choiseul (Duc de), ministre des affaires étrangères de Louis XV, 22, 59, 63-67, 76, 77, 78, 79, 85, 106, 129-132, 184, 197, 245 note.
Cipelli, professeur à l'Université de Parme, 8, 19, 22.
Clément XIII (Le pape), 60, 67, 71-75.
Condillac (L'abbé de), précepteur de don Ferdinand, 104.
Cordonniers et savetiers se battant dans les rues de Parme, 17.

D

Dall'Asta (Comte Odoardo), majordome du dernier duc de Parme, 100 note 1; 106 note 2.
Dominique (Baron), commandant du régiment des gardes de l'Infant, 235.
Dufort (Comte de), envoyé par Louis XV à Parme, pour lui rendre compte de ce qui se passe à la cour des Infants, 101, 196-200. 201-209, 210-220, 221-230, 234-239.

E

Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, proposée pour épouse de don Ferdinand, et non agréée, 82.
Espinasse (Mademoiselle de l'); ce qu'elle pense de M. de Félin (ou Félino), après l'avoir vu, 266.
Évêque de Borgo San-Donino, inquisiteur d'État, 199, 224.

Digitized by Google

F

Félin (M. de), nom de Félino (du Tillot), tourné en français par Mlle de l'Espinasse, 266.
Flavigny (Comte de), envoyé du roi de France à Parme, 74, 99.
Fogliani (De), chevalier d'honneur de Madame, fille de l'Infante, 262.
Fuentes (Comte de), ambassadeur d'Espagne en France, 85.

G

Geoffrin (Madame), visitée à Paris par du Tillot, 266.
Grimaldi (Marquis de), premier ministre du roi d'Espagne, 76, 121, 181, 182, 183, 248.

J

Jacobi, un des hauts employés de du Tillot, 35.
Jannel, intendant des postes de Louis XV, 245 note.
Jésuites, expulsés de Parme, 60 et suiv., 107.

K

Kéralio (Baron de), gouverneur de don Ferdinand, 104, 120-122; 235.
Knebel (Baron de), envoyé de Marie-Thérèse auprès des Infants, 153, 165, 169.

L

La Condamine, mathématicien français, 38.
La Houze (Baron de), résident de France à Parme, 104, 114, 115, 124, 176-182.
Lavedan, neveu de du Tillot 264, 265 note 2.
La Ville (l'abbé de), directeur général des affaires étrangères, à Paris, 186.
Llanos (De), appelé ici constamment de Llano à la mode italienne, nommé ministre en remplacement de du Tillot, 235-240, 243, 247, 252, 267-269.
Lois Philippines, 8.
Louis XV; sa lettre à don Ferdinand, 126.

M

Malaspina (Marquise), grande maîtresse de la maison de l'Infante, 92, 107, 124, 186, 200.

Digitized by Google

Manara (Marquise de), membre du conseil privé de l'Infant, 268.
Marazzani (Comte), gentilhomme de la chambre de l'Infant, 152, note.
Marie-Béatrice d'Est, proposée pour épouse de don Ferdinand, et non agréée, 82.
Marie-Thérèse (l'Impératrice) mère de l'Infante Amélie, 53, 83, 88, 100, 118.
Médaille votée à Tronchin par les anciens de Parme, 48.
Millot (L'abbé), professeur de belles-lettres à Parme, 164.

N

Négroni (Le cardinal), 76.

O

Ogny ou Oigny (D'), intendant des postes de Louis XV, 244, note 1.
Orléans (Mademoiselle d'), proposée pour épouse de don Ferdinand, et non agréée, 82.

P

Paciaudi (Le P.), bibliothécaire de l'Infant, 58, 111, 113, note 1, 163, 199.
Pasquinades contre le pape et les cardinaux, 73.
Paveri (Marquis de), premier écuyer de l'Infante, 200.
Philippe (Don), duc de Parme, 8-10; 31, 33, 40, 54, 225.
Placards contre les Français et du Tillot, 207, 211, 212, 239.
Pombal (Marquis de), 78.
Ponlharitz (De), neveu par alliance de du Tillot, 265, note 1.
Ponticelli, médecin attaché à la cour de l'Infant, 51.
Pontual (Comte de), Français, grand veneur de l'Infant, 151, note.

R

Raynal (De), ancien procureur général à la cour de Cassation, 213, note.
Regny, consul de France à Gênes, 187.
Revilla (Marquis de), ministre d'Espagne à Parme, 179 et suiv., 221.
Ricce (Don), ministre des finances avant du Tillot, 13.
Rosemberg (Comte Orsini de), premier ministre du grand duc de Toscane, 252.
Rossi (Carlo), valet de chambre de l'Infante, 152, note.

Digitized by Google

S

SAINT-PRIEST (Comte de), cité 72, 73, 78.
SCHIATTINI (Comte), inquisiteur d'État, 199, 224, 225 et suiv.
SERAFINI (Marquis), exempt des gardes du corps de l'Infant, 121, 151, note.
SORAGNA (Prince de), capitaine des gardes du corps, 91, note 3, 121, 262.
SORAGNA (Diofebo, prince de), petit-fils du précédent, 91, note 3.

T

TANUCCI (Marquis de), premier ministre du roi de Naples, 70, 76.
THÈSES (cinquante-cinq) sur la puissance du pape, 76.
TOCCOLI (Comte), auteur d'un écrit diffamatoire contre du Tillot, 236.
TORREGIANI (Le cardinal), ministre de Clément XIII, 75.
TREILLARD, Français, employé supérieur de du Tillot, 42.
TRONCHIN, célèbre médecin genevois, 31-37; 41-49, 50.

V

VERGENNES (Comte de), ministre des affaires étrangères de Louis XV, 107.
VÉRONA (Le conseiller), 152, note.
VILLEL (Marquis de), ministre d'Espagne à Parme, 93-95.
VIOLATION du secret des lettres, 186-189.
VIRIEU (Le chevalier de), écuyer de l'Infante, 203, 262.
VOLPARI (Comte), officier des gardes du corps, 151, note.
VOLTAIRE, 70, 71, 111

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

Pages.

AVERTISSEMENT v

CHAPITRE I. 1
CHAPITRE II 28
CHAPITRE III 53
CHAPITRE IV 81
CHAPITRE V. 109
CHAPITRE VI.. 134
CHAPITRE VII. 162
CHAPITRE VIII. 190
CHAPITRE IX. 215
CHAPITRE X. 242

APPENDICE. — PIÈCES JUSTIFICATIVES. 273

I. — Brevet de la communauté de Parme au docteur Tronchin., ... 273
II. — Lettre de M. de Regny à du Tillot 277
III. — Lettre de du Tillot à.... 280

Digitized by Google

Pages.

IV. — Lettres du comte de Durfort au duc d'Aiguillon. . . 282, 299, 301, 312, 314, 316, 318, 320
Lettres de du Tillot au duc d'Aiguillon, 294, 309

V. — Pièces satiriques contre les Français et contre du Tillot. 320

VI. — Inscription latine sur le départ de du Tillot, de Parme. 328

TABLE DES NOMS. 331

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 21042.

Digitized by Google

BOUND
NOV 14 1935
UNIV. OF MICH.
LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06388 4939
Digitized by Google